



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 189 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 7 juin 2017
(Partie A)

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 juin 2017

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter *Ô Canada*, qui sera entonné par nos excellents pages.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LÉO MAJOR

M. Michel Boudrias (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, le Québec a ses héros de guerre et l'autre 150^e, c'est aussi le moment de les célébrer.

Parmi eux, Léo Major est le seul soldat du pays à avoir reçu la Médaille de conduite distinguée, la D.C.M., dans deux guerres distinctes. Il a fait le débarquement de Normandie, et il a capturé à lui seul près de 100 soldats nazis à la bataille de l'Escaut.

Il refuse de retourner au pays malgré la perte d'un oeil et d'un dos cassé, car il avait une guerre à finir.

Il libère à lui seul, et en une nuit, la ville de Zwolle, aux Pays-Bas, où étaient positionnés 1 000 soldats ennemis.

Lors de la guerre de Corée, il reprend avec 18 hommes une colline qu'avait perdue une division américaine de 10 000 soldats. Léo Major et ses hommes ont gardé leur position pendant trois jours en repoussant sept attaques de deux divisions chinoises comptant 14 000 soldats.

Le Québec a des héros de guerre qui ont combattu et qui combattent toujours pour la liberté, et parmi eux, il y a Léo Major. Il y a des soldats qui, par leurs actions, deviennent légendaires.

Léo Major, je me souviens et nous nous souviendrons.

* * *

• (1405)

[Traduction]

CLAYTON CASSIDY

M. Jati Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour honorer la mémoire d'un résidant courageux de Cache Creek.

Au cours des 30 dernières années, Clayton Cassidy a servi ses concitoyens avec intégrité au sein du service des incendies. Il a été capitaine, puis, tout récemment, chef du service. Le chef Cassidy a perdu la vie dans des circonstances tragiques, alors qu'il inspectait les niveaux d'eau à la suite des inondations survenues à Cache Creek.

Son frère, Patrick, a dit que Clayton était un chef de file compatissant dans son milieu. Mal à l'aise face aux éloges, il a consacré sa vie à aider son prochain.

Clayton Cassidy laisse dans le deuil sa femme, Rose, trois fils, sept petits-enfants et sept frères et soeurs.

Au nom des résidants de Mission—Matsqui—Fraser Canyon, j'offre mes sincères condoléances à la famille Cassidy. Nous n'oublierons jamais le dévouement et le courage du chef Cassidy.

* * *

LES FINANCES

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, l'été approche, et les Canadiens de partout au pays attendent avec impatience le début de la saison de pêche, ses promesses d'aventures et ses histoires de pêche à dormir debout.

À voir aller les libéraux, ils doivent être de grands amateurs de pêche, parce que toutes les leçons qu'ils ont tirées jusqu'ici sur l'art de gouverner semblent fondées sur leur expérience de pêche.

Leçon numéro un: il n'y a jamais trop d'équipement.

Leçon numéro deux: en cas de doute, exagérons.

Leçon numéro trois: même les meilleures réponses préfabriquées finissent par perdre de leur lustre après un certain temps.

Leçon numéro quatre: il faut parfois bien des entourloupettes pour se sortir du pétrin.

Déclarations de députés

Je sais que les libéraux ont une histoire de pêche qu'ils n'aiment pas trop raconter, mais soyons honnêtes, on ne parle pas ici de menu fretin. Les libéraux nous ont promis un déficit gros comme ça, mais en réalité ils en ont fait un gros comme ça. Ce n'est d'ailleurs pas fini, parce que cette belle prise de 28 milliards de dollars continue de s'agiter et de s'enfoncer toujours plus profondément.

Les libéraux devraient arrêter de nous leurrer avec leurs histoires de pêche et empêcher le déficit de leur échapper pour de bon.

* * *

**LE CONSEIL JEUNESSE DE CUMBERLAND—
COLCHESTER**

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, l'automne dernier, 14 jeunes très brillants de tous les coins de ma circonscription ont décidé de former le Conseil jeunesse de Cumberland—Colchester. Ils ont lancé une étude sur l'exode des jeunes des régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Ils ont procédé comme l'aurait fait un comité parlementaire, c'est-à-dire qu'ils ont convoqué de nombreux témoins et tenu des discussions animées.

Dans leur rapport final, ils demandent au gouvernement d'investir dans les infrastructures dont les régions rurales de la Nouvelle-Écosse ont besoin pour répondre aux besoins de la population et stimuler l'économie: Internet haute vitesse, téléphonie cellulaire, petites écoles, soutien aux entrepreneurs, infrastructures récréatives et tourisme. Ils en ont remis un exemplaire à tous les conseillers municipaux et députés, provinciaux comme fédéraux.

Ces jeunes ont soif d'apprendre, ils veulent en savoir plus sur la participation citoyenne et la politique, et je les remercie pour leur rapport. Je remercie également mon adjoint administratif, Joel Henderson, d'avoir organisé et supervisé le tout. Merci enfin à vous, monsieur le Président, de m'avoir permis d'en parler.

* * *

[Français]

LA SOLIDARITÉ CITOYENNE

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, depuis des lunes, la température est au cœur de nos conversations quotidiennes. Cependant, avec le printemps et les inondations que nous avons connues en Mauricie, la température a pratiquement pris toute la place.

Je dis « pratiquement », parce que ce dont nous aurions dû parler plus souvent, c'est cette incroyable vague de solidarité qui a fait en sorte que des inconnus se sont portés assistance les uns aux autres sans rien attendre en retour.

Voilà l'image d'une humanité bienveillante que je souhaite promouvoir en offrant mes remerciements.

Mes remerciements vont aux citoyens qui encore aujourd'hui aident leurs voisins. Mes remerciements vont aux nombreux militaires, policiers ou pompiers dont je salue l'implication. Mes remerciements vont aux artistes qui participent à des spectacles-bénéfices au profit des victimes. Mes remerciements vont aux politiciens qui ont su mettre de côté leurs différends pour répondre aux urgences et diminuer la détresse.

Enfin, mes remerciements vont à toutes celles et à tous ceux dont les gestes de générosité m'échappent, mais qui me rendent fier d'être leur humble représentant.

[Traduction]

**LE CONCOURS DE POÉSIE DU 150^E ANNIVERSAIRE DU
CANADA**

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter aujourd'hui Michaela McBryde, une élève du secondaire originaire de Guelph qui a remporté le concours de poésie du 150^e anniversaire du Canada avec le poème que voici, intitulé *150 ans de réalisations*:

D'un trait de plume, une reine prend la décision
De donner naissance à une nation,
Un pays que l'on baptise le Canada,
Libre de faire seul ses premiers pas,
D'aspirer, lui aussi, à la grandeur,
De suivre les nombreux chemins vers une vie meilleure
De faire seul des erreurs,
D'en tirer des leçons,
De changer le monde de bien des façons
Et de l'excellence gravir tous les échelons.
Tout seul, il est assez fort,
Mais il choisit d'unir ses efforts
À ceux des autres pour contribuer
À résoudre les conflits politiques et armés
Et à maintenir la paix pour le bien de l'humanité.
Les Canadiens sont 36 millions et demi
À faire avancer les sciences, les arts et l'économie.
Ils multiplient les grandes réalisations.
Tous solidaires, ils célèbrent à l'unisson
Leur histoire et leur collaboration.
Ensemble, fêtons
Nos 150 ans de réalisations.

À Michaela, j'offre mes félicitations.

* * *

● (1410)

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous nous souvenons d'un événement terrible qui est survenu il y a 33 ans et qui a marqué une horrible escalade des tensions entre les sikhs et le gouvernement de l'Inde.

Apparemment dans le but de cibler des activistes, l'armée indienne a lancé l'opération Blue Star en juin 1984 et a pris d'assaut le complexe du Harmandir Sahib, aussi appelé le Temple d'or, à Amritsar. Cet événement a entraîné l'assassinat d'Indira Gandhi et des massacres coordonnés contre la communauté sikhe.

Le Temple d'or est le lieu le plus sacré de la foi sikhe. Des innocents ont perdu la vie et le temple lui-même a été endommagé.

Il est impossible de changer le passé, mais il est important d'en tirer des leçons et de promouvoir la justice et la réconciliation à l'avenir.

De toute évidence, toute attaque contre un lieu saint a des répercussions négatives profondes sur les relations entre les communautés et a un effet percutant sur l'esprit des fidèles. Elle place évidemment des milliers d'innocents en position vulnérable. Cette attaque a manifestement entraîné toutes ces conséquences.

Les gens devraient pouvoir prier sans craindre la violence.

Partout dans le monde, le Canada doit faire des droits de la personne, de la liberté de religion, de la justice et de la réconciliation de grandes priorités dans sa politique étrangère.

Déclarations de députés

[Français]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le mois dernier, une résidante de ma circonscription, Mme Houle, a écrit une lettre parue dans le journal local. Elle déplorait le comportement des parlementaires pendant une récente période des questions orales à laquelle elle a assisté. Elle n'est pas la seule. Chacun d'entre nous qui siège à la Chambre ressent un profond bonheur lié au fait d'y représenter ses électeurs. Je ne pourrais avoir plus grand privilège que de servir les résidants de Hull—Aylmer à titre de député. J'adore ma vocation.

[Traduction]

Il serait cependant faux de dire que j'apprécie pleinement la période des questions, surtout depuis quelque temps. La cacophonie, le chahut, les cris et les applaudissements irréflectés me laissent froid. À la suite de conversations privées que j'ai eues avec des députés de tous les partis, je sais que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

[Français]

Je lance donc un défi à tous mes collègues. Pendant les périodes des questions orales d'ici la fin de la session, abstenons-nous d'applaudir nos collègues immédiats et cessons de chahuter ceux qui siègent en face de nous.

[Traduction]

Montrons à Mme Houle et à tous les Canadiens que nous pouvons faire mieux.

* * *

LA JOURNÉE DU PORTUGAL

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée du Portugal, le 10 juin, je veux rendre hommage à neuf leaders portugais qui ont été reconnus par leur communauté au cours des derniers mois.

L'influence de ces leaders portugais a une portée nationale. Ils font la fierté de leur communauté, car leurs importantes contributions ont fait du Canada un pays meilleur.

Il s'agit de Jack Oliveira, de la section locale 183 de l'Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord, un gérant d'entreprise et dirigeant communautaire; de Frank Alvarez, un diffuseur primé de nouvelles et de produits culturels portugais; des lauréats du gala de la Fédération des gens d'affaires et des professionnels portugais canadiens, et j'ai nommé: Nellie Pedro, pour l'excellence en affaires; José Maria Eustaquio, pour le leadership communautaire; Carlos Teixeira, pour la recherche universitaire; et l'agent Peter de Quintal, pour son leadership auprès de la prochaine génération.

Il y a aussi les trois personnes intronisées à l'Allée des célébrités portugaises en 2017: Charles Sousa, ministre des Finances de l'Ontario; Pedro Gil Vieira, physicien primé; et Antonio Amaro, musicien portugais de renom.

On dit que les véritables leaders ne forment pas des suiveurs, mais d'autres leaders. C'est ce que toutes les personnes que j'ai mentionnées font dans leur domaine respectif.

*[La députée s'exprime en portugais:]**Parabens a todos. E obrigada pela vossa liderança e inspiração.***LE MANDIR BAPS SHRI SWAMINARAYAN**

L'hon. Deepak Obhrai (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner le 10^e anniversaire du magnifique mandir BAPS Shri Swaminarayan de Toronto. Il s'agit du premier lieu de culte traditionnel hindou sculpté à la main au Canada.

Le 22 juillet 2007, le mandir Shri Swaminarayan a été inauguré et dédié au peuple canadien par Sa Sainteté Pramukh Swami Maharaj, l'artisan de la création du temple, aujourd'hui décédé.

Cet été, le 10^e anniversaire du mandir sera célébré en présence de Sa Sainteté Mahant Swami Maharaj, le leader spirituel actuel du BAPS Swaminarayan. Au nom de tous les députés, je souhaite à Sa Sainteté la bienvenue au Canada.

Le BAPS Shri Swaminarayan est un organisme international dont la mission est de promouvoir les besoins spirituels, sociaux et culturels de millions d'hindous dans le monde.

J'invite tous les députés à se joindre à moi le 22 juillet pour célébrer le 10^e anniversaire du mandir à Toronto.

* * *

● (1415)

LES ENSEIGNANTS DE BAIE DE QUINTE

M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais adresser mes plus sincères félicitations à deux enseignantes de la circonscription de Baie de Quinte: Sheryl Parker et Susan Sewell-Charles, qui font partie des 37 lauréats d'un Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement et pour l'excellence en éducation de la petite enfance de 2016-2017.

Dans la circonscription de Baie de Quinte, on trouve des enseignants profondément engagés dans des établissements publics et des établissements privés, à tous les niveaux. Nos enseignants font constamment avancer leurs élèves en créant un climat d'apprentissage dynamique qui leur permet de mettre à l'épreuve leurs propres idées, de comprendre le monde qui les entoure et de déterminer la meilleure voie à emprunter pour leur avenir.

Sheryl et Susan, qui travaillent en équipe, déploient beaucoup d'efforts pour stimuler les talents, les idées et la participation des élèves de l'école publique Queen Victoria à Belleville. Ensemble, elles ont créé un milieu dynamique et inclusif où les élèves acquièrent les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour réussir dans un monde axé sur l'innovation. Ces deux enseignantes remarquables, comme bien d'autres, nous aident tous à préparer un avenir meilleur en investissant dans nos enfants.

* * *

LES ENTREPRISES DE MARKHAM—THORNHILL

Mme Mary Ng (Markham—Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment participé à des tables rondes avec la Chambre de commerce de Markham et des chefs de file des secteurs de la haute technologie, du numérique, de l'automobile, des technologies propres et de l'éducation supérieure.

[Français]

Nous avons discuté des moyens de nous assurer que Markham continue d'être une leader dans notre économie nationale.

Déclarations de députés

[Traduction]

J'y ai entendu parler du nouveau centre consacré aux automobiles connectées et autonomes de GM de même que de l'Espace Innovation d'IBM et du Centre de convergence de Markham, qui aident les entreprises à mettre en marché leur technologie dans le monde, du centre de production à la fine pointe d'Icon Digital et de la commercialisation par Pond Technologies du fruit de ses recherches pour lutter contre les changements climatiques. Ces sièges sociaux canadiens de multinationales et les PME situées à Markham sont fiers d'employer des dizaines de milliers de gens et ouvrent la voie de l'innovation.

Je suis fière que le budget de 2017 prévoit des investissements pour une nouvelle économie innovatrice qui créera des emplois pour la classe moyenne pour aujourd'hui et pour l'avenir. J'ai hâte de poursuivre le travail avec toutes les entreprises de Markham—Thornhill.

* * *

LE 73^E ANNIVERSAIRE DU JOUR J

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, il y a 73 ans cette semaine, 150 000 soldats, 4 000 navires et 11 000 avions des forces alliées ont lancé l'offensive du jour J pour vaincre le nazisme et libérer les habitants de l'Europe de l'Ouest. Les Canadiens se sont dirigés au nord, vers les Pays-Bas, à 300 milles de là. Ils ont mis quatre mois à y arriver, car ils ne parcouraient que trois milles par jours. Sur toute la distance, le sol a été tapissé du sang de Canadiens.

[Français]

Onze mois après le jour J, en mai 1945, des soldats canadiens ont finalement libéré les Pays-Bas, y compris la famille de ma mère, en Frise.

[Traduction]

Plus de 7 600 Canadiens sont morts aux Pays-Bas dans des canaux, des champs et des villages pour que ma mère et sa famille puissent vivre. Les Néerlandais n'ont jamais oublié cela. Je suis ici aujourd'hui grâce aux sacrifices consentis par ces Canadiens il y a déjà longtemps.

Je me souviens.

* * *

LA SOIRÉE DU HOCKEY EN PENDJABI

M. Raj Grewal (Brampton-Est, Lib.): Monsieur le Président, quel que soit l'endroit d'où ils viennent, peu importe en quoi ils croient, les Canadiens sont unis par leur amour du hockey.

C'est pourquoi l'émission *Hockey Night in Canada, Punjabi Edition* connaît autant de succès. Le pendjabi est la troisième langue au Canada après l'anglais et le français. L'émission a des milliers d'adeptes. Le moment le plus mémorable fut sans nul doute lorsque l'animateur Harnarayan Singh a lancé le fameux « Bonino, Bonino, Bonino », qui a fait le tour du monde virtuel.

Toutefois, cette année, lors des séries éliminatoires de la Coupe Stanley, l'émission a été la cible de commentaires racistes et indécents en ligne. C'est malheureux et ce n'est pas représentatif de ce que sont les Canadiens.

Je suis fier de proclamer que nous sommes solidaires de l'émission, qui représente la diversité de notre pays et qui est un exemple de ce qui fait la grandeur de notre pays. Je demande à mes collègues de regarder la soirée du hockey en pendjabi et d'en parler autour d'eux pour améliorer la situation.

● (1420)

LA CONDITION FÉMININE

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NP): Monsieur le Président, étant donné que près de la moitié des entreprises canadiennes ne comptent aucune femme au sein de leur conseil d'administration, les Canadiennes s'attendaient à ce que le premier ministre, qui s'autoproclame féministe, passe de la parole aux actes. Or, dans le projet de loi C-25, les libéraux emploient le modèle du Parti conservateur, qui consiste à se conformer ou à s'expliquer, un modèle discrédité qui ne fonctionne pas. Le gouvernement devrait adopter mon projet de loi, le C-220, pour obtenir un équilibre hommes-femmes.

Le Québec a imposé des quotas par voie législative et, en cinq ans, a atteint la parité au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. La voie législative a donné les mêmes résultats probants en France, en Norvège, en Finlande, en Islande et en Suède.

Sans quota, les Canadiennes attendront 72 ans pour l'équité. Comme l'a dit Caroline Codsì, de La Gouvernance au féminin, « [Q]uand on légifère on trouve des femmes et quand on ne légifère pas on trouve des excuses. »

Fini les excuses. Il est temps pour le gouvernement d'agir relativement à l'égalité hommes-femmes.

* * *

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, l'an dernier, deux petites filles ont ouvert un kiosque de limonade pour amasser des fonds pour leur camp d'été, mais le gouvernement les a forcées à fermer leur kiosque parce qu'elles n'avaient pas de permis. Cette année, le gouvernement a produit un formulaire de demande de permis pour ces jeunes entrepreneurs, lequel prévoit 10 conditions et huit conditions supplémentaires. Il exige également que ces entrepreneurs déclarent tous leurs revenus au gouvernement fédéral, soi-disant pour que Revenu Canada puisse vérifier qu'ils paient leurs impôts.

Bien entendu, il a fallu que le gouvernement empêche que le chaos éclate. Nous n'avons pas besoin d'enfants dans les rues jouant au hockey de ruelle ou faisant rôtir des guimauves sur le feu, avec toutes les émissions de gaz à effet de serre que cela comporte. Enfin, on rétablit un semblant d'ordre. Toutefois, cet ordre s'accompagne d'un problème de 37 milliards de dollars: les formalités administratives. Cela empêche les immigrants de pratiquer leur profession, les constructeurs de bâtir des logements abordables, et les entreprises de travailler pour leurs clients plutôt que pour les bureaucrates.

Le gouvernement va-t-il enfin cesser de mettre des bâtons dans les roues à ces jeunes entrepreneurs?

* * *

L'ATTENTAT TERRORISTE EN AFGHANISTAN

M. Mark Holland (Ajax, Lib.): Monsieur le Président, hier, en Afghanistan, un autre acte de lâcheté méprisable a été commis.

Questions orales

L'attaque, survenue à Herat en ce mois de ramadan, a ciblé des fidèles au moment de leur entrée dans la mosquée pour la prière. Sept personnes ont perdu la vie et de nombreuses autres ont été blessées. Ces fidèles, qui venaient se recueillir paisiblement pour réfléchir aux grandes valeurs que prône le ramadan, en l'occurrence la paix, la compassion et l'empathie, ont été victimes de forces tout à fait opposées à ce message.

La fumée et la destruction qui ont profané la grande mosquée Jama Masjid témoignent de la bassesse de cette attaque et du fait qu'à cause d'un mal innommable, on s'attaque avec une indifférence impitoyable à des gens innocents et extrêmement vulnérables.

Nous assurons aux victimes et à leur famille ainsi qu'au peuple afghan et aux Afghans de tout le Canada que nous sommes à leurs côtés. Nous tenons à ce qu'ils sachent que nous ne serons satisfaits que lorsque les lâches qui ont commis cet attentat seront traduits devant la justice et que le mal qui les anime sera éradiqué.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en tentant de nommer la donatrice et militante libérale Madeleine Meilleur, le premier ministre a tourné en dérision un processus qui, selon ses dires, devait être ouvert et transparent. Heureusement, Mme Meilleur a fait preuve de davantage de jugement que lui et elle a retiré sa candidature de ce processus vicié.

À l'époque où elle était ministre sur la scène provinciale, Mme Meilleur a présenté un projet de loi qui exigeait que les candidatures à des postes de ce genre fassent l'objet d'un appui multipartite. Le premier ministre tirera-t-il une leçon de cette affaire et veillera-t-il à ce que le prochain mandataire du Parlement, en l'occurrence le commissaire à l'éthique, ne soit pas un partisan libéral, et que le candidat retenu reçoive l'appui de tous les partis représentés à la Chambre?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous savons qu'il est important d'assurer aux Canadiens un processus de nomination robuste et indépendant. C'est pourquoi le gouvernement a procédé à une réforme à ce chapitre. Au terme de 10 années d'excès partisans de la part de l'ancien gouvernement, nous savons que les Canadiens s'attendent à ce que nous retenions les meilleurs candidats, sans égard à leurs antécédents mais en tenant compte de la grande diversité du Canada. C'est précisément ce que nous faisons.

* * *

● (1425)

L'INFRASTRUCTURE

M. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, après avoir tenté de duper les Canadiens pendant des semaines au sujet de leur Banque de l'infrastructure, les libéraux ont enfin avoué hier que ce sont les contribuables qui devront payer la note quand des projets échoueront, alors que les investisseurs, eux, empocheront tous les profits. Le ministre des Finances a indiqué que le risque pour les contribuables serait peu élevé. Comme c'est rassurant. Le premier ministre avait également dit que les déficits du gouvernement libéral seraient peu élevés; nous savons tous comment les choses ont tourné de ce côté.

Jusqu'ou au juste le premier ministre est-il prêt à aller avec l'argent des contribuables pour que ses copains milliardaires puissent encaisser des profits?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens se sont montrés très clairs dans les dernières années. Ils ont besoin que nous investissions dans les collectivités, le transport en commun, les infrastructures vertes, de meilleurs logements, soit le genre de choses, en gros, qui renforce les collectivités et favorise la croissance et les possibilités pour les gens à court et à long terme. C'est pourquoi nous avons mis au point un plan d'investissement dans les infrastructures de 180 milliards de dollars, y compris une toute nouvelle Banque de l'infrastructure de calibre mondial qui ira chercher des capitaux privés pour que nous puissions réaliser un plus grand nombre des projets d'infrastructure dont les collectivités et les Canadiens ont besoin.

Nous avons un plan ambitieux pour bâtir le Canada et nous savons que les Canadiens sont de notre côté.

M. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, cette banque ira chercher des capitaux privés parce qu'elle utilisera l'argent des contribuables pour garantir des profits aux investisseurs, ce qui, à nos yeux, est inacceptable.

[Français]

Le premier ministre doit arrêter de se défilé. Tout le monde comprend que sa Banque de l'infrastructure va aider ses amis libéraux à empocher les profits sans se soucier des pertes éventuelles.

Peut-il dire une fois pour toutes aux Canadiens combien de leur argent il est prêt à gaspiller pour remplir les poches de ses amis millionnaires?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cela fait des années que les Canadiens nous disent que les besoins en infrastructure dans leurs communautés, partout au pays, sont criants et doivent être comblés.

C'est pourquoi nous avons mis sur pied un plan d'investissement de 180 milliards de dollars qui s'étalera sur les prochaines années, pour créer de bons emplois maintenant et des possibilités pour les Canadiens, ainsi que de la croissance économique pour la classe moyenne au cours des prochaines années.

La Banque de l'infrastructure fait partie de notre façon d'innover pour générer encore plus de capital et créer les infrastructures, les ponts et les transports collectifs dont les Canadiens ont besoin.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les parents canadiens ont tout à fait le droit de savoir si un délinquant sexuel reconnu coupable vit près de chez eux.

Notre gouvernement conservateur précédent a mis en place un plan permettant de rendre cette information disponible, mais il semble que les libéraux pourraient ne pas laisser les parents y avoir accès. Ce serait une très mauvaise décision.

Le premier ministre va-t-il assurer aux parents canadiens qu'ils auront accès à la base de données?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la priorité de notre gouvernement est toujours d'assurer la sécurité des familles, des communautés et des individus partout au Canada. Nous allons faire tout ce que nous pouvons et tout ce qu'il faut pour assurer la protection de nos communautés.

Questions orales

Lorsqu'un délinquant qui pourrait poser un risque est sur le point d'être libéré, la police locale est avisée et peut aviser la population locale. Nous faisons confiance à notre système et nous allons nous assurer que les Canadiens sont en sécurité chez eux et dans leurs communautés.

[Traduction]

M. Andrew Scheer (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, des représentants du gouvernement ont recommandé au premier ministre d'annuler la création d'une banque de données concernant les délinquants sexuels à risque élevé qui est accessible au public. Même si les libéraux considèrent qu'il est problématique que le public soit informé de la présence de criminels dangereux dans un quartier donné, les parents canadiens ont tout de même le droit de le savoir.

Si le premier ministre est aussi outré qu'il le prétend, il a l'occasion, dès maintenant, de rejeter la recommandation qu'il a reçue des représentants. Le fera-t-il, oui ou non?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité publique et la sécurité des enfants sont toujours des priorités du gouvernement et elles continueront de l'être parce qu'elles sont des priorités pour tous les gouvernements du pays. Lorsqu'un délinquant dangereux possible est sur le point d'être remis en liberté, la police locale est avertie et elle peut alors avertir le public.

Le Canada possède déjà le Registre national des délinquants sexuels, qui contribue à ce que les délinquants soient dûment inscrits et que les délinquants à risque élevé soient identifiés.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, Setsuko Thurlow est au Parlement aujourd'hui. Elle est citoyenne canadienne depuis 60 ans, mais lorsqu'elle avait 13 ans, le 6 août 1945, une bombe atomique a détruit une grande partie de sa ville, Hiroshima, et tué la plupart des membres de sa famille. Elle s'est donné pour mission de lutter toute sa vie contre les armes nucléaires.

Le Canada est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'article VI nous engage à lutter contre la prolifération des armes nucléaires dans le monde. En août dernier, à notre grande honte, les libéraux se sont opposés au désarmement nucléaire, et en mars dernier, le Canada était absent des pourparlers qui avaient lieu à New York.

Il n'est pas trop tard. Les pourparlers reprennent. Le Canada y participera-t-il?

• (1430)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les Canadiens sont très favorables au désarmement nucléaire et veulent que des mesures concrètes soient prises en ce sens.

Nous prenons d'importantes mesures pour favoriser le désarmement nucléaire. Nous ne ménages pas nos efforts pour obtenir des résultats. Grâce au Canada, 159 pays ont appuyé, en 2016, une résolution demandant l'adoption du Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles. Avec l'accord de nombreux pays possédant ou non des armes nucléaires, le Canada préside ce groupe de haut niveau, qui a pour but de contribuer au désarmement nucléaire. Le Canada continue d'être une figure de proue de la lutte pour le désarmement nucléaire.

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, c'est tellement orwellien.

En août dernier, le Canada a voté contre le désarmement nucléaire. Nous avons refusé de participer aux discussions en mars dernier. Les discussions reprendront aux Nations unies dans quelques semaines. Serons-nous présents ou aurons-nous en main des réponses préfabriquées qui contredisent la stricte réalité, c'est-à-dire que le gouvernement libéral ne fait rien en matière de désarmement nucléaire?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, depuis l'année dernière, nous présidons un groupe de haut niveau qui progresse dans la question du Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

Ce dont le député d'en face parle concerne une initiative qui n'inclut pas les États nucléaires. Toutes sortes de personnes peuvent parler du désarmement nucléaire, mais si elles ne possèdent pas d'armes nucléaires, leur participation est inutile en quelque sorte. Le NPD a de bonnes intentions, comme c'est souvent le cas, mais nous prenons de véritables mesures concrètes en vue de nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires.

* * *

[Français]

LA MARIJUANA

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, puisqu'il est question de parler sans agir, le premier ministre a promis de légaliser immédiatement la marijuana, mais il a bloqué en même temps nos tentatives visant à faire en sorte que plus personne ne reçoive de casier judiciaire pour possession. Cela nous semblait relever du gros bon sens et pourtant, les libéraux d'un côté célèbrent l'utilisation récréative de la marijuana et de l'autre distribuent des casiers judiciaires. Comme il y a déjà 15 000 arrestations depuis qu'il est là, combien d'autres casiers judiciaires, le premier ministre, va-t-il donner avant que la marijuana soit finalement légalisée?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours été contre la décriminalisation de la marijuana, parce que cela ne fait rien pour protéger nos jeunes des effets de la marijuana et cela ne fait rien pour enlever les profits aux criminels. C'est pour cela que nous allons mettre en place un régime qui contrôle et régleme la vente et la production de la marijuana afin de pouvoir protéger nos jeunes et nous assurer que les criminels n'en profitent pas. Je comprends qu'il y a des gens qui sont impatients, mais tant qu'elle n'est pas changée, la loi demeure la loi.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, la loi demeure la loi, à moins d'être le fils d'un premier ministre, bien sûr. Le premier ministre a admis avoir consommé de la marijuana lorsqu'il était député. Maintenant, il dit à tous les Canadiens de renoncer à leur joint.

Depuis que le premier ministre est au pouvoir, 15 000 Canadiens ont été arrêtés pour possession. Recevront-ils au moins le pardon pour cette infraction, afin de ne pas avoir de dossier criminel, ou la règle est-elle différente pour eux, vu qu'ils ne sont pas le fils d'un premier ministre?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, jusqu'à ce que la loi soit modifiée, la loi demeure la loi. Nous contrôlons et réglementons la marijuana afin de restreindre l'accès des jeunes à celle-ci et d'empêcher les criminels d'en tirer profit. C'est l'approche que nous adoptons parce que l'approche actuelle ne fonctionne pas. Elle crée une situation injuste pour la population canadienne et ne protège pas les jeunes.

* * *

[Français]

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, je viens tout juste de recevoir la bonne nouvelle: Mme Meilleur a retiré sa candidature. Elle a finalement vu la lumière. Maintenant, il revient au gouvernement de remettre en marche un processus vraiment transparent, ouvert et apolitique.

Le premier ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il consultera les partis de l'opposition, pour ainsi nous permettre d'avoir un ou une commissaire aux langues officielles qui fera l'unanimité et qui n'aura aucune couleur politique?

• (1435)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nos nominations sont basées sur le mérite. Bien des gens ont fait bien des choses par le passé, et ils sont impliqués à différents niveaux, qu'il s'agisse du niveau municipal, provincial ou fédéral. Ils ont su défendre les deux langues officielles. Tous les députés de la Chambre reconnaissent que Madeleine Meilleur a toujours bien défendu les intérêts des groupes linguistiques en situation minoritaire.

Nous continuerons de chercher quelqu'un de hautement qualifié. Comme nous l'avions fait cette fois-ci, nous consulterons toujours les partis de l'opposition.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, tout est faux. Les libéraux n'ont jamais consulté les partis de l'opposition. Nos chefs de parti ont reçu les lettres deux jours avant.

La question que j'aimerais poser au premier ministre est simple. Le prochain processus sera-t-il apolitique et sans couleur? Est-ce que ce sera quelqu'un qui ne donne pas au Parti libéral?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons pris le pouvoir, nous avons constaté que le processus de nomination du gouvernement précédent était complètement irresponsable et partisan.

Nous avons donc mis sur pied un processus de nominations basé sur le mérite qui reflète la diversité du Canada. Nous sommes fiers que 60 % des 130 personnes nommées soient des femmes. On parle de 13 à 15 % de minorités visibles et de 10 % d'Autochtones.

Nous savons que nous avons encore beaucoup de travail à faire avant de procéder à des nominations qui représentent bien le Canada, mais nous continuons.

[Traduction]

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il vraiment laissé entendre que la nomination de Graham Fraser au poste de commissaire aux langues officielles était une nomination partisane?

Comme Madeleine Meilleur, qui avait été nommée à la suite d'un processus partisan et bâclé, a finalement retiré sa candidature, le

poste de commissaire aux langues officielles est maintenant occupé par une commissaire par intérim. De plus, le mandat de la commissaire à l'éthique tire à sa fin. On sait, bien sûr, que la commissaire à l'éthique mène une enquête au sujet du premier ministre. Étant donné les méthodes habituelles des libéraux, on peut se demander qui, parmi les libéraux de l'entourage McGuinty-Wynne, Gerry Butts choisira de nommer commissaire à l'éthique.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve plutôt amusant de voir le parti d'en face critiquer les nominations que nous faisons, puisque les conservateurs ont complètement bâclé l'une des nominations les plus cruciales qui soient, celle d'un juge à la Cour suprême. Le fiasco créé par l'ancien premier ministre est inégalé. Pour notre part, nous sommes heureux d'avoir réussi à relever un défi que plusieurs jugeaient impossible, celui de trouver, pour siéger à la Cour suprême, un juge extraordinaire et bilingue venant de Terre-Neuve. Voilà ce à que nous aspirons. Nous prenons au sérieux la responsabilité de nommer à tous les postes, d'un bout à l'autre du pays, la meilleure personne possible.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, j'avais pourtant l'impression que ma question portait sur le poste de commissaire à l'éthique, et non sur la Cour suprême. Cela dit, le premier ministre est un grand parleur, mais un petit faiseur.

Nous nous retrouvons avec une commissaire à l'éthique en fin de mandat. Elle enquête en ce moment sur le premier ministre lui-même. Nous ne faisons pas confiance au gouvernement pour nommer une personne réellement impartiale et non partisane à ce poste, une personne qui est censée être mandataire du Parlement. Le premier ministre tirera-t-il des leçons de sa propre nomination bâclée de la commissaire aux langues officielles et veillera-t-il à ce que toute nomination obtienne l'appui et le consentement de tous les partis reconnus à la Chambre?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes fiers du mécanisme de nomination indépendant que nous avons établi. Il est ouvert et il permet à tous les Canadiens de présenter leur candidature. Tout comme lors des nominations extraordinaires que nous avons faites au Sénat ou du choix exceptionnel que nous avons fait à la Cour suprême, nous continuerons de répondre aux attentes élevées des Canadiens. Malheureusement, comme nous l'avons constaté, les députés d'en face ont un faible pour les jeux partisans. Malgré tout, nous continuerons de faire des nominations fondées sur le mérite et représentatives du Canada. C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent.

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, c'est pénible à observer. Mme Meilleur vient de retirer sa candidature, ce qui confirme ce que nous disons depuis le début: sa nomination était trop partisane. Le premier ministre a un choix à faire. Il peut en tirer une leçon. Il peut faire preuve d'un peu d'humilité en admettant qu'il a peut-être commis une erreur et en s'excusant. Puis, il peut nous assurer qu'aucune partisanerie n'interviendra dans la nomination du prochain commissaire à l'éthique.

Pourrait-il agir ainsi et faire preuve, pour une fois, d'un peu d'humilité?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement actuel a volontiers nommé des personnes de différentes allégeances politiques à divers postes de conseillers spéciaux. Nous sommes heureux d'avoir pu montrer qu'il existe un vaste bassin de candidats méritant d'occuper de hautes fonctions au sein du gouvernement. Nous n'avons pas voulu politiser le processus de nomination comme le faisait le gouvernement précédent et, franchement, comme le font aujourd'hui les députés d'en face avec leurs bruyantes critiques partisans.

Nous reconnaissons le service extraordinaire que Madeleine Meilleur a toujours offert aux communautés linguistiques minoritaires, et nous espérons trouver un autre candidat aussi qualifié qu'elle.

• (1440)

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, pour une de ces nominations, c'est-à-dire celle de Kim Campbell, il oublie qu'elle a été première ministre. C'est une grossière erreur.

Dans le cadre de cette nomination, le premier ministre a mis la ministre du Patrimoine canadien dans l'embarras et s'est ridiculisé lui-même, et Mme Meilleur a dû se retirer du processus. Nous demandons au premier ministre de prendre un engagement très simple, car, bien franchement, on ne peut pas lui faire confiance à ce sujet.

Le premier ministre promet-il aux Canadiens que la nomination des mandataires du Parlement, et particulièrement celle du commissaire à l'éthique, qui fait enquête sur lui en ce moment, ne sera pas motivée par des intérêts politiques?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pendant 10 ans, sous le gouvernement de Stephen Harper, les Canadiens...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. On doit être mercredi.

Le premier ministre dispose encore d'un peu de temps.

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, les Canadiens savent qu'ils ont droit à un processus de nomination ouvert et fondé sur le mérite qui reconnaît toute la diversité de notre pays. C'est exactement ce que nous visons. C'est exactement ce que nous offrons aux Canadiens.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Immigration a affirmé que le gouvernement accordait des fonds à des groupes comme l'Inland Refugee Society of B.C. C'est tout simplement faux. Les ONG comme l'Inland Refugee Society ne reçoivent pas le moindre sou du gouvernement fédéral. D'ailleurs, en raison d'une augmentation de 300 % du nombre de cas à traiter, cet organisme commence à manquer de ressources de base et il devra fermer ses portes si le gouvernement n'intervient pas rapidement.

Le premier ministre appuiera-t-il l'Inland Refugee Society of B.C., oui ou non? Il faut faire plus que simplement publier un gazouillis à ce sujet.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que nous reconnaissons l'ouverture et la générosité dont ont fait preuve les Canadiens au cours de la dernière année. Notre engagement d'accueillir plus de 40 000 réfugiés syriens n'aurait pas pu se concrétiser si des groupes

familiaux, des groupes religieux, des groupes communautaires et différents organismes n'avaient pas uni leurs efforts pour créer des occasions d'accueillir de nouveaux Canadiens dans leur foyer.

Nous saluons le travail remarquable accompli par tous les groupes communautaires. Nous avons bien hâte de poursuivre cette collaboration à mesure que nous continuerons de prouver au reste du monde que l'immigration est une source de force et non une source de faiblesse ou de peur.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, à cause d'un conflit de travail, des travailleurs de l'industrie de la crevette, en Gaspésie, ont été privés d'au moins six semaines de travail.

Au printemps prochain, ils risquent de se retrouver sans revenu pendant plusieurs semaines si le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social continue de parler de concertation et s'il n'agit pas. Cela fait 18 mois qu'il fait des consultations. Là, l'urgence est de régler le problème du trou noir.

Quand les libéraux vont-ils tenir leur promesse et rétablir le programme des cinq semaines supplémentaires pour les travailleurs saisonniers?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce gouvernement a démontré qu'il est toujours disposé à travailler avec les communautés touchées, aux prises avec des situations difficiles, afin de s'assurer que le programme d'assurance-emploi fournit la sécurité nécessaire aux travailleurs, aux familles et aux régions.

Comme nous l'avons démontré l'année passée, avec l'aide que nous avons accordée à l'Alberta et aux provinces touchées par la chute du prix du pétrole, nous serons toujours là pour aider les communautés en difficulté, afin qu'elles puissent passer au travers de ces moments difficiles. C'est ce que nous sommes en tant que Canadiens.

* * *

[Traduction]

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le Président, j'ai déjà demandé au premier ministre ce qu'il en était de la nomination des prochains titulaires des postes de commissaire à l'éthique et de commissaire au lobbying. Le premier ministre va manquer de temps pour consulter les partis de l'opposition. Il a l'obligation légale de le faire, mais nous savons tous ce qu'il pense du respect de la loi.

Comme le premier ministre ne compte pas se récuser et laisser d'autres personnes choisir les prochains commissaires au lobbying et à l'éthique, peut-il dire à la Chambre quand il consultera les partis de l'opposition au sujet de ces nominations?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Au contraire, monsieur le Président, je me suis récusé et ce n'est pas moi qui nommerai le successeur de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Questions orales

●(1445)

M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC): Monsieur le président, il s'est récusé en confiant à la leader du gouvernement, qui relève de lui, la responsabilité de nommer le commissaire à l'éthique, ce qui ne me semble pas trop subtil comme manœuvre.

Nous savons que le premier ministre fait l'objet d'une enquête menée par la commissaire à l'éthique pour avoir enfreint la loi. Il n'est pas capable de respecter les normes éthiques et refuse même de nous dire s'il a rencontré la commissaire à l'éthique.

Le mandat de la commissaire doit se terminer en juillet, et le premier ministre n'a même pas consulté l'opposition en vue de remplacer la commissaire par une personne apte à s'acquitter de cette fonction. Le premier ministre a-t-il l'intention de regarder la commissaire à l'éthique quitter son poste sans nommer de remplaçant, afin de s'en tirer à bon compte?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les députés savent tous qu'il est très important de pouvoir compter sur une personne solide pour occuper le poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Au cours de ma carrière de député, j'ai moi-même souvent eu à collaborer avec la commissaire à l'éthique et à répondre à ses questions. Je sais que l'ensemble des députés collaboreront toujours avec elle parce que son travail permet aux Canadiens de faire confiance comme il se doit à leurs députés et à leur gouvernement.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, le poste de commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique sera bientôt vacant et nous ne savons pas si le premier ministre a vraiment l'intention de mettre sur pied un processus clair et transparent ou s'il va uniquement consulter la liste des donateurs libéraux pour combler ce poste. Transférer les responsabilités d'une nomination au bureau de la leader du gouvernement est loin d'être de nous rassurer.

Est-ce qu'il faudra faire des beaux yeux au premier ministre pour qu'il considère consulter les partis de l'opposition, ou peut-il avoir la décence de le faire par souci de transparence, au risque de froisser ses généreux donateurs libéraux?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les nominations que notre gouvernement a faites reflètent la diversité et le mérite incroyable des candidats de partout au pays. Plus de 60 % de nos nominations sont des femmes, 15 % sont issues de minorités visibles et 10 % sont d'origine autochtone.

Nous sommes en train de démontrer ce qu'est un processus de nomination basé sur le mérite. Nous allons toujours suivre les règles par rapport aux nominations, y compris celle qui consiste à consulter les députés de l'opposition. Nous croyons que des bonnes nominations sont essentielles pour préserver la confiance des Canadiens à l'égard de nos institutions parlementaires.

[Traduction]

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, il a oublié de dire que 100 % sont des libéraux.

Nous sommes aux prises avec une épidémie de nominations libérales partisans. Jennifer Stebbing, une candidate libérale défaite, s'est vu offrir un emploi douillet au sein de l'Administration portuaire d'Hamilton. Johnna Kubik, après avoir fait plus de 26 dons au Parti libéral, a été nommée juge. Le nouveau président de l'APECA a été nommé grâce à ses dons cumulés de 30 000 \$ au Parti libéral. Après avoir fait un généreux don de 1 500 \$ au Parti libéral, Jeanhy Shim a

été nommée au conseil d'administration de Waterfront Toronto par le ministre de l'Infrastructure.

Quand le premier ministre mettra-t-il fin à ces pratiques de copinage éhontées pour enfin se mettre à servir tous les Canadiens, pas seulement les amis du parti?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que l'affiliation partisane antérieure n'est pas un obstacle aux nominations à des postes importants. Qu'il s'agisse d'anciens libéraux ou même, comme c'est le cas du président du Conseil du Trésor, d'anciens progressistes-conservateurs, nous reconnaissons et nous respectons le dévouement des Canadiens envers leur pays, ainsi que les services qu'ils lui rendent. Nous allons continuer de faire des nominations fondées sur le mérite qui reflètent toute la diversité de notre extraordinaire pays.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, ça fait maintenant un an et demi que les libéraux nous promettent un processus de nomination pour un conseil d'administration également non partisan à Radio-Canada.

En mai 2016, il y a un an, la ministre du Patrimoine affirmait qu'elle allait dévoiler son fameux processus au cours des prochaines semaines. C'est ce qu'elle disait.

Or, hier, on a appris que la moitié des sièges du conseil d'administration de Radio-Canada pourraient bientôt être vides. À cet égard, le bureau de la ministre a répondu que cela s'en venait sous peu, mais qu'on n'avait pas de date fixe.

Ça fait un an. On commence à ne plus y croire. On a besoin d'un conseil d'administration compétent à Radio-Canada où il n'y a pas d'amis de Steven Harper ni d'amis des libéraux non plus.

Alors, à quand la dépolitisation du conseil d'administration de Radio-Canada? Est-ce que ce sera dans quelques semaines, dans quelques mois, ou est-ce qu'on oublie ça?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement est très fier d'avoir tenu sa promesse et d'avoir investi massivement dans le présent et dans l'avenir de Radio-Canada.

Nous reconnaissons que la Société Radio-Canada a été politisée pendant très longtemps par des partisans conservateurs et que nous avons besoin de faire les bons choix afin qu'elle soit gérée de façon indépendante. Il est essentiel d'avoir des médias indépendants et libres dans notre démocratie. Nous allons nous assurer qu'il y a les bonnes personnes aux bons endroits.

* * *

●(1450)

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, parlant de tenir ses promesses, la semaine dernière, j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement au sujet des sérieux avertissements donnés par l'UNESCO selon lesquels le parc national Wood Buffalo pourrait perdre la désignation de site du patrimoine mondial à moins de satisfaire à toutes les directives, notamment en mobilisant les Autochtones. Elle a répondu qu'elle avait entamé les consultations. Comment le gouvernement explique-t-il alors que la nation crie Mikisew, qui a entrepris l'examen, attende toujours? Qu'est-il arrivé à la promesse du premier ministre d'entretenir une relation de nation à nation?

Questions orales

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement que celle avec les peuples autochtones du pays. C'est pourquoi notre responsabilité en matière de consultation et de collaboration sur un large éventail de questions nous préoccupe tant. Nous prenons la question de l'UNESCO et du parc national Wood Buffalo très au sérieux. Nous sommes impatients de travailler avec les collectivités locales, les intervenants et les partenaires pour continuer à préserver cet endroit extraordinaire pour les décennies et les générations à venir.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai été fier de voter avec mes collègues de tous les partis afin de réaffirmer notre appui à l'égard de l'Accord de Paris. Je souhaite tout particulièrement saluer la grande majorité de députés de l'opposition conservatrice qui ont convenu que le changement climatique est un problème mondial qui nécessite une solution globale.

Malgré le retrait des États-Unis, le Canada doit continuer à travailler à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris, car c'est dans l'intérêt des Canadiens.

Le premier ministre peut-il donner une mise à jour à la Chambre concernant l'engagement du Canada à l'égard de l'Accord de Paris?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Pontiac de sa question et de son implication en matière d'environnement.

J'ai été très content, hier soir, de voir la plupart des députés du Parti conservateur accepter la réalité des changements climatiques. J'ai bien hâte de voir s'ils ont un plan concret pour atteindre les cibles. Puisqu'ils ne veulent pas de tarification du carbone, j'ai hâte de voir leur plan pour atteindre les cibles de Paris, puisqu'ils n'aiment pas le nôtre.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, selon ce que l'on apprend, le gouvernement envisage de ne plus rendre public le registre des délinquants sexuels. Nous connaissons tous le bilan des libéraux quand il s'agit de protéger les Canadiens vulnérables. Récemment, ils ont voté contre la motion visant à appuyer les personnes atteintes d'autisme. Ils ont voté contre la loi de Wynn, dont le seul but était de protéger des Canadiens innocents. Voilà pourquoi nous voulons savoir si le gouvernement est aujourd'hui prêt à empêcher le public de savoir que des délinquants sexuels dangereux et à risque élevé vivent dans leur quartier.

La question que je pose au premier ministre est simple. Pense-t-il que les Canadiens ont le droit de savoir, oui ou non?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité des Canadiens dans leur collectivité, dans leur famille et chez eux est prioritaire pour le gouvernement, comme elle l'est pour tous les députés. Nous reconnaissons l'importance de garder les gens informés. C'est pourquoi les services de police concernés sont toujours avisés de la libération de prisonniers, de façon à pouvoir alerter la population environnante en conséquence.

Nous reconnaissons l'importance de cet enjeu et nous ferons toujours notre possible pour préserver la sécurité des collectivités.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi ce concept est si difficile à comprendre. Le registre a été créé par le gouvernement conservateur, afin de mettre à la disposition du public l'information dont il a besoin pour être en sécurité. Je comprends que la question des victimes, des Canadiens innocents, ne constitue pas une priorité pour le gouvernement. Néanmoins, j'espère que le premier ministre se penchera sur la question et décidera, peu importe le bilan des libéraux dans ce dossier, que l'on peut et que l'on doit protéger les enfants. Le premier ministre fera-t-il la bonne chose, oui ou non? Les Canadiens méritent de savoir.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que les Canadiens sont toujours déçus de voir les partis politiques se livrer à des jeux politiques de bas niveau au sujet d'une question d'une si grande importance. Les conservateurs ont déposé un projet de loi, mais n'y ont pas consacré un sou. Ils n'ont pas pris la peine d'y donner suite, comme ce fut le cas avec tant d'autres projets du gouvernement précédent. Ce n'était que de la poudre aux yeux. Ils ont fait de beaux discours, mais n'ont pas livré la marchandise. Nous mettons l'accent sur des façons concrètes d'assurer la sécurité de nos collectivités et de fournir aux policiers les outils dont ils ont besoin pour protéger nos collectivités. C'est ce que nous allons faire, et nous refusons de nous livrer à de petits jeux politiques à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. J'ai du mal à entendre les réponses aux questions. On pourrait raccourcir la période des questions, si c'est ce que les députés souhaitent.

Le député de St. Albert—Edmonton a la parole.

● (1455)

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Monsieur le Président, ces derniers jours, les libéraux ont refusé de nous donner une réponse claire à savoir s'ils ont l'intention d'abolir un registre public sur les délinquants sexuels à haut risque, un outil qui aide les parents à protéger leurs enfants.

J'aimerais donner au premier ministre une autre occasion de clarifier les choses. Les libéraux ont-ils, oui ou non, l'intention d'abolir le registre sur les délinquants sexuels à haut risque?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont présenté une mesure législative sur cette initiative, mais, dans les faits, ils n'y ont jamais investi un sou.

Le Canada a déjà un Registre national des délinquants sexuels, qui permet de veiller à ce que les délinquants soient inscrits en bonne et due forme et à ce que les délinquants à haut risque soient répertoriés. La sécurité des collectivités et des enfants est une question importante pour tous tant que nous sommes ici.

Les conservateurs continuent d'utiliser ce sujet pour faire de la basse politique et après ils se demandent d'où vient le cynisme de la population à leur égard.

[Français]

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, lorsque j'étais le ministre conservateur de la Sécurité publique, j'ai résisté aux fonctionnaires qui s'opposaient à la mise en place d'un registre public des prédateurs sexuels à haut risque.

Questions orales

Ce registre, aujourd'hui, c'est la loi. Aujourd'hui, ces mêmes fonctionnaires voudraient l'éviscérer de sa substance, mais notre gouvernement conservateur a su leur tenir tête, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Ma question est très simple. Le premier ministre et son ministre mettront-ils leurs culottes et se tiendront-ils debout pour les victimes, les familles et leurs enfants au lieu de se la couler douce avec les fonctionnaires?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement sera toujours là pour défendre les intérêts et la sécurité des Canadiens. Nous allons tout faire pour garder les Canadiens en sécurité. Nous allons tout faire pour donner les outils nécessaires à nos policiers.

Suggérer qu'un parti de la Chambre ne se préoccupe pas de la sécurité de nos enfants est vraiment irresponsable et « crassement » politique.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, après s'être attaqué au directeur parlementaire du budget, les libéraux s'attaquent maintenant aux pouvoirs du commissaire de la concurrence. En 2011, le commissaire avait bloqué une entente entre Air Canada et United Airlines, car leur accord aurait aboli la concurrence et augmenté les frais des passagers. Or, en vertu du projet de loi C-49, le ministre pourrait désormais approuver seul ces mêmes ententes. Comme par magie, Air Canada et United Airlines comptent déposer exactement le même projet.

Si le commissaire désapprouve à nouveau cette entente, le premier ministre demandera-t-il à son ministre d'écouter le commissaire ou pliera-t-il, encore une fois, devant les intérêts d'Air Canada?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons été élus en fonction de notre plateforme visant à protéger les intérêts des Canadiens et à créer de la croissance pour la classe moyenne et tous ceux qui travaillent fort pour s'y joindre. Nous garderons toujours toute situation dans l'intérêt des Canadiens et nous protégerons toujours les intérêts des consommateurs. C'est ce à quoi les gens s'attendent, et c'est ce que nous ferons toujours.

* * *

[Traduction]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, des fournisseurs de services Internet malintentionnés se servent du régime d'avis et avis pour faire des allégations sans fondement de piratage sur Internet et extorquer de l'argent à des milliers de Canadiens. Les Canadiens, intimidés par l'avis, paient la somme exigée alors qu'ils n'ont jamais été reconnus coupables.

Le ministre a déjà reconnu que ces tactiques alarmistes n'ont aucune force de loi, mais il doit prendre des mesures concrètes. Quand le gouvernement réglera-t-il la situation en modifiant la réglementation pour mettre un terme aux pratiques d'intimidation? Si le premier ministre ne connaît pas la réponse ou ne la comprend pas, je le prie de s'en remettre à quelqu'un qui pourra me répondre, car je veux de l'action pour les Canadiens. Ils en ont besoin maintenant.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité des Canadiens, dans le monde réel et en ligne, est une priorité pour le gouvernement. Nous nous réjouissons à

la perspective de travailler avec nos partenaires sur la défense des droits et de la sécurité financière des Canadiens vulnérables.

Nous poursuivrons nos efforts dans ce dossier pour assurer la sécurité des Canadiens, en ligne et dans leur collectivité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, les mesures, ou plutôt les non-mesures des libéraux en disent plus long que leurs discours. Le premier ministre vient encore une fois de reporter des dépenses clés destinées à soutenir nos vaillants militaires. Cette fois-ci, ils devront attendre jusqu'après les prochaines élections. Essentiellement, les libéraux donnent une reconnaissance de dette aux Forces armées canadiennes. Or, il va sans dire que personne ne fait confiance à ces libéraux.

Quand le premier ministre prendra-t-il des mesures concrètes en matière de défense nationale? Cessera-t-il de repousser les dépenses militaires à après les prochaines élections, alors que le chef de l'opposition aura été élu premier ministre?

● (1500)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes extrêmement fiers du travail extraordinaire qu'a accompli le ministre de la Défense nationale au chapitre de l'examen de la politique de défense. Cet examen a permis de constater, d'abord et avant tout, que, pendant 10 ans, le gouvernement précédent a utilisé les Forces canadiennes à des fins politiques, mais sans vraiment leur accorder le financement approprié. Le gouvernement conservateur avait annoncé un grand nombre de mesures mais, contrairement à nous, il n'a jamais fait les investissements stables, prévisibles et à long terme nécessaires.

Le gouvernement libéral estime que les hommes et les femmes qui servent dans les Forces canadiennes méritent un appui véritable, en gestes autant qu'en paroles. Voilà pourquoi nous venons aujourd'hui d'annoncer un investissement sans précédent.

[Français]

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale a prétendu avoir l'intérêt de nos militaires à cœur, mais ce n'était qu'une mascarade, un *show* de boucane.

La plus grande partie du financement est promise pour la prochaine décennie. Les miettes que les libéraux promettent pour les prochaines années sont inférieures aux coupes sauvages des deux derniers budgets. Les libéraux s'adonnent à un exercice comptable créatif pour faire croire que les dépenses en fonction du PIB augmentent.

Nos hommes et nos femmes en uniforme ont besoin de plus de ressources maintenant.

Pourquoi le premier ministre est-il incapable de comprendre cela?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, cela fait 10 ans que nos hommes et nos femmes en uniforme ont besoin d'investissements à la place des paroles vides de l'ancien gouvernement.

C'est pourquoi nous sommes en train de regarder exactement quels sont les besoins des hommes et des femmes des forces armées pour que nous puissions ensuite les combler, que ce soit de l'argent pour les navires ou pour la flotte aérienne de 88 avions. Nous sommes en train de faire les investissements nécessaires que le gouvernement précédent n'a tout simplement pas voulu faire.

Questions orales

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Monsieur le Président, la section 18 de la Loi d'exécution du budget du gouvernement habilite le ministre des Finances à approuver des garanties d'emprunt pour des mégaprojets d'infrastructures au moyen d'une nouvelle Banque de l'infrastructure de 35 milliards de dollars. En comité, j'ai demandé huit fois au ministre qui allait payer pour les pertes si jamais ces projets ou les constructeurs font faillite. Il ne connaissait pas la réponse et n'a pas répondu.

Le premier ministre pourrait-il nous dire qui paiera pour les pertes si un projet appuyé par une garantie d'emprunt fait faillite?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi les députés d'en face ont de la difficulté à comprendre le concept d'une banque de l'infrastructure. Pendant 10 ans, les conservateurs ne se sont pas occupés des investissements en infrastructures. Ils n'ont pas cherché de manières novatrices d'offrir à la population canadienne les transports en commun, les infrastructures sociales et les infrastructures vertes dont elle a besoin. Les investissements sans précédent que nous ferons seront...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

Je sais que l'honorable député de Lac-Saint-Jean veut entendre les réponses et que tout le monde à la Chambre des communes veut entendre les questions et les réponses.

Le très honorable premier ministre a la parole.

Le très hon. Justin Trudeau: Monsieur le Président, nos investissements historiques en infrastructure vont permettre de créer de bons emplois maintenant pour la classe moyenne et de la croissance à long terme.

Nous savons que nous avons besoin d'investir dans nos communautés et dans notre avenir. C'est exactement ce que les Canadiens nous ont demandé et c'est que nous sommes en train de faire.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, hier, dans son discours, la ministre des Affaires étrangères a décrit le renouvellement de l'engagement du Canada envers les tribunes internationales qui contribuent à la paix et à la sécurité dans le monde depuis 70 ans. Le Canada est fier d'être membre de nombreuses institutions internationales et, l'an prochain, il assumera la présidence du G7.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre comment les objectifs énoncés hier, y compris l'engagement du Canada à l'endroit des tribunes multilatérales, renforceront notre position dans le monde et nous donneront l'occasion de promouvoir les valeurs canadiennes que sont la diversité, l'inclusion et l'ouverture?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en tant que Canadiens, nous croyons en la diversité, l'ouverture et l'inclusion. Nous allons aider à bâtir un monde meilleur, car c'est ce que les Canadiens s'emploient à faire.

Le multiculturalisme et la collaboration sont des éléments indispensables, qui nous aideront à relever les défis. De concert

avec nos alliés, nous allons chercher à amener la paix, la stabilité et la prospérité dans toutes les régions du monde.

Nous croyons en un programme commercial progressiste. Nous croyons en la lutte contre les changements climatiques. Nous croyons qu'il faut mettre l'égalité des sexes à l'avant-plan de tous nos efforts, en particulier dans le domaine du développement. Nous allons toujours promouvoir et défendre les valeurs canadiennes sur la scène internationale.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre a bredouillé ce qui suit pour se justifier d'avoir voté contre le Partenariat canadien pour l'autisme:

Je ne suis pas d'accord avec les députés qui disent que l'investissement proposé de 19 millions de dollars ne représente que 10 ¢ par jour. Je vous assure que tous les électeurs que je représenterais diraient qu'un million de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Je peux dire qu'aucun député de ce côté-ci ne contestera la dernière phrase. Toutefois, dans la mesure où le déficit du premier ministre équivaut à plus de 25 000 fois ce fameux million de dollars, comment se fait-il que les Canadiens atteints d'autisme soient laissés pour compte?

• (1505)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je sais que ce sujet tient à coeur au député et qu'il fait preuve d'un grand courage. Je sais aussi que les personnes atteintes et leur famille subissent toute leur vie les conséquences des troubles du spectre de l'autisme.

Les fonds que le gouvernement fédéral affecte à la recherche, à l'amélioration des données, aux mesures de détection et à l'acquisition de compétences aident les personnes atteintes d'autisme et leur famille. Un extraordinaire réseau d'intervenants offre des services aux familles et contribue à sensibiliser la population. Le gouvernement continuera de soutenir ces efforts par l'entremise de ses programmes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, des bénévoles de ma circonscription sont en pleine corvée de nettoyage communautaire dans la baie Clayoquot. Sans aucune aide gouvernementale, l'organisme Clayoquot CleanUp a recueilli 75 000 \$ pour enlever 600 tonnes de débris marins le long de la côte Ouest de l'île de Vancouver.

Hier, à la Conférence des Nations unies sur les océans, on nous a signalé qu'il pourrait bientôt y avoir plus de plastique que de poissons dans les océans.

En cette veille de la Journée mondiale de l'océan, je me demande où est le plan du gouvernement pour nettoyer les débris le long des côtes et si le premier ministre entend fournir une aide immédiate pour le nettoyage de l'île de Vancouver.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'année dernière, nous avons consacré des sommes sans précédent aux océans grâce à notre Plan de protection des océans, en reconnaissance du fait que le Canada doit montrer l'exemple dans le monde et protéger ses côtes.

Questions orales

Nous avons le plus long littoral du monde. Il est plus que temps qu'un gouvernement fédéral prenne au sérieux la responsabilité qui lui incombe de le protéger et de s'en occuper. C'est ce que le présent gouvernement fait après trop d'années d'inaction, surtout de la part du précédent gouvernement. Nous allons de l'avant pour protéger les côtes du Canada et les gens qui gagnent leur vie à proximité.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a fait aujourd'hui l'annonce de sa nouvelle politique de défense.

Il est de notre devoir de soutenir nos femmes et nos hommes qui sont au coeur des Forces armées canadiennes, afin qu'en retour, nos forces puissent servir courageusement le Canada.

Le premier ministre peut-il informer la Chambre des détails de cette nouvelle politique de défense, notamment les mesures visant à soutenir les familles?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les familles sont la force derrière l'uniforme et elles sont essentielles au succès de nos forces armées.

C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à améliorer le soutien que nous offrons aux familles des militaires et à veiller à ce qu'elles aient un accès adéquat aux ressources.

Nous allons fournir 6 millions de dollars supplémentaires par année pour moderniser les programmes de soutien aux familles des militaires, tels que les centres de ressources pour les familles des militaires, en vue d'offrir de meilleures solutions aux familles lorsque les militaires sont en mission ou lorsqu'ils s'absentent.

Il faut toujours se souvenir que derrière chaque uniforme, il y a une famille...

Le Président: À l'ordre. La parole est à l'honorable député d'Edmonton—Wetaskiwin.

* * *

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il seulement qu'en plus d'avoir reçu l'appui de la grande majorité de la communauté autistique du Canada, le Partenariat canadien pour l'autisme jouit également d'un appui massif de la part d'organismes et de Canadiens de partout au pays, comme l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, UNICEF Canada, Aide à l'enfance Canada, Planned Lifetime Advocacy Network, Vision mondiale Canada, Global Citizen, Hayley Wickenheiser et Elliotte Friedman, pour ne nommer que ceux-là?

Les députés du Parti conservateur, du NPD et du Parti vert ont été unanimes à dire qu'ils approuvaient ce soutien aux Canadiens atteints d'autisme, et pourtant, tous les libéraux, à une exception près, ont voté contre le Partenariat. Le premier ministre pourrait-il expliquer cette décision?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, par l'entremise des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement a investi plus de 39 millions de dollars dans la recherche sur l'autisme au cours des cinq dernières années. Cet investissement permet d'établir les preuves scientifiques

nécessaires à l'élaboration de nouveaux outils et traitements pour les personnes atteintes d'autisme.

Nous reconnaissons les défis auxquels les familles sont confrontées et nous nous tenons prêts à les aider.

* * *

[Français]

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

M. Louis Plamondon (Bécancour—Nicolet—Saurel, BQ): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à souligner que le premier ministre ne s'est jamais levé pour répondre à une seule question du Bloc.

C'est un manque de respect flagrant de ce premier ministre à l'égard du million de Québécois que nous représentons. Cette attitude, on la voit aussi dans son refus de dialoguer avec le premier ministre Couillard sur la place du Québec dans le Canada.

Est-ce que le premier ministre va s'excuser pour ce mépris récurrent de son gouvernement à l'égard des revendications légitimes du Québec?

● (1510)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai passé énormément de temps à rencontrer les Québécois et tous les Canadiens pour leur parler de leurs priorités et pour écouter leurs priorités.

Ils me parlent de croissance pour la classe moyenne, ils me parlent de leurs préoccupations pour l'avenir et les emplois de leurs enfants. Ils nous parlent de l'environnement et du rôle du Canada dans le monde. Ils ne me parlent pas d'enjeux constitutionnels.

Ce gouvernement s'est fait élire sur l'engagement clair de répondre aux priorités des Canadiens, et c'est exactement ce que nous allons faire.

M. Matthew Dubé: Monsieur le Président, j'aimerais demander le consentement de la Chambre afin de déposer une motion.

Je vais faire une mise en contexte rapide pour mes collègues, ainsi que pour vous, monsieur le Président. Comme vous le savez, vous avez accueilli chaleureusement les médias et les députés hier soir, et nous, les néo-démocrates, étions bien déçus parce que nous étions ici pour voter.

[Traduction]

Ce contexte est important pour cette motion. Il est particulièrement important que certains des nouveaux députés libéraux comprennent cela. La leader du gouvernement à la Chambre peut décider de procéder à ces votes sur l'attribution de temps à n'importe quel moment.

Je demande donc le consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que, de l'avis de la Chambre, dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, le gouvernement organise l'horaire de la Chambre de façon à s'assurer que les votes par appel nominal sur l'attribution du temps et les motions de clôture ont lieu durant les heures normales de séance.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

(L'ordre du jour appelle: Rapports de comités)

1^{er} juin 2017 — Que le septième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (prolongation du délai, conformément à l'article 97.1 du Règlement, pour étudier le projet de loi C-323, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (réhabilitation de propriétés historiques)), présenté le jeudi 1^{er} juin 2017, soit agréé.

L'hon. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime sur ce qui suit. Je propose:

Que l'ordre adopté le mardi 30 mai 2017, relativement au report du vote par appel nominal sur la motion portant adoption du septième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, prévu pour plus tard aujourd'hui, soit révoqué et la motion soit réputée adoptée.

[Français]

Le Président: L'honorable whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est adoptée.)

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean Rioux (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les copies de la nouvelle politique de défense du Canada intitulée « Protection, Sécurité, Engagement ».

* * *

●(1515)

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Terry Sheehan (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe interparlementaire Canada-Japon sur sa participation à la 20^e réunion bilatérale, qui s'est déroulée à Tokyo et à Kyoto, au Japon, du 23 au 29 janvier.

Mme Leona Alleslev (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation à la session du printemps, qui s'est déroulée à Tirana, en Albanie, du 26 au 30 mai 2016.

J'ai également l'honneur, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN concernant sa participation à la réunion de la Commission permanente, qui s'est déroulée à Berlin, en Allemagne, du 31 mars au 1^{er} avril.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 14^e rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne sur l'examen aux fins de la nomination de Kathleen Roussel à titre de directeur des poursuites pénales. Je suis très heureux de dire que le Comité a examiné la proposition et a convenu d'approuver à l'unanimité la nomination de Mme Kathleen Roussel.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LES RÉFUGIÉS SYRIENS

Mme Monique Pauzé (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la pétition que je dépose aujourd'hui vient d'un citoyen de ma circonscription, M. Franco demeure à L'Assomption, et il a foulé le sol québécois il y a 35 ans alors qu'il avait à peine 15 ans.

Il connaît donc les difficultés de quitter son pays l'Uruguay dans son cas, de quitter ses racines et de s'en venir ici avec ses parents et sa soeur. Il connaît les difficultés de s'intégrer à une nouvelle culture et une nouvelle langue. C'est la raison pour laquelle il a lancé cette pétition pour la famille Ishtai, une famille syrienne vivant actuellement en Liban. Il veut les aider à s'intégrer et il sait comment le faire. Il est professeur de mathématiques, il est sensible à la condition des immigrants et il est reconnaissant envers le Québec. Au fond, M. Franco veut donner à un autre ce que lui-même a reçu.

Il est donc appuyé par sa femme, par son fils et par sa communauté. Nous déposons aujourd'hui 519 signatures sur le site de la Chambre, plus 1 218 signatures sur papier, ce qui fait 1 737 signatures.

C'est la preuve que la communauté est derrière M. Franco. Il est prêt à accueillir cette famille syrienne et on a recueilli 30 000 \$ en moins d'un an à cet effet.

Cette famille, actuellement réfugiée au Liban, vit dans des conditions difficiles. Le père, la mère, un garçon et des jumelles sont entassés dans une petite pièce. Ils ont tellement hâte d'arriver au Québec qu'ils ont écrit des mots en français sur les murs de leur chambre.

La pétition demande de les aider à leur offrir de meilleures conditions de vie et de les aider en accélérant la demande de M. Franco pour parrainer la famille Ishtai.

[Traduction]

Le Président: À l'ordre. Avant de poursuivre le dépôt de pétitions, le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes souhaite présenter une motion.

Est-ce que la Chambre consent à ce que nous revenions aux motions?

Des voix: D'accord.

*Affaires courantes***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard des motions suivantes.

Je propose:

Que, relativement à son étude sur la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), sept membres du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique soient autorisés à se rendre à Washington (D.C.) (États-Unis d'Amérique), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

FINANCES

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018, sept membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Halifax (Nouvelle-Écosse), Montréal (Québec), Windsor et Toronto (Ontario), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Je propose:

Que, relativement à son étude sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018, sept membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Vancouver (Colombie-Britannique), Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), Calgary (Alberta) et Saskatoon (Saskatchewan), à l'été ou à l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Je propose:

Que, relativement à son étude sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2018, sept membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Washington, (D.C.), et New York (New York) (États-Unis), à l'été ou à l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter les motions?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu les motions. Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

(Les motions sont adoptées.)

PÊCHES ET OCÉANS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur les zones de protection marines, au titre de la Loi sur les océans, sept membres du Comité permanent des pêches et des océans soient autorisés à se rendre à Sydney, Cheticamp et Dartmouth (Nouvelle-Écosse), Gaspé (Québec) et Bathurst et Shippagan (Nouveau-Brunswick), à l'été ou à l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude de l'engagement du Canada en Asie, sept membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international soient autorisés à se rendre à Beijing, Jingzhuang et Hong Kong (Chine), Jakarta (Indonésie) et Hanoi (Vietnam), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que relativement à son étude sur Les États-Unis et la politique étrangère du Canada, sept membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international soient autorisés à se rendre à Mexico (Mexique), Washington (D.C.) et New York (New York) (États-Unis), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur les revendications particulières et les revendications territoriales globales, sept membres du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord soient autorisés à se rendre à Vancouver (Colombie-Britannique), Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), Winnipeg (Manitoba), Shannnonville (Ontario) et Québec (Québec), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Affaires courantes

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

COMMERCE INTERNATIONAL

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur les priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans le commerce bilatéral ou trilatéral en Amérique du Nord, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, sept membres du Comité permanent du commerce international soient autorisés à se rendre à Mexico (Mexique), Pittsburgh (Pennsylvanie), Columbus (Ohio) et Milwaukee (Wisconsin) (États-Unis), à l'été ou l'automne de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

DÉFENSE NATIONALE

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur La participation du Canada à l'OTAN, sept membres du Comité permanent de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Kiev (Ukraine), Bruxelles (Belgique) et Riga (Lettonie), à l'été ou l'automne de 2017, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LANGUES OFFICIELLES

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude sur L'Examen de l'état des langues officielles en milieu minoritaire à travers le Canada, sept membres du Comité permanent des langues officielles soient autorisés à se rendre à Brome-Missisquoi (Québec), Cape Breton et Grand Pré de la Vallée (Nouvelle-Écosse), à l'été ou l'automne de 2017, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1520)

COMPTES PUBLICS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Enfin, monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), sept membres du Comité permanent des comptes publics soient autorisés à se rendre à Fredericton (Nouveau-Brunswick), à l'été de 2017 et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président: Le secrétaire parlementaire est-il certain d'avoir terminé?

Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1525)

PÉTITIONS

LES SOINS PALLIATIFS

L'hon. Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie de présenter une pétition au nom des habitants de ma circonscription, Haldimand—Norfolk, qui soulignent les effets positifs d'un centre de soins palliatifs sur la qualité de vie des patients et de leur famille lorsque ces derniers sont confrontés à des problèmes associés à des maladies mortelles.

À l'heure actuelle, les soins palliatifs ne sont pas offerts à tous les Canadiens. La pétition demande au gouvernement libéral d'établir que les centres de soins palliatifs constituent un service médical défini visé par la Loi canadienne sur la santé, de sorte que des fonds soient accordés aux provinces et aux territoires en vue d'administrer ces soins.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole pour demander une solution législative au problème économique et environnemental de longue date que représentent les navires abandonnés. Les pétitionnaires de ma circonscription et moi-même exhortons le gouvernement fédéral à mettre fin aux réponses évasives et à charger la Garde côtière d'agir de manière proactive concernant les navires abandonnés. Cette dernière doit régler la question de l'enregistrement des navires pour que les frais ne soient plus engagés par les contribuables; lancer un programme de dépôt de navires abandonnés afin d'éviter les déversements d'hydrocarbures; et créer de bons emplois verts en appuyant la récupération et le recyclage maritimes à l'échelle locale.

Affaires courantes

LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEURS D'ALGOMA

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je suis fière de prendre la parole à nouveau pour déposer des pétitions qui concernent le ministre des Transports.

Les pétitionnaires, qui viennent de Sault Ste. Marie, de Wawa, de Goulais River, de Blind River, de Desbarats et de Hilton Beach, sont inquiets parce que le service de train de voyageurs d'Algoma est interrompu depuis plus d'un an et que cela cause des difficultés considérables aux résidents, aux entreprises et aux voyageurs. Par surcroît, ils sont extrêmement préoccupés des répercussions économiques causées par cette interruption de service.

Les pétitionnaires demandent au ministre des Transports de remettre le train de voyageurs d'Algoma sur les rails afin que Transports Canada puisse remplir sa mission qui est de servir l'intérêt public en favorisant un réseau de transport au Canada qui soit sûr et sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement.

Le train est extrêmement important pour ces personnes. Comme le savent les députés, cela fait nombreuses semaines que je dépose ces pétitions, voire près d'un an.

• (1530)

LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom des habitants de ma circonscription, Saint John—Rothesay.

La première pétition, la pétition électronique e-291, lancée par Randy Hatfield, demande au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de désigner la ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, comme lieu d'essai de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, afin qu'on y évalue de nouvelles initiatives prometteuses de réduction de la pauvreté, dont des investissements dans le logement social, la formation professionnelle, l'alphabétisation, la revitalisation des quartiers, l'éducation de la petite enfance et la santé mentale des jeunes.

La pétition a été signée par 1 562 personnes de ma circonscription. L'objectif, — et nous sommes déterminés à l'atteindre — c'est que la ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, ne se classe plus au premier rang à l'échelle nationale en matière de pauvreté chez les enfants, mais comme la ville qui a montré au reste du pays comment sortir les enfants de la pauvreté.

LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, soit la pétition E-590, a été lancée par Harold Wright, un historien local légendaire de Saint John. Les pétitionnaires demandent à la ministre du Patrimoine canadien d'appuyer la désignation du port de Saint John comme premier port de mer national historique du Canada, ainsi que la désignation des stations d'aide à la navigation et les fortifications militaires de l'île Partridge, qui garde l'entrée du port de Saint John, comme lieux historiques nationaux. Ces désignations reconnaîtront les rôles importants que le port de Saint John et l'île Partridge ont joués dans le développement historique du Canada au cours des quatre derniers siècles. Cette reconnaissance permettra aux résidents de Saint John—Rothesay, aux citoyens du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux gens qui visitent notre ville et notre province, de mieux comprendre le rôle crucial qu'ont joué le port de Saint John et l'île Partridge dans l'histoire de notre pays.

La pétition a été signée par 2 143 personnes.

Je suis reconnaissante de l'appui des dirigeants locaux en ce qui concerne mon projet de loi C-352. Comme eux, je reconnais que le million de dollars par année annoncé la semaine dernière par le gouvernement est insuffisant pour s'occuper des milliers de navires abandonnés qui souillent les trois côtes canadiennes.

[Français]

LA QUALITÉ DE L'EAU

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, le lac Champlain et la baie Missisquoi fait partie de ma circonscription de Brome—Missisquoi.

La baie Missisquoi est ce plan d'eau du Canada qui est extrêmement polluée à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit dernièrement, à l'occasion d'une visite à Burlington, au Vermont, aux conseillers des sénateurs Patrick Leahy et Bernie Sanders, nous devrions unir nos voix pour faire en sorte que les eaux du lac Champlain redeviennent claires, comme elles l'ont déjà été dans le passé.

Les pétitionnaires demandent à la ministre des Affaires étrangères de donner une lettre de mandat à la Commission mixte internationale, qui s'occupe de la gestion des eaux limitrophes et qui a été créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909, pour qu'elle s'occupe de la qualité de l'eau du lac Champlain.

[Traduction]

LA FISCALITÉ

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition signée par des campeurs qui ont séjourné au terrain de camping du parc Sherwood, situé à Cloyne, en Ontario, sur les rives du magnifique lac Story, dans la circonscription d'Hastings—Lennox and Addington. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce que les terrains de camping comptant moins de cinq employés à plein temps tout au long de l'année soient considérés comme de petites entreprises et imposés en conséquence.

LA LUZERNE GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉE

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première porte sur la luzerne génétiquement modifiée. Les pétitionnaires s'inquiètent surtout du fait que la luzerne génétiquement modifiée finira inéluctablement par contaminer la chaîne alimentaire, car la luzerne est une plante vivace pollinisée par les abeilles. Ils craignent que cette contamination menace les exploitations agricoles biologiques.

L'agriculture biologique interdit le recours à des organismes génétiquement modifiés. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'imposer un moratoire sur la dissémination de la luzerne génétiquement modifiée afin que ses répercussions sur les agriculteurs puissent être étudiées en bonne et due forme.

L'AGRICULTURE

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition reconnaît le droit inhérent des agriculteurs, issu de traditions millénaires, de conserver, de réutiliser, de sélectionner, d'échanger et de vendre des semences. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'inscrire dans la loi le droit inaliénable des agriculteurs et des Canadiens en ce sens.

Décision de la présidence

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter trois pétitions.

Deux pétitions ont été signées par plus de 1 000 Canadiens de partout au pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'inclure l'alcool, la bière, le vin et les spiritueux dans l'Accord de libre-échange canadien à temps pour la fête du Canada de 2018.

Ces pétitions ont été signées par des brasseurs artisanaux, des distillateurs, des viticulteurs et des Canadiens de partout au pays qui sont exaspérés par l'impossibilité d'avoir d'excellents produits canadiens partout au pays. Elles ont également été signées par des producteurs qui sont exaspérés par leur incapacité à faire croître leurs entreprises parce que les frontières provinciales les empêchent carrément de commercialiser et de vendre leurs produits dans les autres provinces.

Les pétitionnaires aimeraient que cette situation change dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien.

LA POLIOMYÉLITE

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, l'autre pétition est signée par plus de 100 électeurs de la région de High River, dont beaucoup sont membres de clubs Rotary locaux. Ils avaient accueilli avec beaucoup d'enthousiasme l'engagement qu'avait pris le gouvernement conservateur précédent auprès des clubs Rotary de partout au Canada en vue d'éradiquer la poliomyélite.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement libéral de promettre de verser 150 millions de dollars de plus à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, afin que le Canada continue de jouer, en collaboration avec Rotary International, un rôle de premier plan dans l'éradication de la poliomyélite partout dans le monde.

LE 150^e ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

L'hon. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter des pétitions provenant de deux sociétés historiques canadiennes qui souhaitent que l'histoire soit respectée et célébrée lors du 150^e anniversaire de la Confédération.

Cette pétition a été signée par des membres de la Société historique de Nouvelle-Beauce, qui entretient un musée consacré aux aviateurs québécois des débuts de l'aviation au Canada jusqu'à nos jours. Il s'agit d'un groupe important, car l'un de ses représentants, Hector-Louis Langevin, était l'un des Pères de la Confédération.

Les membres de la société historique North Erie Shore ont eux aussi signé la pétition. Ils participent à l'organisation des célébrations du 150^e anniversaire dans le comté d'Haldimand et comptent faire de l'histoire canadienne un élément majeur de ces événements.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'annuler sa décision de ne pas inclure la Confédération parmi les thèmes du 150^e anniversaire de la Confédération. En effet, ils veulent que la Confédération soit adéquatement célébrée le 1^{er} juillet.

● (1535)

LE FALUN GONG

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions portant sur le même sujet. Elles ont été signées par des centaines de personnes de ma

circonscription et des circonscriptions avoisinantes, et par quelques Canadiens d'ailleurs au pays.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une résolution visant à établir des mesures pour empêcher le régime communiste chinois d'assassiner de façon systématique des adeptes du Falun Gong afin de prélever leurs organes. Ils demandent aussi au gouvernement de modifier les lois canadiennes pour lutter contre le prélèvement forcé d'organes et d'exiger publiquement que cesse la persécution des adeptes du Falun Gong en Chine.

L'autre pétition exhorte les autorités chinoises à traduire en justice l'ancien dirigeant Jiang Zemin et ses acolytes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS AU FEUILLETON — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé le 19 mai 2017 par l'honorable député de Carleton au sujet de la réponse du gouvernement à la question écrite Q-954, laquelle réponse a été initialement déposée à la Chambre le 18 mai 2017 et dont une version révisée a par la suite été déposée le 29 mai 2017.

[Traduction]

Je remercie l'honorable député de Carleton d'avoir soulevé la question, ainsi que le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes de ses observations.

Dans son intervention, le député de Carleton a affirmé que la réponse à la question écrite Q-954 renfermait des renseignements inexacts qui, à tort, donnaient à penser que l'honorable John Baird avait fait un voyage parrainé lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères.

Initiatives ministérielles

[Français]

Le 29 mai 2017, le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes a déposé une réponse révisée à la question écrite Q-954 et il a expliqué que la réponse initiale renfermait des renseignements inexacts attribuables à une erreur administrative qui s'est produite pendant la rédaction de la réponse.

[Traduction]

Voici ce que j'ai dit aux députés le 27 septembre 2016, à la page 5176 des *Débats de la Chambre des communes*:

L'accès à des renseignements, à des renseignements exacts, est l'un des piliers de notre régime parlementaire. Les députés doivent pouvoir s'y fier en tout temps. L'intégrité de bon nombre de nos procédures, surtout celles portant sur les questions écrites, est fondée sur l'attente légitime que les ministres et les fonctionnaires qui les appuient comprennent qu'il est important et utile de fournir aux députés des réponses écrites non seulement techniquement exactes, mais aussi complètes et transparentes.

[Français]

Par ailleurs, je tiens à répéter, à l'instar de mes prédécesseurs, que le Règlement ne permet pas au Président de se prononcer sur la qualité des réponses aux questions écrites.

[Traduction]

Puisque le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes a déposé une réponse révisée à la question écrite Q-954 qui tient compte de l'erreur soulevée par le député de Carleton, je suis convaincu, au vu de la présente affaire, que tous les députés comprennent clairement l'importance d'un échange de renseignements exacts, afin que les députés puissent s'acquitter des responsabilités qui leur incombent à titre de législateurs et de représentants.

Je considère la présente question comme étant réglée et je remercie les honorables députés de leur attention.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE CANNABIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 juin, de la motion portant que le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Nous re prenons le débat. Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan dispose de sept minutes et demie pour terminer son discours.

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, hier soir, les libéraux ont dit que le projet de loi avait pour objectif d'empêcher que la marijuana ne tombe entre les mains des enfants et que les profits de la vente de cannabis ne reviennent au crime organisé. Ces propos sont carrément orwelliens, puisque le projet de loi aura manifestement l'effet inverse.

Hier soir, j'ai parlé des effets du projet de loi sur les enfants. En résumé, le projet de loi ne permettrait plus d'imposer de sanctions pénales aux jeunes de 12 à 17 ans qui sont en possession de cinq grammes ou moins de marijuana. Cette quantité correspond à environ 15 joints. Il permettrait aussi aux gens de cultiver du cannabis à la maison, où leurs enfants y auraient vraisemblablement accès. Oui, on pourrait en cultiver dans une pièce ensoleillée qui serait

fermée à clé, mais le cannabis est une plante. On ne peut donc pas l'entreposer de la même façon qu'un médicament ou de l'alcool.

Si on légalisait la marijuana, on la rendrait nécessairement plus facile d'accès aux enfants. Le cannabis serait ainsi plus répandu. On y aurait plus facilement accès, et la suppression des peines associées à la possession banaliserait nécessairement les risques qui y sont associés. C'est ce qu'on a pu constater ailleurs dans le monde. La légalisation de la marijuana a toujours entraîné une augmentation de la consommation. C'est particulièrement vrai aux Pays-Bas. Lorsque la marijuana a été légalisée, la consommation chez les jeunes de 18 à 20 ans a pratiquement triplé. Par la suite, de nombreuses municipalités des Pays-Bas ont complètement interdit les commerces où on pouvait s'en procurer, les fameux *coffee shops*.

C'est évidemment le résultat de la légalisation, et il est on ne peut plus farfelu de la part d'un gouvernement de croire que, si on légalise une substance et si on en facilite l'accès, la consommation et la production à domicile, alors la consommation diminuera. La consommation de marijuana est effectivement trop élevée, et nous pourrions nous pencher sur les raisons dès maintenant, mais il est on ne peut plus farfelu de prétendre que le fait de faciliter l'accès à une substance et sa production réduira les risques que les gens se la procurent.

J'aimerais maintenant parler du crime organisé. Le gouvernement semble croire que, si on légalise une substance tout en la soumettant à un cadre de réglementation, on pourra forcément appauvrir le crime organisé. Certains prétendent que, si nous l'évinqons d'un secteur d'activités, le crime organisé va tout simplement fermer boutique. On peut être porté à le croire, mais c'est manifestement faux.

En plus de vendre toutes sortes de drogues, le crime organisé a participé ou continue de participer à la contrebande de produits légaux, comme le tabac, et nous savons que la contrebande de tabac est un problème majeur. Le crime organisé s'adonne à des activités illégales dans nombre d'industries parfaitement légales. Il a infiltré toutes sortes de secteurs comme la construction, la collecte des déchets, les jeux de hasard et le milieu politique.

En fait, si on faisait l'historique du crime organisé, on verrait que ses racines sont souvent d'origine culturelle ou sociologique, et non purement économique. Prenons l'exemple de la mafia, qui a vu le jour en Sicile en réaction à l'occupation étrangère. Au fil des siècles, les Siciliens ont créé une espèce de gouvernement autonome qui réussissait à fonctionner à la barbe de l'occupant et même des dirigeants légitimes. En servant de médiateur, la mafia permettait aux gens de régler leurs différends économiques, sociaux et pénaux sans en référer aux autorités occupantes. C'est ce que l'histoire nous dit.

S'il y a un profit à faire, c'est sûr que le crime organisé va s'impliquer dans le monde interlope. Or, son existence n'est aucunement tributaire de ce dernier. Il est tout aussi capable de faire énormément d'argent en appliquant ses méthodes — collusion, corruption, intimidation — dans le contexte d'activités légales.

Initiatives ministérielles

L'histoire de la mafia en Amérique du Nord est intéressante elle aussi. La mafia a par exemple su tirer profit de la prohibition. Ses origines remontent toutefois à plusieurs centaines d'années avant le début du XX^e siècle. Elle est apparue en réponse à divers phénomènes culturels. Quant à son déclin, il n'est aucunement attribuable à la légalisation de quoi que ce soit. Au contraire, la mafia a commencé à péricliter parce que les autorités ont modifié les lois pénales et permis aux forces de l'ordre de s'en prendre directement au crime organisé.

Selon ce qui est prévu dans le projet de loi, il sera de toute évidence très facile pour des organisations criminelles de poursuivre leurs activités liées à la marijuana, de vendre de la marijuana à des mineurs, de faciliter des transactions qui sont illégales à l'heure actuelle, mais qui seront bientôt légales. Il deviendra donc beaucoup plus facile pour les gens de transporter de grandes quantités de marijuana, soit jusqu'à 30 grammes pour les adultes et jusqu'à 5 grammes pour les mineurs.

Il est tout simplement irréaliste d'affirmer que cette mesure mettra fin aux activités du crime organisé dans ce domaine ou même qu'elle donnera à un coup dur au crime organisé. Selon les données obtenues, nous constaterons probablement une utilisation accrue et de nouvelles façons pour les organisations criminelles de contourner les nombreuses règles, plutôt timides disons-le, instaurées par le gouvernement.

● (1540)

Le point à retenir, c'est que le gouvernement, pour justifier son projet de loi, invoque des arguments qui ne correspondent pas à la réalité. Il parle des enfants et du crime organisé. En fait, nous allons constater une utilisation accrue chez les enfants. Le projet de loi crée également de nouvelles possibilités pour les organisations criminelles de contourner les dispositions législatives qui ont trait à la vente à des enfants, puisqu'il sera beaucoup plus facile pour les adultes et les enfants de transporter de la marijuana sans être repérés.

Nous disposons d'une solution de rechange évidente. Nous n'avons pas à accepter le statu quo comme une réalité acceptable. Notre parti appuie l'idée d'imposer des amendes, qui favorise une intervention raisonnable et efficace du système de justice pénale et non l'application de peines disproportionnées. Cette option met l'accent sur les traitements et la santé publique, mais prévoit également une intervention juridique pour remédier aux risques. Je crois que l'approche que nous proposons constitue une solution raisonnable. Elle permet des interventions qui sont nécessaires. C'est cette approche qui a été approuvée par l'Association canadienne des chefs de police. Ce n'est pas la décriminalisation, mais plutôt la possibilité d'imposer des amendes.

Il y aurait beaucoup à faire avec cette option. Nous pourrions peut-être obliger les personnes qui encourent une condamnation à choisir une solution de rechange, par exemple, la sensibilisation aux conséquences de la consommation de marijuana. Nous pourrions nous servir du système de justice pénale pour orienter les gens vers des traitements sans être trop punitifs. Nos amis du NPD ont souligné qu'il y avait la possibilité qu'une personne soit condamnée à perpétuité. Nous pouvons régler les problèmes en cause en procédant à la réforme du système de réhabilitation.

Toutefois, le problème concret que nous avons en ce moment, c'est que la marijuana tombe dans une zone grise. Elle est illégale, mais on ne peut pas imposer d'amendes. De toute évidence, elle ne constitue pas une priorité en matière d'application de la loi. C'est pourquoi tant de gens en consomment. D'une part, il n'y a pas la possibilité d'imposer des amendes et il n'y a pas d'autre choix que de

porter des accusations, de l'autre, personne ne devrait être mis en prison pour la simple possession de cannabis. Je pense que nous pouvons tous convenir de cela. Je pense que nous pouvons proposer des solutions de rechange et des changements sensés qui font comprendre les dangers et les risques réels liés à la consommation de marijuana.

Le gouvernement tente de justifier une promesse électorale en s'appuyant sur le fait que le premier ministre a affirmé avoir fumé de la marijuana alors qu'il était député, puis en défendant une approche axée sur la santé publique. Quel terrible exemple à donner pendant que des parents, des enseignants et d'autres intervenants tentent de faire comprendre aux jeunes que la consommation de marijuana présente des risques importants, graves et bien réels.

Une approche axée sur la santé publique qui serait plus sensée mettrait l'accent sur une modulation des mesures. Ainsi, nous pourrions envisager des réformes au régime de réhabilitation et d'autres outils comme des initiatives de traitement et de sensibilisation, sans pour autant renoncer à la possibilité d'imposer des amendes et de déposer des accusations criminelles afin que la police puisse intervenir. Cependant, selon le projet de loi du gouvernement, les enfants de 12 à 17 ans peuvent posséder jusqu'à cinq grammes de marijuana et ils sont autorisés à la distribuer entre eux. Ils ne peuvent pas la vendre, mais ils peuvent la distribuer. Le projet de loi pénalise sévèrement une personne de 18 ans qui donne de la marijuana à une autre de 17 ans, et, pourtant, un jeune de 17 ans qui remettrait la même drogue à un enfant de 12 ans n'encourrait absolument aucune sanction. L'incohérence de l'approche du gouvernement est donc bien évidente.

De plus, les députés ministériels ne communiquent pas un message cohérent sur les risques réels associés à la consommation de marijuana. Il y a de nombreux députés qui parlent publiquement et ouvertement du fait qu'ils ont consommé ou qu'ils consomment de la marijuana. Ils en parlent comme si ce n'est pas un problème, alors que nous savons que la consommation de marijuana, surtout chez les jeunes, est liée à une plus forte prévalence de troubles mentaux plus tard dans la vie, et ce, même lorsqu'il s'agit de quantités relativement modestes. Il est donc difficile à comprendre comment le gouvernement peut prétendre vouloir adopter une approche axée sur la santé publique alors qu'il refuse de faire face de façon réaliste aux problèmes de santé publique associés à la marijuana.

J'ai cité des études. Les données indiquent clairement qu'il y aura une augmentation de la consommation de la marijuana si elle est légalisée. Si le gouvernement va de l'avant avec le projet de loi, j'espère, à tout le moins, qu'il sera prêt à le réévaluer parce qu'il ne semble pas comprendre cette réalité. J'espère aussi que, un an ou deux après l'adoption du projet de loi, le gouvernement sera prêt à réévaluer les problèmes causés par cette mesure.

Initiatives ministérielles

• (1545)

En résumé, il y a un énorme manque de cohérence entre ce que le gouvernement prétend et les réalités qui découleront du projet de loi. Les libéraux parlent souvent de tenir la marijuana hors de la portée des enfants, mais ils leur en faciliteront l'accès. De plus, ils vont abolir toute forme de sanction pénale pour les très jeunes enfants qui ont de la marijuana en leur possession. Il n'y aura donc aucun moyen de recourir à ce genre d'intervention juridique. Les libéraux vont permettre aux adultes de posséder de très grandes quantités de marijuana et d'en faire la distribution entre eux, et aux enfants de se partager la marijuana entre eux également. Ils permettront aux parents qui ont des enfants à la maison de faire pousser des plants de cannabis à des endroits et dans des contextes où les enfants pourront fort probablement y avoir accès. Le gouvernement se dit prêt à permettre toutes ces choses, mais il avance l'affirmation saugrenue que cette nouvelle mesure législative réduira en quelque sorte l'accès des jeunes à la marijuana. Tout cela ne fait aucun sens.

Puis, les libéraux parlent de la question du crime organisé, mais la réalité, c'est que le crime organisé est un système qui existera peu importe si la marijuana est légale ou non. Le crime organisé tire parti des occasions qui se présentent d'enfreindre la loi, mais il n'a pas besoin qu'une substance soit illégale pour poursuivre ses activités. Le gouvernement aurait intérêt à comprendre cette réalité.

Bien franchement, les députés ministériels qui se sont déjà penchés sur la question du crime organisé dans le contexte du travail policier devraient savoir ceci, et je suis sûr qu'ils le savent, malgré ce qui est écrit sur leurs notes d'allocation. Le plus souvent, le crime organisé découle d'une méfiance envers l'autorité, de l'exclusion sociale et de systèmes d'autorité déjà en place depuis longtemps. Ils ne résultent pas simplement de l'illégalité d'une chose. C'est l'histoire qui nous a appris cela.

En ce qui concerne la question de la santé publique, les faits sont très clairs: la marijuana est une substance dangereuse. Ce ne sont pas toutes les personnes qui fument un joint qui subiront des effets négatifs, mais la marijuana a été clairement associée à un risque accru de troubles mentaux. Un autre député a longuement parlé des effets cancérigènes de la fumée de marijuana et des nouvelles recherches portant sur les risques de la consommation de marijuana.

En tant qu'assemblée législative, nous devons envoyer un message sans équivoque. Je dirai simplement aux députés que nous devons donner un exemple clair en ce qui concerne les risques, car les libéraux affirment d'une part qu'ils adopteront une approche fondée sur la santé et tenteront de sensibiliser les Canadiens aux risques du cannabis, mais d'autre part ils soutiennent que ces risques ne sont pas vraiment bien compris et qu'il n'existe aucun consensus sur ceux-ci.

Tout cela crée une grande confusion, car les libéraux ne semblent pas reconnaître les risques existants et les députés tiennent des discours divergents à ce sujet. J'espère qu'au moins dans le cadre de ce débat, les députés de tous les partis seront prêts à reconnaître clairement que, peu importe leur point de vue sur la question fondamentale du crime, la marijuana est dangereuse et les meilleures recherches médicales confirment sans l'ombre d'un doute les risques qu'elle pose. J'espère donc que les députés se joindront à moi pour s'opposer à ce projet de loi.

• (1550)

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Madame la Présidente, le député a exprimé clairement son inquiétude. Il craint qu'en légalisant la marijuana, nous mettions les jeunes en danger et que cela les expose à d'autres problèmes de santé et préjudices

sociaux. Je le dis bien franchement, j'en conviens tout à fait. Je pense en effet qu'à elle seule, la légalisation entraînerait tous ces effets. À elle seule, la légalisation laisserait la production et la distribution du cannabis entre les mains des criminels et permettrait à nos enfants de se le procurer plus facilement. Je signalerai simplement au député que ce n'est pas du tout ce que nous avons l'intention de faire.

Ce que nous nous proposons de faire, c'est de lever les sanctions pénales, à titre de première étape de la légalisation, et de remplacer le système actuel de contrôle du cannabis, qui de toute évidence ne fonctionne ni pour les enfants, ni pour les collectivités, ni pour la santé des Canadiens, par un système de réglementation rigoureuse de la production, qui prévoit de lourdes sanctions pénales pour la production en dehors du régime réglementé. La distribution serait étroitement réglementée et de lourdes sanctions pénales seraient prévues pour ceux qui distribueraient le cannabis et en feraient le trafic en dehors du régime réglementé. Il prévoirait la mise en place, au niveau provincial, municipal et fédéral, d'une réglementation visant à ce que la consommation se fasse de façon plus saine, plus sécuritaire et plus responsable au plan social.

Dans cette optique, le député pourrait-il envisager qu'un cadre réglementaire strict de la production, de la distribution et de la consommation pourrait aboutir, au plan sanitaire et social, à de meilleurs résultats pour nos enfants...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je dois laisser aux autres le temps de poser des questions.

Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, en tout respect pour le secrétaire parlementaire, je crois qu'il devrait lire le projet de loi plus attentivement, parce que le régime réglementaire strict dont parlent les libéraux permettra en fait aux gens de faire pousser du cannabis à la maison. Les gens pourront faire pousser jusqu'à quatre plants dont la hauteur sera limitée à un mètre. C'est bien beau de limiter la hauteur, mais qui se chargera de la vérifier si aucun avis ou enregistrement n'est requis pour faire pousser du cannabis? Les villes ne sauront pas qui en fait pousser. Le projet de loi permet aux gens de faire pousser leur propre cannabis à la maison. Ce n'est pas ce que j'appellerais un cadre réglementaire strict et il serait fou de prétendre que c'en est un.

• (1555)

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Madame la Présidente, j'écoute les échanges relativement corsés entre les deux députés et j'aimerais poser une question à mon honorable collègue.

Avant de commencer sa carrière en politique, il a été enseignant pendant 25 ans dans une institution secondaire. Quand les étudiants ou les étudiantes sont tentés de faire l'expérience de la marijuana, ils doivent être très peu débrouillards pour ne pas en trouver une source. J'arrive mal à voir comment la nouvelle réglementation va changer les choses.

Ce qui m'inquiète encore plus dans ce projet de loi — c'est ce sur quoi j'aimerais entendre mon collègue —, c'est que son principal obstacle est la banalisation de la substance, comme si elle était absolument sans conséquence. Or, dernièrement, des représentants de la santé — en effet, on nous dit qu'on tient compte de la santé — nous ont dit qu'il faudrait au moins fixer l'âge minimum à 21 ans.

Sommes-nous en train de banaliser la consommation de cette substance dans ce débat?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, pour ce qui est de la facilité d'accès, je rappelle que le cannabis est une plante, pas très difficile à cultiver d'après ce qu'on me dit. C'est là toute la difficulté de limiter l'accès au cannabis, mais si en plus nous permettons aux gens d'en faire la culture à domicile et de le distribuer, si nous permettons même aux mineurs d'en avoir en leur possession et d'en faire la distribution à d'autres mineurs, évidemment qu'il sera plus facile d'y avoir accès. Nous pouvons en faire plus pour limiter l'accès en maintenant la criminalisation. Nous ne sommes pas obligés d'accepter le statu quo comme solution adéquate, mais cela ne veut certainement pas dire que nous devons aller dans la mauvaise direction et choisir la légalisation.

Le député a bien raison de dire que le gouvernement envoie des messages contradictoires quant aux risques. Je le répète, j'ose espérer qu'au moins le débat actuel enverra un message clair quant aux risques réels que présente la consommation de marijuana. Les ministériels devraient agir en leaders positifs et donner l'exemple, mais le premier ministre a admis avoir consommé de la marijuana alors qu'il était député. Le message que cela envoie pose un réel problème.

Le processus politique à l'oeuvre, c'est que le gouvernement tente de plaire aux gens qui estiment que la marijuana ne présente aucun problème. Les meilleures études scientifiques montrent toutes que des risques importants sont associés à la marijuana.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui à l'appui du projet de loi C-45, non seulement à titre de députée de Scarborough-Centre, mais aussi à titre de mère voulant garder ses enfants hors du danger que présentent les drogues et l'alcool et à titre de citoyenne voulant réduire le pouvoir et l'influence du crime organisé.

Si nous souhaitons garder le cannabis hors de la portée de nos enfants, nous devons appuyer le projet de loi. Ceux qui s'opposent à cette mesure législative pleine de gros bon sens et fondée sur des données probantes soutiennent une prétendue guerre contre les drogues qui est pourtant l'un des échecs les plus spectaculaires et les plus onéreux de l'histoire de la politique publique et qui ne fait qu'enrichir les membres du crime organisé.

De nos jours, il est plus facile pour un mineur d'obtenir du cannabis que de l'alcool ou du tabac. Si les députés en doutent, ils n'ont qu'à parler aux jeunes de notre nation et à se rendre dans les écoles, comme je l'ai fait. Mes propres enfants me disent que le cannabis est plus accessible aux enfants que la bière ou les cigarettes. On en trouve dans nos écoles et cela entraîne des conflits, des activités illégales et des expulsions. Le cannabis a une incidence négative sur l'éducation et la vie de la jeune génération.

Les données le démontrent. Le Canada affiche l'un des plus hauts taux de consommation juvénile du cannabis du monde entier. En 2015, le taux de consommation chez les jeunes de 15 à 19 ans était de 21 %, et il atteignait 30 % chez les 20 à 24 ans. C'est la réalité actuelle.

La vente et la distribution de l'alcool et du tabac sont réglementées par les administrations fédérale et provinciales; la vente aux mineurs est strictement interdite. Les détaillants qui violent ces règlements font l'objet d'amendes importantes et de sanctions graves, par exemple le retrait de leur droit de vendre des produits du tabac. Pour l'intérêt de leurs commerces, ils ont donc tout avantage à respecter les règlements interdisant la vente aux mineurs.

Bien entendu, il est toujours possible de contourner un système. Un ami plus âgé peut acheter de la bière pour un plus jeune. C'est illégal, mais cela arrive. Les jeunes peuvent subtiliser de l'alcool dans le bar de leurs parents. Les jeunes suffisamment motivés trouveront toujours une façon de contourner les règles. Toutefois, le fait demeure que la réglementation de la vente de l'alcool et des produits du tabac est manifestement plus efficace pour restreindre la consommation de ces produits par les mineurs que la prohibition. Nous devons adopter le même régime de réglementation pour le cannabis parce qu'il a fait la démonstration de son efficacité à restreindre la consommation par les mineurs.

En plus de son efficacité, il existe une autre excellente raison pour soutenir ce projet de loi et la réglementation stricte du cannabis. Nous ferons d'une pierre deux coups, en portant un coup décisif contre le crime organisé au Canada. Le cannabis est une mine d'or pour les gangs criminels, une source de revenus qui leur sert à se procurer d'autres drogues pour la revente ou des armes, ce qui alimente la violence et la criminalité dans nos collectivités. La légalisation et la réglementation du cannabis écarteraient les bandes criminelles du commerce du cannabis.

Comme je l'ai déjà mentionné, un commerçant doit respecter des règles contraignantes s'appliquant aux produits qu'il vend. Les gangs et les vendeurs de drogues fonctionnent en dehors de ces règles. Ils ne se soucient nullement de leurs clients, dans la mesure où ils ont de l'argent. Les vendeurs criminels ne vendent pas seulement du cannabis. Ils peuvent fournir à leurs jeunes clients des substances illégales beaucoup plus dangereuses.

Pour la première fois, le projet de loi C-45 créerait une infraction criminelle visant spécifiquement la vente de cannabis à des mineurs et imposerait de lourdes sanctions à quiconque ferait participer des mineurs à toute activité liée au cannabis. Le projet de loi interdirait également l'emballage, l'étiquetage et la promotion conçus spécifiquement pour attirer les jeunes. C'est la raison pour laquelle, si nous souhaitons restreindre l'accès du cannabis aux jeunes et porter un dur coup à la criminalité, nous devons appuyer le projet de loi C-45. Les personnes qui se disent contre la criminalité et qui s'opposent à ce projet de loi se leurrent.

Les propositions énoncées dans le projet de loi C-45 sont des politiques sensées, basées sur l'expérience et issues de vastes consultations menées depuis plus d'un an auprès des experts en matière d'exécution de la loi, de santé et de sécurité, dirigées par notre collègue le député de Scarborough-Sud-Ouest et par le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis, dirigé par l'honorable Anne McLellan. C'est une loi qui arrive à point nommé.

• (1600)

Je dois avouer que la lecture des informations fallacieuses que certaines personnes opposées à ce projet de loi ont tenté de propager, en particulier auprès de différents groupes ethniques, m'a attristée. Plutôt que de tenter de réfuter les avantages d'une stricte réglementation, ils ont eu recours à la désinformation et à la peur pour alimenter délibérément les tensions. À titre de membre d'une de ces communautés ethniques, je suis outrée du peu de cas qu'ils font de nous et du peu d'intelligence qu'ils nous prêtent, nous jugeant incapables de déceler leurs mensonges. Les membres de ma collectivité veulent rendre plus difficile l'accès de leurs enfants au cannabis, ce qui serait une conséquence du projet de loi C-45. C'est le genre d'aide dont les parents ont besoin.

Initiatives ministérielles

Selon une autre attaque trompeuse contre ce projet de loi, ce dernier légaliserait la possession de cannabis par les mineurs. C'est une affirmation délibérément fallacieuse. Il est vrai que le projet de loi C-45 décriminaliserait la possession d'une petite quantité de cannabis. La possession d'une petite quantité d'alcool ou de tabac n'est pas criminelle non plus. Cela ne signifie pas qu'elle soit tolérée. Notre gouvernement collaborerait avec les provinces pour veiller à ce que des amendes significatives soient imposées pour les cas de possession de petites quantités.

Pourquoi imposer des amendes plutôt que de porter des accusations criminelles? De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons qu'il n'est pas juste de ruiner la vie de mineurs en leur imposant des dossiers criminels qui les suivront leur vie durant à cause d'une erreur de jeunesse. Si des sanctions criminelles sévères sont justifiées pour les trafiquants et les distributeurs, de simples amendes constituent des moyens dissuasifs suffisants pour la possession simple par des jeunes.

Certaines questions sur le régime de la réglementation qui serait issu du projet de loi C-45 demeurent sans réponse, à savoir, par exemple, où et comment serait vendu le cannabis. Des électeurs de ma circonscription s'inquiètent également du risque de perdre la jouissance de leur propre appartement du fait de la consommation de cannabis par leurs voisins dans des immeubles à logement. La réponse à ces questions reviendra aux administrations municipales et provinciales parce qu'elles relèvent de leurs compétences. Le Canada est une fédération et le gouvernement fédéral serait malvenu d'imposer ses solutions à ces problèmes. Une règle valable dans une ville pourrait ne pas convenir à une autre. Je suis certaine que la ministre de la Justice et la ministre de la Santé du Canada collaboreront avec leurs homologues des provinces pour trouver les réponses appropriées.

Nous convenons que la consommation du cannabis et de ses dérivés comporte des risques, autant que la consommation d'alcool et de tabac. Nous convenons que les risques sont beaucoup plus élevés chez les jeunes. C'est la raison pour laquelle il est urgent de mettre un terme à la situation actuelle, qui a totalement échoué à restreindre l'accès à ces produits par nos jeunes.

Cette loi nous permettrait de remplacer une approche inadéquate qui facilite l'accès au cannabis pour les jeunes et procure une source de revenus faciles aux organisations criminelles par une approche de réglementation et d'exécution strictes, fondée sur des données probantes, qui restreindrait efficacement l'accès pour les jeunes. Cette approche prévoirait des sanctions graves pour ceux qui voudraient corrompre nos jeunes et couperait l'accès à une source importante de revenus aux organisations criminelles.

J'exhorte tous ceux qui souhaitent tenir le cannabis hors de la portée de nos enfants à appuyer le projet de loi C-45. À titre de mère, j'affirme que ce projet de loi apporte une aide particulièrement bienvenue.

• (1605)

L'hon. K. Kellie Leitch (Simcoe—Grey, PCC): Madame la Présidente, les ouvrages sont très clairs sur ce point. *Lancet* affirme que les jeunes consommateurs de marijuana ont 60 % moins de chance d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études universitaires. Le *Journal of Neuro science* est également formel. La consommation régulière de cannabis entre l'âge de 18 et 25 ans entraîne des changements dans la structure du cerveau.

Les jeunes gens qui assistent aujourd'hui à notre séance depuis la galerie savent reconnaître une drogue. Ils connaissent la différence

entre le fait de fumer et celui de s'abstenir de fumer. Ils me le rappellent régulièrement dans ma clinique, parce qu'ils le savent.

Je tiens également à rétablir les faits. La députée affirme qu'aux termes de cette loi, la possession sera interdite aux enfants. L'article 8 du projet de loi de ce gouvernement stipule clairement que les jeunes de 12 à 18 ans pourraient posséder de la marijuana.

Ma question à la députée est toute simple. Si les particuliers sont autorisés à faire pousser des plants de cannabis et si leurs enfants récoltent le cannabis de ces plants, est-ce que les parents seront arrêtés ou est-ce que vous prévoyez également réglementer cette production?

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je désire simplement rappeler à la députée qu'elle doit adresser ses questions à la présidence. Ce projet de loi n'est pas le mien.

Mme Salma Zahid: Madame la Présidente, la situation actuelle est intenable. Je suis mère de deux adolescents de 19 et de 17 ans et je sais avec quelle facilité nos jeunes peuvent se procurer du cannabis aujourd'hui. Il est plus facile pour nos jeunes de se procurer du cannabis que de l'alcool ou du tabac. La légalisation permettra de contrôler la distribution et il sera plus difficile pour nos jeunes d'avoir accès au cannabis.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle aux députés que lorsqu'un d'entre eux a la parole, il a le droit de s'exprimer. Je demande à ceux qui ont des observations à faire ou des questions à poser d'attendre que je leur accorde la parole.

Nous revenons aux questions et observations. Le député de Calgary Shepard a la parole.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, au début de son intervention, la députée de Scarborough-Centre a mentionné que le gouvernement souhaitait éliminer le marché noir. Le préambule de la loi ne mentionne pas cet objectif. Ce but n'est pas le but annoncé de cette loi. Comme père de trois très jeunes enfants, dont le benjamin est né au début de la campagne électorale de 2015, je ne peux imaginer moyen plus facile de se procurer de la marijuana que de permettre à chaque ménage de faire pousser quatre plants à domicile sans aucune supervision.

Comment la députée peut-elle affirmer que ce projet de loi protégera mieux nos enfants, après avoir fait état des écoles secondaires et de la facilité de s'en procurer aujourd'hui? Comment pouvons-nous affirmer qu'il sera plus difficile pour les enfants de se procurer de la marijuana si elle est directement produite à la maison?

• (1610)

Mme Salma Zahid: Monsieur le Président, le régime actuel ne fonctionne pas. Grâce au projet de loi C-45, le gouvernement mettra en place des mesures rigoureuses pour empêcher les jeunes d'avoir accès au cannabis et pour éviter qu'ils soient encouragés à consommer du cannabis. Le projet de loi créera de nouvelles infractions dans le cas des adultes qui vendent du cannabis à des jeunes ou qui les incitent à commettre des infractions liées au cannabis.

En tant que mère de deux enfants, j'ai le devoir de leur montrer à faire la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal. Je ne bois pas d'alcool et je ne fume pas, et je dis à mes enfants ce qui est bien et ce qui est mal. La religion interdit à mes enfants de boire de l'alcool, mais je ne peux pas empêcher les magasins d'en vendre parce que mes enfants ne peuvent pas en consommer.

Initiatives ministérielles

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-45, qui porte sur la légalisation du cannabis, plus communément appelé marijuana.

Le projet de loi C-45 a été proposé avec précipitation. Les gouvernements provinciaux doivent définir de nombreux aspects pratiques du projet de loi C-45. À la mise en oeuvre de la mesure législative, les libéraux demanderont aux Canadiens de leur faire confiance et d'espérer que tout se passera bien. C'est une politique qui ne fonctionnera pas, à l'image de toutes les autres promesses électorales brisées.

Avant même de commencer mon discours sur les aspects problématiques de la proposition du gouvernement, je tiens à dire que je ne crois pas que le projet de loi créerait une politique judiciaire pour les Canadiens. Plutôt, on nous demande de signer un chèque en blanc pour un grand nombre des détails réglementaires qui seront décidés plus tard. La légalisation d'une drogue illicite a des conséquences importantes pour tous les Canadiens. Il nous incombe d'assurer leur sécurité.

Je commencerai par un peu d'histoire sur le cannabis au pays. Le Canada a interdit le cannabis pour la première fois en 1923 par le projet de loi visant à modifier la Loi sur les stupéfiants. À l'époque, la liste des drogues interdites incluait également l'opium, la morphine et la cocaïne. Je suis contente que ces trois drogues demeurent sur la liste noire actuelle. J'ignore toutefois pour combien de temps.

La consommation de cannabis a continué d'augmenter progressivement tout au long des années 1970, 1980 et 1990, ce qui nous amène à aujourd'hui. La consommation de cannabis est à un niveau sans précédent. Selon un rapport de l'Université de Waterloo sur l'usage du tabac et du cannabis au Canada, près d'un élève de la septième à la douzième année sur cinq a déjà consommé du cannabis. La majorité d'entre eux en ont consommé au cours de la dernière année. Aucun député ne peut affirmer que c'est une bonne chose. Ces taux doivent diminuer. L'adoption du projet de loi entraînerait toutefois assurément une hausse de la consommation de cannabis chez les élèves.

Le cannabis est illégal depuis 1923 pour de nombreuses raisons, et l'une des principales raisons est que le cannabis est une drogue qui a des effets nuisibles bien réels sur la santé des personnes qui en consomment, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes dans la tranche d'âge où le cerveau n'a pas fini de se développer. Ma collègue, une médecin, vient de citer certains faits incontestables en ce qui concerne la recherche médicale et les genres d'effets néfastes auxquels les enfants et les jeunes du Canada s'exposeront lorsqu'ils commenceront à consommer de la marijuana.

L'assouplissement des positions à l'égard du cannabis n'a pas réduit la consommation de cette substance et, pire encore, elle n'a pas entraîné une baisse de son usage chez les jeunes. De nombreux autres Canadiens qui ne fument pas actuellement de la marijuana, ou du cannabis, sont susceptibles de commencer à le faire une fois que cette substance sera légalisée. La légalisation de la marijuana ne diminuera pas l'intérêt à cet égard. Au contraire, elle le renforcera, comme on l'a observé dans les États américains qui ont légalisé cette drogue, notamment le Colorado.

J'ai beaucoup de réserves au sujet du projet de loi, mais je parlerai d'abord de la légalisation de l'accès au cannabis qui est prévue dans le projet de loi C-45. Le gouvernement répète constamment que le projet de loi vise à protéger les enfants et les jeunes des dangers du cannabis. Toutefois, cette déclaration est paradoxale. En effet, en

légalisant le cannabis et en encadrant juridiquement la production, la possession, la distribution et la consommation de cannabis, le projet de loi encouragerait en fait une consommation accrue de cette substance.

Aux termes du projet de loi C-45, les adultes pourront avoir en leur possession jusqu'à 30 grammes de cannabis séché, dans un lieu public. Pour mettre les choses en perspective, 30 grammes équivaldraient à un petit sac de croustilles. Il ne s'agit donc pas d'une petite quantité.

● (1615)

Cependant, dans des contextes privés, aucune limite n'est établie. Les Canadiens pourront stocker des kilogrammes de marijuana tant qu'ils n'ont pas l'intention d'en faire la vente.

Le projet de loi ne s'arrête pas là. En effet, il permettra aux adultes de cultiver jusqu'à quatre plants de cannabis à la maison. Le problème, c'est que ces plants se retrouvent déjà dans les foyers. Le gouvernement prétend vouloir protéger les enfants, mais il va permettre que cette drogue soit cultivée à l'endroit même qui est censé être sécuritaire pour les enfants.

Je comprends que le projet de loi établit quelques mesures pour veiller à ce qu'il ne soit pas possible pour n'importe quel adulte de cultiver de la marijuana. Je tiens également à souligner que je ne parle pas de l'utilisation et du besoin de cannabis à des fins médicales. Ça, c'est une tout autre paire de manches.

Cela dit, je ne suis pas convaincue qu'il y ait suffisamment de mesures de protection pour s'assurer que la limite de quatre plants n'est pas exagérément enfreinte ou ignorée. Le fait de permettre aux Canadiens de cultiver eux-mêmes du cannabis rendra la prise de règlements et la surveillance beaucoup plus difficiles pour le gouvernement et les forces de l'ordre.

Cela m'amène directement à parler d'autres craintes que j'éprouve au sujet de la réglementation. Dans le projet de loi actuel, il n'est pas précisé clairement comment le gouvernement entend réglementer la production et la consommation de cannabis. Par exemple, aux termes des dispositions actuelles, les mandats de perquisition pourraient être émis par téléphone ou bien ils autoriseraient des inspecteurs à ouvrir des colis ou à entrer dans des immeubles sur la présomption que des activités contraires à la loi s'y déroulent. Ces dispositions manquent de substance et ne proposent pas de mesures pratiques pour aider les agents d'application de la loi à déterminer quand un mandat de perquisition est opportun et de quelle façon prévoir avec exactitude les violations.

Enfin, dans la circonscription de Richmond-Centre, que je représente, j'ai fait ouvertement campagne contre la légalisation de la marijuana et j'ai été réélue parce que mon point de vue est partagé par de nombreux électeurs qui m'ont fait part de leurs inquiétudes. Ils détestent l'odeur persistante du cannabis et les propriétaires craignent de ne pas pouvoir obtenir d'assurance si un locataire décide de cultiver du cannabis à leur insu. Les parents s'inquiètent de la sécurité de leurs enfants. Trop de questions restent sans réponse pour ce qui est des conséquences concrètes de la légalisation.

Le projet de loi constitue un changement de politique radical pour l'ensemble de la société. J'enrage de voir que ce gouvernement estime approprié de se précipiter pour faire adopter ce projet de loi alors qu'il mène des consultations à propos du moindre changement.

Un journaliste a même écrit ceci: « Les libéraux de Trudeau sont en train de légaliser la marijuana comme si on les y forçait ».

La sécurité des Canadiens, et plus particulièrement des jeunes...

Initiatives ministérielles

•(1620)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): À l'ordre. J'aimerais rappeler à la députée qu'elle ne peut pas mentionner le nom des personnes qui se trouvent à la Chambre.

L'hon. Alice Wong: Madame la Présidente, je citais le journaliste.

J'encourage vivement le gouvernement à freiner le processus d'adoption de ce projet de loi et à établir le cadre réglementaire. Si tout va bien, nous pourrions ensuite arriver à une mesure législative plus efficace et présentant moins de risques.

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Madame la Présidente, il est question ici d'un projet de loi important. Je pense que, pour bon nombre de députés et de Canadiens, le sujet n'est pas facile. De toute évidence, nous n'avons pas le dessus sur le problème de la toxicomanie au Canada. C'est un monde que je connais bien. J'ai presque l'impression que nous baissions les bras. Cela dit, c'est au Canada que le taux de consommation de cannabis chez les jeunes est le plus élevé. Le projet de loi C-45 devrait nous aider à améliorer les choses.

Même si cette orientation soulève des réticences, quelles sont les solutions de rechange au projet de loi C-45?

L'hon. Alice Wong: Madame la Présidente, le plus grand échec depuis des années se situe au chapitre de la sensibilisation. Chaque fois que l'on parle de prévention de la consommation de drogue, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses que l'on aurait dû faire. Si davantage de jeunes consomment de la drogue, c'est en raison, d'une part, de l'assouplissement des mœurs et, d'autre part, du fait qu'ils ne voient pas les dégâts que cela cause à leur cerveau.

J'aimerais relater un exemple concret. La maison d'un de mes voisins était une installation de culture de marijuana. Il y avait entre autres de la moisissure visible dans le sous-sol. La police a fini par découvrir ce qui s'y tramait. Puis, quand le conseil scolaire s'est penché sur la situation des enfants qui vivaient aux étages supérieurs de la maison, au-dessus du sous-sol, il a découvert qu'ils exhibaient les mêmes symptômes que les personnes droguées, comme s'ils avaient fumé de l'herbe.

Ma question, en tant qu'ancienne éducatrice, est la suivante. Il faut sensibiliser les jeunes de sorte qu'ils n'aient même pas l'idée de se tourner vers la drogue. Si nous les encourageons à en consommer et que nous leur y donnons accès encore plus facilement à la maison, comment les parents peuvent-ils avoir l'assurance que leurs propres enfants n'auront pas accès aux quatre plants?

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de ses propos sur la question, qui nous aident tous à réfléchir.

Il me semble que, depuis le début, un élément fondamental est absent de ce projet de loi. J'ai peine à comprendre qu'après 18 mois d'étude, on n'ait pas accouché d'une norme sur le taux de THC. C'est la première chose qui a de l'importance.

Au moment où les libéraux sortiraient le crime organisé de nos cours d'école, comme ils disent vouloir le faire, qu'est-ce que va offrir le crime organisé, sinon une expérience supérieure à ce que l'on pourrait vendre sur le marché? Or on n'a même pas réussi à déterminer quel est le taux de THC du produit qui sera légalisé.

Ma collègue peut-elle nous dire ce qu'elle en pense?

[Traduction]

L'hon. Alice Wong: Madame la Présidente, déjà, je ne pense pas que la chose la plus importante à faire soit de se demander si les

enfants en ont déjà consommé. C'est la chose la plus sécuritaire. Que l'on parle d'examiner la drogue pour voir si elle est de bonne ou de mauvaise qualité ou d'offrir la meilleure cocaïne aux personnes qui fréquentent les centres d'injection supervisée, il s'agit du même argument. Ce n'est pas comme cela que nous allons réussir à dissuader les élèves et les jeunes de consommer cette drogue très dangereuse.

À mon avis, il ne faut même pas parler de cela. Du fait du projet de loi actuel, les enfants auraient accès encore plus facilement à la drogue, et c'est sans parler des biscuits à la marijuana ou du fait que les enfants pourraient s'échanger tout cela entre eux. Il s'agit de problèmes concrets, mais le projet de loi ne fait rien pour les résoudre.

•(1625)

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravie d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-45, Loi sur le cannabis. Cette mesure législative permettra non seulement de remplir une importante promesse électorale faite aux Canadiens, mais aussi de mieux protéger les jeunes et d'accroître la sécurité au Canada.

En 2012, 20 % des jeunes de 15 à 17 ans ont signalé avoir consommé du cannabis au cours de l'année précédente. C'est un pourcentage inacceptable, et la situation cause du tort aux jeunes du pays. La circonscription que je représente, Don Valley-Est, compte un grand nombre de jeunes. Le gouvernement a le devoir de faire en sorte que ces jeunes n'aient pas accès au cannabis.

Le projet de loi C-45 érigerait en infraction criminelle la vente ou la distribution de cannabis à des jeunes. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du pays, on créerait une infraction criminelle précise concernant la vente de cannabis à un jeune. Le projet de loi créerait aussi deux nouvelles infractions criminelles, assorties de peines d'emprisonnement d'une durée maximale de 14 ans, pour la distribution ou la vente de cannabis à un jeune ou pour l'utilisation d'un jeune en vue de commettre une infraction liée au cannabis.

Le projet de loi contient aussi des dispositions rigoureuses destinées à empêcher les jeunes de consommer du cannabis. Il prévoit de lourdes peines dans les cas d'étiquetage, d'emballage, de promotion, de publicité, de commandite ou d'attestation susceptibles d'inciter des jeunes à consommer du cannabis ou de le rendre attrayant pour eux, notamment une amende pouvant atteindre 5 millions de dollars ou une peine d'emprisonnement d'un maximum de trois ans.

Les façons de faire actuelles ne protègent pas les jeunes, ce qui est un énorme problème. Comme certains l'ont souligné, la vie de nombreux jeunes a été irrémédiablement gâchée en raison d'infractions mineures concernant la possession de cannabis. La possession de cannabis se classe au quatrième rang parmi les crimes commis par de jeunes Canadiens.

Le projet de loi C-45 aurait pour but d'éviter que des jeunes aient à subir, pendant toute leur vie, les conséquences associées à un casier judiciaire. Les personnes de moins de 18 ans ne seraient pas passibles de poursuites pénales pour avoir eu en leur possession ou partagé de très petites quantités de cannabis; de plus, toute infraction à cette loi par des jeunes serait traitée dans le cadre du système de justice pénale pour les adolescents. Par ailleurs, le gouvernement a prévu 9,6 millions de dollars sur cinq ans pour une vaste campagne de sensibilisation du public qui ferait connaître aux Canadiens, y compris aux jeunes, les risques associés à la consommation de cannabis.

Initiatives ministérielles

En 2012, 33 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont dit avoir consommé du cannabis au cours de l'année précédente. Il est actuellement très dangereux de se procurer du cannabis. Il faut faire affaire avec un trafiquant ou aller dans un point de vente illégal et faire ses achats en secret, tout cela en s'inquiétant du contenu exact de la drogue achetée. L'un des graves problèmes, à l'heure actuelle, c'est que le cannabis en circulation a été combiné à d'autres drogues puissantes ou a une teneur en THC anormalement élevée. Malgré la faible probabilité d'une surdose de cannabis, un produit impur peut causer des réactions extrêmement désagréables.

Le projet de loi C-45 permettrait aux personnes qui consomment régulièrement du cannabis et à celles qui veulent en faire l'essai d'avoir accès à une drogue sûre et réglementée. Il permettrait aussi au gouvernement de réglementer la production et la vente de cette drogue, et d'éviter que les criminels en tirent profit. En 2013, parmi les infractions liées à la drogue déclarées par les policiers, 67 % concernaient le cannabis; dans 80 % de ces cas, il s'agissait de simple possession.

● (1630)

Actuellement, le système de justice pénale est débordé par des cas de personnes accusées de crimes non violents liés à la possession de cannabis. Le projet de loi vise à éliminer ce fardeau, ce qui permettra au système de justice de protéger plus efficacement les Canadiens.

Le cadre de réglementation proposé dans le projet de loi permet de posséder légalement une quantité de 30 grammes ou moins de cannabis dans un lieu public, d'acheter du cannabis à des fournisseurs réglementés et de cultiver jusqu'à quatre plantes de cannabis par domicile. Cela rendrait le marché du cannabis plus sécuritaire. De plus, la nouvelle réglementation concernant les infractions mineures de possession de cannabis permettrait aux services de police de se concentrer sur l'objectif important de garder le cannabis hors de la portée des jeunes, et les produits de sa vente, hors de la portée des criminels.

Le projet de loi est un parfait exemple de collaboration politique. Les trois ordres de gouvernement, soit les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, ont travaillé ensemble ainsi qu'avec la population canadienne afin d'élaborer le meilleur projet de loi possible pour protéger les Canadiens.

Je félicite le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis de son travail acharné. Grâce à ses efforts soutenus ainsi qu'aux consultations qu'il a menées partout au pays auprès de tous les ordres de gouvernement, de spécialistes, de patients, de militants, de gouvernements et d'organisations autochtones, d'employeurs et de l'industrie, il a pu fournir des recommandations constructives sur l'élaboration de ce nouveau cadre législatif et réglementaire.

Le projet de loi sur le cannabis mettrait en place un cadre rigoureux pour le contrôle, la production, la distribution, la vente, l'importation, l'exportation et la possession de cannabis au Canada.

Je suis fière de dire aux résidents de ma circonscription, dont beaucoup sont des jeunes, que le gouvernement qu'ils ont élu travaille vraiment pour eux. Je suis fière de leur parler du travail colossal que le gouvernement a réalisé, et des efforts acharnés qu'il continue de faire afin de remplir les engagements électoraux qui sont chers à de nombreux Canadiens. Je suis persuadée que le projet de loi sur le cannabis contribuera à faire du Canada un pays meilleur et plus sécuritaire.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, en écoutant le discours de la députée, je me suis mis à penser à certaines questions importantes, comme les casiers judiciaires que

doivent continuer de trimbalier des jeunes et des adultes et qui ont de sérieuses conséquences. Par exemple, je connais un homme qui habite dans ma circonscription et qui est chauffeur de camion pour Ford depuis plus de 20 ans. Il fait de la livraison juste à temps, mais il a un casier judiciaire également depuis 20 ans pour avoir eu du cannabis en sa possession. À l'époque, il était âgé de 18 ans. Il n'a jamais commis aucun autre crime, mais son casier judiciaire lui cause régulièrement des problèmes qu'il doit gérer au travail et ailleurs.

Le gouvernement ne fera rien, tant que le projet de loi ne sera pas adopté, pour les personnes qui ont déjà été déclarées coupables d'une infraction. Par conséquent, j'aurais quelques questions à poser à la députée. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas un casier judiciaire, lui qui a pourtant admis avoir déjà fumé du cannabis alors qu'il était député? Où a-t-il obtenu la marijuana? Que pense la députée de la possibilité que des gens de sa circonscription héritent d'un casier judiciaire au cours de l'été tandis que le premier ministre n'en a pas?

● (1635)

Mme Yasmin Ratansi: Madame la Présidente, c'est une question valable. Il faut faire la distinction entre la légalisation et la décriminalisation. Dans l'état actuel de la loi, la possession est un crime. Si nous ne la modifions pas, il est inutile de parler de cette question.

Puisque nous avons opté pour la légalisation, nous avons l'intention de réglementer strictement la vente et la possession. Nous voulons garantir la sécurité des Canadiens. Nous éliminerions les activités criminelles, car ce sont les organisations criminelles qui profitent de ce commerce. Toutefois, malgré la décriminalisation, des organisations criminelles continueraient d'être présentes sur le marché. Il faudra trouver le juste équilibre.

Le projet de loi ne peut pas faire disparaître automatiquement le statu quo tant que le comité n'aura pas discuté de la question. J'espère que les membres du comité auront des mémoires et des rapports plus intelligents à se mettre sous la dent.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Madame la Présidente, j'entends souvent les députés libéraux dire qu'ils veulent garder la marijuana et le cannabis loin de l'activité criminelle. La première chose qu'ils veulent faire, c'est d'imposer une taxe sur le produit pour réaliser des recettes fiscales. Comment la députée peut-elle seulement croire que les libéraux réussiront à garder la culture et le trafic de la marijuana et du cannabis loin des organisations criminelles, alors que la première chose qu'ils veulent faire, c'est rendre le produit plus cher que le marché noir peut le produire et le vendre à cause du régime fiscal? Comment les libéraux croient-ils pouvoir y arriver?

Mme Yasmin Ratansi: Madame la Présidente, dans toutes les écoles, les enfants fument plus de cannabis que de cigarettes, alors il est crucial que le produit soit sûr. Nous ne pouvons pas adopter la politique de l'autruche et nier l'existence du problème. Ce que nous avons fait avec le projet de loi, c'est de mobiliser les municipalités, les provinces et les forces policières. À l'heure actuelle, ce sont les criminels qui profitent de la marijuana, et l'argent va dans leurs poches.

Le député souhaite-t-il que les organisations criminelles en profitent? Si c'est le cas, cela signifie qu'il n'appuie pas le projet de loi.

Initiatives ministérielles

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Provencher, La sécurité publique; l'honorable députée de Calgary Nose Hill, La sécurité publique; l'honorable député d'Edmonton—Wetaskiwin, La santé.

[Traduction]

Nous reprenons le débat. Le député de Courtenay—Alberni a la parole.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-45.

La marijuana est interdite au Canada depuis 1923. Or, beaucoup de choses ont changé depuis un siècle, y compris la façon de voir la marijuana. Dans leur plateforme électorale, les libéraux ont promis en 2015 de légaliser le cannabis, de le réglementer et d'en limiter l'accès. Toutefois, depuis que le gouvernement libéral a été porté au pouvoir, il y a 20 mois, plus de 15 000 Canadiens ont fait l'objet de poursuites pour possession simple de marijuana. Quel gaspillage de ressources!

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que le gouvernement ne se dotera d'aucun plan avant l'été prochain. Il devrait être gêné que les choses prennent autant de temps.

En plus de rompre la promesse qu'ils ont faite aux Canadiens, les libéraux engorgent le système judiciaire de poursuites reposant sur des infractions arbitraires. Pendant que la légalisation se fait attendre, le gouvernement libéral ferme les yeux sur les dizaines de milliers de poursuites et de casiers judiciaires associés à la possession simple de marijuana. Il faut souligner aussi que ces conséquences touchent plus particulièrement les jeunes et les personnes appartenant à une minorité raciale. Les gens ne devraient pas avoir de la difficulté, pour le reste de leur vie, à trouver un bon emploi, à se loger ou à voyager à l'étranger parce qu'ils ont déjà eu une petite quantité de cannabis en leur possession.

La décision de la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Jordan*, rendue l'année dernière, a imposé des délais en ce qui a trait aux procès. Cette décision a mis au jour un manque chronique de ressources dans le système judiciaire canadien, causé par une myriade de facteurs tels que les postes de juge vacants, le sous-financement des services d'aide juridique et les peines minimales obligatoires. Dans nombre de cas, les accusations pour des crimes graves ont été suspendues ou retirées.

Dans ma circonscription seulement, diverses municipalités ont adopté des approches différentes à l'égard de ce problème. Certaines administrations locales demandent à la GRC d'adopter une position ferme sur la question de la marijuana. Plusieurs personnes qui font du bénévolat dans des dispensaires de marijuana à des fins médicales ont été arrêtées pour possession simple. Pendant ce temps, dans les municipalités environnantes, les administrations ont demandé à la GRC de faire exactement le contraire. Nous sommes dans une zone grise sur le plan juridictionnel et juridique, et ce manque de précision fait que tout le monde est incertain de la marche à suivre.

La crise qui a cours dans le système judiciaire fait qu'il serait irresponsable de continuer à utiliser les ressources policières et judiciaires pour porter des accusations criminelles contre des jeunes pour simple possession de cannabis. Nous ne pouvons pas nous permettre de consacrer des ressources policières et judiciaires dans le cadre d'accusations et de condamnations pour simple possession.

Le NPD préconise la décriminalisation de la marijuana depuis 45 ans. Nous demandons aux libéraux de décriminaliser immédiatement la simple possession de marijuana à titre de mesure provisoire et d'invoquer le pouvoir discrétionnaire du poursuivant ou de la police pour cesser d'appliquer une loi carrément injuste comme celle-ci.

Nous appuyons l'objectif général de la légalisation et nous soumettrons des propositions constructives au gouvernement, notamment en ce qui concerne la réhabilitation des personnes déclarées coupables de possession de cannabis. Il semble juste qu'une forme d'amnistie leur soit offerte, étant donné la légalisation imminente. Toutefois, les libéraux ne semblent pas vouloir faciliter l'obtention d'un pardon ni diminuer les frais de 631 \$ qui sont exigés pour présenter une demande en ce sens. L'impossibilité d'obtenir un pardon demeure un obstacle de taille pour beaucoup de gens qui tentent de laisser derrière eux leur passé criminel.

Certes, même s'il se fait attendre depuis trop longtemps, le projet de loi C-45 constitue un pas dans la bonne direction. Il renferme néanmoins plusieurs points saugrenus.

Premièrement, il prévoit une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 14 ans pour toute personne ayant vendu de la marijuana à un jeune. C'est absurde. C'est comparable aux peines imposées pour avoir produit de pornographie juvénile ou tenté de quitter le Canada afin de commettre des actes terroristes. Je suis conscient que les juges ont un pouvoir discrétionnaire, mais il s'agit d'une peine excessive et peut-être même contraire à la Charte des droits et libertés.

Deuxièmement, le projet de loi laisse aux provinces de nombreux enjeux clés. Le gouvernement fédéral a clairement compétence en matière de droit criminel. Par contre, en ce qui a trait à la vente et à la distribution, la Constitution confère clairement compétence aux provinces. Cela signifie que les provinces vont avoir besoin de temps pour mettre sur pied leur propre système de réglementation. C'est une autre raison pour laquelle nous aurions aimé que le processus soit entamé plus tôt.

On ne sait pas ce que prévoit le gouvernement au chapitre de la structure de revenus et d'imposition liée à la marijuana et de son partage entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Malheureusement, les provinces vont devoir attendre que le ministre des Finances se prononce sur la question. Il faudra remédier à ces lacunes flagrantes avant de pouvoir adopter une mesure législative sensée pour tous les Canadiens.

● (1640)

Nous, néo-démocrates, voulons que les recettes obtenues constituent une source de financement fiable et à long terme pour la recherche et la prévention, plus particulièrement en matière de traitement et de prévention de la toxicomanie. Le gouvernement doit définir clairement les responsabilités provinciales et les responsabilités fédérales dans l'optique de concilier la protection de la santé et des jeunes avec la réduction du marché clandestin.

Les néo-démocrates, il est important de le souligner, sont conscients de certains des effets négatifs de la criminalisation. Il est largement reconnu qu'il y a un manque d'études scientifiques sur les effets du cannabis sur la santé, surtout dans les cas de consommation chronique. Nous devons nous inquiéter plus particulièrement des effets de la consommation chronique et intensive de cannabis sur la santé des jeunes. Nous allons donc réclamer du gouvernement qu'il commence à établir et à financer des plans de recherche sur ces questions.

Initiatives ministérielles

Le temps est venu d'adopter une nouvelle stratégie face à la marijuana. La loi actuelle est archaïque et les Canadiens veulent que les choses changent. Depuis plusieurs décennies, les études montrent que, dans les endroits où le cannabis a été décriminalisé, comme en Australie, en Europe et aux États-Unis, la demande et la facilité d'accès n'ont pas augmenté.

Les gens qui vont fumer ou ingérer de la marijuana doivent s'assurer qu'ils ont accès à de l'information et à des services de soutien. Environ 30 % des jeunes Canadiens ont fumé de la marijuana au moins une fois avant l'âge de 15 ans. Ce pourcentage est le plus élevé parmi 43 pays et régions en Europe et en Amérique du Nord.

Manifestement, notre stratégie actuelle ne fonctionne pas. Nous devons travailler de concert avec la société et non contre elle.

La décriminalisation permettra de réduire les problèmes sociaux connexes, notamment le problème des casiers judiciaires qui suivent les gens toute leur vie et qui ont une incidence sur leur capacité à obtenir un emploi, à louer un logement ou à voyager. La décriminalisation permettra également de réduire les coûts pour notre système judiciaire.

Nous appuyons la légalisation de la marijuana. Toutefois, nous tenons à ce que les choses soient faites de manière efficace, à ce que la drogue ne soit pas mise en marché pour les enfants, à ce qu'une source de revenus fiable et à long terme soit créée pour la santé publique, la prévention et la recherche, et à ce qu'une stratégie complète en matière de sécurité soit mise en oeuvre.

• (1645)

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Madame la Présidente, le député et moi avons eu des conversations très réfléchies sur cette question. Je suis impatient de travailler avec lui alors que nous allons de l'avant avec cette initiative.

J'aimerais faire part au député du contenu d'un rapport et de déclarations faites par le Centre de toxicomanie et de santé mentale en ce qui concerne la question de la décriminalisation. On lit dans le rapport que la décriminalisation est une demi-mesure. Le cannabis étant non réglementé, les usagers savent peu de choses, voire ne savent rien, de sa puissance et de sa qualité. Tant que la consommation de cannabis reste illégale, il est difficile pour les professions de la santé ou de l'éducation de répondre efficacement à une consommation problématique et de contribuer à la prévenir. Enfin, la décriminalisation peut favoriser la commercialisation du cannabis et permettre aux organisations criminelles de s'enrichir. Cet organisme très respecté soutient que la légalisation offre aux gouvernements la possibilité de réglementer le cannabis pour atténuer les risques, quelque chose qui ne peut se faire efficacement sous une interdiction ou une décriminalisation.

Compte tenu de ces conseils et de ces renseignements, le député peut-il nous dire si nous avons pris la bonne décision?

M. Gord Johns: Madame la Présidente, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire de ses observations. Il est vrai que nous avons eu des échanges très enrichissants. Il m'a aidé à mieux comprendre la position du gouvernement au sujet du projet de loi.

Nous appuyons le projet de loi. Il donne l'occasion de chercher à réduire la consommation de marijuana chez les jeunes par le traitement et la prévention de la toxicomanie et par la sensibilisation, en plus de soustraire le crime organisé de l'équation, et j'en suis heureux.

Entretemps, d'ici à ce que le projet de loi soit adopté et mis en oeuvre, dans 15 mois, les retards et le manque criant de ressources créent une crise dans le système de justice canadien et entraînent beaucoup de confusion. Le député sait mieux que beaucoup d'autres ici que nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à consacrer des ressources policières et judiciaires à des cas d'accusation et de condamnation pour simple possession d'une substance qui sera bientôt légale.

Nous demandons donc au gouvernement de décriminaliser la marijuana: adoptons une mesure de décriminalisation provisoire et invoquons le pouvoir discrétionnaire du procureur ou de la police pour cesser, à court terme, d'appliquer une loi injuste.

Nous appuyons le projet de loi. Je suis du même avis que le député dans ce dossier. Cependant, dans l'intervalle, nous exhortons le gouvernement à opter pour la décriminalisation afin de libérer les tribunaux et les services de police, qui pourront ainsi accomplir leur travail.

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, même si le gouvernement, invoquant la clôture à un rythme effarant, coupe court à un nouveau débat, le peu qu'on a eu n'en a pas moins été intéressant.

Hier, la députée de Vancouver Quadra a dit qu'elle pousse depuis des années au sein du caucus libéral pour qu'on légalise la marijuana et qu'elle a organisé toutes sortes de rencontres à cette fin. La position du premier ministre dans ce dossier est bien connue, tout comme son expérience de la chose. Depuis quelques semaines, on s'est aperçu que de nombreux collecteurs de fonds et proches du Parti libéral siègent à un conseil d'administration ou un autre, occupent des postes de direction ou ont des parts dans des entreprises faisant la culture et le commerce de cannabis.

Je serais curieux de connaître la position du NPD. Il y a assez de fumée pour croire qu'il y a un feu quelque part et que certains proches du Parti libéral ont tout à gagner à ce que la marijuana soit légalisée, de la même façon qu'ils ont été avantagés lorsque Queen's Park, en Ontario, a adopté la Loi sur l'énergie verte. À entendre la députée de Vancouver Quadra, il semblerait que les discussions durent depuis des années.

J'aimerais bien que mon collègue néo-démocrate nous dise si le NPD partage nos craintes et s'il a lui aussi l'impression que les proches du Parti libéral sont avantagés indûment.

• (1650)

M. Gord Johns: Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir posé une question aussi pertinente.

Déjà, les nominations avaient de quoi faire sourciller. Quand nous regardons les ministériels aller et voyons que telle ou telle personne ayant déjà été proche du parti obtient une nomination, nous sommes inquiets. Chose certaine, la tournure prise par les événements n'a rien pour nous rassurer.

Nous voulons que les choses se fassent dans les règles. Beaucoup de questions n'ont pas encore trouvé réponse, et nous sommes extrêmement déçus que le débat soit écourté. Nous voudrions bien savoir où iront les recettes recueillies. Aux traitements et à l'information? Beaucoup de points auraient besoin d'être éclaircis.

Comme le député, nous croyons que le sujet est trop important — et le fardeau qu'on imposera aux provinces et aux municipalités, trop lourd — pour qu'on limite le débat. Cela dit, nous croyons que le temps est venu d'avancer. Le Canada aurait dû emprunter cette voie depuis longtemps.

Initiatives ministérielles

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir à la Chambre pour parler du projet de loi C-45, un projet de loi pour lequel j'assume une certaine responsabilité et auquel j'ai participé depuis le début. Je n'utiliserai pas le temps limité dont je dispose aujourd'hui pour passer en revue tous les aspects de ce projet de loi, dont, je crois, nous avons discuté considérablement à la Chambre. J'ai eu la possibilité d'assister à toutes les heures du débat jusqu'ici et je me suis efforcé d'écouter attentivement les questions et les préoccupations soulevées par les députés. J'espère utiliser mon temps de parole aujourd'hui pour répondre de mon mieux à certaines de ces préoccupations et peut-être donner aux députés une idée de la manière la plus appropriée de traiter ces questions.

Il y a quelques minutes à peine, un député a laissé entendre qu'il y avait peut-être eu des irrégularités ou quelque chose d'inapproprié en ce qui concerne l'octroi des licences pour la production autorisée de cannabis. Dans des débats antérieurs à la Chambre, un certain nombre d'entreprises, plus précisément Canopy, Aurora, Tweed et Hydrothecary, ont été mentionnées comme étant des endroits où des personnes ayant une certaine affiliation politique avaient bénéficié de certains avantages. Je tiens à préciser à la Chambre que les quatre entreprises que je viens de mentionner ont toutes reçu leur licence sous le gouvernement précédent. Donc, franchement, l'accusation est sans fondement.

Je tiens à expliquer comment je me retrouve dans cette position qui m'amène à parler au nom du gouvernement pour la légalisation et la stricte réglementation du cannabis et sa restriction, en particulier, en ce qui concerne l'accès par les jeunes. Je veux que ce soit bien clair. Dans mes fonctions antérieures comme agent de police et chef de police, j'ai exprimé de sincères préoccupations à l'égard des limites de la décriminalisation. Ma position n'a pas changé. Je dirai qu'en tant que personne responsable de la protection des enfants de Toronto et de la sécurité des collectivités, j'ai toujours essayé de voir les préjudices causés aux enfants et aux collectivités et de faire tout mon possible pour réduire ces préjudices et protéger ces jeunes et ces collectivités.

En octobre 2014, le Centre de toxicomanie et de santé mentale a préparé un rapport que j'ai cité plus tôt. Ce rapport recommandait la mise en œuvre d'un nouveau système, une approche et un cadre axés sur la santé publique, pour la réglementation stricte du cannabis. On y abordait un certain nombre de préjudices qui pourraient être réglés de cette manière.

Je reconnaitrai d'emblée que tous les députés de la Chambre ont sincèrement à cœur le bien-être de tous les enfants, de tous les jeunes du Canada, et qu'ils sont tous sincèrement préoccupés par le fait que le Canada enregistre les taux de consommation de cannabis chez les jeunes les plus élevés du monde. Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre comprennent que la forte consommation de cannabis chez nos jeunes représente un risque considérable pour eux. Il y a de très réels préjudices sociaux. Il y a les dommages causés au cerveau des adolescents, qui est encore en développement. Il y a d'autres risques pour la santé des jeunes associés à une consommation précoce du cannabis, à la fréquence de sa consommation et à la force du produit. Je crois que tous viendront que nous devons faire un meilleur travail. Le système actuel est déplorable et inacceptable et exige notre intervention. Maintenant, nous pouvons débattre et discuter d'un plan d'action approprié.

Je crois que tous les députés de la Chambre jugent inacceptable que le crime organisé tire des milliards de dollars de cette entreprise

criminelle. Les gangs de rue, les bandes de motards criminels et d'autres entreprises criminelles sont actuellement entièrement responsables de la production de cette drogue, ainsi que de sa distribution et de son trafic dans nos collectivités et auprès de nos jeunes. Je crois que tous les députés de la Chambre sont d'avis que nous devons prendre les mesures nécessaires pour que nos collectivités soient sûres, pour retirer ces profits au crime organisé et pour protéger nos jeunes, nos collectivités et la santé de nos citoyens.

Je vais essayer de répondre à certaines des préoccupations soulevées. Un certain nombre de députés ont demandé pourquoi le projet de loi du gouvernement recommande que les personnes de moins de 18 ans n'aient pas accès au cannabis, mais que les personnes de plus de 18 ans, âge auquel une personne est normalement jugée adulte, selon le lieu où cette personne réside, aient eux accès au cannabis produit en vertu d'une réglementation stricte et vendu seulement dans le cadre d'un régime de réglementation strict, établi par la province et l'autorité locale.

● (1655)

Je suis bien conscient que la science nous dit qu'il y a un risque réel pour la santé jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est une question dont notre groupe de travail a longuement débattu. Ce fut le sujet d'un débat approfondi au sein du groupe de travail, du gouvernement et de cette Chambre.

Le gouvernement croit que les Canadiens adultes, qui ont entre 18 et 25 ans, ont le droit de prendre des décisions concernant leur propre santé et la maturité pour le faire. Nous permettons aux jeunes gens qui ont atteint l'âge de la majorité, qui est établi par la province, de se marier, d'avoir des enfants, de faire l'acquisition d'une maison, de contracter une hypothèque, de consommer de l'alcool et du tabac et de prendre des décisions touchant leur propre vie et leur propre santé. Pour autant que nous leur permettons de faire des choix plus sûrs, plus sains et responsables socialement, pour autant que nous leur donnions l'information dont ils ont besoin pour faire un choix éclairé, je crois que nous nous acquittons de notre responsabilité et respectons leur capacité comme Canadiens adultes de faire ce choix.

On s'est aussi questionné quant à la façon dont la loi traiterait la possession de cannabis par un jeune de moins de 18 ans, ou selon ce que les provinces pourront déterminer. L'un des torts signalés dans les discussions que nous avons tenues avec des experts un peu partout au pays était la criminalisation de nos jeunes, comme cela a été mentionné précédemment. Le gouvernement a tout à fait l'intention de protéger nos enfants des dommages de voir leurs gestes inscrits dans un casier judiciaire. Nous voulons nous assurer de pouvoir interdire la possession, l'achat et la consommation du cannabis sans toutefois qu'ils risquent de se retrouver avec un casier judiciaire. Légiférer à l'échelle provinciale est la bonne façon d'y arriver.

Chaque province et territoire a une loi sur les permis d'alcool. La possession, l'achat et la consommation d'alcool par un jeune constituent une infraction en vertu de la réglementation provinciale. Si un jeune se fait prendre, les forces de l'ordre peuvent saisir l'alcool en sa possession et lui remettre une amende. Les conséquences d'enfreindre cette réglementation sont réelles, mais le jeune en question n'a pas à subir les conséquences d'un casier judiciaire. À mon humble avis, il s'agit d'une réduction considérable du risque pour nos jeunes.

Initiatives ministérielles

J'ai parcouru le pays et j'ai discuté avec des parents et des familles de ce qui les préoccupe à propos du cannabis et de leurs jeunes. Nul ne doute qu'ils s'inquiètent de leur santé. Nous avons la responsabilité de mieux protéger ces jeunes. Les parents s'inquiètent des préjudices sociaux à l'endroit de ses jeunes. Ils s'inquiètent qu'ils ne terminent pas leurs études. Ils s'inquiètent de leurs fréquentations. Ils craignent que s'ils consomment du cannabis, ils l'obtiendront d'un criminel, qui pourrait leur vendre d'autres drogues ou les exposer à d'autres risques.

Finalement, les parents m'ont confié qu'ils ont aussi peur que leur jeune se retrouve un soir en possession de cannabis dans une automobile arrêtée par la police pour une raison ou une autre, et que cela lui vaille un casier judiciaire pour le reste de sa vie, avec tout ce que cela signifie. Je crois que chaque député est motivé par un désir sincère de faire mieux pour protéger nos jeunes de ces préjudices.

J'ai également entendu des préoccupations à propos des ressources. J'ai rencontré des maires, des conseillers municipaux, des chefs de police, des chefs des pompiers, des agents chargés de l'application des règlements municipaux et des responsables de la santé publique, qui ont tous exprimé des inquiétudes. Ils veulent assumer leur responsabilité de protéger leurs collectivités, mais ils s'inquiètent des ressources. Je suis fier que le gouvernement se soit engagé à ce que les recettes tirées de la taxe fédérale sur cette substance puissent être réinvesties dans la recherche, l'éducation publique, le traitement et la réhabilitation.

Nous menons actuellement d'importantes discussions avec les provinces, les territoires et les municipalités afin que les forces de l'ordre, les responsables municipaux et les responsables de la santé publique aient les outils, l'infrastructure, ainsi que les capacités en matière d'administration, de surveillance, de vérification et d'application pour garder nos collectivités sûres.

• (1700)

L'hon. Erin O'Toole (Durham, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de Scarborough-Sud-Ouest d'être resté à la Chambre après minuit hier soir pour répondre à certaines de mes préoccupations concernant la sécurité publique. Il est responsable d'un dossier auquel il n'avait probablement jamais songé avant d'entrer sur la scène politique, mais il a tenté de s'acquitter de cette tâche avec noblesse, et je l'en remercie.

Mon collègue a suggéré que parce que des permis ont déjà été accordés par le gouvernement précédent dans le cadre du programme d'accès à la marijuana à des fins médicales, ce genre de comportement — que ce soit le lobbying ou la participation à des activités de financement des libéraux, ou même le fait que des proches du Parti libéral pourraient avoir joué un rôle dans l'élaboration du plan du premier ministre de légaliser la marijuana — est tout à fait légitime.

Comme le député le sait très bien, lorsqu'il était chef de police, il partageait le même point de vue que moi, soit qu'une personne puisse se voir remettre une contravention. Le gouvernement pourrait continuer à criminaliser la marijuana, mais pourrait offrir des outils aux forces de l'ordre.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que la députée de Vancouver Quadra a affirmé que le plan de légalisation de la marijuana fait l'objet de discussions au sein du caucus libéral depuis plusieurs années. Je pense à l'ancienne directrice financière du Parti libéral et à d'autres proches qui occupent des postes clés dans des entreprises de cannabis. Nous savons très bien que lorsqu'il était question de marijuana médicinale, ils marquaient leur concession, comme une

ruée vers l'or, et espéraient qu'une légalisation complète allait se produire.

Le député pourrait-il nous confirmer qu'aucun proche du Parti libéral et qu'aucune personne au sein du caucus libéral n'aura d'accès direct ou anticipé à un gain financier issu de la légalisation de la marijuana?

M. Bill Blair: Madame la Présidente, je suis fier de pouvoir assurer au député que, dans toute mon expérience relative au projet de loi, je n'ai constaté aucun incident où des personnes auraient obtenu un avantage ou des connaissances privilégiés, et c'est moi qui m'occupe de ce dossier pour le gouvernement depuis le début.

On a déjà prétendu à la Chambre que nous avons donné des avantages et des connaissances privilégiés qui auraient profité à des personnes qui ont déjà investi dans ce secteur. Cette insinuation est complètement fautive. Il y a eu un autre incident environ un mois après lorsque j'ai affirmé qu'il était important de prendre le temps de bien faire les choses, ce qui a eu un effet énorme et imprévu sur les cours de la Bourse. Personne n'a alors prétendu que c'était une façon pour moi de nuire à ces mêmes investisseurs.

Je souhaite également assurer aux députés que, même si je ne nommerai jamais une personne, particulièrement s'il n'y a aucune preuve contre elle ni aucune insinuation de mauvaise conduite, de nombreuses personnes dans ce secteur et celles qui veulent obtenir un permis représentent toutes les allégeances politiques. Il n'est cependant pas question d'allégeance politique, mais bien de la capacité et de la volonté de respecter les exigences très pointues de l'attribution de ces permis qui...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je suis désolée, mais je dois permettre au moins une autre question.

[Français]

L'honorable député de Trois-Rivières a la parole.

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours.

Les échanges que nous avons actuellement sont très instructifs. J'ai entendu des arguments solides sur un certain nombre d'éléments, notamment sur l'âge légal de consommation. Par exemple, on a proposé de permettre la consommation en fonction d'études scientifiques ou en fonction de l'âge de la majorité, puisqu'à 18 ans, les gens sont responsables de prendre des décisions concernant toute une série d'éléments. J'avoue que j'ai été sensible à cet argumentaire.

Cependant, je pense que ce qui crée de l'inquiétude chez la population, c'est le manque de concertation. Le fédéral dit que l'âge légal de consommation sera 18 ans, mais du même souffle, il dit aux provinces qu'elles peuvent revoir cette norme si elles souhaitent l'augmenter.

N'aurait-il pas été préférable que le gouvernement s'assoie d'abord avec les provinces et que tout le monde, de concert, s'entende sur une mesure?

Initiatives ministérielles

• (1705)

[Traduction]

M. Bill Blair: Madame la Présidente, l'avis que nous avons reçu, en particulier de la part du groupe de travail, lequel était composé de gens très spécialisés dans les domaines de la santé publique, de la neuroscience et de la consommation de substances problématiques, était que la consommation de cannabis doit être strictement interdite aux personnes d'âge mineur. Pour les consommateurs adultes, il faut encourager une consommation moins risquée, plus sécuritaire et plus socialement responsable. Les personnes âgées entre 18 et 25 ans sont les plus grands consommateurs de cannabis au pays. Criminaliser leur acquisition de cette drogue ne leur laisserait que le marché noir et le crime organisé comme fournisseurs.

La recommandation était l'âge adulte. Nous reconnaissons et respectons grandement le pouvoir qu'a chaque province, en vertu de la Constitution, d'établir l'âge de la majorité. Dans sept provinces, c'est 19 ans. Dans trois, c'est 18 ans. Nous donnons de la latitude aux provinces pour qu'elles prennent leurs propres décisions sur l'âge qu'elles jugent approprié.

M. Mel Arnold (North Okanagan—Shuswap, PCC): Madame la Présidente, je suis honoré de prendre la parole au sujet du projet de loi C-45, la loi proposée par le gouvernement concernant le cannabis. Ce projet de loi compte plus de 100 pages. Comme le laisse entendre le titre, il s'agit d'un projet de loi complexe qui modifie la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

En plus d'avoir une incidence sur ces lois, ce projet de loi complexe aurait une incidence sur les particuliers et les familles. Il aura une incidence sur les provinces et les territoires ainsi que sur les municipalités. Le projet de loi aurait sur notre pays des effets que nous ne pouvons prévoir avec certitude pour le moment.

Avant de parler du projet de loi et de ses aspects complexes, j'aimerais d'abord reconnaître que la communauté médicale étudie les effets du cannabis en tant que médicament pour traiter de nombreuses maladies, depuis la douleur chronique jusqu'à l'anxiété en passant par les crises épileptiques et les maladies telles que les troubles intestinaux et le cancer. La marijuana, si elle fait l'objet d'ordonnances et d'une administration adéquates, pourrait potentiellement être un remède pour une multitude de maladies.

Bien que des études scientifiques soient en voie de découvrir le plein potentiel du cannabis, elles sont seulement à mi-chemin du but. Beaucoup plus de tests sont nécessaires pour déterminer tous les effets et les avantages de la consommation du cannabis. La médecine n'a pas encore tiré toutes ses conclusions et elle ne comprend pas toujours pleinement les effets néfastes possibles du cannabis sur le corps humain.

Cela dit, la médecine a établi que le cannabis a des effets négatifs sur le développement du cerveau des jeunes et que l'inhalation de fumée pose des risques pour la santé, peu importe que la fumée provienne du tabac, du bois ou de la marijuana. Le risque que représente la fumée pour la santé humaine est bien documenté.

À l'heure actuelle, les lois canadiennes considèrent le cannabis comme une drogue qui n'a toujours pas été testée à fond et qui comporte de nombreux effets connus et inconnus. En tant que législateurs, il nous incombe d'envisager l'ensemble des avantages, des inconvénients et des dangers possibles de tout projet de loi dont nous sommes saisis, ainsi que les conséquences de nos décisions et de nos votes à l'égard de ce projet de loi. À ce titre, je prends cette responsabilité très au sérieux et, bien que j'aie eu un peu de temps pour examiner le projet de loi, il y a tellement de perspectives, de

composantes, de répercussions possibles et de facteurs inconnus que j'estime que nous avons besoin de beaucoup plus de temps avant de nous lancer dans la légalisation.

Un examen rigoureux et approfondi du projet de loi doit être effectué afin que la Chambre s'acquitte de son obligation de diligence raisonnable envers les Canadiens et n'adopte pas des mesures législatives boiteuses qu'elle regretterait plus tard. Même si je conviens que le système actuel ne fonctionne pas, il existe aussi d'autres options. Il est notamment possible de décriminaliser le cannabis sans le légaliser complètement, et cette possibilité mérite d'être étudiée.

Comme je l'ai mentionné, nous devons tenir compte de beaucoup d'éléments. Nous devons non seulement prendre en considération ce qui figure dans le projet de loi dont la Chambre est saisie, mais aussi ce que l'on retrouvera dans les projets de loi des assemblées législatives provinciales ainsi que dans les territoires et les collectivités. Comment l'affaiblissement des facultés sera-t-il mesuré? Comment sera-t-il prouvé et sanctionné? Bon nombre de ces questions peuvent relever de la législation provinciale et en relèveront probablement, mais les provinces nous ont signalé qu'elles ont besoin de beaucoup plus de temps et de ressources pour finaliser la législation nécessaire et la mettre en oeuvre.

Certaines municipalités m'ont fait part de leurs préoccupations quant à l'élaboration de nouveaux règlements administratifs pour réglementer la production de marijuana dans les secteurs résidentiels et les logements résidentiels locatifs, ce qui, soit dit en passant, sera permis en vertu de ce projet de loi. On m'a informé que les provinces et les municipalités comptent sur les recettes qui seront obtenues, selon le plan que le gouvernement libéral élabore actuellement, grâce à la taxe et à la vente de permis. Ce financement est nécessaire pour permettre aux municipalités et aux provinces d'absorber les coûts liés aux responsabilités qui leur sont transférées en raison d'une promesse que les libéraux ont faite lors des élections fédérales, une idée boiteuse sans aucun plan clair de mise en oeuvre.

• (1710)

Les conséquences du projet de loi m'inquiètent également à titre d'ancien propriétaire d'une petite entreprise. Comment réagit-on à la consommation de cannabis sur les lieux de travail?

Les grandes entreprises et les agences gouvernementales sont peut-être en mesure de mettre en place des outils de détection à grande échelle, mais que fera le patron du dépanneur? Que se passera-t-il dans l'atelier de réparation automobile où les familles apportent leur voiture? Que feront les petites entreprises qui n'ont pas la capacité de faire du dépistage ou de réprimander les employés qui ont consommé avant d'arriver au travail ou, ce qui est encore pire, consomment pendant leur pause-café? Comment les propriétaires de petites entreprises vont-ils se débrouiller pour ne pas que la situation dégénère au point de ne plus pouvoir servir la clientèle ou de devoir affronter des plaintes, fondées ou non, liées au droit du travail?

Ce genre de scénario est tout à fait possible et les conséquences pourraient en être catastrophiques pour les petites entreprises, leur gérant et les autres employés. La loi, qui est déjà complexe, ne souffle mot sur ce genre de situations et de problèmes.

Comme je l'ai dit, le projet de loi pourrait toucher les Canadiens de façons que les libéraux ne peuvent même pas imaginer. S'ils ont envisagé ces possibilités, les libéraux ont choisi soit de ne pas en tenir compte, soit de refiler le problème à d'autres paliers de gouvernement.

Initiatives ministérielles

J'aimerais aussi parler de certains effets qu'aurait le cannabis chez les consommateurs. La communauté médicale nous a dit que la consommation de cannabis a un effet sur le fonctionnement du cerveau; il n'y a pas d'ambiguïté. Elle nous a également dit que le cannabis a des effets négatifs et irréversibles sur le développement du cerveau des jeunes. D'ailleurs, les données montrent que les jeunes ne devraient pas consommer de cannabis parce qu'il a été démontré qu'il causait des modifications fonctionnelles et structurelles dans le cerveau des jeunes qui en consomment régulièrement. La Société canadienne de pédiatrie a fait une mise en garde, indiquant que la consommation de marijuana s'associe fortement:

à la dépendance au cannabis et à d'autres troubles de l'usage d'une substance, à l'adoption et au maintien du tabagisme, à l'augmentation des troubles de santé mentale, y compris la dépression, l'anxiété et la psychose, à une perturbation du développement neurologique et à un déclin cognitif ainsi qu'à une diminution de la performance scolaire et des réalisations au cours de la vie.

Je suis certain que les libéraux vont me poser des questions quand j'aurai fini de parler. Donc, avant qu'ils me posent ces questions, j'aimerais, en terminant, leur en poser une.

Entre autres arguments avancés par les libéraux pour défendre cette mesure législative, il y a l'idée qu'ils veulent protéger la santé de nos enfants et les mettre à l'abri du danger. Dans un contexte où les autorités sanitaires disent qu'inhaler de la fumée est mauvais pour la santé; où nous entendons des déclarations comme celle de la Société canadienne de pédiatrie, que j'ai citée, indiquant les risques de la consommation de cannabis chez les jeunes; où le gouvernement fait la promotion d'une mesure législative mal ficelée qui ne contribuerait en rien à éliminer la culture illégale et le trafic de marijuana; où les libéraux cherchent à générer des recettes fiscales qui rendraient le prix du produit supposément réglementé plus cher que sur le marché noir ou que le produit maison; où les libéraux n'ont aucune intention de partager les gains avec les provinces et les municipalités, qui devront se débrouiller avec le cauchemar juridique que créera cette mesure législative; et où les libéraux n'ont aucun plan pour empêcher les enfants de mettre la main sur du cannabis à la maison, sans compter au terrain de jeu, comment les députés d'en face peuvent-ils croire que c'est une bonne mesure législative?

Il est fort probable que les libéraux vont procéder à l'adoption de ce projet de loi grâce à leur majorité et à un vote de parti. À mon avis, leur motion de clôture hâtive montre bien qu'ils craignent que les nombreuses lacunes de cette mesure législative soient exposées si nous poursuivons le débat.

Pour conclure, j'espère qu'au moins quelques députés ministériels — ou peut-être même le Sénat — regarderont ce projet de loi d'un point de vue non teinté et exigeront qu'on le reprenne à zéro.

• (1715)

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député des points qu'il a soulevés.

J'ai un fils qui habite aux États-Unis. Il possède une entreprise en Oregon, pour être plus précis. La marijuana y a été légalisée, je pense, et cela soulève certaines préoccupations. On ne veut pas embaucher des gens qui viennent de l'Oregon en raison des effets de la marijuana sur les jeunes dans cet État.

Il y a un certain nombre d'anciens agents de la paix parmi nous, dont un qui est chargé de ce dossier. Des gens innocents meurent sur les routes à cause de la légalisation d'une drogue qui a un effet psychotrope et ralentit les réactions des conducteurs qui en ont consommé. Il semblerait qu'il n'y ait pas encore de test de dépistage qui peut être utilisé lors de contrôles routiers, mais que cela s'en vient peut-être. Il y en a un pour l'alcool. Nous en aurons peut-être un pour

les drogues, mais je ne sais pas comment on pourra dépister une combinaison de drogues et d'alcool.

Dans votre région, s'inquiète-t-on de la sécurité sur les routes et des effets que la légalisation du cannabis pourrait avoir sur le nombre de victimes...

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je rappelle au député qu'il doit poser ses questions à la présidence et non directement à un autre député.

M. Mel Arnold: Madame la Présidente, j'ai évidemment entendu des inquiétudes au sujet des définitions légales de « facultés affaiblies » par la consommation de cette drogue et de la valeur légale de l'équipement qui pourrait être disponible ou non.

De ce que je sache, aucun de ces appareils n'a fait la démonstration de son efficacité devant un tribunal. Le niveau d'affaiblissement des facultés pourrait varier d'une personne à l'autre. Il n'existe pas beaucoup de données probantes, les données produites par d'autres administrations tentées de légaliser la marijuana en étant encore au stade expérimental. À mon avis, le risque est grand.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suis un peu déçu par les observations du député, dans la mesure où pour la première fois depuis tant d'années, nous offrons enfin une solution de rechange.

J'estime qu'il est important que nous reconnaissons que le Canada affiche l'un des plus hauts taux de consommation de cannabis par les jeunes de tous les pays développés. La défense du maintien de la situation actuelle ne rend pas justice à notre jeunesse et ne règle pas le problème de la criminalité, qui tire littéralement des centaines de millions de dollars de profits du commerce du cannabis.

Les conservateurs sont très réticents à adopter cette loi. Avec le recul, même s'ils ont eu 10 ans, sous Stephen Harper, pour régler ce problème, est-ce qu'ils ne pourraient pas admettre qu'il est temps d'agir?

M. Mel Arnold: Madame la Présidente, selon moi, si le député avait écouté le débat, il m'aurait entendu dire que je conviens que le statu quo ne fonctionne pas. Toutefois, je ne crois pas que la légalisation totale soit une bonne solution.

À maintes reprises, les députés d'en face ont affirmé qu'ils allaient retirer le cannabis des mains des criminels et éliminer la composante criminelle de l'équation. Je ne vois toujours pas comment ils vont s'y prendre. Aucun des députés d'en face n'a expliqué la différence entre les feuilles ou les bourgeons issus d'une plante cultivée légalement et les feuilles ou les bourgeons issus d'une plante cultivée illégalement. Comment diable pourraient-ils faire la différence? Comment savoir si ce qui est vendu dans la rue est légal ou illégal?

La seule différence pour les consommateurs sera le montant des taxes qu'imposera le gouvernement. C'est la seule façon qu'a trouvée le gouvernement pour réduire la consommation.

Initiatives ministérielles

• (1720)

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de parler de la Loi sur le cannabis, également connue comme étant une autre mesure mal ficelée, mal rédigée et précipitée du gouvernement. Ce dernier doit avoir recours à l'attribution de temps pour la faire adopter, seulement pour qu'elle soit renvoyée au Sénat — où elle sera massacrée — et qu'elle nous soit renvoyée pour être modifiée de nouveau —, ce qui laissera un goût amer au gouvernement, qui a insisté sur l'indépendance des sénateurs. Je crois comprendre que c'est juste le titre de travail.

Si quelqu'un écoute le débat sur CPAC en ce moment et attend avec impatience que je dise si j'appuie le projet de loi avant d'aller se faire un café, je lui dis tout de suite: je n'appuie pas le projet de loi tel qu'il est présenté actuellement. Je sais, c'est stupéfiant.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux parler de quelques points plus ou moins saillants du projet de loi. Les experts et les associations médicales ont répété maintes fois que l'âge minimum, établi à 18 ans, est beaucoup trop bas. À l'heure actuelle, l'âge légal en Ontario, d'où je suis originaire, est de 18 ans. La semaine dernière, j'ai été ravi de faire un discours lors de la cérémonie de remise des diplômes de deux écoles secondaires, où la vaste majorité des élèves avaient 18 ans. Le gouvernement veut permettre à des jeunes de 18 ans de fumer de la marijuana et de pouvoir s'en procurer dans des magasins à tout moment, et ce, en toute légalité. C'est honteux. Les jeunes de 12 à 17 ans pourraient avoir jusqu'à sept joints en leur possession.

Le projet de loi ferait en sorte que le Canada contreviendrait à des lois internationales et à des obligations issues de traités, notamment la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Le gouvernement n'a actuellement aucune stratégie en place pour régler ces enjeux.

Il y a des problèmes en ce qui concerne la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue. Il n'existe aucune limite universellement acceptée qui permet de déterminer ce qui constitue la conduite avec les capacités affaiblies. Il n'existe pas de ligne de pensée uniforme dans le monde, où le cannabis a été légalisé, qui définit l'affaiblissement des capacités. Actuellement, le dépistage de drogue s'effectue à l'aide d'un échantillon de liquide buccal, mais il peut seulement valider la présence de la drogue, et non la concentration. Des traces chimiques de marijuana restent longtemps dans l'organisme d'une personne après que l'affaiblissement des capacités n'est plus un problème. Les tests de salive sont très chers: de 20 à 40 \$ l'unité. À l'heure actuelle, le dépistage d'alcool au cours des contrôles routiers ne coûte presque rien. Maintenant, nous allons forcer les municipalités à payer ces énormes coûts.

L'un des arguments qui sont avancés, c'est que la légalisation va écarter le crime organisé. Qui, ma foi, pourrait croire que les Hells Angels, ou quiconque dans le crime organisé qui fait actuellement des milliards de dollars, arrêteront ce qu'ils font et diront: « Tout est fini. Ramassons nos bébelles et partons. La marijuana est légale maintenant. Nous pouvons peut-être utiliser nos motos pour devenir chauffeur d'Uber parce que, manifestement, nous devons fermer boutique. » Il faut être naïf pour croire que les Hells Angels et toutes les organisations criminelles qui font ce commerce depuis de longues années — et qui ont une incroyable présence sur le marché — vont tout simplement plier bagage et s'en aller. Je ne défends pas le crime organisé ni les Hells Angels, mais c'est la réalité.

On nous fait aussi miroiter les recettes fiscales: « Légalisons-le, taxons-le au maximum et regarnissons au passage les coffres de l'État. » Hélas, le directeur parlementaire du budget, celui-là même que le gouvernement essaie de museler avec son projet de loi budgétaire omnibus, est d'un tout autre avis. Selon lui, les recettes engendrées par la légalisation du cannabis se chiffrent en millions, et non en milliards de dollars. Je le cite: « Sur le marché illégal, les marges de profit sont tellement élevées que le crime organisé a la latitude voulue pour concurrencer la marijuana légale. Ce sera encore plus difficile pour le gouvernement d'en établir le prix et le taux de taxation. »

Le directeur parlementaire du budget nous dit donc qu'à moins de vendre la marijuana à très bas prix, le gouvernement ne réussira pas à tarir le marché noir. Le hic, c'est que, si le gouvernement maintient le prix de la marijuana artificiellement bas pour tenir le crime organisé à distance, les Canadiens pourront s'en procurer plus facilement.

Le directeur parlementaire du budget a calculé que le marché du pot vaut de 4 à 6 milliards de dollars. Du lot, le fédéral va conserver un peu plus de 100 millions de dollars, et les provinces un peu plus que le fédéral — pourvu, évidemment, que la marijuana soit bon marché et peu taxée. À quand remonte la dernière fois que le gouvernement a accepté de maintenir le prix d'un bien ou les taxes connexes à un niveau peu élevé? Les Britanno-Colombiens et les Ontariens, qui doivent acheter leur alcool auprès des Liquor Stores ou de la LCBO, deux organismes publics, croient-ils vraiment que le gouvernement va vendre la marijuana à rabais pour mettre le crime organisé hors jeu? Cela m'étonnerait beaucoup.

Le président Reagan était reconnu pour ses aphorismes, et l'un de mes préférés décrit l'attitude de l'État par rapport aux entreprises: « Dès qu'une chose bouge, il faut la taxer ou l'imposer; si elle continue de bouger, il faut la réglementer; et lorsqu'elle arrête enfin de bouger, c'est le temps de la subventionner. » Je me figure très bien le gouvernement, parce qu'il aura dérégulé le marché avec ses règlements, ses taxes et ses impôts, donc qu'il aura empêché la marijuana légale de soutenir la concurrence du crime organisé, être obligé de baisser les taxes ou de chambouler le système, ou même de subventionner le commerce de la marijuana pour l'aider à mieux rivaliser avec le monde interlope.

• (1725)

Un député ministériel a soutenu que les arrestations liées à la marijuana engorgent les tribunaux. Alors, pourquoi ne pas simplement la décriminaliser? L'Association canadienne des chefs de police est en faveur de cette idée. C'est aussi l'opinion des députés néo-démocrates. Comment se fait-il que, d'un coup de baguette magique, la marijuana, illégale le 30 juin, deviendra soudainement légale le lendemain, le 1^{er} juillet? Je ne suis pas souvent d'accord avec mes amis et collègues du NPD, mais, dans ce cas-ci, ils ont raison.

Je m'étonne que le député libéral invoque l'argument de l'engorgement des tribunaux alors que, depuis plus d'un an, le gouvernement peine à pourvoir les postes de juge au pays. Mon collègue, le député de St. Albert—Edmonton, exhorte le gouvernement à pourvoir les postes de juge, ce qu'il néglige de faire.

Des assassins sont libérés parce qu'il n'y a pas assez de juges. Au total, 51 des 101 demandes de libération présentées par des accusés au motif de retards judiciaires ont été acceptées, dont celle d'Adam Picard, d'Edmonton, qui est accusé d'avoir assassiné Fouad Nayel, et celle de Lance Regan, qui est aussi accusé de meurtre.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement ne pourvoit pas des postes de juge, mais une députée ministérielle affirme qu'on ne doit pas engorger les tribunaux avec les infractions liées à la marijuana. Elle ne semble pas se soucier du fait que des postes de juge ne sont pas pourvus et que nous remettons en liberté des personnes accusées de meurtre, mais elle est autrement préoccupée par l'engorgement des tribunaux.

Pourquoi est-ce si urgent de légaliser la marijuana d'ici le 1^{er} juillet 2018? Pourquoi cette date limite arbitraire? C'est peut-être parce que le gouvernement fait l'objet de pressions en raison du grand nombre de promesses qu'il a brisées, notamment en ce qui concerne le retour à l'équilibre budgétaire d'ici la fin de son mandat en 2019, alors qu'on parle maintenant de 2055; le déficit de 30 milliards de dollars, qui s'élèvera maintenant à des centaines de milliards de dollars; ou l'appel d'offres ouvert et équitable en vue de remplacer les avions de chasse, ce qu'il n'a pas fait parce qu'il a décidé de remplacer les CF-18 — et peut-être que nous finirons par les sacrifier pour apaiser Bombardier.

Évidemment, il se peut que la promesse de réforme électorale soit la plus importante que le gouvernement ait brisée. Nous savons que le gouvernement a rallié les jeunes à sa cause en leur promettant une réforme électorale. Il s'agit d'une promesse qu'il a maintenant annulée. Le gouvernement s'empresse-t-il de faire adopter le projet de loi, qui mettra les familles et les enfants en danger, simplement pour inciter ce groupe à appuyer les libéraux de nouveau?

Je me demande encore pourquoi on a choisi la date du 1^{er} juillet. Est-ce pour que le premier ministre puisse allumer symboliquement le premier joint le jour de la fête du Canada, ou encore pour qu'il puisse se faire prendre en photo avec une foule de personnes qui fument du cannabis et demander à ses relationnistes de créer le mot-clé « photo bong » au lieu de « photo bomb »?

Nous avons consulté la GRC à Edmonton. J'ai discuté avec le service de police de ma circonscription. Ils disent qu'ils ne seront pas prêts d'ici le 1^{er} juillet de l'année en question. On ne pourra pas offrir la formation nécessaire avant cette date. Les méthodes de dépistage de la conduite avec facultés affaiblies ne seront pas prêtes. Les municipalités nous ont dit qu'elles ne sont pas prêtes et qu'elles ne veulent pas qu'on leur refille la facture pour l'application de ce projet de loi mal conçu.

Les provinces ont peine à se préparer. Il y a une semaine seulement, le gouvernement de l'Alberta a amorcé des consultations sur la façon de réglementer et de distribuer la marijuana dans la province. Le processus vient juste de commencer dans cette province de 4 millions d'habitants. Les écoles de la province ne sont pas prêtes. Le gouvernement dit quand même qu'il ne faut pas s'en faire parce qu'il a prévu 9 millions de dollars sur cinq ans pour la sensibilisation et la prévention, soit un montant annuel de 5 ¢ par Canadien sur cinq ans.

Mettons les choses en perspective. Sur la même période, le gouvernement prévoit 120 millions de dollars afin d'installer des bornes de recharge gratuites pour les propriétaires de Tesla. Le gouvernement est là pour aider les propriétaires d'une Tesla de 85 000 \$, mais il offre 5 ¢ par année aux familles qui veulent garder la marijuana hors de la portée des enfants. C'est ridicule.

Pour conclure, j'espère que le gouvernement prendra du recul et qu'il se rendra compte qu'il est trop tôt. Je comprends qu'il est majoritaire et qu'il a un mandat à remplir. Cependant, je l'exhorte à ralentir et à nous laisser consulter comme il se doit les provinces, les municipalités et les familles au lieu de foncer à toute allure.

● (1730)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député d'Edmonton-Ouest disposera de cinq minutes pour les questions et observations lorsque la Chambre reprendra l'étude de cette question plus tard aujourd'hui.

[Français]

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA STRATÉGIE RELATIVE AU PROGRAMME NATIONAL D'AIDE À LA MATERNITÉ

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-243, Loi visant l'élaboration d'une stratégie relative au programme national d'aide à la maternité, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.) propose que le projet de loi C-243, Loi visant l'élaboration d'une stratégie relative au programme national d'aide à la maternité, modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Mark Gerretsen propose que le projet de loi C-243, Loi visant l'élaboration d'une stratégie relative au programme national d'aide à la maternité, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Traduction]

— Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir de nouveau à propos de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-243. Avant de me concentrer sur le fond de cette mesure, je tiens à exprimer mes remerciements.

Je remercie, tout d'abord, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui a examiné cette mesure avec soin. Je salue le travail de ses membres, et je reviendrai dans un instant sur les amendements qu'ils ont proposés.

Je tiens également à remercier les neuf témoins qui ont pris le temps de présenter des observations constructives au Comité. Le Comité a entendu des témoins de divers horizons, notamment des groupes de défense des droits des femmes, des associations professionnelles et, bien sûr, la soudeuse de ma région qui a inspiré ce projet de loi, Melodie. J'espère qu'ils continueront tous à participer aux discussions importantes sur cet enjeu. Si le projet de loi est adopté, ils joueront un rôle crucial dans l'élaboration d'un programme national d'aide à la maternité efficace, qui tiendra compte de tous les secteurs du marché du travail, notamment des femmes occupant des emplois dangereux.

Initiatives parlementaires

Comme c'est la dernière fois, aujourd'hui, que nous pourrons parler du projet de loi C-243, j'aimerais remercier tous les députés qui appuient le projet de loi depuis le début. Présenter des mesures législatives est l'une des choses les plus importantes que nous faisons comme députés et je suis sincèrement reconnaissant à tous les députés et à tous les intervenants qui ont pris le temps de s'impliquer d'une manière ou d'une autre.

Enfin, j'en profite pour remercier un employé de mon bureau. Je sais que tous les députés apprécient beaucoup le travail de leur personnel. Il y a une personne, M. Steven Patterson, qui travaille à mon bureau et qui a commencé à se pencher sur ce dossier quand on m'a informé que j'allais pouvoir présenter un projet de loi d'initiative parlementaire sous peu. Il était encore aux études, en quatrième année en sciences politiques, à l'Université Queen's. Il a entamé la rédaction de ce projet de loi dans sa chambre à la résidence universitaire. Il a travaillé avec moi lorsqu'on nous a contredits relativement à la recommandation royale et il a, à mon avis, présenté un des meilleurs et des plus brillants argumentaires contre la recommandation royale que la Chambre ait vus. Il a ensuite continué à travailler sur ce projet à l'étape de l'étude en comité. Malheureusement, M. Patterson me quittera à l'automne pour la faculté de droit, ce qui devait forcément arriver. Je tiens à le remercier chaleureusement pour sa contribution. J'ai une mise en garde pour les personnes qui croiseront l'avocat Patterson un jour. Elles auront intérêt à être du même bord que lui, sinon, elles perdront.

Je vais d'abord faire une brève mise en contexte, puis je parlerai des amendements du comité. En présentant ce projet de loi, je voulais faciliter la tâche des femmes souhaitant occuper un emploi dit non traditionnel. À mon avis, il faut que tout le monde soit sur un pied d'égalité pour que les femmes puissent participer aussi à tous les secteurs professionnels.

Je me réjouis que le budget de 2017 prévoit de bonnes mesures en ce sens. Il prévoit plus particulièrement que les femmes pourront recevoir jusqu'à 12 semaines de prestations de maternité au titre de l'assurance-emploi avant la date prévue de leur accouchement. C'est une amélioration par rapport aux huit semaines auxquelles elles ont droit actuellement. La version initiale de mon projet de loi était légèrement différente, mais cette amélioration accorde aux femmes le même genre de latitude que bien des députés et moi-même réclamons pour les femmes.

Le budget de 2017, qui a été présenté une journée avant que le comité commence à étudier mon projet de loi, a évidemment une incidence sur ce qu'il adviendra du projet de loi C-243. J'approuve donc la décision qu'a prise le comité de supprimer les articles 6 et 7 qui portent sur l'assurance-emploi, car l'adoption du budget de 2017 a pour ainsi dire réglé la question.

Il importe de souligner que ces modifications ne changent rien à la première partie du projet de loi, qui porte sur la stratégie nationale. La version actuelle du projet de loi demande à la ministre de l'Emploi d'élaborer une stratégie globale visant à ce que la grossesse n'empêche pas les femmes de participer pleinement au marché du travail et de mener la carrière qu'elles souhaitent. À vrai dire, cet aspect du projet de loi a toujours été le plus important, puisque les modifications apportées à l'assurance-emploi ont toujours été vues comme une première étape et non comme une fin en soi.

● (1735)

La stratégie prévoit que le gouvernement entamera de vastes consultations et prendra en compte des solutions à long terme plus exhaustives. Les autres amendements, comme le fait de mettre

d'avantage l'accent sur l'égalité des sexes, s'inscrivent également dans le droit fil du projet de loi C-243. J'appuie la décision du comité et j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-243 à l'étape de la troisième lecture.

Je tiens à répéter pourquoi je crois que ce débat et l'élaboration d'une stratégie sont si importants. Quand on parle d'égalité dans cette enceinte ou ailleurs au pays, on insiste d'habitude sur la présence accrue des femmes en médecine, en droit, en politique et en entrepreneuriat.

Or, même si cela part d'une bonne intention, je pense qu'on néglige souvent le fait que de nombreuses femmes veulent travailler dans d'autres domaines, y compris dans des domaines plus exigeants sur le plan physique comme la construction ou des métiers spécialisés. Ces emplois sont bien rémunérés, et, selon Statistique Canada, les personnes exerçant un métier spécialisé gagnent en moyenne un salaire horaire qui est plus élevé de 6 % que dans d'autres domaines.

Bien que les salaires soient bons, dans bien des cas, il y a une pénurie de travailleurs pour répondre à la demande du marché du travail. Au cours des 5 à 10 prochaines années, 40 % des gens de métier devront être remplacés, et le Conference Board of Canada prévoit qu'il faudra un million de travailleurs spécialisés d'ici 2020. Cette pénurie de compétences nuira à la capacité concurrentielle du Canada, mais il faut toutefois se rappeler qu'il s'agit également d'une occasion. À mon avis, elle pourrait être avantageuse pour tout le monde. Nous avons l'occasion d'attirer un plus grand nombre de femmes vers des métiers spécialisés et dans des secteurs où la demande est plus grande. Nous avons également l'occasion de pourvoir des postes qui deviendront vacants sous peu.

Enfin, la stratégie nationale proposée dans le projet de loi C-243 constitue une occasion de promouvoir l'égalité des sexes, tout en remédiant à un véritable problème sur le plan économique.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD):

Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue d'avoir déposé ce projet de loi.

Nous n'avons jamais douté de sa conviction dans ce domaine. Effectivement, au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, ce fut un plaisir d'entendre le témoignage de Mme Melodie Ballard, celle qui est à l'origine de ce projet de loi.

J'ai entendu mon collègue parler de stratégie nationale pour toutes les femmes. Or nous savons très bien qu'ici, à la Chambre, nous ne pouvons légiférer que pour les travailleuses qui sont sous l'autorité fédérale. Il est donc clair qu'un tel projet de loi ne s'adresse qu'à certaines catégories d'emplois très précises.

Mon collègue lui-même a dit en comité que, pour lui, ce n'était qu'une première étape. Au fond, son but n'est-il pas d'avoir un véritable leadership pour aider les provinces à mettre sur pied de véritables programmes de retrait préventif?

● (1740)

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, ma collègue a répondu elle-même à sa question. C'est une première étape, qui consiste à ouvrir le dialogue avec les provinces.

Initiatives parlementaires

J'ai toujours eu pour objectif d'engager le dialogue, de démarrer la discussion. Il ne s'agira jamais de responsabilité, ou d'obligation pour un gouvernement d'appliquer les recommandations. Le but a toujours été d'établir une stratégie, d'entreprendre une démarche avec les provinces, de voir le modèle incroyable du Québec et d'essayer d'examiner plus profondément à l'échelle du pays comment changer notre façon de prendre soin des femmes au cours de leur grossesse, afin d'avoir une influence positive sur le marché du travail.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Madame la Présidente, c'est tout à fait ce qu'il faut faire si nous voulons qu'il y ait plus de femmes dans les secteurs non traditionnels. Je félicite donc le député de présenter ce projet de loi. Il a très bien étudié la situation et j'appuie entièrement sa démarche.

Ce projet de loi accorderait 15 semaines de prestations de maternité avant la date prévue de l'accouchement aux femmes qui travaillent dans bien de domaines, pas seulement la soudure ou la fabrication de peintures toxiques, mais toutes sortes d'emplois. À ma dernière grossesse, j'ai commencé mon congé de maternité un mois avant d'accoucher, parce que j'avais mal d'être toujours debout. C'est vraiment important d'avoir cette souplesse.

Actuellement, comme l'a indiqué le député, le congé peut couvrir huit semaines avant la naissance, mais 15 semaines sont préférables, parce que l'effet des emplois varie selon les personnes, qui peuvent être exposées à des produits chimiques toxiques, à des peintures, à des solvants ou à des pesticides dans le secteur agricole. Il faut prendre toutes ces choses en considération. On ne parle pas nécessairement seulement des secteurs dont les travailleurs sont exposés à des substances toxiques ou font du travail non traditionnel. Beaucoup de personnes peuvent travailler de longues heures debout. Vous pourriez être préposée à la caisse chez Walmart huit heures par jour. Les médecins ont dit que le fait pour une femme enceinte d'être debout toute la journée peut aussi causer du tort aux bébés et retarder leur croissance. Je salue le député d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai siégé au comité des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social lors de l'étude de certaines parties de ce projet de loi, et le fait que le comité a supprimé des articles qui avaient trait à l'assurance-emploi m'inquiète. Je sais que le gouvernement a fait passer le nombre de semaines de huit à douze dans le budget de 2017, mais n'est pas allé jusqu'à 15 semaines, comme le député le propose. On m'a expliqué que c'est parce qu'une grossesse peut durer plus longtemps. C'est très bien de dire qu'une grossesse pourrait durer plus longtemps, mais je sais comme femme, et bien des gens le savent, qu'il n'y a pas beaucoup de grossesses qui durent plus de 50 semaines. La norme est 40 ou 42 semaines, jusqu'à ce que les médecins s'en mêlent et fassent une césarienne ou provoquent l'accouchement. La grossesse n'est habituellement pas aussi longue qu'on m'a dit, alors je ne sais pas pourquoi le gouvernement a cru nécessaire de réduire la période de congé de 15 à 12 semaines. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a fait cela.

Cela étant dit, on peut prendre en considération une certaine disposition, qui entraîne un peu de tracasseries de nature administrative, chose qui pourra être réglée. Tous les travailleurs ont droit à 15 semaines de prestations de maladie. Une femme qui se voit obligée de s'absenter pourrait en profiter. En réduisant la période de 15 à 12 semaines, le gouvernement alourdit les formalités administratives. En effet, il faudra se rendre à un bureau de Service Canada et présenter une note d'un médecin pour passer des

prestations de maladie aux prestations de maternité. Je m'interroge sur les motifs à l'origine de cette décision.

Ce changement ne fait qu'imposer la responsabilité aux mères. Lorsqu'une femme attend un enfant, les considérations financières sont la dernière chose dont elle devrait se soucier, car elle doit se préparer pour l'arrivée du bébé, s'assurer qu'il ait un berceau et tout un tas de choses, surtout si elle a d'autres enfants. J'aurais aimé que le gouvernement maintienne les 15 semaines, comme l'ont demandé les conservateurs et les néo-démocrates qui siègent au comité. Le budget prévoit une période de 12 semaines. Je suis en faveur d'une période de 15 semaines, mais, malheureusement, on l'a réduite.

Je siége au comité de la condition féminine, dont les membres se penchent sur des moyens d'assurer le traitement équitable des femmes. En grande partie, il s'agit de sensibiliser les gens et de faire en sorte que des femmes occupent des emplois mieux payés. Or, certains de ces emplois, comme celui de soudeur ou d'ouvrier de la construction, présentent un danger pour la grossesse. Il est crucial d'offrir aux femmes une plus grande souplesse et c'est pourquoi la mesure à l'étude est excellente. Nous savons qu'une femme risque de souffrir d'hypertension artérielle et de donner naissance prématurément si elle travaille jusqu'à la date d'accouchement prévue. Dans notre prise de décision, il faut accorder la priorité à l'état de l'enfant et de la mère.

● (1745)

Quand il est question de la condition féminine, il faut reconnaître que l'égalité fonctionne bien quand des projets de loi comme celui du député de Kingston et les Îles sont proposés. C'est un excellent début pour l'égalité en matière d'emploi et pour l'équité salariale pour les femmes.

Il y a de nombreuses femmes qui tentent d'obtenir un poste dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. L'une des meilleures façons de nous assurer que les femmes prospèrent et qu'elles ont une autonomie financière est de leur offrir des emplois bien rémunérés. Le gouvernement peut contribuer à cela en veillant à ce qu'il y ait un équilibre entre l'équité salariale, l'égalité pour les femmes et les droits familiaux. C'est une excellente occasion.

On doit aussi tenir compte du fait que de nombreuses mères ont d'autres enfants la maison. Il serait peut-être très bon qu'elles aient accès aux 15 semaines. On doit savoir qu'une femme qui lève des charges lourdes au travail peut également avoir besoin de prendre un enfant de deux ans de 40 livres dans ses bras à la maison. On doit faire tout notre possible pour prévenir les naissances avant terme et tout ce qui peut nuire aux enfants. En ce sens, le projet de loi réussit très bien cela.

Au bout du compte, nous sommes très favorables à ce projet de loi. Nous défendons l'équité salariale. Nous souhaitons que le gouvernement fédéral offre de bonnes prestations. Un grand débat a eu lieu pour déterminer si une recommandation royale était requise pour ce projet de loi. Avant d'être députée, j'ai géré des questions d'assurance-emploi pendant 11 ans. J'ai l'impression que j'apporte des connaissances que beaucoup de députés sont en train d'apprendre ou d'approfondir grâce au travail dans leur circonscription. Dans l'étude qui nous occupe, il est crucial que nous nous demandions ce que nous pouvons faire. J'ai rencontré beaucoup de femmes qui devaient s'absenter du travail.

Il me semble absurde qu'une recommandation royale soit requise. Si une femme prend 15 semaines de congé avant la naissance, elle ne recevra pas ces semaines additionnelles après l'arrivée du bébé. Nous ne faisons que déplacer le moment où le congé est pris.

Initiatives parlementaires

Dans le budget de 2017, on indique que les femmes retournent au travail plus tôt et pourraient ne pas profiter pleinement du congé parental inclus dans le congé de maternité. En conséquence, elles pourraient utiliser plus de prestations, en cas de départ préventif. Il est possible que cela préoccupe le gouvernement, mais nous devons placer l'intérêt des enfants, des mères et des familles en premier.

Je félicite le député. C'est un excellent projet de loi et un bon départ vers l'atteinte de l'égalité et de l'équité pour les femmes au pays. Je le remercie de tout le travail qu'il a accompli dans ce dossier. Je voudrais seulement que nous parlions toujours des 15 semaines, comme dans le projet de loi initial.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Madame la Présidente, en tant que porte-parole de la famille, des enfants et du développement social et en matière d'emploi et du développement de la main-d'œuvre, je recommande à mes collègues du caucus NPD de voter en faveur de ce projet de loi. Par contre, comme néo-démocrates, il y a quand même plusieurs éléments de ce projet de loi qui nous préoccupent.

De toute évidence, nous apprécions l'esprit du projet de loi. Par contre, la véritable conclusion du cheminement de ce projet de loi reposera sur le résultat des consultations qui seront menées par le gouvernement.

Même si le projet de loi était adopté par le Parlement, il est encore trop tôt pour déterminer si une stratégie satisfaisante et sérieuse sera mise en œuvre par le gouvernement, d'autant plus qu'en deuxième lecture, il a voté contre ce projet de loi. De plus, il a été essentiellement vidé de sa substance, lorsqu'on en a retiré les articles 6 et 7 en comité. Il ne reste que la consultation.

Nous sommes aussi préoccupés par un autre amendement proposé par les libéraux au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, HUMA. En effet, le rapport demande que les conclusions des consultations soient remises à la Chambre non pas dans deux ans, comme cela devait se faire à l'origine, mais dans trois ans, c'est-à-dire suivant l'entrée en vigueur du projet de loi, ce qui nous amène après les prochaines élections. Si les libéraux semblent bien peu pressés d'obtenir les conclusions de ces consultations, on peut s'inquiéter pour la suite.

Si les libéraux veulent une véritable stratégie d'aide à la maternité et que ce soit une priorité, pourquoi repousser les délais de cette consultation?

Le Canada n'a pas de stratégie globale qui permet aux femmes de continuer de subvenir à leurs besoins pendant la grossesse. Nous sommes particulièrement préoccupés par les travailleuses qui relèvent de la compétence fédérale. Nous devons songer à créer un véritable filet de sécurité sociale pour elles.

Le programme québécois Pour une maternité sans danger a été mis en place en 1981, à la suite d'un jugement de la Cour suprême qui considérait de façon très claire que l'environnement de travail était en cause dans le cas d'un retrait préventif et non la grossesse elle-même. C'est pour cette raison qu'au Québec, ce programme est exclusivement financé par les employeurs. Ils en défraient le coût, parce que ce sont eux qui contrôlent les conditions de travail.

Je vais donner un exemple bien concret. J'ai été longtemps directrice générale d'un organisme communautaire pour jeunes en difficulté. Il y avait beaucoup de jeunes intervenantes et il y a eu de nombreuses grossesses. Comme c'était un métier à risque à cause du

contact avec les jeunes en difficulté, les intervenantes partaient en retrait préventif autour de la 14^e ou 16^e semaine de leur grossesse.

Il faut bien comprendre ce que cela veut dire concrètement au Québec. Pendant les cinq premiers jours ouvrables, à la suite de sa cessation de travail, c'était l'organisme qui payait à la travailleuse son salaire habituel. Les 14 jours suivants, l'employeur lui versait 90 % de son salaire, qui était ultimement remboursé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Ainsi, la travailleuse n'avait vraiment pas d'arrêt de revenus. Ensuite, la Commission versait directement à la travailleuse 90 % de son revenu net jusqu'à ce que le risque soit passé.

Dans certains milieux de travail, les travailleuses retournent au travail lorsque la période de risque est passée. Au moment de l'accouchement, elles reçoivent les prestations de maternité qui ne sont pas affectées par le retrait préventif.

Au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, M. Roch LaFrance, de l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades, a fait un témoignage très éclairant.

Dans ma circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot, deux organismes s'occupent d'accompagner les travailleuses en retrait préventif. Il s'agit du Mouvement action chômage de Saint-Hyacinthe et du Regroupement des accidentés de la Montérégie, qui fait partie de l'organisme qui a témoigné devant le Comité HUMA. Cet organisme est fort de 36 ans d'expérience, parce que le programme Maternité sans danger existe au Québec depuis 1981.

● (1750)

Depuis 36 ans, ils ont vu passer différentes situations. Il faut se rappeler qu'au Québec, il y a une forte appréciation de ce programme, tant de la part des employeurs que des travailleuses ayant bénéficié de retrait préventif.

À la lumière de cette expérience, il est venu nous faire trois recommandations, dont j'aimerais faire part à la Chambre.

D'abord, il a bien insisté sur le fait que le droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte n'est pas un droit à un congé de maternité. Quand on inclut le retrait préventif à l'assurance-emploi, on déplace un congé de maternité. Or c'est problématique parce qu'un retrait préventif n'est pas un congé de maternité. Dans le cas d'un retrait préventif, ce sont les conditions de travail comportant un danger pour la grossesse ou l'enfant à naître qui sont en cause et non pas la grossesse elle-même. Cela est un aspect important. C'est pourquoi cette question relève du domaine des conditions de travail. Comme je le disais tantôt, les coûts d'un tel système au Québec sont défrayés entièrement par les employeurs, parce que ce sont eux qui contrôlent les conditions de travail et qui décident si la travailleuse peut continuer à travailler ou non.

Le régime d'assurance-emploi n'est pas le bon véhicule pour un tel programme qui aiderait vraiment les travailleuses enceintes. En effet, le régime d'assurance-emploi est une caisse commune dont se sont dotés les employeurs et les employés. Le gouvernement n'y met plus un sou depuis les début des années 1990. C'est un programme d'assurance en cas de perte d'emploi. Plus on élargit la portée du programme d'assurance-emploi, plus on pervertit les fondements mêmes de ce régime.

Initiatives parlementaires

De plus, le projet de loi reste complètement muet sur le processus qui permet d'administrer un tel programme. Au Québec, quand l'employeur fait une demande de retrait préventif, parce qu'il prévoit des risques pour la travailleuse enceinte, ce sont des médecins du CLSC qui en font l'étude. En effet, il s'agit vraiment d'une question médicale, et il faut donc évaluer les risques du point de vue médical. Que va-t-il se passer en cas de contestation d'un certificat médical, par exemple? Des agents de l'assurance-emploi vont-ils analyser la contestation d'un certificat médical?

En matière de retrait préventif, il est vraiment important d'avoir un processus spécifique, qui relève du domaine médical. Cela demande une expertise particulière que l'administration du régime de l'assurance-emploi ne possède vraiment pas.

De plus, il y a vraiment peu d'utilité à instaurer le retrait préventif seulement à 15 semaines ou à 12 semaines de l'accouchement. D'après les 36 ans d'expérience qu'a le Québec à cet égard, 94 % des retraits préventifs sont accordés avant la 23^e semaine de grossesse. Dans plusieurs domaines d'emploi, cela se fait en début de grossesse puisque c'est à ce moment-là que la femme enceinte n'est pas encore immunisée contre certains virus.

Je parlais plus tôt des avantages du programme de retrait préventif au Québec où la travailleuse reçoit 90 % de son salaire. Il est clair que, si c'est le programme de l'assurance-emploi qui soutient la travailleuse enceinte, celle-ci sera pénalisée financièrement parce qu'elle ne recevra que 55 % de son salaire. De plus, comme elle commence ses prestations de maternité plus rapidement, elle va devoir retourner plus rapidement au travail.

En conclusion, il est important de ne pas donner aux femmes l'illusion qu'elles seront plus longtemps en congé avec un tel programme. Si on veut aider les femmes, il faut vraiment soutenir les provinces dans l'instauration d'un réel programme de retrait préventif. Il faut que ces consultations soient réalisées au plus vite.

Au Québec, il y a un programme qui fonctionne depuis 36 ans, les consultations ne seront donc pas très longues. Il suffit d'aller le voir pour constater que cela fonctionne. Pourquoi devrait-on attendre trois ans?

Au NPD, nous craignons qu'on traite d'un enjeu de santé et de sécurité au travail à l'intérieur du programme de l'assurance-emploi.

• (1755)

[Traduction]

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement et Affaires urbaines), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-243, dont le parrain est mon collègue de Kingston et les Îles. Je tiens à le féliciter pour le travail qu'il a fait pour préparer ce projet de loi et sensibiliser les gens à la question très importante de l'équité, notamment l'équité pour les femmes dans leur milieu de travail.

Ce projet de loi est un signe des temps. Un changement de génération est en train de se produire à la Chambre des communes, et des hommes défendent des mesures très progressistes pour résoudre de manière créative non pas les problèmes des femmes, mais bien les problèmes sociaux qui touchent à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces problèmes sont révélés par les analyses comparatives entre les sexes que l'on doit effectuer si l'on veut que notre société soit plus égalitaire et que les femmes puissent être présentes dans des milieux de travail susceptibles autrement de leur être interdits à cause de certaines difficultés, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes femmes ayant l'âge d'avoir des enfants.

Le projet de loi met l'accent sur la santé et la sécurité des femmes enceintes dans leur milieu de travail. Il obligerait le gouvernement du Canada à consulter les provinces, les territoires et les autres parties intéressées en vue d'élaborer un programme national d'aide à la maternité.

Je voudrais répondre brièvement sur quelques points à la députée qui est intervenue juste avant moi.

Alors que le projet de loi est passé par les étapes de la présentation, du renvoi en comité et du processus budgétaire, et qu'il en est maintenant à l'étape de la troisième lecture, le billet du médecin n'est plus exigé aux termes de la disposition. En effet, les enjeux et les craintes qui ont été soulevés ont été réglés grâce à la collaboration du Cabinet dans les discussions avec le parrain du projet de loi d'initiative parlementaire. De son côté, le comité a entendu d'excellents témoignages qui amélioreront encore le projet de loi.

En outre, la marge de manoeuvre relative à la nécessité du consentement royal a permis d'assouplir le projet de loi. Ainsi, on tiendra compte des grossesses imprévues ou des accouchements avant terme de façon à protéger le droit des femmes de continuer à disposer des revenus suffisants pour soutenir adéquatement leur famille.

En plus de tout cela, nous avons pris un certain nombre d'autres mesures pour assouplir le régime d'assurance-emploi et, ce qui est encore plus important, pour réduire la période d'attente avant de toucher des prestations une fois que la demande a été présentée. Cet élément important a été lui aussi ajouté au processus, en grande partie à la suite des observations du député de Kingston et les Îles.

Nous cherchons à appuyer les femmes enceintes en milieu de travail. Nous veillons également à réduire le plus possible les risques pour leur santé et pour la santé de l'enfant à naître. En outre, nous nous assurons que des mécanismes sont en place pour appuyer la famille, la mère et l'enfant lorsque l'employeur est incapable de les accommoder au moyen d'une réaffectation.

Je tiens à répéter que le gouvernement appuie le projet de loi C-243, tel qu'il a été modifié par le comité permanent. J'aimerais prendre quelques minutes pour parler de quelques autres mesures prévues dans le budget de 2017 qui traitent également de ce problème et qui visent à protéger la santé et à assurer la sécurité des travailleuses qui sont enceintes ou qui allaitent, une autre question importante sur laquelle se penche notre caucus.

À compter de 2017-2018, 886,4 millions de dollars seront dépensés en cinq ans, de même que 204,8 millions de dollars par année, pour rendre les prestations pour aidants naturels, les prestations parentales et les prestations de maternité du régime d'assurance-emploi plus souples afin de répondre aux besoins diversifiés des familles. La question va plus loin que la situation des travailleuses enceintes.

Grâce au budget de 2017, nous aidons les parents qui travaillent à surmonter les défis qui accompagnent la famille qui s'agrandit et nous offrons des dispositions plus souples aux travailleuses enceintes. Nous proposons d'assouplir le programme de prestations parentales d'assurance-emploi.

Le budget de 2017 offre aux parents plus de choix et de souplesse. Les parents seront en mesure de choisir l'option qui répond le mieux à leurs besoins sur les plans du travail, de la famille et de la garde d'enfants.

Initiatives parlementaires

Les modifications proposées permettront aux parents de choisir entre recevoir des prestations parentales d'assurance-emploi pendant une période pouvant atteindre 12 mois au taux de prestations actuel de 55 % de leur rémunération hebdomadaire moyenne ou les recevoir pendant une période prolongée pouvant atteindre 18 mois à un taux de prestations fixé à 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne. Peu importe leur choix, les parents admissibles recevront à peu près le même niveau de soutien.

On s'attend à ce que les investissements dans les prestations parentales d'assurance-emploi visant à les rendre plus souples coûtent 152 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, au rythme d'environ 27,5 millions de dollars par année. Les parents pourront continuer de partager les prestations entre eux, ce qui est également important.

● (1800)

Dans le cadre du budget de 2017, nous avons aussi prévu d'autres mesures de soutien pour les aidants naturels. Nous avons proposé de créer une nouvelle prestation d'assurance-emploi d'une durée pouvant atteindre 15 semaines. Cette nouvelle prestation permettra aux Canadiens d'offrir des soins à un membre adulte de la famille qui est gravement malade ou grièvement blessé. Elle sera versée aux personnes qui prennent soin d'un adulte de leur famille qui est gravement malade, mais qui n'est pas en fin de vie. C'est du jamais vu dans le domaine de l'assurance-emploi.

Tous les députés qui ont déjà dû s'occuper de membres de leur famille atteints de maladies complexes savent que la gravité de ces maladies ne permet pas nécessairement de prédire de manière précise combien de temps il faudra s'absenter du travail. Nous rendons le régime d'assurance-emploi plus accessible, plus flexible et plus équitable, notamment en offrant davantage de souplesse aux familles canadiennes et en reconnaissant les défis qu'elles doivent surmonter. Cette nouvelle prestation s'ajoute à la prestation de compassion existante, qui continue de fournir jusqu'à 26 semaines de prestations aux personnes qui s'absentent du travail en vue de prendre soin de membres de leur famille en fin de vie.

Quant aux parents d'enfants gravement malades, ils continueront d'avoir accès à des prestations pendant une période pouvant atteindre 35 semaines. En outre, une souplesse accrue leur permettra de partager ces prestations avec plus de membres de leur famille. Afin de mettre en oeuvre ces mesures, le budget de 2017 prévoit la modification de la Loi sur l'assurance-emploi.

Le gouvernement propose également de modifier le Code canadien du travail pour faire en sorte que les travailleurs œuvrant dans des secteurs réglementés par le gouvernement fédéral aient la sécurité d'emploi dont ils ont besoin pendant qu'ils reçoivent des prestations pour aidants naturels, parentales ou de maternité. Une autre proposition du budget de 2017 qui revêt un intérêt particulier dans le présent débat est celle de permettre également aux femmes enceintes qui le souhaitent de commencer à toucher des prestations de maternité de l'assurance-emploi jusqu'à 12 semaines avant leur date d'accouchement, contre 8 à l'heure actuelle. Voilà qui fait foi de notre collaboration avec le député pour assurer l'atteinte de ses objectifs. Cet investissement pour une flexibilité accrue devrait totaliser environ 43,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018, et environ 9,2 millions de dollars par année par la suite.

La collaboration entre le député de Kingston et les Îles, le gouvernement et les députés des deux côtés de la Chambre a été essentielle pour faire avancer la cause qui sous-tend le projet de loi d'initiative parlementaire. Ceux d'entre nous qui ont déjà observé les projets de loi d'initiative parlementaire franchir les étapes à la

Chambre, parfois malgré des désaccords, parfois avec l'appui de tous, reconnaîtront que les efforts déployés par le député pour que le projet de loi — malgré les problèmes rencontrés sur le plan du financement — soit pris en compte dans le budget et pour que, à l'issue d'une collaboration avec les membres du comité, il ait un réel impact, en disent long non seulement sur la rigueur du député, mais également sur son intégrité et sur son travail remarquable. Nous l'en remercions. En fait, des familles d'un bout à l'autre du Canada lui doivent une fière chandelle.

Nous apportons ces modifications au régime d'assurance-emploi parce que nous avons à coeur le bien-être des travailleurs canadiens. Nous les avons proposées parce que les Canadiens nous les avaient demandées.

L'année dernière, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et le député de Kingston et les Îles ont lancé des consultations en ligne auprès des Canadiens au sujet de l'assurance-emploi quant aux prestations de maternité, aux prestations parentales et aux prestations pour aidants naturels. Ils ont demandé aux gens quel était leur avis sur l'assouplissement des modalités applicables aux prestations de maternité et aux prestations parentales de l'assurance-emploi. Ils leur ont également demandé leur avis quant à la possibilité d'élargir les dispositions du Code canadien du travail concernant les prestations et les congés aux Canadiens qui prennent soin d'un membre de leur famille. Toutes ces démarches ont fait partie du processus d'élaboration du projet de loi et elles avaient pour objectif de recueillir autant d'opinions que possible. Consulter est important. Ce n'est pas qu'un mot à la mode: c'est une façon d'améliorer les lois pour les Canadiens en travaillant avec eux.

Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les obstacles auxquels ils se heurtaient pendant un congé de maternité ou un congé parental, les gens ont mentionné que l'argent était leur principale préoccupation, surtout pour les familles qui ne disposent que d'un seul revenu et dans le cas de naissances multiples, comme des jumeaux. La difficulté à trouver un service de garde adéquat et abordable et les problèmes liés à l'admissibilité aux prestations de l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes et les travailleurs contractuels ont également été mentionnés. Plus de la moitié des participants ont affirmé qu'ils préféreraient pouvoir prendre un congé de maternité et un congé parental combinés plus longs, jusqu'à 18 mois, et recevoir des prestations d'assurance-emploi plus basses si c'était possible pour nous d'intervenir en ce sens. Au sujet des prestations et des congés pour aidants naturels, les participants ont surtout parlé du fardeau que représente, sur le plan de la santé financière, personnelle et émotionnelle, le fait d'avoir à assumer cette responsabilité sans un soutien adéquat du gouvernement.

Le gouvernement a également tenu une table ronde avec des intervenants en novembre dernier. Parmi les participants, il y avait des représentants du milieu de la santé, d'organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé, de groupes de défense des droits de la famille, de syndicats et d'associations de gens d'affaires. À l'égard des prestations et congés de maternité, on nous a notamment dit que l'accès au congé de maternité préventif est une question de santé et de sécurité et un droit de la personne. Les intervenants ont également affirmé que des changements étaient requis afin d'élargir l'accès aux prestations et aux congés pour aidants naturels.

Initiatives parlementaires

Nous avons pris soin de tenir des consultations avec nos partenaires, le public et de nombreux intervenants sur des modifications possibles au régime d'assurance-emploi. La mise en oeuvre du projet de loi C-243 nous demandera de collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants pertinents en ce qui concerne la possibilité d'un programme national d'aide à la maternité.

Les prestations spéciales de l'assurance-emploi du Canada peuvent soutenir les Canadiens qui y sont admissibles au cours d'événements importants de leur vie. Chaque année, ces prestations aident des milliers de Canadiens à se préparer à une naissance et à prendre soin de leur bébé. Nous sommes heureux de les aider. Nous sommes aussi heureux de nous joindre au député pour appuyer le projet de loi. Nous voulons que ces prestations demeurent adéquates pour continuer d'aider les travailleurs du Canada à concilier leurs responsabilités.

Le gouvernement est sur le point d'améliorer radicalement le contexte dans lequel évoluent les travailleuses et les travailleurs au pays, ce qui bénéficiera particulièrement aux enfants canadiens.

• (1805)

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi d'être ici au nom des gens de ma circonscription, Saint John—Rothesay. Comme les députés le savent, j'adore ma circonscription. Il s'agit d'une circonscription où l'industrie et le syndicalisme sont très forts.

Je suis ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-243, qui a été présenté par mon collègue de Kingston et les Îles. Le projet de loi traite de questions importantes, comme la santé et la sécurité d'emploi.

Le gouvernement accorde tout autant d'importance à son engagement à aider la classe moyenne et les gens qui travaillent fort pour en faire partie. Pour respecter cet engagement, il importe de fournir des chances égales à tous les travailleurs du pays. Le gouvernement reconnaît que la grossesse ne devrait pas empêcher une personne d'avoir un travail à temps plein. Il reconnaît également la nécessité de veiller sur la santé et la sécurité au travail des travailleuses enceintes.

Le Code canadien du travail contient des dispositions qui garantissent des conditions de travail sécuritaires à tous les travailleurs des secteurs de compétence fédérale, y compris les travailleuses enceintes ou allaitantes.

Nous croyons aussi que les travailleuses enceintes devraient bénéficier d'une plus grande marge de manoeuvre lorsque vient le temps de prendre leur congé de maternité. Cela vaut tout particulièrement dans le cas des femmes enceintes qui doivent cesser de travailler plus tôt que prévu en raison des risques que leur emploi pourrait poser pour leur santé ou celle de leur bébé.

Je vais prendre les quelques minutes dont je dispose pour parler de ce que fait le gouvernement pour aider ces travailleuses, ainsi que leur famille, partout au pays. J'aimerais, plus particulièrement, fournir des détails sur les mesures proposées dans le budget de 2017 afin d'assouplir les modalités applicables aux prestations spéciales du régime d'assurance-emploi. Ces prestations aident les parents à concilier travail et famille.

Chaque année, le régime aide des milliers de Canadiens qui y sont admissibles à se préparer à l'arrivée ou à s'occuper d'un nouveau-né ou, encore, à prendre soin d'un membre de la famille gravement malade. Il nous incombe de veiller à ce que ces mesures demeurent adaptées et accessibles aux travailleurs canadiens qui cherchent à concilier carrière et vie privée.

Commençons par les prestations parentales.

Fonder une famille n'est pas sans présenter certains défis, surtout lorsque les parents travaillent. Les mesures prévues dans le budget de 2017 offriront une certaine souplesse à ces parents. Ces derniers pourront choisir l'option qui répond le mieux à leurs besoins en fonction de leur emploi et de leur situation familiale.

Les changements proposés vont donner deux possibilités aux parents. Dans le premier cas, qui correspond à la période de prestations parentales normale — 35 semaines —, les prestataires pourront toucher des prestations parentales de l'assurance-emploi au taux actuel de 55 % de leur salaire hebdomadaire moyen, pendant une période allant jusqu'à 12 mois. Dans le deuxième, la période de prestations parentales prolongée — 61 semaines—, ils pourront toucher ces prestations à un taux de 33 % de leur salaire hebdomadaire moyen pendant 18 mois.

Ces changements représentent un investissement de 152 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018 et de 27,5 millions de dollars par année par la suite. En outre, les parents pourront continuer de partager les prestations entre eux.

De plus, nous proposons de permettre aux femmes enceintes, si elles le désirent, de réclamer des prestations de maternité de l'assurance-emploi jusqu'à 12 semaines avant la date prévue de l'accouchement, ce qui offre plus de souplesse que la norme actuelle, qui est de 8 semaines. On s'attend à ce que cette souplesse accrue coûte 43,1 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018 et 9,2 millions de dollars par année par la suite.

Le budget de 2017 prévoit aussi un soutien accru aux aidants naturels. Nous proposons la création d'une prestation d'assurance-emploi d'une durée maximale de 15 semaines. Cette nouvelle prestation permettra aux Canadiens de prendre soin d'un membre adulte de leur famille qui est gravement malade ou blessé.

• (1810)

Les prestations seraient versées aux personnes qui prennent soin d'un adulte membre de leur famille qui est gravement malade, mais qui n'est pas en fin de vie.

C'est du jamais vu dans le programme d'assurance-emploi. Nous en sommes très fiers. Je dois souligner que cette nouvelle prestation viendrait s'ajouter à la prestation de compassion, versée aux gens qui prennent soin d'un membre de leur famille qui est gravement malade et qui est en fin de vie.

Les parents d'enfants gravement malades continueront d'avoir accès à des prestations pour une période maximale de 35 semaines. Ils seront désormais en mesure de partager ces prestations avec plus de membres de leur famille.

Depuis un certain temps déjà, nous voulons accroître la souplesse des différents types de prestations parentales afin de mieux répondre aux besoins des familles. Nous avons veillé à bien faire les choses. C'est pourquoi nous avons collaboré avec tous nos partenaires. Je parle des Canadiens et de nombreux intervenants. Ensemble, nous avons étudié des changements possibles à l'assurance-emploi. D'abord et avant tout, nous avons écouté les gens d'un océan à l'autre, et les changements que nous apportons sont ceux que les gens nous ont demandé de faire.

Initiatives parlementaires

L'automne dernier, nous avons tenu des consultations en ligne auprès des Canadiens. Nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient de l'idée d'offrir des prestations et des congés parentaux et de maternité d'assurance-emploi aux termes du Code canadien du travail. Nous leur avons aussi demandé ce qu'ils pensaient de l'idée d'offrir des prestations et des congés plus inclusifs pour les aidants naturels qui prennent soin d'un membre de leur famille. De plus, en novembre dernier, nous avons organisé une table ronde avec des intervenants. Parmi les participants, il y avait des représentants du corps médical, d'organismes de bienfaisance en santé, de groupes de défense des droits de la famille, de syndicats et d'associations commerciales. Nous avons promis de prendre des mesures pour améliorer les prestations d'assurance-emploi, et c'est ce que nous faisons. Les changements assureront une plus grande sécurité financière aux travailleurs canadiens et à leurs proches lorsqu'ils en auront le plus besoin.

Pour conclure, je dirais que le gouvernement améliore concrètement la situation des travailleurs, et surtout des travailleuses, du Canada. Il prend cette mesure parce que leur bien-être, leur santé et leur sécurité sont ce qu'il y a de plus important pour lui. En donnant à tous des chances égales, on améliore la situation des gens de la classe moyenne et de ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Je peux affirmer que les gens de Saint John—Rothesay ont très bien réagi à cette mesure législative. Chaque semaine, des travailleurs et des travailleuses viennent à mon bureau pour me dire à quel point ils sont enchantés par ces propositions. Comme je l'ai déjà dit, c'est un honneur pour moi de les défendre au nom des gens de ma circonscription.

• (1815)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de participer encore une fois au débat sur le très important projet de loi de mon collègue. Je dois d'abord le féliciter de défendre un dossier aussi important pour les gens de sa circonscription et la population en général, dont il défend ici très bien les intérêts. Lui et les autres personnes qui l'ont aidé à mener le projet de loi là où il est rendu aujourd'hui ont déployé beaucoup d'énergie pour faire progresser le dossier. Selon moi, c'est grâce à leurs efforts que nous continuerons de discuter de cette question dans les semaines et les mois à venir, car la ministre aura le mandat de mener des consultations, ce qui est essentiel, car nous voulons nous engager dans la bonne voie.

Pendant de nombreuses années, nous avons souvent parlé de l'assurance-emploi, des prestations d'assurance-emploi, et de la façon dont nous avons évolué depuis le temps où un travailleur qui était mis à pied ou licencié ne recevait aucune prestation quelle qu'elle soit. Puis, un gouvernement a proposé un programme national. Pendant que certaines provinces tentaient de régler le problème, un gouvernement national a compris qu'il leur fallait collaborer avec Ottawa pour mettre en place un programme qui aide vraiment les travailleurs.

Lorsque nous songeons aux nombreux programmes administrés par l'État, et dont le gouvernement a la responsabilité, j'aime penser que c'est l'un des programmes qu'on pourrait qualifier d'essentiel pour protéger les intérêts des travailleurs.

Au fil des ans, des mises au point ont été apportées au programme pour l'améliorer, et nous sommes saisis aujourd'hui d'une mesure qui fera progresser le débat sur ce programme, qui a toujours cours, étant entendu que nous verrons des mesures bien concrètes dans un avenir pas trop lointain.

C'est avec fierté que nous pensons au dernier budget et à certaines mesures que nous avons déjà intégrées au régime d'assurance-emploi, un programme que, je pense, nous aimerions tous améliorer de toutes les façons possibles. Il est important de permettre aux gens de décider du meilleur moment pour commencer à recevoir ces prestations.

J'aimerais parler de deux mesures concrètes qui sont prévues dans le budget de 2017-2018 et qui portent sur l'amélioration des prestations et des congés d'assurance-emploi pour les parents. Il est important de reconnaître que le gouvernement du Canada respecte son engagement d'appuyer davantage les familles canadiennes en assouplissant les prestations parentales et de maternité de l'assurance-emploi afin de mieux répondre aux besoins des familles canadiennes. Nous l'avons vu dans différentes mesures, mais cette heure est consacrée à certains des détails.

Les changements offriront aux travailleuses enceintes une plus grande souplesse qui leur permettront de tenir compte de leur état de santé et de leur situation de travail lorsqu'elles choisiront le moment où elles commenceront à toucher des prestations de maternité. C'est ce type d'assouplissement qui entraînera des répercussions concrètes pour de nombreux Canadiens dans toutes les régions du pays. D'ailleurs, selon le « Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2014-2015 », le gouvernement a déboursé 1,1 milliard de dollars en prestations en réponse dans le cadre d'environ 169 000 demandes de prestations de maternité. De plus, le gouvernement a versé 2,5 milliards de dollars en prestations aux 191 000 demandeurs de prestations parentales, dont 86 % sont des femmes et 14 % sont des hommes.

• (1820)

Cela donne une idée du nombre de bénéficiaires dans ce programme et des montants que les employés et les employeurs versent dans ce que je crois être un programme très utile.

Entre le 6 octobre et le 4 novembre 2016, des consultations ont été organisées afin d'entendre l'opinion des Canadiens concernant l'assouplissement des prestations de maternité et parentales de l'assurance-emploi, ainsi que les dispositions relatives au congé correspondant aux termes du Code canadien du travail. Dans le cadre de ces consultations, on a également demandé à la population de parler de ses expériences concernant l'équilibre entre le travail et les soins d'un nouveau-né ou d'un enfant qui vient d'être adopté. Une table ronde, au cours de laquelle des intervenants ont pris la parole, a aussi eu lieu en novembre 2016. Un résumé des consultations a été publié en ligne en février 2017.

J'aimerais souligner l'importance de la souplesse. Une femme enceinte peut désormais demander que le versement de ses prestations commence plus tôt, soit avant la naissance de son enfant. J'ai écouté de nombreux députés parler de l'importance de cette souplesse quand on pense aux milieux de travail où on retrouve beaucoup de femmes — qui se tiennent debout sur un plancher de ciment dans une usine, qui manipulent une machine à souder, ou toute autre situation. Que ce soit une décision personnelle ou une décision prise sur les conseils de professionnels de la santé, il peut être dans l'intérêt fondamental de la femme de recevoir plus de prestations de maternité avant la naissance de l'enfant. C'est une réalité et le gouvernement en a tenu compte dans le dernier budget. C'est l'une des raisons pour laquelle ce changement a été apporté et que les femmes bénéficient d'une plus grande souplesse, qui est si cruciale.

Initiatives ministérielles

La durée est passée de 8 à 12 semaines afin d'aider les femmes concernées. N'oublions pas que les grossesses ne sont pas toutes semblables et que les femmes n'ont pas toutes le même genre d'emploi.

Aujourd'hui, de plus en plus de pères de famille souhaitent rester à la maison pour s'occuper des enfants. Il est très encourageant de voir le nombre de pères qui font ce choix. La proportion était d'environ 14 % en 2014-2015, et je pense qu'ils sont de plus en plus nombreux à vouloir prendre congé pendant les premières années de vie de leurs enfants parce que ce sont des années très importantes. Je fais de la politique depuis de nombreuses années, et je regrette de ne pas avoir pu consacrer autant de temps que j'aurais voulu à mes enfants, qui sont aujourd'hui de jeunes adultes, à l'époque où ils étaient bébés. Nous voyons d'un très bon œil que l'on accorde plus de latitude aux parents, de manière à ce que les deux puissent avoir l'occasion de vivre avec leur enfant les premiers mois de sa vie ou encore de manière à ce que la mère puisse prendre des semaines de congé additionnelles avant la naissance de l'enfant, pour quelle que raison que ce soit.

L'un des grands objectifs du gouvernement est d'aider de façon bien tangible la classe moyenne du Canada et ceux qui voudraient en faire partie. Le dernier budget prévoit par conséquent des modifications au régime d'assurance-emploi.

En somme, le débat actuel nous amène à nous rendre compte que des améliorations sont toujours possibles.

• (1825)

Nous sommes capables de faire mieux, et c'est grâce à mon collègue et au débat de ce soir que nous avons l'occasion de discuter d'une amélioration, d'explorer une question, d'écouter peut-être le point de vue des autres députés et de prendre connaissance de ce qui a été dit pendant l'étude du projet de loi par le comité. Nous savons que des amendements ont été apportés au projet de loi depuis la dernière fois qu'il a été débattu dans cette enceinte. À notre avis, ces amendements montrent bien le rôle très productif que peuvent jouer les comités permanents.

Je suis content d'avoir pu dire quelques mots et faire quelques réflexions au sujet de ce projet de loi.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter sinon remercier tous ceux qui ont participé au débat de ce soir et aux débats antérieurs.

Il s'agit en fait d'amorcer le dialogue pour faire évoluer notre réflexion concernant les enjeux touchant les femmes sur le marché du travail, notamment celles qui occupent des emplois dangereux. J'espère que le projet de loi sera adopté afin que le dialogue puisse s'amorcer.

[Français]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mai, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 14 juin, juste après la période prévue pour les questions orales.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1830)

[Traduction]

LOI SUR LE CANNABIS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement et Affaires urbaines), Lib.): Monsieur le Président, avant que nous passions aux initiatives parlementaires, j'écoutais attentivement ce que disait mon collègue d'Edmonton-Ouest, qui a parlé de la nécessité de mener des consultations très étroites auprès des municipalités.

Je suis heureux que le gouvernement procède à de telles consultations, pas seulement par habitude, mais par souci de bonne gouvernance. Je suis heureux que le Parti conservateur commence à se rendre compte que le dialogue avec les municipalités est utile, surtout lorsqu'elles ont des avis judicieux à nous communiquer. De concert avec elles, nous pouvons bâtir un grand pays. Nous avons parlé avec elles de la nécessité de les appuyer dans l'application des normes et de la loi, surtout lorsqu'elles ont leurs propres forces policières.

Nous nous sommes entretenus avec le maire d'Edmonton sur ce sujet précis et d'autres qui y sont liés. Nous avons aussi rencontré le maire de Calgary. Y a-t-il en Alberta d'autres maires, préfets ou politiciens locaux — dont beaucoup appuient très clairement ce projet de loi — à qui, selon les députés, nous devrions parler pour obtenir leur avis sur les sources de revenus et les autres composantes dont traite ce projet de loi? Nous voulons nous assurer de tenir compte des points de vue de toutes les municipalités afin d'adopter le meilleur projet de loi que le pays ait jamais eu sur le sujet.

M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait pu se rendre dans l'Ouest. Il a demandé à qui d'autre il pourrait parler.

Il pourrait parler à la mairesse de Morinville, qui est la présidente de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta et que nous avons rencontrée à Ottawa il y a un mois. Celle-ci a manifesté un profond mépris pour le projet de loi et le fait qu'aucun représentant du gouvernement n'a communiqué avec des résidents des régions rurales. Elle s'est dite absolument découragée par le fait que le gouvernement refile tous les coûts aux municipalités et qu'il n'offre aucun soutien aux services de police et aux provinces.

Initiatives ministérielles

Le député pourrait parler avec bien des gens en Alberta. Il pourrait commencer par discuter avec la présidente de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, à cette heure tardive, je suis heureux d'intervenir afin de poser une question à mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest. Ma question porte sur la difficulté de faire respecter de nombreuses dispositions de la mesure législative.

C'est bien beau de rédiger un projet de loi, même s'il est mal rédigé, comme l'est à mon avis le projet de loi C-45, mais de nombreuses dispositions du projet de loi sont difficilement applicables. Comment allons-nous faire appliquer la limite de quatre plants par lieu de résidence? En ce qui concerne le système de suivi du cannabis que les libéraux ont proposé dans le projet de loi, aucun financement concret n'est prévu dans le budget. Nous ne savons pas exactement comment il fonctionnera. Comment vont-ils faire le suivi du cannabis cultivé à un lieu de résidence ou ont-ils même pensé à faire le suivi de ce genre d'information?

Cela signifie qu'il pourrait y avoir des milliers de joints pouvant être vendus illégalement par une personne quelconque. Il n'existe pas de façon véritable de faire respecter de nombreuses dispositions du projet de loi. Comment le député croit-il que le gouvernement appliquera ces dispositions?

M. Kelly McCauley: Monsieur le Président, je ne pense pas que le gouvernement sait comment il arrivera à réglementer ou à contrôler cela. Dans sa forme actuelle, le projet de loi permettrait à chaque ménage canadien de posséder quatre plantes de cannabis pouvant produire plus de 3 000 joints. Le projet de loi ne prévoit aucune mesure pour contrôler cela. Il n'y a pas de financement prévu à cet égard.

Lorsque je travaillais à Burnaby, j'étais un bon ami du chef de la GRC de cette ville. La culture à domicile causait bien des problèmes dans la région parce que la police n'avait pas les ressources nécessaires pour remédier à la situation, et elle aura encore plus de difficulté à le faire si chaque ménage peut cultiver son propre cannabis. Le projet de loi ne dit rien sur ce que le gouvernement compte faire pour empêcher les gens de cultiver cinq ou six plantes. Si on trouve les plantes dans un duplex ou un immeuble à deux étages, le gouvernement va-t-il diviser l'immeuble en appartements?

Le gouvernement a laissé tellement de trous dans le projet de loi qu'un camion lourd pourrait y passer sans problème avec une remorque pleine de cannabis.

• (1835)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des résidents de la merveilleuse circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke afin de mettre en lumière quatre faiblesses de la loi sur la marijuana du premier ministre.

Il s'agit d'une mesure législative importante. Le gouvernement a décidé de la faire adopter rapidement par le Parlement parce qu'il souhaite que la marijuana soit légale pour la fête du Canada de 2018. Je ne doute pas que les libéraux aient l'intention de fêter en grand l'an prochain, mais je les soupçonne d'avoir d'autres raisons pour hâter l'étude de cette mesure. Que les Canadiens appuient la légalisation de la marijuana ou s'y opposent, je crois que les détails de la loi proposée par le premier ministre leur feront vraiment effet.

Dans sa forme actuelle, la loi du premier ministre sur la marijuana comporte quatre grandes faiblesses. Premièrement, les dispositions liées à l'âge sont une véritable honte. Deuxièmement, il est

inacceptable que la mesure ne traite pas des produits comestibles. Troisièmement, les coûts seront transférés aux municipalités. Quatrièmement, il est troublant de savoir à qui profitera la loi sur la marijuana du premier ministre.

Ces quatre problèmes doivent être corrigés à l'étape de l'étude en comité, surtout en ce qui concerne le traitement réservé aux jeunes Canadiens. En dépit de toutes les connaissances médicales disponibles, la loi du premier ministre sur la marijuana fixe à 18 ans l'âge légal pour la consommation. Or, les données scientifiques montrent que la marijuana nuit au développement du cerveau, qui se poursuit jusqu'à 25 ans. Tous les experts en médecine, y compris l'Association médicale canadienne et l'Association des psychiatres du Canada, conviennent qu'on devrait s'abstenir jusqu'à 25 ans de consommer de la marijuana, en raison de ses conséquences pour le développement du cerveau. Je cite le Canadian Medical Association Journal:

Le gouvernement semble empressé de tenir la promesse qu'il a faite pendant la campagne, mais sans tenir compte des effets de sa politique sur la santé [...] Si le Parlement se soucie vraiment de la santé publique et de la sécurité des Canadiens, et plus particulièrement des jeunes, il ne fera pas adopter ce projet de loi.

Voici ce qu'a déclaré le Dr Prasad, président de l'Association des psychiatres du Canada:

Des données scientifiques fiables montrent que la consommation précoce et régulière de cannabis est susceptible d'avoir une incidence sur les fonctions cognitives, telles que la mémoire, l'attention, l'intelligence et la capacité de réfléchir et d'interpréter des expériences...

Les spécialistes s'entendent pour dire que cette loi ne permettra en rien de protéger les jeunes Canadiens, puisqu'elle permettra à quiconque est âgé d'au moins 18 ans d'acheter jusqu'à 30 grammes de marijuana. Qui dire des dispositions visant les Canadiens de moins de 18 ans? Car il est là le véritable problème. Le projet de loi du premier ministre sur la marijuana permettra aux Canadiens âgés de 12 à 18 ans de transporter jusqu'à 5 grammes de marijuana en public en toute légalité. C'est pas moins de 15 joints. Tous les spécialistes de la santé recommandent qu'on fixe l'âge minimal pour consommer de la marijuana à 21, voire à 25 ans, mais le gouvernement, lui, a décidé que ce serait 12 ans.

Pour ne pas compromettre le développement du cerveau des jeunes Canadiens, il faut amender le projet de loi du premier ministre sur la marijuana afin d'interdire la possession de marijuana à quiconque est âgé de moins de 21 ans.

Les électeurs de ma circonscription étaient déjà choqués d'apprendre que le projet de loi permettra aux jeunes de 12 ans et plus de posséder 5 grammes de marijuana, mais quand ils ont appris qu'il ne fera rien pour protéger les jeunes de moins de 12 ans, leur colère s'est transformé en indignation.

Ils ont aussi appris que le projet de loi ne dit rien sur les produits alimentaires contenant de la marijuana. Au Colorado et dans l'État de Washington, la légalisation de la marijuana a fait ressortir une tendance inquiétante: le marché qui a crû le plus rapidement une fois le cannabis légalisé est celui des produits alimentaires, comme les biscuits, les brownies, les sucettes, la gomme et les friandises, bref exactement le type de produits qui plaisent aux enfants. Or, le projet de loi du premier ministre sur la marijuana ne prévoit rien pour encadrer ou réglementer ces produits.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement conservateur précédent a interdit les produits du tabac aromatisés parce qu'ils sont surtout commercialisés de façon à attirer les enfants et les adolescents. Des restrictions et des règlements similaires doivent s'appliquer aux produits alimentaires à base de marijuana pour protéger les enfants de moins de 12 ans. Sans réglementation, les produits comestibles feront leur chemin jusqu'aux jeunes enfants.

Les coûts associés au traitement des enfants qui auront mangé ces produits ne seront pas couverts par les libéraux d'en face: ils seront plutôt refilés aux provinces et aux municipalités. Voilà qui nous mène à la troisième faiblesse de la loi du premier ministre sur la marijuana. La mesure législative imposerait de nouveaux fardeaux aux services locaux, à commencer par les coûts des services de police. Les municipalités ontariennes, qui sont déjà aux prises avec un déficit en matière d'infrastructure parce que l'idéologie des libéraux de Toronto entraîne un traitement injuste des collectivités rurales, ont vu leurs coûts des services de police monter en flèche.

● (1840)

Les municipalités ontariennes paient les montants les plus élevés au Canada pour les services de police. La politique libérale a transféré le fardeau des villes vers les petites municipalités. Dans ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, la municipalité de Greater Madawaska a vu sa facture des services de police bondir de 192 %. Dans le canton de McNab/Braeside, ces coûts ont augmenté d'environ 650 000 \$ pour les deux dernières années seulement. Barry's Bay fait face à une hausse de 200 000 \$ par année. Comme l'a dit Peter Emon, ancien président du conseil du comté de Renfrew:

En plus du fait que les coûts des services de police sont indûment prélevés à même l'assiette fiscale résidentielle, nous payons pour l'application de lois que les municipalités n'ont pas adoptées. Nous avons beaucoup de difficultés à accepter les coûts lorsque nous devons payer la facture de mesures législatives provinciales et fédérales.

Les coûts de maintien de l'ordre seront exorbitants pour les municipalités. Prenons l'exemple suivant. À l'heure actuelle, il n'existe pas de test pour analyser sur place le niveau d'intoxication des conducteurs drogués. Les tests dont nous disposons ne permettent que de détecter la présence de drogue, pas le niveau d'intoxication. Les coûts requis pour déterminer le niveau d'intoxication entraîneront à eux seuls des centaines de milliers de dollars supplémentaires en dépenses pour les forces de l'ordre. Le projet de loi en ajoute encore plus sur les bras des services de police en matière de cannabis, puisqu'ils devront dorénavant, entre autres, aller mesurer les plants de cannabis dans les résidences privées pour vérifier qu'ils ne dépassent pas la hauteur permise. Les habitants devront payer pour la légalisation du pot par les libéraux d'une manière ou d'une autre. La demande de services de soins de santé, de traitement des dépendances et de soins de santé mentale augmentera également. Tous ces fardeaux accrus pour les services municipaux viennent sans financement supplémentaire, ce qui forcera les villages ruraux et les petites municipalités à faire un choix entre la réfection des routes et le mesurage des plants de pot.

Le projet de loi ne protège pas les enfants et il refile les coûts aux provinces et aux municipalités. Ce sont des défauts majeurs. Certes, on peut y remédier en modifiant le projet de loi, mais tous les amendements du monde ne pourront changer les véritables raisons pour lesquelles le premier ministre souhaite la légalisation. Sous le gouvernement actuel, il faut être un ami milliardaire du premier ministre pour bénéficier d'un accès préférentiel au financement gouvernemental et aux marchés publics.

La loi sur le pot du premier ministre fera passer les profits de l'industrie de la marijuana des mains du crime organisé aux mains

des libéraux. Si l'on se fie sur ce qui s'est passé en Ontario après la mise en vigueur de la Loi sur l'énergie verte, les libéraux bien branchés, propriétaires d'entreprises de culture de la marijuana à des fins médicales, de cabinets d'avocats et de magasins de distribution, pourraient gagner des millions de dollars grâce à la légalisation de la marijuana. Il n'y a qu'à voir comment certains libéraux profitent de la loi du premier ministre sur le pot. George Smitherman, un ancien ministre libéral de l'Ontario, est maintenant actionnaire d'une installation de culture de marijuana à des fins médicales. Chuck Rifici, un ancien agent financier du Parti libéral, est copropriétaire d'une installation de culture de marijuana à des fins médicales. Mark Zekulin, un ancien conseiller principal de ministres libéraux, est maintenant le PDG d'une installation de culture de la marijuana à des fins médicales. Même le tsar du pot du gouvernement a assisté à un événement de financement organisé par des installations de culture de marijuana à des fins médicales. Nous avons tous entendu parler des activités de financement donnant un accès privilégié, mais dans ce cas-ci on peut parler d'accès « privilégié-gelé ».

J'aimerais pouvoir dire aux Canadiens que c'est trop scandaleux pour être vrai, mais c'est tout simplement la façon de faire des libéraux. La seule chose surprenante dans tout cela, c'est que les libéraux ne libéralisent rien. Ils se sont assurés que seules les entreprises bien branchées peuvent surmonter les obstacles réglementaires auxquels se heurteront les producteurs potentiels. Les agriculteurs qui ont une certaine expérience en matière de culture de plants devront acheter beaucoup plus de billets pour les activités de financement des libéraux s'ils veulent avoir le moindre espoir d'obtenir un permis.

En effet, le Parti libéral perd du terrain dans la collecte de fonds. C'est pourquoi il est si pressé de faire adopter cette mesure législative. Son objectif n'est évidemment pas de protéger les adolescents et les jeunes adultes, ou il aurait élevé l'âge limite. Le gouvernement ne cherche pas non plus à protéger les enfants, ou il aurait réglementé les produits comestibles. Finalement, il n'agit pas ainsi pour économiser l'argent des contribuables, parce qu'il ne fait que refile les coûts aux municipalités. Non, les libéraux souhaitent seulement aider leurs amis et remplir les coffres de leur parti.

● (1845)

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement et Affaires urbaines), Lib.): Monsieur le Président, je viens tout juste de parler au téléphone avec Lisa Holmes, directrice de l'Alberta Urban Municipalities Association et mairesse de Morinville. Je lui ai demandé si la question posée par les députés de l'autre côté était vraie, si elle s'opposait vraiment à ce projet de loi. Elle ne s'y oppose pas. En fait, elle m'a dit qu'elle voulait qu'il soit adopté plus rapidement afin que les municipalités puissent commencer à mettre en place les règlements et les processus d'application de la loi. Elle a aussi mentionné qu'elle avait participé à plusieurs consultations avec le gouvernement et le secrétaire parlementaire sur ce dossier.

Les députés d'en face ont avancé de faux arguments sur notre façon fondamentalement responsable et essentielle de réglementer et légaliser le cannabis. On dirait une nouvelle version du film *Reefer Madness*. Face à cette situation, ils font semblant qu'il y a des maires et des associations municipales qui s'opposent à notre mesure, alors que bien franchement, ce n'est pas du tout vrai. Tout ce qu'ils ont besoin de faire, c'est de leur parler, et ils obtiendront la même réponse. Pendant que nous y sommes, les députés d'en face aimeraient-ils que nous téléphonions à quelqu'un d'autre qui contredirait tout ce qu'ils disent?

Initiatives ministérielles

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je sais que les maires des grands centres urbains obtiennent un financement très important pour l'infrastructure. Il leur restera donc peut-être de l'argent pour compenser la hausse du coût des services de police. Toutefois, nul maire, préfet ou président de conseil de comté au pays n'appuie le projet de loi.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À l'ordre. J'ai la chance d'être assis près de la députée, alors je peux très bien l'entendre, mais je suis certain que les députés à l'arrière ont du mal à l'entendre en raison du bavardage. Je rappelle aux députés que nous avons des règles et je les prie de les respecter. Il est bon de voir les deux côtés de la Chambre s'accorder, alors peut-être que vous pourriez vous rassembler d'un côté et parler à voix basse plutôt que de crier chacun de votre côté.

Je laisse la députée terminer sa réponse.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, avant l'arrivée de cette terrible loi, les municipalités étaient déjà aux prises avec une hausse de 200 % du coût des services de police. Elles n'ont pas les moyens d'embaucher plus de policiers juste pour faire appliquer cette nouvelle loi.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa contribution au débat, qui m'apparaît extrêmement important. Celui-ci divise les Canadiens, et ce, beaucoup plus que le gouvernement veut le reconnaître, puisqu'il lui serait impossible de reconnaître qu'il y a un doute concernant une de ses politiques.

Les libéraux croient avoir la science infuse et avoir tout le temps raison. C'est « le parti naturel de gouvernement »! Alors, ils arrivent avec leur belle législation sur le *pot* en disant que ce sera les voies ensoleillées, qu'on va tous fumer du *pot*, que ce sera bien drôle, qu'il n'y aura plus de mafia et que les jeunes seront protégés et pourront fumer leur joint tranquilles. La vérité, ce n'est pas cela.

Ils nous racontent que ce sera facile et que tout le monde est d'accord. Mon œil! À Québec, en tout cas, on n'est pas d'accord. Le gouvernement va lancer sa propre consultation. Plusieurs sondages ont démontré qu'au Québec, des gens sont inquiets.

Vous ne voulez rien savoir de ce genre de préoccupations. Vous voulez juste procéder et remplir vos petites obligations. D'ailleurs, c'est vrai en maudit que la source de financement de vos amis, derrière la production de ce cannabis, est très préoccupante.

Vous rigolez parce que vous pensez être au-dessus de tout soupçon, mais la vérité, c'est que vous nous racontez tout à votre manière seulement. La vérité, c'est que vous entraînez le pays au complet dans une guerre...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À l'ordre. J'aimerais rappeler à l'honorable député qu'il doit adresser ses commentaires à la présidence. Je suis sûr qu'il ne s'adressait pas à moi, mais plutôt aux députés de l'autre côté.

L'honorable député de Longueuil—Saint-Hubert a la parole.

M. Pierre Nantel: Monsieur le Président, j'ai utilisé le mot « guerre », mais ce n'est pas le bon mot. Les libéraux entraînent tout le pays dans une série de consultations bouleversantes.

Ma collègue n'a-t-elle pas l'impression qu'elle est obligée de faire face à une grande campagne de communication pleine de ratés et que le gouvernement d'en face est en train de se dépêcher à collecter des fonds pour sa propre banque électorale?

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je suis d'accord. Les libéraux racontent à leur manière et manoeuvrent pour enrichir leurs amis. En fait, c'est le scénario de l'Ontario qui se répète. Premièrement, il y a eu les gros contrats octroyés aux propriétaires d'éoliennes, dont l'un d'entre eux était le président du Parti libéral de l'Ontario à l'époque. Le gouvernement a octroyé tous ces marchés, et, en conséquence, les citoyens doivent payer l'électricité beaucoup plus cher le kilowattheure.

Tout ce que cela fait, c'est enrichir les amis du Parti libéral en leur fournissant les marchés et les installations de culture. Voilà comment ils font de l'argent. Des gens obtiennent les permis parce qu'il sont amis des libéraux et entretiennent un bon réseau de relations. En retour, lorsque les profits commenceront à rentrer, ils feront des dons au Parti libéral pour le renflouer.

● (1850)

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de cet important projet de loi qui vise à légaliser et à réglementer la possession et la vente de la marijuana au Canada.

Cela fait 45 ans que le NPD appelle à la décriminalisation. Nous appuyons la légalisation de la marijuana à condition qu'elle ne soit pas mise en marché pour les enfants, qu'elle génère un financement stable pour les programmes de santé publique de prévention et de traitement de la toxicomanie, pour la recherche sur la santé et pour une stratégie efficace contre la conduite avec facultés affaiblies.

Étant donné qu'un autre projet de loi, le projet de loi C-46, porte sur la conduite avec facultés affaiblies, je n'en dirai pas plus à ce sujet. Dans ma circonscription, des membres de la GRC et d'autres citoyens préoccupés m'ont fait comprendre qu'il s'agissait d'un élément important du projet.

Les néo-démocrates appuient la légalisation de la marijuana principalement parce que la criminalisation s'est avérée un échec. La possession et la consommation de la marijuana sont illégales au Canada depuis 1923, mais qu'est-ce que cela a donné?

J'aimerais souligner quelques faits. À l'âge de 15 ans, environ 30 % des jeunes au Canada ont déjà essayé le cannabis. Quelque 12 % des Canadiens de plus de 15 ans, soit 2 millions de personnes, ont consommé de la marijuana dans la dernière année. Pour avoir fait du porte-à-porte dans Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, je ne doute pas de ce chiffre. Il est fort possible que le taux de consommation soit supérieur à la moyenne nationale dans ma circonscription. Plus de 100 000 infractions liées à la drogue ont été signalées au Canada en 2014; dans les deux tiers des cas, il s'agissait de marijuana. C'est donc dire 60 000 infractions liées à la marijuana en une année.

Les dispositions législatives actuelles touchant la marijuana n'ont pas fait grand-chose pour empêcher les jeunes d'en consommer. Elles ont fait en sorte que des milliers de Canadiens se sont retrouvés avec un casier judiciaire en plus d'entraîner la création d'une économie clandestine florissante où les gangs et le crime organisé règnent en maîtres. Il est évident que le statu quo n'est plus possible.

Initiatives ministérielles

Pour le moment, nous sommes dans les limbes dans ce dossier. Les libéraux ont promis la légalisation aux dernières élections. Ils ont été élus il y a 18 mois; les Canadiens attendent depuis 18 mois. Entretemps, des gens continuent de se retrouver avec un casier judiciaire pour simple possession.

Plus de 15 000 Canadiens ont été accusés de possession de marijuana depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Il est maintenant clair qu'il faudra encore 15 mois au gouvernement pour remplir sa promesse de légalisation, et pendant ce temps des milliers de Canadiens continuent de souffrir du fait d'avoir un casier judiciaire. L'obtention d'un casier judiciaire entraîne de lourdes conséquences. Les gens qui en ont un ont de la difficulté à se trouver un emploi ou un logement. Avoir un casier judiciaire empêche également de voyager à l'étranger.

Le NPD demande de réhabiliter tous les Canadiens qui se sont vu imposer un casier judiciaire pour possession simple de marijuana. Le projet de loi légaliserait en effet la possession de marijuana, et ces casiers judiciaires ont entaché la vie de milliers de gens. Nous demandons au gouvernement de mettre en oeuvre une politique provisoire de décriminalisation afin de garantir qu'aucun autre Canadien ne se retrouvera avec un casier judiciaire pour quelque chose qui sera légal dans quelques mois. Ces sanctions touchent les jeunes de façon disproportionnée, et les jeunes condamnés pour possession simple en subissent les conséquences toute leur vie.

Ces sanctions encombrant aussi les tribunaux avec des poursuites inutiles. Même le Parti libéral du Canada affirme sur son site Web que « [l]es arrestations et les poursuites liées à ces infractions coûtent cher à notre système de justice pénale, qui s'engorge d'un trop grand nombre de délits mineurs non violents ».

Ces poursuites tout à fait inutiles exacerbent considérablement les retards dans le système judiciaire, parfois au point d'entraîner le rejet de dossiers importants. Depuis que l'arrêt Jordan sur les délais judiciaires a été rendu en juillet dernier, plus de 800 personnes accusées d'actes criminels, et parfois de meurtre, ont été libérées parce que les procédures judiciaires prennent trop de temps. Le fait de congestionner les tribunaux avec des cas de possession de marijuana ne fait qu'aggraver cette situation inacceptable. Encore une fois, le NPD appuie la légalisation du cannabis et réclame la décriminalisation immédiate de la possession de petites quantités de marijuana.

J'aimerais maintenant parler de quelques dispositions du projet de loi relativement à la légalisation et à la réglementation de la marijuana.

• (1855)

Tout d'abord, le projet de loi prévoit que les adultes, c'est-à-dire les personnes de 18 ans ou plus, pourraient avoir en leur possession jusqu'à 30 grammes de cannabis séché et cultiver jusqu'à 4 plants chez eux. Comme certaines personnes l'ont souligné, des règlements seront édictés pour régir la taille des plants.

Évidemment, les provinces qui le désirent pourront fixer un âge minimal plus élevé. Elles pourraient être tentées d'harmoniser l'âge minimal prévu pour le cannabis avec celui prévu pour l'alcool. Toutefois, il se pourrait que certaines provinces préfèrent fixer un âge minimal plus élevé en raison des inquiétudes au sujet des effets du cannabis sur le développement des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'autre jour, je parlais avec un ami qui est dans la quarantaine. Il m'a dit que, dans sa jeunesse, il avait consommé beaucoup de marijuana et que sa mémoire en avait vraiment été affectée. Sa consommation avait aussi nui à son développement. Il a donc insisté pour que je dise qu'il serait préférable de hausser l'âge minimal.

Le projet de loi prévoit une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de 14 ans dans le cas d'un adulte reconnu coupable d'avoir distribué du cannabis à un mineur. Certaines personnes pourraient trouver qu'il s'agit d'une peine beaucoup trop sévère, étant donné que des infractions comme la production de pornographie juvénile ou la tentative de quitter le Canada en vue de commettre un acte terroriste sont passibles d'une peine de même durée.

Ce que le projet de loi n'indique pas clairement, c'est ce à quoi ressemblerait la structure fiscale pour les ventes de marijuana et comment les taxes seraient partagées avec les provinces. Le système fiscal serait important. Idéalement, il faudrait que les taxes soient peu élevées pour que les gens ne soient pas tentés d'acheter sur le marché noir, à des gangs ou à des criminels, mais assez élevées pour générer des fonds pour payer les programmes découlant de la légalisation, dont une campagne publique de sensibilisation, plus particulièrement sur la consommation de drogue et d'alcool, et des programmes de traitement de la toxicomanie et de recherche en santé.

Dans ma circonscription — et dans tout le Canada, j'en suis certain —, il existe plusieurs programmes pour aider les gens qui ont un problème de dépendance à une drogue ou à l'alcool à recouvrer la santé, à retourner à leur famille et à vivre pleinement. Toutefois, dans ma circonscription, tous les programmes sont sous-financés. Ces programmes pourraient faire tellement plus s'ils avaient les ressources nécessaires. Je suppose, encore là, que c'est pareil dans tout le pays.

Ce serait un objectif important de toute mesure fiscale visant la marijuana, à mon avis. Il faut générer suffisamment d'argent pour financer des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie.

Les études sur les effets, positifs et négatifs, du cannabis sur la santé sont très peu connues, et ce, en partie parce que la marijuana est illégale depuis près d'un siècle. Le Canada pourrait jouer un rôle important dans l'élucidation de ses effets.

Dans ma circonscription, j'ai rencontré de nombreuses personnes qui consomment du cannabis à des fins médicales: pour soulager la douleur, pour l'insomnie et pour soulager les crises de convulsions. Beaucoup d'entre elles ont dû expérimenter elles-mêmes avec les dosages pour découvrir ce qui leur convenait. La recherche est vraiment nécessaire pour avoir une meilleure idée des dosages — le ratio cannabidiol-THC — qui fonctionnent le mieux dans chaque cas. La légalisation de la marijuana, combinée à des recettes destinées expressément à la recherche en santé sur les effets de la drogue, serait très avantageuse.

Pour terminer, je tiens à répéter que j'appuie le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'espère que le comité fera preuve de diligence raisonnable pour répondre à quelques-unes des nombreuses inquiétudes des Canadiens, dont un grand nombre ont été soulevées ici aujourd'hui. Nous ne pouvons assurément plus maintenir le statu quo. Je crois que le Canada pourrait jouer un rôle crucial dans le monde en accomplissant cette importante tâche.

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de son appui conditionnel au projet de loi C-45.

Initiatives ministérielles

Le député a indiqué qu'il aimerait que la marijuana soit décriminalisée provisoirement. La décriminalisation est un processus qui retire les sanctions pénales qui assurent le respect d'une interdiction et les remplace par des sanctions civiles. Je demande simplement au député s'il a réfléchi à ce qui serait requis pour mettre en oeuvre un tel système. Quel projet de loi faudrait-il adopter? S'il a une idée de la façon dont les nouvelles sanctions civiles seraient administrées, combien coûterait l'établissement de ce système d'administration? Il n'existe aucun système de contravention dont nous pourrions nous servir, il faudrait donc en créer un nouveau. De combien de formation auraient besoin les agents d'application de la loi?

J'aimerais demander au député s'il a une idée du temps, du coût et du travail que nécessite un tel processus. A-t-il pensé à ces détails lorsqu'il a recommandé d'entamer cette démarche à titre de simple mesure provisoire?

● (1900)

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, le député d'en face a manifestement plus d'expérience que moi dans le domaine de l'application de la loi. Cependant, je peux dire qu'à l'heure actuelle, un peu partout au pays, des organismes chargés de l'application de la loi arrêtent des gens et les inculpent de possession de marijuana. Je ne suis pas avocat, mais je sais que nous pourrions changer ce système. Nous pourrions transmettre une directive aux organismes d'application de la loi pour qu'ils laissent tomber les accusations de possession simple de marijuana. On décongestionnerait ainsi le système judiciaire. On éviterait que des gens se retrouvent avec des casiers judiciaires. Nous pourrions prévoir explicitement une disposition de réhabilitation grâce à laquelle les gens qui, au pays, auraient été déclarés coupables de possession simple, pas uniquement au cours de la dernière année, pourraient se voir octroyer la réhabilitation. Ils pourraient reprendre leur vie et apporter leur contribution à la société sans être accablés d'un casier judiciaire.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens ont élu le Parti libéral, ils étaient au courant de son intention de légaliser la marijuana. Je pense qu'ils s'attendaient alors à ce qu'un adulte puisse fumer de la marijuana sans commettre un crime. C'est ce qu'ils pensaient. Ils ne s'imaginaient pas que cette légalisation aurait pour effet de faciliter l'accès à la marijuana pour les enfants. Compte tenu de l'augmentation de 32 % du nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies observée à d'autres endroits, les Canadiens devaient se dire qu'un plan serait assurément mis en oeuvre pour éviter une telle augmentation au pays. À mon avis, ils ne pensaient certainement pas qu'il y aurait une augmentation de 30 % des cas de schizophrénie et de psychoses parmi les jeunes. Je suis certaine que, pour les Canadiens, il était impensable que le gouvernement renonce à s'acquitter de ses responsabilités et s'en décharge totalement sur les provinces et les municipalités, sans leur accorder le moindre sou ou la moindre ressource pour garantir la sécurité publique.

Il y aura des conséquences indésirables. Le député est-il d'accord avec moi sur ce point?

M. Richard Cannings: Monsieur le Président, actuellement, il est très facile pour les jeunes Canadiens de se procurer de la marijuana. J'ai élevé deux enfants qui ont bien tourné, mais, d'après les histoires qu'ils m'ont racontées, je sais à quel point il est facile de mettre la main sur de la marijuana dans notre ville. J'espère que ce projet de loi changera la situation. Il se peut qu'il ne change rien. La situation actuelle est le statu quo: il est très facile de se procurer de la marijuana et les gens conduisent sous l'effet de la drogue sans que nous ayons les techniques de dépistage adéquates.

Le statu quo est inacceptable. Nous devons légaliser la marijuana. Nous devons la réglementer suffisamment. Nous devons aussi mettre en oeuvre des mécanismes de contrôles routiers pour dépister la présence de marijuana.

La machine du changement est déjà en marche et je n'ai observé aucune hausse énorme de la consommation de la marijuana. Ce que je vois, c'est plutôt un pays qui admet que 30 % de ses citoyens ont déjà consommé de la marijuana et qu'il faut arrêter de criminaliser cet acte.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, pardonnez-moi d'invoquer le Règlement à une heure aussi tardive. Je ne crois pas qu'il y ait quorum à la Chambre pour poursuivre l'étude des initiatives ministérielles qui, je croyais, étaient la raison de ces séances prolongées.

● (1905)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): En effet, il n'y a pas quorum. Que l'on fasse retentir la sonnerie.

Après l'appel de la sonnerie:

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Il y a maintenant quorum.

Le député de Peace River—Westlock a la parole.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Monsieur le Président, qu'on me pardonne le jeu de mots, mais la position du gouvernement sur le projet de loi me semble fumeuse. Voilà qu'on nous dit que l'objectif du projet de loi est de garder la marijuana hors de la portée des enfants. Le gouvernement a répété cet argument à maintes reprises.

Or, j'estime que le fait de rendre un comportement illégal indique aux enfants que cela présente des risques et qu'il vaut mieux éviter une telle conduite. Par exemple, il est illégal de commettre des excès de vitesse. On dit aux gens qu'ils ne devraient pas conduire à plus de 100 kilomètres-heure. Il y a des gens qui le font, mais c'est quand même illégal. Il s'agit essentiellement d'établir une norme.

Il est question ici d'un produit dangereux pour la santé des enfants qui cause toutes sortes de problèmes. La communauté médicale a dit qu'il faut prendre du recul et bien réfléchir à la question, et que les jeunes qui consomment du cannabis, en particulier les jeunes de moins de 25 ans, peuvent éprouver des problèmes. La consommation de marijuana est associée aux psychoses et à la schizophrénie. Elle peut avoir des effets néfastes sur la santé mentale en général et causer des problèmes de dépendance. Il faut songer à tout cela.

À l'heure actuelle, la marijuana est illégale. Lorsque nous disons à nos enfants qu'ils ne devraient pas fumer de marijuana parce qu'ils pourraient souffrir de paranoïa, de schizophrénie ou d'un trouble bipolaire, nous ajoutons que c'est illégal. Si toutes les autres raisons ne permettent pas de les convaincre, alors peut-être le fait que c'est illégal le fera.

D'une part, nous allons légaliser la marijuana. D'autre part, nous allons prendre des mesures pour la tenir hors de la portée des enfants. J'ai l'impression que nous nous contredisons. Nous affirmons une chose à un moment donné, puis une autre à un autre moment donné. Nous affirmons vouloir garder la marijuana hors de la portée des enfants, mais nous allons la légaliser. Selon ma conception des choses, ces deux affirmations ne concordent pas. Si nous voulons garder la marijuana hors de la portée des enfants, nous devrions en restreindre davantage l'accès et probablement déployer des efforts dans d'autres domaines comme la sensibilisation.

C'est le premier point que je veux faire valoir.

Initiatives ministérielles

Je vais me reporter à certaines choses que j'ai lues dans le passé. Je vais me reporter aux oeuvres de C.S. Lewis. Il a beaucoup parlé de différents sujets, notamment de la façon dont nous fonctionnons en tant que société.

La société s'est dotée de règles qui, sans être des lois, nous permettent de fonctionner de manière cohérente et cohésive. Selon Lewis, trois aspects doivent être pris en considération dans une société. En fait, il compare la société à une flotte de navires voguant sur l'océan, affirmant que les règles qui régissent la vie en société sont les mêmes qui permettent à la flotte d'avancer. Premièrement, il faut que chaque navire fonctionne bien en soi: les moteurs tournent, les gouvernails sont en bon état, les coques sont intactes et exemptes de brèches. Il faut aussi que les appareils de navigation soient fonctionnels. Toutes ces choses sont importantes.

Selon Lewis, c'est la même chose dans la société, et il faut que les individus qui la compose se portent bien, qu'ils soient en bonne santé physique et mentale et que leur environnement ne leur fasse courir aucun danger.

C'est ce qui m'amène au deuxième aspect. Selon Lewis, on ne peut laisser les navires entrer en collision les uns avec les autres. Si nous voulons que les commandes et le gouvernail continuent de bien répondre et si nous voulons nous rendre à destination sans que nos navires prennent l'eau, il faut éviter les collisions. Autrement, le gouvernail peut se dérégler et la coque se percer. Nous avons donc besoin de règles pour éviter les collisions.

● (1910)

D'un autre côté, dit C.S. Lewis, si les navires d'une flotte s'éloignent les uns des autres, il n'y a plus lieu qu'ils forment une flotte. Chacun devient essentiellement un navire solitaire. Lewis souligne que cet aspect est aussi important que l'autre. Il faut porter une attention particulière à deux choses, c'est-à-dire éviter que les bateaux s'éloignent les uns des autres, et éviter qu'ils entrent en collision. Cela nous ramène aux considérations au sujet du premier aspect, selon lequel on doit s'assurer que tous les éléments du bateau fonctionnent correctement.

Enfin, d'après C.S. Lewis, il faut faire en sorte que tous les bateaux du convoi arrivent à destination. Si les bateaux quittent Bristol à destination de New York, mais aboutissent à Sydney, ils n'auront pas atteint leur objectif. L'objectif, donc la destination finale, importe autant que les systèmes de navigation. Si les systèmes de navigation ne fonctionnent pas, les bateaux n'arriveront probablement pas à l'endroit prévu. Bref, les trois aspects sont d'une grande importance: il faut regarder ce qui se passe à l'intérieur du bateau, ce qui se passe entre les bateaux, et si les bateaux arrivent à la destination prévue.

Ces trois aspects doivent être pris en compte dans notre réflexion sur la légalisation de la marijuana. Dans l'actuel débat, il est surtout question des rapports entre les navires. Nous estimons que tout ira bien, puisque la consommation de marijuana ne causera pas de collisions. Nous ne tenons pas compte du fait que les navires pourraient s'éloigner les uns des autres. En effet, il en est rarement question. Pourtant, le fait que les individus d'une société puissent s'éloigner les uns des autres n'est pas moins dangereux ou tragique qu'une collision. Il faut réfléchir à cela aussi.

Nous devons également nous pencher sur ce qui se passe à bord du navire, c'est-à-dire chez les individus. J'ai abordé cet aspect de la question antérieurement.

L'Association médicale canadienne a insisté sur le fait que, pour certains consommateurs, les jeunes en particulier, la marijuana peut entraîner la schizophrénie, un trouble bipolaire, la paranoïa et la

dépression. On pourrait donc faire valoir que, pour maintenir le navire en bon état et assurer le bon fonctionnement du système de navigation, des commandes et du gouvernail, il faut s'abstenir de consommer de la marijuana. On pourrait ajouter que la consommation de cannabis a une incidence sur les relations avec les parents, le conjoint et les enfants et qu'il faut prendre cela en considération. En tant que société, nous devons faire preuve de prudence afin d'éviter que les navires partent à la dérive.

Finalement, en tant que société, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour la population. C'est pourquoi nous sommes en train d'avoir cette discussion. Nous croyons que les enfants ne devraient pas consommer de la marijuana parce que c'est mauvais pour eux et qu'ils regretteront leurs gestes quand ils vieilliront. Nous devrions donc décourager la consommation de cette drogue.

C'est de cette façon que j'ai exposé les raisons de notre opposition à ce tissu de contradictions qu'est le projet de loi, qui prétend chercher à garder la marijuana hors de portée des enfants alors qu'il prévoit sa légalisation.

J'espère que j'ai réussi à faire comprendre la réalité de la situation en utilisant l'allégorie de C.S. Lewis sur la moralité et les navires. C'est un exemple pertinent au contexte. Nous voulons nous assurer d'arriver à destination et d'avoir une vie bien remplie. C'est l'un des aspects qui me préoccupe dans le projet de loi.

Nous connaissons tous des gens qui ont eu des problèmes à cause de leur consommation de marijuana. Cette fâcheuse habitude a eu des effets néfastes sur leur vie. Prenons l'exemple d'une personne qui a commencé à fumer de la marijuana à l'âge de 15 ans. Elle est maintenant dans la quarantaine, et elle n'est toujours pas parvenue à se défaire de cette habitude. Elle se demande ce qu'il est advenu de sa vie. Elle a l'impression qu'elle lui a échappé.

J'ai lu un article sur un Torontois de 34 ans, qui s'appelle Mike Stroh. Il a dit qu'il fait partie d'une génération ayant grandi en fumant les variétés actuelles de marijuana qui, avec une teneur en THC d'environ 20 %, avaient été sélectionnées génétiquement pour produire des sensations fortes. Par comparaison, dans les années 1960 et 1970, la teneur était d'approximativement 7 %. M. Stroh a affirmé que, dès l'âge de 13 ans, il se défonceait presque tous les jours et qu'il a continué à le faire jusqu'à ce qu'il ait 30 ans. Il aimait le sport, et il voulait participer à des activités parascolaires, mais il ne pouvait pas se rendre aux entraînements ou aux épreuves de sélection parce qu'il passait ses nuits à tenter de vendre ou d'acheter de la drogue ou qu'il tombait dans un coma dont il se réveillait dans un état lamentable.

J'espère que je pourrai terminer mon intervention durant la période réservée aux questions et observations.

● (1915)

M. Adam Vaughan (secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (Logement et Affaires urbaines), Lib.): Monsieur le Président, je replonge dans le débat parce que j'ai pensé pendant un moment que nous parlions de la loi maritime fédérale. Les références nautiques et les descriptions d'expédition m'ont laissé perplexe. J'ai ensuite entendu le député revenir à bon port et il a soulevé une question lui permettant de s'amarrer au quai.

Initiatives ministérielles

Ce que je n'arrive jamais à comprendre de la part des députés du Parti conservateur, et le député d'en face pourra peut-être m'éclairer, c'est qu'ils défendent une situation où on laisse des criminels fournir à des enfants une drogue que le député et ses collègues considèrent comme extrêmement dangereuse. Si elle est aussi dangereuse qu'il l'avance et si elle a des conséquences — ce que nous croyons —, ils devraient appuyer le projet de loi, qui cherche à tenir cette drogue hors de la portée des enfants. Nous avons une approche similaire pour l'alcool. Même s'il est légal, il ne peut pas être vendu aux enfants. Même si conduire une voiture est légal, nous ne laissons pas les enfants prendre le volant. Nous avons mis en oeuvre des règles rigoureuses. Nous appliquons ces règles afin que les rues soient sécuritaires, afin que les gens s'abstiennent de consommer de l'alcool et, espérons-le, afin que les personnes qui ne devraient pas consommer du cannabis n'y aient pas accès.

La situation actuelle, si elle est si dangereuse, est ce qui a causé l'horrible histoire qu'a racontée le député. La situation actuelle, ce sont les preuves médicales. La fabrication et la production illégales, laissées entre les mains des criminels, ont mené à la création de souches extrêmement puissantes. Pourquoi le député s'oppose-t-il à un processus qui vise à réglementer de façon stricte le contenu chimique de la marijuana, à réglementer de façon stricte qui peut et ne peut pas posséder de la marijuana et à faire en sorte qu'elle demeure illégale pour les jeunes enfants? Pourquoi le député pense-t-il que c'est plus sécuritaire de la laisser entre les mains des criminels?

M. Arnold Viersen: Monsieur le Président, j'en reviens à ma déclaration préliminaire. C'est parce qu'il faut envoyer un message à la société. Je ne crois pas que nous envoyons le bon message lorsque nous soutenons que nous voulons tenir la marijuana hors de la portée des enfants, mais que, du même souffle, nous disons que nous allons la légaliser.

Je ne suis pas le seul à être un peu mélangé par ce que l'on tente de réaliser avec ce projet de loi. La Dre Diane L. Kelsall, de l'Association médicale canadienne, a affirmé qu'il comporte de nombreuses lacunes. Elle a dit que si l'objectif consiste réellement à mettre en place une approche axée sur la santé publique et à protéger les jeunes, le projet de loi ne l'atteint pas.

Le milieu de la santé ne croit pas que nous essayons de tenir la marijuana hors de la portée des enfants en la légalisant. C'est incompatible. Si nous voulons la tenir hors de la portée des enfants, la légalisation n'est pas la bonne solution.

• (1920)

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de son discours. J'aime entrevoir dans ces images l'idée d'une cohésion sociale et d'une réglementation cohérente.

Le gouvernement d'en face ne prend pas les précautions qu'il faut auprès des provinces et ne commence pas par établir des programmes pour sortir de la rue les jeunes qui n'ont pas l'âge recommandable pour consommer ce produit. Aucun programme préparatoire n'a été mis en place et on pellette tout cela dans la cour des provinces.

Lors de la période des questions, j'ai entendu le premier ministre dire que, pour décriminaliser la possession simple, il fallait d'abord respecter la loi. Il a dit que la loi, c'était la loi. Cela signifie que, lorsque les gens vont apprendre tout d'un coup que c'est légal, le nombre de consommateurs va augmenter. Or il n'y a toujours rien en matière de prévention.

J'aimerais entendre mon collègue là-dessus.

• (1925)

[Traduction]

M. Arnold Viersen: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir porté autant attention à mon discours. Il est plus facile d'avoir une discussion lorsque j'obtiens une réponse.

En ce qui concerne la prévention, le gouvernement précédent a mis en place des programmes visant à réduire la consommation de marijuana, surtout chez les jeunes de 15 à 25 ans. Nous avons constaté une forte diminution de la consommation de marijuana. C'était une des solutions. Si l'objectif était de réduire la consommation, il y aurait peut-être d'autres solutions, surtout pour un gouvernement qui est prêt à faire un déficit aussi colossal. Si les libéraux avaient voulu financer des initiatives du genre, ils auraient trouvé l'argent, je n'en doute pas un instant.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat ce soir, notamment au sujet de l'amendement proposé par mon collègue le député de Niagara Falls et appuyé par le député de Kitchener—Conestoga.

Je vais commencer non pas par un proverbe yiddish, mais par une citation de H. L. Mencken, qui a dit: « Pour chaque problème complexe, il y a une solution qui est simple, claire et fausse. »

Cela décrit exactement la solution que propose ce projet de loi: elle est fausse. Elle n'est pas fausse sur le fondement, mais elle est fausse quant à la façon d'atteindre ses objectifs. Le problème de l'usage récréatif du cannabis n'est pas abordé dans le projet de loi. En fait, c'est complètement le contraire: il sera plus facile d'en consommer à des fins récréatives.

Avant de poursuivre, je devrais probablement faire quelques précisions. Sur le principe, je ne m'oppose pas à ce qu'on mette fin à la prohibition des drogues non synthétiques, en particulier de la marijuana, ou, du moins, à ce qu'on la réduise. J'ai d'ailleurs tenu une assemblée téléphonique hier soir avec les gens de ma circonscription. J'ai bien compris qu'il y a beaucoup de gens qui consomment du cannabis à des fins récréatives et un autre groupe de personnes qui en consomment à des fins médicales.

Dans le temps qui m'est accordé à la Chambre, je vais passer en revue un par un divers articles du projet de loi pour signaler des erreurs de rédaction ou de principe, de piètres modalités d'exécution et de mauvais objectifs, pour dire les choses simplement.

Le préambule ne parle même pas du marché noir. Je le répète: il n'y a rien dans le préambule à propos du marché noir. J'en ai déjà parlé et j'en ai demandé la raison à des députés du caucus libéral qui ne font pas partie du Cabinet.

L'article 7, intitulé « Objet », ne parle pas d'éliminer les activités illicites; il emploie uniquement le mot « prévenir ». En raison de cette lacune, je suis absolument convaincu que le gouvernement fait fausse route dès le départ. Le but d'un tel projet de loi devrait toujours être d'éliminer le marché noir, et non de le prévenir ni de le réduire: l'éliminer. Ce devrait être l'objectif dès le départ. Par cette omission, le gouvernement fait donc fausse route dès le départ.

Initiatives ministérielles

L'objectif de la décriminalisation ou de la légalisation doit être d'éliminer le marché noir. Il faut également faire en sorte que ce soit aussi difficile que possible pour les personnes impliquées dans des activités illicites de blanchir de l'argent obtenu illégalement et de s'en servir après pour continuer à mener des activités commerciales. Qu'il s'agisse d'actifs qu'elles se sont procurés, de comptes en banque ou simplement d'entreprises dont elles sont propriétaires, elles ne doivent pas être en mesure de poursuivre leurs activités avec cet argent. Le mot « prévenir » n'est pas le bon mot à utiliser à l'article 7 du projet de loi.

Le projet de loi est mal rédigé. Je tiens à le faire remarquer. Le gouvernement ne devrait pas donner aux juges, au système judiciaire, le pouvoir d'imposer un nombre illimité de sanctions à des organisations, à des entreprises et à des personnes. C'est exactement ce que fait le sous-alinéa 8(2)a(iii), qui précise que le montant de l'amende est fixé par le tribunal. Il n'y a aucune limite concernant les sanctions financières qui peuvent être imposées à une organisation.

Certes, une organisation aura été déclarée coupable avant qu'une amende ou une sanction lui soit imposée, mais le gouvernement aurait tort de ne pas plafonner la sanction, en laissant le soin à un juge d'en décider lui-même le montant. On ne peut dire qu'il s'agit de rédaction juridique de qualité. Sur le plan juridique, c'est un échec. Ce n'est également pas bien de maintenir les entreprises dans l'incertitude quant à la façon dont la loi sera appliquée et de donner une aussi grande marge de manoeuvre aux juges.

J'ai déjà parlé des traités internationaux à la Chambre. Lors d'une autre séance prolongée, j'ai posé des questions sur trois traités internationaux que le Canada avait signés. Je trouve que le paragraphe 11(1) revêt un intérêt particulier. Dans ce cas-ci aussi, le principe est faux et la rédaction est mauvaise. Il est écrit que, « sauf autorisation prévue », il est interdit d'importer ou d'exporter du cannabis.

Le Canada est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et à la convention des Nations unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, adoptée en 1988. Le gouvernement et les membres du caucus libéral n'ont pas encore précisé à quel moment le Canada se retirerait de ces traités.

Quand le gouvernement informera-t-il nos partenaires internationaux qu'il se retirera de ces traités? Si le gouvernement compte demander que les traités soient modifiés ou que le Canada bénéficie d'une exception, il devrait le dire. Il devrait en informer nos partenaires internationaux.

Le Canada doit préserver sa réputation sur la scène mondiale. La réputation du pays s'est améliorée pendant les neuf ans où les conservateurs ont été au pouvoir. Les gens savaient que, lorsque le Canada intervenait sur la scène internationale, il était fidèle à ses principes. Ces principes ne leur plaisaient peut-être pas, ce qui arrive, mais ils savaient que le Canada était fidèle à ses principes. Les principes sont toutefois malmenés lorsqu'on dit une chose et qu'on en fait une autre.

C'est une façon de faire du Parti libéral, mais le gouvernement du Canada ne devrait absolument pas se comporter de la sorte lorsqu'il traite avec ses alliés et ses partenaires internationaux. Nous avons signé un traité, nous l'avons ratifié, nous avons accepté ses dispositions, mais voilà que nous pensons peut-être à nous en retirer. Bref, nous disons une chose et nous en faisons une autre. L'incertitude plane.

Je pense particulièrement au paragraphe 11(1), qui dit: « Sauf autorisation prévue sous le régime de la présente loi, il est interdit d'importer ou d'exporter du cannabis. » Je crois que la loi devrait simplement dire: « Pas d'importation. Pas d'exportation. »

Quel marché d'exportation pourrait-il y avoir? Le gouvernement, qui est toujours en quête de revenus, pourrait-il trouver un marché d'exportation pour le cannabis canadien et imposer un droit d'obtention de licence? Peut-être qu'il imposera un tarif douanier supplémentaire. Le Parlement devrait adopter une loi excluant toute exportation et toute importation. Il est impératif que la production se fasse au Canada. Or, voilà l'orientation que prend le gouvernement.

Je trouve par ailleurs très particulier le libellé du texte de la loi sous la rubrique « Culture, multiplication ou récolte — jeune ou organisation ». On peut lire ce qui suit:

Sauf autorisation prévue sous le régime de la présente loi, il est interdit à tout jeune ou à toute organisation de cultiver, de multiplier ou de récolter toute plante de cannabis ou tout autre organisme vivant dont le cannabis peut être extrait ou peut provenir de toute autre façon, ou d'offrir de le faire.

Voilà ce qu'on lit dans le projet de loi du premier ministre. Je trouve cela intéressant parce que je me demande ce qu'il va arriver si une famille a chez elle les quatre plantes autorisées par la loi. Le père peut-il appeler à la maison son fils de 15 ans pour lui demander d'arroser les plantes? Est-ce que c'est illégal selon la disposition que je viens de lire? Puisqu'ils ne sont pas censés s'occuper du cannabis, les enfants commettent-ils un acte illégal en arrosant les plantes? Le gouvernement ne cesse de dire que la loi protégera mieux les enfants, mais comment allons-nous l'appliquer? Comment cela va-t-il fonctionner? En quoi la loi améliore-t-elle la situation?

J'ai trois jeunes enfants et je suis l'un des plus jeunes députés de la Chambre. Je me rappelle les propos entendus à l'école secondaire et que j'entends souvent dans la bouche d'autres députés, notamment ceux du caucus ministériel. Ils disent que de toute façon il est tellement facile pour les enfants de s'en procurer aujourd'hui. Il n'y a donc aucune différence entre le projet de loi et le maintien de l'interdiction actuelle.

Là n'est pas la question. Je parle des détails de la mesure législative. Elle est mal rédigée et elle contient de piètres modalités d'exécution. C'est là où c'est crucial. On parle de 33 règlements. Le projet de loi est bâclé. Nous allons voter sur une partie de la mesure législative qui est déjà établie, et puis il y a les 33 règlements. C'est le conseil exécutif — les membres du Cabinet — qui définira la substance, le contexte, le mode d'application en tant que tel du projet de loi. Je ne crois pas que ce soit juste. Nous devrions voter sur une mesure législative complète, et non uniquement sur les miettes sur lesquelles le gouvernement nous permet de nous prononcer. Trop de détails sont laissés au pouvoir exécutif.

Je sais qu'il me reste seulement deux minutes, alors je vais citer un proverbe yiddish: l'homme coupable est toujours conscient de sa culpabilité.

Initiatives ministérielles

J'espère vraiment que les députés ministériels se sentent coupables à ce stade-ci parce que les objectifs du projet de loi, les raisons qui les poussent à le présenter, ne seront pas atteints. Aucun des objectifs qu'ils ont énoncés ne sera atteint. Le rapport du directeur parlementaire du budget prévoit une augmentation de la consommation chez les jeunes de 15 ans ou plus d'ici 2018: le nombre d'utilisateurs passera de 4,6 millions à 5,2 millions d'ici 2021. En fait, le directeur parlementaire du budget prévoit même que le prix qu'il faudrait fixer pour générer assez de recettes pour que la mesure en vaille la peine et pour permettre au gouvernement du Canada de détruire le marché noir serait tellement élevé qu'une telle chose n'arriverait jamais. Les recettes qui seront générées ne répondront jamais aux attentes du gouvernement.

Pourquoi faisons-nous cela? Si le marché noir n'est pas éliminé, pourquoi allons-nous de l'avant avec une telle mesure législative? Pourquoi n'est-ce pas un objectif du projet de loi? Pourquoi n'en parle-t-on pas dans le préambule? Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas efforcé de rédiger un projet de loi complet qui n'a pas besoin de 33 règlements et décrets pour achever le travail?

Je ne peux tout simplement pas appuyer le projet de loi.

● (1930)

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais premièrement dire au député que l'une des fonctions importantes de ce projet de loi et de la législation fédérale est de créer un cadre réglementaire, c'est-à-dire de mettre sur pied un système robuste de réglementation et de contrôle de la production, de la distribution et de la consommation de cette drogue.

Il est question d'une réglementation stricte. On ne la trouve pas dans ce projet de loi, mais celui-ci est la pierre d'assise qui permettra à Santé Canada, par exemple, d'élaborer un cadre réglementaire robuste à l'intérieur duquel un contrôle strict de la production pourra se faire. De plus, la loi permettra aux provinces d'adopter leur réglementation afin de contrôler la distribution de la substance. Les provinces et les municipalités pourront se doter de solides mécanismes de contrôle réglementaire, de manière à ce que l'usage de cette drogue puisse être moins dangereux, moins risqué pour la santé et plus responsable socialement que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Le député d'en face conviendra certainement avec moi que la situation actuelle est inacceptable. Le Canada a le taux d'usage du cannabis le plus élevé parmi les jeunes. La vente de cette drogue est entièrement contrôlée par le crime organisé, et nous devons faire mieux. Qu'est ce que le député d'en face nous propose, à défaut de soumettre cette drogue à une réglementation stricte? Jamais je ne croirai qu'il se contenterait du statu quo.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, j'ai eu des conversations avec le député et je suis conscient que, en tant qu'ancien chef de police de Toronto — je sais que je me suis trompé la dernière fois, mais je le dirai correctement cette fois-ci —, il soulève de bons points. L'interdiction du cannabis a eu des résultats divers. C'est une réussite dans certaines situations et un échec dans d'autres. À l'époque où je fréquentais l'école secondaire — et je tiens à assurer au député que c'était il y a longtemps —, je me souviens qu'il était facile de trouver un trafiquant à l'école. C'était facile à découvrir.

Le projet de loi est censé accomplir quelque chose. Nous nous trouvons devant le dilemme typique du politicien: il existe un problème et il faut lui trouver une solution. Le gouvernement a proposé le projet de loi comme solution. Cependant, le projet de loi ne fait rien. Il n'atteint pas les objectifs fixés par le gouvernement. Il

ne fait que tout retarder. Trente-trois règlements devront être adoptés et, en tant qu'ancien membre du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, je me rappelle à quel point il était pénible d'examiner chaque règlement proposé par le gouvernement pour nous assurer que le contenu était exact et qu'il respectait les 13 principes énoncés à la formation du Comité. Je ne vois tout simplement pas comment cela pourrait être fait avec ce projet de loi. C'est un échec depuis le début.

Il est intéressant que le député dise qu'il n'y aura pas de réglementation stricte. Nous avons entendu tout à fait le contraire de la part du député de Spadina—Fort York, qui a affirmé que la marijuana serait strictement réglementée. Les libéraux doivent se décider. La réglementation sera-t-elle stricte ou non? Vont-ils, oui ou non, dire aux provinces quels types de règlements adopter?

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, ce sera difficile pour les libéraux de trancher dans leur décision, parce qu'ils improvisent n'importe quoi. C'était triste de voir aujourd'hui le premier ministre dire que tant que la loi ne serait pas changée, la loi demeurerait la loi, et que les gens devaient la respecter. On parlait à ce moment de la légalisation de la marijuana et il était question d'une foule de gens qui avaient un dossier criminel pour possession simple. Quand la loi sera changée, il va y en avoir du monde qui auront des problèmes en raison du cannabis.

Si les libéraux avaient des intérêts financiers dans les firmes qui montent des campagnes de sensibilisation sur les dangers de fumer du *pot* avant d'avoir 25 ans, ces campagnes auraient-elles été lancées d'abord ou commenceraient-ils par la production de *pot* par pur plaisir, par hasard?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, je remercie le député de cette excellente question et de son commentaire.

Bien sûr que les libéraux improvisent. On le constate dans le budget; dans la façon que les membres du Cabinet sont choisis; et dans leur façon de décider ce qu'ils vont faire pour la période des questions, c'est-à-dire si le premier ministre sera présent ou non, et s'il répondra à toutes les questions.

Le gouvernement a dépensé quelques millions de dollars pour un programme d'éducation publique sur les effets du cannabis sur les jeunes. Or l'État du Colorado, aux États-Unis, a dépensé 45 millions de dollars pour un programme d'éducation destiné aux jeunes, et ce, avant d'adopter une loi qui donne aux jeunes l'accès au cannabis.

On aurait souhaité que le gouvernement lance un programme d'éducation pour les jeunes, afin de leur démontrer que le cannabis n'est pas nécessairement le meilleur passe-temps au secondaire. On verra si dans le prochain budget il y aura de l'argent pour l'éducation publique sur le cannabis destinée aux jeunes. On l'a prévu dans le budget de 2017, mais les libéraux improvisent encore.

● (1935)

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de parler aujourd'hui du projet de loi C-45, Loi sur le cannabis, des complications qu'il va entraîner, de la planification nécessaire et, surtout, de ce qu'il faudrait faire pour de nombreux Canadiens d'ici l'adoption du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Une des choses qui me préoccupent le plus, c'est que des Canadiens vont continuer d'avoir un casier judiciaire, ce qui est très grave, surtout compte tenu du fait que nos voisins américains ont une définition beaucoup plus large de ce qui constitue un casier judiciaire en raison de la possession de marijuana. Même si certains États ont décidé de légaliser et de décriminaliser le cannabis, les complications à la frontière continuent de poser problème.

Les libéraux ne se soucient même pas des répercussions graves que peut avoir cette situation. Ils sont indifférents au fait que la vie d'une personne peut changer dramatiquement à la suite d'accusations criminelles. En effet, cette personne doit ensuite vivre avec les conséquences pour le reste de ses jours.

Fait intéressant, à mesure qu'approche la date prévue pour la légalisation, les gens se sentent de plus en plus enhardis. On peut constater cela tous les jours dans la rue. Il peut toutefois arriver que certaines personnes soient imprudentes.

En fait, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice a parlé d'une personne qui a agi de cette manière et qui, pour cette raison, a maintenant un casier judiciaire fédéral. Il craint qu'il y ait d'autres cas similaires. Lorsqu'un tel incident se produit, cela entraîne des conséquences, surtout dans les localités frontalières. Étant donné que 80 % de la population canadienne vit à proximité de la frontière américaine, nous en ressentirons les répercussions.

Dans la circonscription que je représente, 10 000 médecins et membres du personnel infirmier traversent la frontière chaque jour. C'est également le cas de milliers de travailleurs de l'automobile. Notre population est en train de vieillir. Certaines personnes ont la possibilité — pour la première fois depuis longtemps — d'obtenir un emploi bien rémunéré dans leur domaine, qui est assorti d'avantages sociaux et permet de mettre leurs études à profit. Si elles commettent une erreur maintenant, si elles sont exposées à la marijuana ou qu'elles font l'objet de chefs d'accusation durant cette transition, cela leur causera des problèmes.

Nous devons déterminer clairement ce qui peut être fait maintenant. La décriminalisation est une initiative qui peut être prise immédiatement, indépendamment de ce que nous faisons ici. C'est aussi simple que cela.

Le gouvernement a choisi de ne pas emprunter cette voie et de laisser les gens se débrouiller seuls d'ici à ce que la loi soit en vigueur. Or, si un camionneur, une infirmière ou un médecin habite avec quelqu'un — adolescent ou adulte — qui consomme de la marijuana, ses vêtements pourraient s'imprégner de l'odeur et il risque d'être dans le pétrin à la frontière.

C'est encore pire pour les personnes qui ont déjà un casier judiciaire. Je connais de nombreux professionnels qui sont extrêmement importants pour la bonne marche de l'économie, mais qui auront à jamais besoin de notre aide pour franchir la frontière. Mes collaborateurs et moi devons fréquemment nous porter à la défense de certains d'entre eux. Ces gens n'ont rien d'autre à leur casier judiciaire, rien de particulier à se reprocher, ils ont un bon emploi et ils contribuent à la vie en société. C'est là que le bât blesse, selon moi, et qu'il continuera de blesser jusqu'à ce que la légalisation soit officialisée.

Toutes ces victimes prises dans la tourmente, autant celles qui ont l'audace de foncer que celles qui se font pincer pendant la transition, et même les agents qui devront les arrêter, verront leur vie chamboulée à jamais.

● (1940)

Le premier ministre, lui, ne sera accusé de rien. Il va pouvoir s'en tirer parce que, pour lui, c'était une façon de se rendre populaire que de révéler qu'il avait déjà fumé un joint. Il s'est vanté d'avoir fumé de la marijuana — une infraction criminelle au Canada — alors qu'il était député. N'est-ce pas quelque peu paradoxal que cette tache à son dossier de sécurité soit connue de tous et qu'elle ait même été révélée au grand jour par le principal intéressé? Nous ne savons toujours pas d'où provenait la marijuana qu'il a consommée. D'où provenait le joint que le premier ministre a fumé? Est-ce un ami, un parent qui le lui a fourni?

Quoi qu'il en soit, sa vie n'a pas changé après sa révélation. Il a agi par calcul politique, alors que les gens que je représente sont incapables de faire rayer leur casier judiciaire. Ce sont de bons travailleurs qui ne font rien de mal, mais cette tache les hante depuis 10, 20 ou 30 ans.

Pendant qu'on se penche sur cette question, d'autres personnes seront mal prises parce qu'elles ne font pas partie de l'élite. Ces gens ne viennent pas d'une famille réputée. Ils ne font pas partie de la classe politique réunie dans cette enceinte ou dans une autre assemblée législative. Pendant que la Chambre des communes se penche sur la question, ces gens continueront d'être traités différemment du premier ministre, comme c'est le cas depuis des décennies. C'est un problème. Quand quelqu'un est dans une classe à part, est au-dessus des lois ou peut les contourner pour faire un gain politique, on appelle cela de l'élitisme. D'ailleurs, les gains politiques se traduisent par des gains économiques. Cependant, pour les camionneurs, les gens d'affaires ou n'importe qui d'autre, cette tache à leur dossier ne s'effacera jamais.

Pourquoi ne pouvons-nous pas remédier à la situation dès maintenant? Les libéraux refusent simplement de le faire. C'est curieux, parce que le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice parle du lien entre la criminalisation et le crime organisé, et il est tout à fait vrai qu'il faut s'attaquer à ce problème. Pourtant, comme le premier ministre, il a voté contre le projet de loi visant les paris sur une seule épreuve sportive, qui rapportent de 8 à 10 milliards de dollars au crime organisé et aux organisateurs de paris à l'étranger, qui s'en mettent plein les poches parce que ces paris sont illégaux. Cette forme de pari se pratique dans les bars, dans les sous-sols de maison, d'un simple clic de souris ou par téléphone, et tout cet argent se retrouve à l'étranger sans être imposé. D'ailleurs, le chiffre de 8 à 10 milliards de dollars est une estimation modeste, et les libéraux se sont opposés à ce que la question soit même étudiée en comité. Le projet de loi aurait dû au moins être renvoyé au comité. D'ailleurs, il avait déjà été adopté à la Chambre pour ensuite être rejeté au Sénat. Les libéraux ont décidé de couper court à l'étude ici même et de ne pas renvoyer le projet de loi au comité.

Leur argument est peu crédible. Les Canadiens qui sont arrêtés, peu importe d'où ils viennent, à partir du jour où le projet de loi est déposé et jusqu'à ce que la marijuana ne soit plus illégale, devront se demander — et ils auront l'occasion d'y réfléchir — pourquoi il serait acceptable pour certaines personnes de se bomber le torse et de se prétendre cool parce qu'elles ont fumé de la marijuana, dans un intérêt politique ou autre, et de ne pas se retrouver avec un casier judiciaire et de ne pas avoir de comptes à rendre, alors que d'autres personnes se retrouvent avec un casier judiciaire, qui les suivra toute leur vie, simplement parce qu'elles ne font pas partie de l'élite.

Initiatives ministérielles

● (1945)

M. Bill Blair (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai posé une question semblable plus tôt, mais la réponse n'était pas claire et je ne l'ai pas vraiment comprise. J'aimerais donc poser la question au député.

De nombreuses personnes dans son coin ont laissé entendre qu'il faut, comme mesure provisoire, décriminaliser la marijuana. La décriminalisation consiste simplement à remplacer les sanctions criminelles — imposées actuellement pour faire respecter l'interdiction — par des sanctions au civil. L'interdiction demeurerait. Aucun contrôle réglementaire de la production, de la distribution ou de la consommation ne serait appliqué, mais des sanctions au civil seraient imposées. Il faut pour ce faire une mesure législative. Il faut une nouvelle infrastructure permettant aux agents d'exécution de la loi d'appliquer les nouvelles sanctions au moyen d'un système de contraventions. Il faut un investissement considérable pour la formation des policiers.

Compte tenu de toutes ces exigences complexes, le député peut-il me dire s'il a réfléchi à la façon dont nous pourrions appliquer la mesure provisoire, à la façon de procéder à la décriminalisation, puisqu'il faudrait une mesure législative et un investissement considérable dans l'infrastructure et la formation des policiers? Sait-il combien cela coûterait et le temps que cela prendrait?

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre à la question. D'abord, je ne ferais pas adopter à toute vitesse des projets de loi, comme font ce ministre et ses collègues au moyen d'un projet de loi omnibus. Je procéderais à la décriminalisation au moyen d'une mesure distincte et je ferais témoigner les parties intéressées au cours du processus parlementaire. C'est ce qui aurait pu être fait il y a longtemps. Il n'est pas nécessaire de le faire maintenant. Les libéraux essaient de nous renvoyer la balle en raison de leur incompétence et de leur manque de volonté politique. Le fait est que leur propre premier ministre est pris avec sa promesse électorale et que celle-ci vient le hanter. C'est pourquoi les libéraux essaient de nous renvoyer la balle.

Pour ce qui est des coûts et de toutes les exigences liées à la décriminalisation, ce sont toujours les excuses que donnent les libéraux lorsqu'ils ne veulent pas faire quelque chose. Pourtant, ils trouvent toujours l'argent quand c'est pour leurs amis ou pour le premier ministre.

En ce qui concerne les modèles, comment se fait-il que le modèle, le premier ministre, s'en tire à bon compte alors que les citoyens ordinaires de ma circonscription, qui paient son salaire avec leurs impôts, sont pris avec des conséquences? Qu'en pense le ministre, lui qui est un ancien policier?

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir soulevé ce point qui suscite aussi des inquiétudes dans la circonscription que je représente. J'habite moi aussi près de la frontière. Il y a dans ma région des gens qui travaillent des deux côtés de la frontière et qui la traversent sans arrêt, notamment des camionneurs.

Étant donné que le président Trump a clairement indiqué qu'il n'allait pas légaliser la marijuana et les graves conséquences que cette décision aura sur les Canadiens qui traversent la frontière, je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a rien fait à ce sujet. C'est sans parler des multiples traités auxquels le gouvernement contreviendra s'il ne fait rien. Il me semble que le gouvernement agit dans une extrême précipitation, sans s'occuper des éléments qui

inquiètent le plus les Canadiens. Je me demande si le député aurait un commentaire à ce sujet.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, voilà pourquoi je prends la question avec le plus grand sérieux. J'ai vu d'innombrables emplois à valeur ajoutée et du secteur manufacturier disparaître et des possibilités échapper aux Canadiens pour des raisons indépendantes de leur volonté. Je parle de gens à qui il faut continuellement venir en aide, en raison des changements d'agents ou de département, ou de la manière dont les décisions de l'administration Trump sont interprétées à la frontière. La récente interdiction du président Trump en matière d'immigration a créé des problèmes pour de nombreux Canadiens qui iraient normalement aux États-Unis pour obtenir un traitement médical que le gouvernement ontarien n'offre pas dans notre région et qui ne peuvent pas aller à London parce que leur état est trop grave, leur grossesse est trop avancée ou que sais-je encore. Ainsi, les règles peuvent être appliquées selon le bon vouloir des contrôleurs américains.

Nous voyons des citoyens par ailleurs honnêtes et respectueux de la loi subir les conséquences permanentes d'une inculpation au criminel, non pas pour distribution, mais pour possession d'une quantité infime de marijuana, il y a longtemps, alors qu'ils étaient en compagnie d'amis, à une fête, dans leur véhicule, ou peu importe. Ils constatent avec amertume qu'ils doivent payer alors que l'élite d'Ottawa s'en tire sans plus de conséquences.

● (1950)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Nous reprenons le débat. Le député d'Edmonton-Centre a la parole. Je lui signale que nous allons interrompre le débat dans environ cinq minutes pour la tenue du vote.

M. Randy Boissonnault (Edmonton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi C-45. Comme plusieurs de mes collègues l'ont déjà dit, l'approche actuelle pour le cannabis ne fonctionne pas. Elle a permis aux criminels et au crime organisé de s'enrichir, mais n'a pas empêché le cannabis de se retrouver entre les mains des jeunes Canadiens. Dans bien des cas, les jeunes peuvent plus facilement se procurer du cannabis que des cigarettes, et les données démontrent que les taux de consommation des Canadiens figurent parmi les plus élevés. Ils font donc affaire avec des criminels et assument les risques supplémentaires pour la santé associés à la consommation d'un produit non réglementé. Par ailleurs, ils prennent le risque de recevoir une condamnation au criminel et de subir les conséquences négatives d'un dossier criminel pour le reste de leur vie, simplement pour avoir possédé, même en petites quantités, cette substance.

L'application d'une prohibition totale du cannabis occupe le précieux temps de la police et du système de justice pénale en plus de détourner des ressources de priorités beaucoup plus importantes, sans créer un avantage substantiel pour la santé publique. Une des conséquences involontaires de la prohibition actuelle du cannabis est la criminalisation des enfants. Je suis convaincu que la loi de 1922 ne visait pas à criminaliser les enfants des générations à venir. Se faire prendre avec du cannabis et être accusé ouvre les portes du système de justice pénale. Pour beaucoup, traverser ces portes est un aller simple, surtout pour les membres des groupes vulnérables et marginalisés, en plus d'avoir des conséquences pour le reste de la vie.

Initiatives ministérielles

C'est important de poser cette question aux députés à la Chambre. L'opposition conservatrice croit-elle que les adultes de 18 à 25 ans n'ont pas la maturité et l'intelligence nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet de leur propre santé? Ils peuvent se marier, avoir une hypothèque, se bâtir une carrière et fonder une famille, mais les conservateurs croient que ces Canadiens ne peuvent pas faire des choix éclairés quant à leur propre santé.

Je dirais qu'il y a des parallèles à faire avec le passé. J'ai grandi durant les années 1970, à l'époque où les Canadiens avaient deux choix s'ils voulaient jouer à des jeux d'argent. Le premier était d'aller à Las Vegas. Le deuxième était de rester ici et d'aller dans des maisons de jeu illégales. Partout au pays, il y avait des cellules antigang actives au sein des corps policiers. Pourquoi était-ce le cas? Parce qu'ils devaient contenir les activités clandestines des Canadiens.

L'une des grandes qualités du Canada, c'est qu'il a entériné la primauté du droit. L'important, c'est que les Canadiens respectent cette primauté du droit. Les lois qui sont adoptées à la Chambre des communes sont importantes. Lorsque les Canadiens peuvent faire un choix sécuritaire, légal et acceptable sur le plan social, ils le font.

Que s'est-il passé dans les années 1970? Les gouvernements ont procédé à des changements de politiques. Ils ont légalisé et réglementé le jeu. Les Canadiens ont rapidement modifié leur comportement. Au lieu d'aller dans des maisons de jeu illégales, ils ont plutôt commencé à jouer dans des endroits réglementés. Le milieu du crime a perdu sa mainmise sur ce secteur. Les gouvernements se sont mis de la partie, ils ont fait baisser les prix et les Canadiens ont librement fait leur choix. Le milieu criminel ne pouvait plus faire concurrence aux gouvernements. Il s'est désisté. Plus important encore, les Canadiens qui ont une dépendance au jeu peuvent maintenant obtenir l'aide dont ils ont besoin, une aide qui est en partie financée grâce aux revenus générés par cette industrie légale et réglementée.

De nos jours, au Canada, il serait bien difficile de trouver un corps policier qui consacre d'importantes ressources à la lutte contre le jeu clandestin. Pourquoi? Parce que les politiques ont changé et que les gouvernements ont réglementé une activité autrefois illégale. Les parallèles avec la situation actuelle, en ce qui concerne les ressources que les forces policières doivent actuellement consacrer à la lutte contre la possession et la consommation de drogues illicites, sont évidents.

Le gouvernement souhaite réglementer et légaliser la possession de cannabis en petites quantités de 30 grammes, afin de protéger les jeunes Canadiens. Parallèlement, le gouvernement renforce les sanctions pénales pour la possession illégale ainsi que la vente et le trafic illicite de cette substance. Le gouvernement fera confiance aux adultes du Canada et leur permettra de faire leurs propres choix en ce qui concerne leur santé; il travaillera avec les provinces et les territoires pour réglementer la production et la distribution du cannabis; et il veillera à ce que des mesures de protection soient en place pour protéger nos enfants, car c'est ce qu'il a promis, et c'est exactement ce qu'il fera.

• (1955)

[Français]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Comme il est 19 h 55, conformément à l'ordre adopté le mardi 6 juin, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

La question porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 mai, le vote par appel nominal est différé jusqu'au jeudi 8 juin, juste après la période prévue pour les questions orales.

[Suite des délibérations à la partie B]

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 7 juin 2017

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Léo Major	
M. Boudrias	12199
Clayton Cassidy	
M. Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon)	12199
Les finances	
M. Viersen	12199
Le Conseil jeunesse de Cumberland—Colchester	
M. Casey (Cumberland—Colchester)	12200
La solidarité citoyenne	
M. Aubin	12200
Le concours de poésie du 150^e anniversaire du Canada	
M. Longfield	12200
La liberté de religion	
M. Genuis	12200
La période des questions orales	
M. Fergus	12201
La Journée du Portugal	
Mme Dzerowicz	12201
Le mandir BAPS Shri Swaminarayan	
M. Obhrai	12201
Les enseignants de Baie de Quinte	
M. Ellis	12201
Les entreprises de Markham—Thornhill	
Mme Ng	12201
Le 73^e anniversaire du jour J	
M. Chong	12202
La soirée du hockey en pendjabi	
M. Grewal	12202
La condition féminine	
Mme Malcolmson	12202
Les politiques gouvernementales	
M. Poilievre	12202
L'attentat terroriste en Afghanistan	
M. Holland	12202

QUESTIONS ORALES

Les nominations gouvernementales	
M. Scheer	12203
M. Trudeau	12203
L'infrastructure	
M. Scheer	12203
M. Trudeau	12203
M. Scheer	12203
M. Trudeau	12203
La sécurité publique	
M. Scheer	12203
M. Trudeau	12203
M. Scheer	12204

M. Trudeau	12204
Les affaires étrangères	
M. Mulcair	12204
M. Trudeau	12204
M. Mulcair	12204
M. Trudeau	12204
La marijuana	
M. Mulcair	12204
M. Trudeau	12204
M. Mulcair	12204
M. Trudeau	12205
Les nominations gouvernementales	
Mme Boucher	12205
M. Trudeau	12205
Mme Boucher	12205
M. Trudeau	12205
M. Nater	12205
M. Trudeau	12205
M. Nater	12205
M. Trudeau	12205
Mme Bergen	12205
M. Trudeau	12206
Mme Bergen	12206
M. Trudeau	12206
L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté	
Mme Kwan	12206
M. Trudeau	12206
L'assurance-emploi	
Mme Sansoucy	12206
M. Trudeau	12206
Les nominations gouvernementales	
M. Calkins	12206
M. Trudeau	12206
M. Calkins	12207
M. Trudeau	12207
M. Gourde	12207
M. Trudeau	12207
Mme Gladu	12207
M. Trudeau	12207
M. Nantel	12207
M. Trudeau	12207
Les affaires autochtones	
Mme Duncan (Edmonton Strathcona)	12207
M. Trudeau	12208
L'environnement	
M. Amos	12208
M. Trudeau	12208
La sécurité publique	
M. Nicholson	12208
M. Trudeau	12208
M. Nicholson	12208
M. Trudeau	12208
M. Cooper	12208

M. Trudeau	12208
M. Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	12208
M. Trudeau	12209
Le transport aérien	
M. Aubin	12209
M. Trudeau	12209
Les télécommunications	
M. Masse (Windsor-Ouest)	12209
M. Trudeau	12209
La défense nationale	
M. Bezan	12209
M. Trudeau	12209
M. Paul-Hus	12209
M. Trudeau	12209
L'infrastructure	
M. Poilievre	12210
M. Trudeau	12210
Les affaires étrangères	
Mme Vandenberg	12210
M. Trudeau	12210
Les personnes handicapées	
M. Lake	12210
M. Trudeau	12210
L'environnement	
M. Johns	12210
M. Trudeau	12210
La défense nationale	
M. Robillard	12211
M. Trudeau	12211
Les personnes handicapées	
M. Lake	12211
M. Trudeau	12211
Les relations intergouvernementales	
M. Plamondon	12211
M. Trudeau	12211

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Environnement et développement durable	
L'ordre du jour: Rapports de comités	12212
M. Rodriguez	12212
Motion	12212
Annulation de l'ordre; adoption de la motion	12212
La défense nationale	
M. Rioux	12212
Les délégations interparlementaires	
M. Sheehan	12212
Mme Alleslev	12212
Les comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
M. Housefather	12212
Pétitions	
Les réfugiés syriens	
Mme Pausé	12212

Les comités de la Chambre	
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Adoption de la motion	12213
Finances	
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Motion	12213
Motion	12213
Adoption des motions	12213
Pêches et océans	
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Adoption de la motion	12213
Affaires étrangères et développement international	
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Adoption de la motion	12213
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Adoption de la motion	12213
Affaires autochtones et du Nord	
M. Lamoureux	12213
Motion	12213
Adoption de la motion	12214
Commerce international	
M. Lamoureux	12214
Motion	12214
Adoption de la motion	12214
Défense nationale	
M. Lamoureux	12214
Motion	12214
Adoption de la motion	12214
Langues officielles	
M. Lamoureux	12214
Motion	12214
Adoption de la motion	12214
Comptes publics	
M. Lamoureux	12214
Motion	12214
Adoption de la motion	12214
Pétitions	
Les soins palliatifs	
Mme Finley	12214
Les pêches et les océans	
Mme Malcolmson	12214
La qualité de l'eau	
M. Paradis	12215
La fiscalité	
Mme Gallant	12215
La luzerne génétiquement modifiée	
M. MacGregor	12215
L'agriculture	
M. MacGregor	12215
Le service ferroviaire voyageurs d'Algoma	
Mme Hughes	12215
La réduction de la pauvreté	
M. Long	12215

Les lieux historiques nationaux	
M. Long	12215
Le commerce interprovincial	
M. Barlow	12216
La poliomyélite	
M. Barlow	12216
Le 150^e anniversaire de la Confédération	
M. Van Loan	12216
Le Falun Gong	
M. Maguire	12216
Questions au Feuilleton	
M. Lamoureux	12216
Demandes de documents	
M. Lamoureux	12216
Recours au Règlement	
Les questions au Feuilleton — Décision de la présidence	
Le Président	12216

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le cannabis	
Projet de loi C-45. Deuxième lecture	12217
M. Genuis	12217
M. Blair	12219
M. Aubin	12219
Mme Zahid	12220
Mme Leitch	12221
M. Kmiec	12221
Mme Wong	12222
Mme Sgro	12223
M. Aubin	12223
Mme Ratansi	12223
M. Masse (Windsor-Ouest)	12224
M. Arnold	12224
M. Johns	12225
M. Blair	12226
M. O'Toole	12226
M. Blair	12227
M. O'Toole	12228
M. Aubin	12228
M. Arnold	12229
M. Shipley	12230

M. Lamoureux	12230
M. McCauley	12231

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la stratégie relative au programme national d'aide à la maternité	
Projet de loi C-243. Étape du rapport	12232
M. Gerretsen	12232
Motion d'adoption	12232
Adoption de la motion	12232
Projet de loi C-243. Troisième lecture	12232
Mme Sansoucy	12233
Mme Vecchio	12234
Mme Sansoucy	12235
M. Vaughan	12236
M. Long	12238
M. Lamoureux	12239
M. Gerretsen	12240
Report du vote sur la motion	12240

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le cannabis	
Projet de loi C-45. Deuxième lecture	12240
M. Vaughan	12240
M. McCauley	12240
M. Kmiec	12241
Mme Gallant	12241
M. Vaughan	12242
M. Nantel	12243
M. Cannings	12243
M. Blair	12244
Mme Gladu	12245
M. Viersen	12245
M. Vaughan	12246
M. Nantel	12247
M. Blair	12249
M. Nantel	12249
M. Masse (Windsor-Ouest)	12249
M. Blair	12251
Mme Gladu	12251
M. Boissonnault	12251
Report du vote sur la motion	12252

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 189 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le mercredi 7 juin 2017
(Partie B)**

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 juin 2017

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES TRAITEMENTS

PROJET DE LOI C-24 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Bardish Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques, au plus cinq heures supplémentaires soient accordées aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

Qu'à l'expiration des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1955)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, il y aura une période de questions de 30 minutes.

• (2000)

[Français]

J'invite les honorables députés qui souhaitent poser des questions à se lever pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui désirent participer à cette période de questions.

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, il est décevant qu'on nous empêche de poursuivre le débat sur ce projet de loi, car nous avons eu bien peu de temps pour en débattre.

Nous reconnaissons que le gouvernement apporte des modifications aux traitements des ministres, mais en même temps, nous sommes un peu frustrés. Il est plutôt malhonnête de la part du gouvernement de dire qu'il confiera aux femmes des portefeuilles ministériels plus importants alors qu'il ne leur donne pas toutes les ressources voulues pour s'acquitter de leurs fonctions ministérielles. Il semble que ce soit la façon de faire des libéraux. Il y a le coup d'éclat, puis la réalité s'installe.

J'aimerais poser une question concernant notre principale préoccupation. Nous sommes très préoccupés que les libéraux aient éliminé les postes de ministres responsables du développement économique régional de l'Ouest canadien, du Québec, du Nord du Canada et du Canada atlantique. Les ministères responsables du développement économique de ces régions seront centralisés au sein du Cabinet du premier ministre sous la direction du ministre de

Mississauga. Nous avons entendu des ministres du Canada atlantique se plaindre de la lenteur du traitement des demandes et de la prise de décisions à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Comment le gouvernement peut-il justifier l'élimination des postes de ministres responsables du développement économique des régions importantes de notre pays, des ministres qui connaissent leur région et qui devraient prendre des décisions dans leur région?

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre que la députée souhaite débattre de ce projet de loi. Nous sommes également d'avis qu'il s'agit d'un projet de loi important. Nous reconnaissons l'importance d'avoir un conseil des ministres dont tous les membres sont égaux. Pour nous, un ministre est un ministre. En réponse à la question de la députée sur les organismes de développement régional, je dirai qu'ils font un travail important. Nous sommes conscients qu'ils doivent être regroupés afin de pouvoir collaborer.

Quand le premier ministre dit que ce n'est pas malgré nos différences, mais bien grâce à elles que nous sommes forts, quand il affirme que la diversité est un atout, il fait également référence à la diversité régionale de notre pays. Nous estimons que cette diversité est importante et nous continuerons à la favoriser. Si les organismes de développement régional peuvent collaborer, se transmettre les pratiques exemplaires et régler leurs problèmes ensemble, plus de Canadiens en profiteront. Si les Canadiens en profitent, tout le pays en profite et si tout le pays en profite, tous les Canadiens en profitent.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, depuis que le nouveau gouvernement libéral est au pouvoir, il a très souvent imposé la guillotine pour mettre fin à un débat, même lorsqu'il s'agit de sujets très importants.

On est en train de parler d'un important changement au sein de notre société, soit la légalisation de la marijuana. Nous, nous aurions préféré que l'on décriminalise la possession de marijuana maintenant, parce que nous savons que 15 000 Canadiens, surtout des jeunes, auront un casier judiciaire toute leur vie, parce que les libéraux bâclent le travail. C'est tout croche.

Pour ce qui est de la technique qui permet de couper court au débat, j'ai en main plusieurs pages contenant des citations. Je me permettrai d'en lire une.

[Traduction]

Il s'agit de propos tenus par le leader adjoint à la Chambre du Parti libéral juste avant les dernières élections:

En présentant une fois de plus une motion d'attribution de temps pour faire adopter son programme législatif, le gouvernement montre son incompétence. Il montre aussi un véritable manque de respect à l'égard de la procédure parlementaire et, au bout du compte, des Canadiens. Il continue d'essayer d'empêcher les députés de participer aux travaux de la Chambre des communes et de représenter leurs électeurs dans cette enceinte.

Initiatives ministérielles

J'ai écouté les belles paroles de la leader du gouvernement à la Chambre il y a quelques instants. Elle a parlé de la diversité de notre pays. La légalisation de la marijuana ne fait pas l'unanimité au Canada, même si on sait que cela reflète l'évolution de la société. Il faut faire les choses correctement. C'est pour cette raison que nous sommes si indignés de voir le gouvernement clore le débat encore une fois. On ne règle pas les problèmes avec une guillotine. Le débat se poursuit parce qu'il s'agit de questions complexes. Le NPD sait que nous nous dirigeons vers la légalisation, nous sommes en faveur de la légalisation, mais nous appuyons aussi le droit des parlementaires à un débat exhaustif. Les Canadiens n'attendent rien de moins.

[Français]

La légalisation de la marijuana ne se fera pas toute seule. On a vu le comportement des libéraux à l'égard du Québec dans l'ensemble du dossier constitutionnel. Le Québec ne demandait rien de plus que le début d'une discussion, mais le Parti libéral a claqué la porte.

Dans ce cas-ci, c'est la même chose. Beaucoup de familles s'inquiètent de ce que nous sommes en train de faire. Elles souhaitent qu'on prenne le temps de proposer de vraies solutions et ne veulent pas de l'à-peu-près qu'offre trop souvent le gouvernement libéral.

● (2005)

[Traduction]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Avant que nous passions à la réponse, j'aimerais rappeler aux députés que de nombreuses personnes veulent poser des questions. Si chacun pouvait s'en tenir à une minute, cela simplifierait les choses pour tout le monde.

La leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

[Français]

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, notre objectif est que la Chambre des communes soit efficace et que tous les partis s'entendent pour y travailler ensemble et y étudier les mesures législatives dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

[Traduction]

Je sais que nous pouvons mieux travailler ensemble. Le présent gouvernement a mené des consultations sans précédent pour s'assurer que toutes les voix sont prises en compte. Nous avons adopté un ambitieux programme pour servir le mieux possible les intérêts des Canadiens. Pour ce faire, il est important que nous entendions les Canadiens et que nous tenions compte de leurs différents points de vue afin de mieux les représenter et de veiller à ce que les mesures législatives servent leurs intérêts. C'est exactement ce pour quoi nous sommes ici.

Par conséquent, je suis d'accord avec le député pour dire que nous pouvons mieux travailler ensemble dans cette enceinte et que la diversité des opinions est nécessaire et appréciée. Je me réjouis à l'idée de continuer à collaborer avec lui et son parti ainsi qu'avec tous les députés.

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, l'incompétence du gouvernement, sa mauvaise gestion du programme législatif et tout le temps que nous avons perdu jusqu'ici, tout cela me sidère. Nous avons consacré des jours à de petits changements environnementaux au parc de la Rouge, un sujet dont le Canadien moyen ne se soucie probablement guère. Entretemps, nous avons des dossiers importants à régler, en l'occurrence, par rapport à cette attribution de temps, la création d'emplois. Qu'y a-t-il de plus important que la création d'emplois pour les Canadiens?

Comment pouvons-nous créer des emplois? En recensant toutes les possibilités d'un bout à l'autre du pays. À combien de personnes voulons-nous confier cette tâche? Il nous faut des responsables du développement économique régional. Au lieu de cela, ce travail a été attribué à une seule personne, qui devient un goulot d'étranglement et empêche la création d'emplois dans tout le pays. Maintenant, plutôt que de nous laisser la possibilité de débattre la question à fond, le gouvernement impose une attribution de temps, puis passe la semaine à nous présenter des motions frivoles sur des choses qui ont déjà été abordées à la Chambre et ont fait l'objet d'un vote. L'incompétence du gouvernement n'est pas une raison de clore le débat.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, il est déplorable que la députée utilise un tel langage dans un endroit qui devrait vraiment transcender de telles pratiques. Il est regrettable d'entendre la députée insinuer que le débat sur le parc de la Rouge, un sujet important pour les gens de cette communauté, était une perte de temps.

Je tiens à souligner que, cette année, à l'occasion des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, nous avons ouvert les portes des parcs nationaux et des aires de conservation parce que nous sommes conscients de leur importance. En ce qui concerne l'industrie touristique, elle est responsable de 1,7 million d'emplois. Les Canadiens ordinaires se soucient de ces emplois parce qu'ils leur permettent de nourrir leur famille et de subvenir à leurs besoins. Nous travaillons fort pour ces Canadiens.

Il est regrettable que la députée estime que ces emplois et les personnes qui les occupent ne sont pas dignes du temps de la Chambre. Le gouvernement et moi lutterons toujours pour ces communications. Nous savons que chaque voix à la Chambre est importante, peu importe le sujet du débat, parce que nous savons que les opinions des Canadiens sont importantes et nous sommes déterminés à ce que leur voix soit entendue à la Chambre.

M. John Nater (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, comme le savent les députés, à l'origine, le gouvernement a donné avis du projet de loi en juin 2016. Or, depuis, ce dernier sèche, recevant peu d'intérêt et ne progressant pratiquement pas. En même temps, les ministres en question touchent leur traitement. Comment se font-ils payer ces traitements supplémentaires? Par l'entremise du Budget des dépenses, un processus que je ne suis pas le seul à trouver inapproprié. En effet, le comité des finances nationales de l'autre endroit soutient:

Le comité est préoccupé par la pratique récurrente du recours au Budget supplémentaire des dépenses pour payer le traitement de certains ministres avant la promulgation de modifications à la Loi sur les traitements, et soulève cette question dans le contexte du projet de loi C-24.

Cela fait un an que le projet de loi est là. Entretemps, le ministre se fait payer par des moyens détournés, par l'entremise du Budget des dépenses. Comment se fait-il que, alors que la session s'achève, le gouvernement estime soudainement qu'il s'agit d'une priorité?

● (2010)

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir répondre à la question du député. Nous savons que le gouvernement travaille à de nombreuses priorités législatives dans l'intérêt des Canadiens. Tous les membres du Cabinet des ministres ont un statut égal depuis notre premier jour au pouvoir. Je suis ravie d'avoir présenté cet important projet de loi pour reconnaître officiellement qu'un ministre est un ministre.

Initiatives ministérielles

Il est intéressant que le député parle de moyens détournés. Le gouvernement précédent a présenté de nombreuses mesures importantes par des moyens détournés, sans donner l'occasion aux députés d'en débattre et de représenter l'opinion des citoyens de leur circonscription, car il savait qu'il pouvait le faire autrement et s'en tirer sans débat.

Nous avons promis aux Canadiens que nous ferions les choses différemment. Nous avons promis un gouvernement plus ouvert et plus transparent. Je comprends que les députés d'en face ont du mal...

Le vice-président: La députée de Windsor—Tecumseh a la parole pour une question.

Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NDP): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que la leader du gouvernement à la Chambre nous dit qu'il est acceptable pour les libéraux d'agir ainsi parce que quelqu'un l'a fait auparavant dans un autre gouvernement. Je n'arrive pas à croire que les Canadiens croiront que les belles paroles que nous entendons dans cette enceinte sont authentiques. Elles sont si creuses et si répétitives qu'elles deviennent risibles. Franchement, c'est très insultant de siéger ici jusqu'à minuit, aussi déterminés et dévoués que nous soyons, pour entendre le genre de propos que le parti au pouvoir nous sert. C'est vraiment choquant. Nous pouvons entendre les libéraux se convaincre à l'aide de leur propre argument. Ce type de lavage de cerveau et de beaux discours est très frustrant. Les Canadiens y assistent, et je commence à penser qu'il s'agit d'une blague et qu'il y a une caméra cachée quelque part. C'est ridicule.

Je tiens à ce que tous les Canadiens qui écoutent sachent qu'ils peuvent vérifier dans *La procédure et les usages de la Chambre des communes* pour trouver la définition du mot ministre. Ce qui se passe, c'est-à-dire le retrait du titre de ministre responsable du développement économique régional, contredit ce que la leader du gouvernement à la Chambre affirme ce soir.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, dans cette enceinte, les députés parlent beaucoup, mais, parfois, ils n'écoutent pas assez. Je crois que la députée de Windsor—Tecumseh fait erreur. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je l'encourage à vérifier mes paroles dans le compte rendu.

Je n'ai jamais dit que nous pouvions prendre une telle mesure parce que c'est ainsi que le gouvernement précédent s'était comporté. Ce que je dis, c'est qu'il est important de faire progresser le programme ambitieux que les Canadiens ont confié au gouvernement.

Nous sommes conscients de l'importance des portefeuilles et des ministres qui occupent ces postes. Nous savons qu'un ministre, c'est un ministre, point final. Nous connaissons aussi l'importance des agences de développement économique et de la diversité économique du pays. Nous savons qu'elles doivent travailler mieux ensemble. Nous continuons d'appuyer le travail important que réalisent les agences de développement régional. Nous savons qu'il faut les appuyer afin que le pays dans son ensemble puisse profiter des avantages économiques qui s'offrent à nous.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Monsieur le Président, je ne peux pas laisser passer les derniers propos de la leader du gouvernement parce qu'ils sont trop absurdes. Elle a parlé de présumées consultations sans précédent et de l'importance d'entendre toutes sortes d'opinions, alors que nous débattons d'une motion d'attribution de temps qui empêchera justement les députés d'exprimer leurs points de vue variés.

C'est absolument ridicule. La leader du gouvernement pourrait faire une autre tentative. Voyons ce qu'elle nous dira cette fois-ci.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, le député ne comprend peut-être pas que nous sommes à l'étape de la deuxième lecture et que l'étude de cette mesure législative se poursuivra au comité.

Les comités font un travail très important au Parlement et dans le processus législatif. Nous savons que le gouvernement précédent n'appréciait aucunement les comités de manière à ce qu'ils puissent faire leurs études indépendantes. Ils entendent des témoins. Ils étudient les projets de loi article par article, phrase par phrase.

Le gouvernement connaît l'importance des comités. C'est la raison pour laquelle nous leur donnons plus de ressources, parce qu'ils ont un travail important à faire. Ils pourront se pencher sur cette mesure législative. Ils pourront entendre des témoins et les principaux intéressés et se rendre compte pourquoi nous devons aller de l'avant avec cette mesure législative, et j'espère que le député participera à ce processus.

• (2015)

Mme Filomena Tassi (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, je suis très fière du premier ministre, qui s'est montré très courageux, sage et avant-gardiste lorsqu'il a nommé un nombre égal d'hommes et de femmes au Cabinet. J'en suis très fière.

Ici, nous parlons d'une situation où tous les ministres sont égaux — que ce soit des hommes ou des femmes, ou quel que soit leur titre — et sont traités également. Je crois que c'est la seule façon de travailler ensemble et d'avoir une relation de travail dans un contexte où tous sont respectés et traités équitablement et également.

En quoi cela a-t-il une incidence très positive sur les relations de travail, de sorte que toutes les personnes à la table des ministres se sentent entendues, traitées sur un pied d'égalité et valorisées? J'aimerais que la leader du gouvernement à la Chambre nous dise ce qu'elle en pense.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, c'est une excellente question et c'est un plaisir pour moi d'y répondre.

Faire partie du Cabinet et entendre la diversité des opinions de ses membres est une belle expérience. Lorsque le premier ministre a créé un Cabinet au sein duquel il y avait le même nombre d'hommes que de femmes, ce fut un moment vraiment fort pour les Canadiens. Je ne peux pas dire à la Chambre combien de fois des gens m'ont dit vouloir être candidats pour avoir une chance de se retrouver ici. Nous savons qu'il faut plus de femmes à la Chambre. Nous savons aussi qu'il faut un plus grand nombre de personnes provenant de groupes sous-représentés. C'est dans mon mandat et c'est important.

Ce projet de loi traite un ministre comme un ministre. Pourquoi la ministre de la Condition féminine ou la ministre des Sciences ou tout autre ministre ne seraient-ils pas sur un pied d'égalité avec n'importe quel autre ministre? Nous savons que le travail qu'elles accomplissent est essentiel au fonctionnement du pays. Nous continuerons à travailler dans cette direction.

Je suis d'accord que les mesures prises par le premier ministre sont sans précédent. Elles étaient nécessaires et les Canadiens en sont reconnaissants.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Monsieur le Président, en tant qu'ancienne ministre d'État aux Aînés, je crois que je suis bien placée pour dire aux députés ministériels ce que signifie exactement le projet de loi C-24.

Initiatives ministérielles

Si les libéraux souhaitaient réellement rehausser le statut des femmes, les ministres concernées se seraient vu accorder un poste de ministre de premier rang. Le gouvernement prétend-il que la seule façon de rehausser le statut des femmes, c'est de les nommer à un poste inférieur, puis de rehausser ce poste?

Les libéraux parlent de salaire égal pour un travail égal. S'ils n'accordent pas les ressources équivalentes, comme un sous-ministre et un budget complet, comment peuvent-ils qualifier cela d'égalité?

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, je suis sûre que les députés qualifieraient cela d'égalité. Ce qui est malheureux, c'est que le gouvernement précédent ne l'a pas reconnu, mais le gouvernement actuel le fait.

Lorsqu'on parle des aînés, on parle du segment de la population qui croît le plus rapidement. Nous connaissons les chiffres. Ils devraient être sur un pied d'égalité avec n'importe quel autre portefeuille à la table.

La députée parle de nuances et de détails. Ce qui est important, c'est la capacité de représenter les intervenants et de représenter les gens qui ont besoin d'être représentés au Cabinet, lorsque des décisions doivent être prises. C'est exactement ce qui se passe, et c'est pourquoi nous affirmons qu'un ministre est un ministre. Il est important de traiter tous les ministres de la même manière, tout particulièrement lorsqu'il s'agit des aînés. Ces citoyens ont contribué toute leur vie à leur pays, et il est important qu'ils soient traités de la même manière.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Je rappelle aux députés que, lorsqu'un autre député a la parole, ils ne doivent pas l'interrompre pendant son intervention. Par ailleurs, comme leurs collègues ont du mal à entendre les réponses ou les questions, j'exhorte les députés à faire le moins de bruit possible lorsqu'un autre député prend la parole. Nous poursuivons avec les questions.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, la leader du gouvernement à la Chambre affirme que tous les ministres sont égaux, mais ce n'est pas tout à fait juste, car tous les ministres n'ont pas des portefeuilles équivalents et les mêmes ressources pour remplir leur mandat. Il faut en tenir compte, comme on l'a fait au cours des législatures précédentes.

Ce qui est certain, c'est que les libéraux sont toujours égaux à eux-mêmes. Un libéral finit toujours par agir comme un libéral, c'est-à-dire avec de l'arrogance et du mépris pour l'éthique. Lorsque les libéraux veulent payer un salaire de ministre de premier plan à un ministre de second rang, ils le font en secret en incluant cette mesure dans le Budget des dépenses. C'est tout simplement contraire à l'éthique.

• (2020)

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir cette occasion de répondre au député et de parler de l'importance du travail que nous accomplissons dans cette enceinte.

Les ministres gèrent un portefeuille et travaillent dans l'intérêt des parties prenantes et des Canadiens. Chaque député a aussi un rôle ici. Nous savons que, sous le gouvernement précédent, on faisait une grande distinction entre les membres du Cabinet et les simples députés. À cette époque, l'opposition n'avait pas voix au chapitre.

Nous ne voyons pas les choses de la même façon. Pour nous, chaque député a un rôle à jouer. Nous sommes heureux d'avoir les points de vue de chacun. Nous voulons nous assurer que tous les Canadiens sont représentés.

Le député a parlé des libéraux. Le gouvernement libéral représente les Canadiens. Le gouvernement libéral est le gouvernement du Canada. Si je me suis présentée comme députée, c'est en partie parce que j'en avais assez d'un gouvernement qui ne représentait que les conservateurs et qui n'était pas intéressé par mon opinion.

Je vais m'assurer que nous représentons tous les Canadiens et que nous sommes à l'écoute de différents points de vue. Que nous soyons ou non d'accord avec ces points de vue, il est important que nous en tenions compte dans nos décisions. Nous allons continuer de les représenter.

[Français]

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, j'écoutais ma consœur de l'autre côté et j'ai dû venir rapidement pour intervenir.

Mon confrère a parlé des libéraux. Ma collègue dit que tout le monde ici parle au nom des Canadiens. Alors, justement, parlons-en. Nous aussi, nous avons été élus pour représenter les Canadiens, et nous voulons aussi avoir une voix. Il n'y a pas que le Parti libéral qui parle au nom des Canadiens et des Canadiennes. Le Parti conservateur le fait aussi.

La députée devrait savoir que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons le respect des Canadiennes et des Canadiens. Quand on parle de transparence, on veut quelque chose de transparent. On veut avoir des discussions ici, pas au nom du Parti libéral, mais au nom de tous les partis, parce qu'ils ont tous une voix à la Chambre.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, c'est ce que j'ai dit. Chaque député travaille pour sa communauté. Nous respecterons le travail de notre collègue.

Nous avons hâte que le projet de loi soit envoyé en comité, où il pourra être étudié et où chaque parti a une responsabilité. Nous pourrions y entendre des témoins experts. Notre objectif est d'avoir une Chambre des communes efficace où tous les partis s'entendent pour travailler ensemble et étudier les mesures législatives dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

[Traduction]

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, nous parlons des ministres, tous égaux selon les mots de notre estimée collègue. La leader du gouvernement à la Chambre est-elle en train de nous dire à moi et à toute la population canadienne que tous les ministres nommés par les libéraux vont avoir un véhicule, un sous-ministre et un sous-ministre adjoint? Ces personnes vont-elles avoir le même personnel que tous les autres ministres? Ce sont les contribuables canadiens qui vont devoir payer la note pour que les ministres aient ces effectifs.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous croyons qu'un ministre est un ministre, et tous les ministres sont traités exactement de la même manière depuis notre arrivée au pouvoir. Nous sommes conscients que leur voix est importante. Le projet de loi est à l'étape de la deuxième lecture. Nous souhaitons qu'il soit envoyé à un comité, où il sera étudié. Le comité pourra convoquer des témoins experts. Il pourra étudier le projet de loi article par article, phrase par phrase. Nous sommes conscients de l'importance du projet de loi et nous avons hâte que le comité l'étudie.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement précédent n'aurait peut-être pas considéré le titulaire de mon poste comme un ministre égal aux autres. Je suis égale aux autres ministres. Ce n'est pas simplement une question de ressources. Au sein du Cabinet, mon opinion compte. En tant que ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, je sais que les petites entreprises sont l'épine dorsale de l'économie canadienne. Elles emploient 99 % des travailleurs du secteur privé. L'industrie touristique, quant à elle, a une valeur de 90 millions de dollars et elle compte 1,7 million d'emplois.

Il serait malheureux que le député ne reconnaisse pas l'importance du travail effectué par ces Canadiens. Il devrait peut-être faire partie du comité pour pouvoir se rendre compte que les petits entrepreneurs jouent un rôle indispensable au pays.

• (2025)

M. John Nater: Monsieur le Président, ma question est très simple. J'en ai peut-être manqué un bout, mais la leader du gouvernement à la Chambre pourrait-elle nous dire à quel moment un projet de loi a été présenté à la Chambre pour faire du ministère de la Petite Entreprise et du Tourisme une entité distincte, à l'extérieur du ministère de l'Industrie?

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, pour la première fois de l'histoire du pays, dont nous célébrons les 150 ans d'existence cette année, la ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme fait partie des ministres de premier rang. Tous les membres du Cabinet ont voix au chapitre. Nous faisons partie des ministères et des organismes qui, au nombre de 18, collaborent régulièrement pour que tous soient entendus.

Nous savons qui sont les créateurs d'emplois du pays. Nous savons que ce sont les petites entreprises. Nous sommes conscients de l'importance du secteur touristique, qui génère un chiffre d'affaires de 90 milliards de dollars et donne du travail à 1,7 million de Canadiens.

L'épine dorsale du secteur touristique est la petite entreprise, et toutes les municipalités du pays profitent des retombées de ce secteur. La croissance économique ne doit pas se limiter aux centres urbains. Elle doit s'étendre également aux régions rurales et aux régions éloignées.

Nous savons que nous sommes capables de faire encore mieux. Nous continuerons d'améliorer les conditions pour qu'elles soient encore plus favorables et permettent aux Canadiens de réussir. Lorsque les Canadiens réussissent, c'est tout le pays qui réussit.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre s'appretait à former son premier Cabinet, les suppositions étaient nombreuses quant aux personnes qui en feraient partie. Mais lorsque l'annonce a été faite, il s'en est dégagé un immense sentiment de fierté. La ministre fait partie d'un Cabinet historique. C'était la première fois de l'histoire du Canada que le Cabinet comportait un nombre égal d'hommes et de femmes. Ce fut un choix très éloquent.

En outre, le premier ministre a indiqué que tous les ministres allaient être traités sur un pied d'égalité. Quel que soit leur portefeuille, ils auraient tous le même statut au sein du Cabinet.

Vu l'expérience de la ministre comme membre de ce Cabinet historique, j'aimerais qu'elle nous fasse part de ses réflexions sur l'importance du signal que ce choix a envoyé aux Canadiens et sur le sentiment de fierté qui en a résulté.

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, c'est une question judicieuse et importante, que j'apprécie.

Je suis née au Canada et j'y ai grandi. J'ai toujours vécu dans la région de Waterloo. Ai-je jamais imaginé faire partie d'un Cabinet formé d'un nombre égal d'hommes et de femmes? Comme bien des Canadiens, je n'y avais jamais pensé, mais c'est maintenant ma réalité.

Nous continuerons de promouvoir les intérêts des Canadiens. Je me rends souvent les écoles, comme beaucoup de députés. De nombreux Canadiens sont fiers de la diversité qui règne à la Chambre. Quand le gouvernement libéral parle de diversité, il ne pense pas seulement aux différents postes que nous occupons, mais aussi à la diversité de notre expérience, de nos connaissances, de nos origines. C'est vraiment très inspirant.

Je sais que l'une des députées libérales est la première femme ingénieure élue à la Chambre des communes. Les ingénieurs en sont très fiers, car ils savent qu'ils ont aussi leur place ici.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement comprenait que les aînés canadiens devraient être représentés. Le Canada compte actuellement plus d'aînés que de jeunes, une situation inhabituelle. Par ailleurs, parmi les aînés, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Je suis honoré d'être assis derrière l'ancienne ministre d'État aux Aînés, une femme brillante.

Pourquoi le gouvernement actuel néglige-t-il les aînés? Puisque les ministres ont leur importance, pourquoi les libéraux ne nomment-ils pas un ministre ou, mieux encore, une ministre responsable des aînés?

L'hon. Bardish Chagger: Monsieur le Président, tout d'abord, nous adoptons une approche pangouvernementale. Ainsi, tous les ministres sont chargés de représenter tous les Canadiens. Peut-être que le député n'était pas présent à ce moment-là, mais même sa collègue s'est qualifiée elle-même de ministre d'État. Les conservateurs ont jugé que les aînés ne méritaient qu'un ministère secondaire. Le gouvernement ne voit pas les choses de la même façon. Nous n'y voyons pas deux niveaux différents. Nous savons combien il est important que les ministres aient tous le même poids au sein du Cabinet pour mieux représenter tous les Canadiens.

Nous savons que les aînés constituent la tranche de la population qui connaît la plus forte croissance. Je sais combien les aînés ont travaillé fort pour bâtir notre pays. Nous allons les représenter et défendre leurs intérêts. Nous savons qu'il faut mieux les traiter. Malheureusement, sous le gouvernement conservateur de Stephen Harper, les aînés n'étaient pas entendus. Aujourd'hui, nous sommes à leur écoute et nous continuerons de veiller à ce qu'ils soient entendus.

• (2030)

[Français]

Le vice-président: Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

*Initiatives ministérielles***Des voix:** Non.**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et cinq députés ou plus s'étant levés:***Le vice-président:** Convoquez les députés.

● (2110)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 310)

POUR

Députés

Adag	Alghabra
Alleslev	Amos
Anandasangaree	Arseneault
Arya	Ayoub
Badawey	Bagnell
Bains	Beech
Bennett	Bibeau
Bittle	Blair
Boissonnault	Bossio
Bratina	Breton
Brison	Caesar-Chavannes
Casey (Cumberland—Colchester)	Casey (Charlottetown)
Chagger	Chan
Chen	Cormier
Cuzner	Dabrusin
Damoff	Dhillon
Di Iorio	Drouin
Dubourg	Duclos
Duguid	Duncan (Etobicoke North)
Dzerowicz	Easter
Ehsassi	El-Khoury
Ellis	Erskine-Smith
Eyolfson	Fergus
Fillmore	Finnigan
Fisher	Fonseca
Fortier	Fragiskatos
Fraser (West Nova)	Fraser (Central Nova)
Fry	Fuhr
Garneau	Gerretsen
Goldsmith-Jones	Goodale
Gould	Graham
Hajdu	Hardie
Harvey	Hehr
Holland	Housefather
Hussen	Iacono
Joly	Jones
Jordan	Jowhari
Kang	Khalid
Khera	Lambropoulos
Lametti	Lamoureux
Lauzon (Argenteuil—La Petite-Nation)	Lebouthillier
Lefebvre	Lemieux
Leslie	Levitt
Lightbound	Lockhart
Long	Longfield
MacAulay (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Massé (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia)
May (Cambridge)	McCrimmon
McGuinty	McKay
McKenna	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLeod (Northwest Territories)	Mendès
Mendicino	Mihychuk
Monsef	Morneau
Murray	Nassif
Nault	Ng
O'Connell	Oliphant
Oliver	O'Regan
Ouellette	Paradis
Peschisolido	Peterson
Picard	Poissant
Qualtrough	Ratansi
Rioux	Robillard
Rodriguez	Romanado
Rota	Rudd
Ruimy	Sahota
Saini	Samson
Sangha	Sarai
Scarpaleggia	Schiefke
Schulte	Serré
Sgro	Shanahan

Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Simms
Sorbara
Tassi
Vandenbeld
Virani
Wilkinson
Wrzesnewskyj

Sidhu (Mission—Matsqui—Fraser Canyon)
Sikand
Sohi
Tabbara
Vandal
Vaughan
Whalen
Wilson-Raybould
Zahid — 158

CONTRE

Députés

Aboutaif	Albas
Albrecht	Allison
Ambrose	Anderson
Arnold	Aubin
Barlow	Benson
Benzen	Bernier
Berthold	Bezan
Blaikie	Blaney (North Island—Powell River)
Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis)	Block
Boucher	Boudrias
Boulerice	Boutin-Sweet
Brousseau	Brown
Calkins	Cannings
Carrie	Chong
Choquette	Clarke
Cooper	Davies
Deltell	Donnelly
Dreeschen	Dubé
Duncan (Edmonton Strathcona)	Dusseault
Eglinski	Falk
Finley	Gallant
Généreux	Genius
Gladu	Godin
Gourde	Hardcastle
Harder	Hughes
Johns	Kelly
Kent	Kitchen
Kmiec	Kusie
Kwan	Laverdière
Leitch	Liepert
Lukiwski	MacGregor
MacKenzie	Maguire
Malcolmson	Masse (Windsor West)
Mathysen	McCauley (Edmonton West)
McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo)	Moore
Motz	Mulcair
Nantel	Nater
Nicholson	Nuttall
O'Toole	Paul-Hus
Pauzé	Plamondon
Rankin	Rayes
Reid	Rempel
Richards	Saganash
Sansoucy	Saroya
Schmale	Shields
Shiple	Sorenson
Stanton	Ste-Marie
Stetski	Stewart
Stubbs	Sweet
Tilson	Trost
Van Kesteren	Van Loan
Vecchio	Viersen
Warawa	Warkentin
Watts	Waugh
Webber	Weir
Wong	Yurdiga
Zimmer — 113	

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

DEUXIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre 2016, de la motion portant que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de prendre la parole à la Chambre. Le projet de loi C-24 est une mesure législative qui devrait être acceptée et appuyée par tous les députés. J'aimerais souligner trois aspects essentiels du projet de loi afin que les députés d'en face comprennent exactement ce qu'ils rejettent, ou, nous l'espérons, ce qu'ils appuient.

L'une des choses dont je suis le plus fier, c'est que le gouvernement reconnaît d'une façon très concrète et tangible l'importance de l'infrastructure au Canada. Le projet de loi renforce cette notion: il reconnaît que le titre du ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales deviendra ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Comme nous le savons tous, le premier ministre s'occupe des Affaires intergouvernementales, et je vais formuler une brève remarque à ce sujet sous peu, mais j'aimerais revenir sur la question de l'infrastructure.

J'ai toujours cru que tous les partis de la Chambre reconnaissent l'importance de l'infrastructure. Le gouvernement de Stephen Harper n'a pas beaucoup agi à cet égard, mais il en a assurément beaucoup parlé, tout comme les néo-démocrates. Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui s'intéresse à l'infrastructure et qui comprend aussi qu'il est avantageux de la financer. Il y investit d'ailleurs des montants records. Jamais le Canada n'a vu d'aussi gros montants consacrés à l'infrastructure.

On ne devrait donc pas s'étonner que le premier ministre considère nécessaire de nommer un ministre responsable de l'infrastructure au pays. C'est un besoin que le gouvernement et le caucus libéral reconnaissent et comprennent, car les municipalités affirment depuis des années qu'il faut investir dans l'infrastructure. Les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants conviennent eux aussi qu'il est impossible de faire avancer les collectivités sans financer les rues, les ponts, les centres communautaires, les projets écologiques et le logement dans chaque région du pays.

Pour la première fois, le gouvernement s'est fermement et concrètement engagé, par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, à tendre la main à l'ensemble des localités du pays et à investir dans nos infrastructures nationales. Je pourrais très bien m'étendre sur les effets directs que peut avoir l'injection de x millions de dollars dans la localité y pour construire l'infrastructure z , mais il ne faut pas oublier pour autant les effets indirects de ces investissements. En misant sur les infrastructures, nous permettons aux entreprises — les petites autant que les moyennes et les grandes — d'augmenter leur chiffre d'affaires. Je pourrais aussi parler des centres communautaires et des nombreuses autres infrastructures du Canada dans lesquelles nous investissons et de toutes les retombées que cela aura.

C'était très instructif d'entendre, la semaine dernière, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités expliquer la différence entre le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé quant aux annonces et aux investissements réellement effectués dans les infrastructures du pays. Seulement en mai, nous avons fait plus d'annonces et d'investissements que Stephen Harper en quatre ans. C'est d'ailleurs vrai dans toutes les régions du Canada, y compris dans celles

Initiatives ministérielles

auxquelles, à entendre de nombreux députés de l'Alberta, il faudrait que le gouvernement s'intéresse de plus près. Le problème, c'est que, lorsque ces députés ont commencé à poser des questions, il y avait déjà longtemps que les députés libéraux de l'Alberta faisaient des pressions auprès du gouvernement pour qu'il passe à l'action et voie aux besoins de l'Alberta.

• (2115)

Voilà pourquoi une attention particulière, dès le début, a été accordée aux façons de collaborer avec l'Alberta, ce qui ne veut pas dire que cette province sera avantagée. Nous comprenons l'importance de traiter toutes les régions du pays équitablement. Qu'il s'agisse du Canada atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies, de la Colombie-Britannique ou des territoires, d'énormes investissements de fonds publics sont versés dans les infrastructures parce que nous reconnaissons à quel point c'est important. Ce ne sont pas que des annonces. Nous parlons de sommes réelles et tangibles qui auront des effets positifs concrets.

L'adoption de la mesure législative enverrait un message très clair: étant donné l'importance de l'infrastructure, aujourd'hui et demain, nous devons affirmer haut et fort que nous disposons d'un ministère de l'Infrastructure distinct, qui a l'unique visée de veiller à ce que l'infrastructure du Canada progresse de façon très ambitieuse et novatrice. Le ministre a accompli un travail exceptionnel pour utiliser ces fonds publics, mais aussi pour en maximiser les retombées.

Grâce à la banque d'investissement en infrastructure, les organisations, notamment syndicales, ont désormais la possibilité de contribuer à l'investissement dans les infrastructures d'ici, plutôt que de chercher des débouchés à l'étranger. Nous avons fait ressortir l'importance des infrastructures et je suis très heureux que nous ayons pris le temps d'intégrer cet élément dans le projet de loi.

J'ai eu l'occasion de poser une question à la leader du gouvernement à la Chambre sur cet enjeu très important. Je me rappelle par ailleurs comme si c'était hier la présentation du Cabinet fédéral faite par le premier ministre au lendemain des élections. Cela nous a beaucoup impressionnés. Les hommes et les femmes étaient également représentés au Cabinet, ce qui est une première. À mon avis, nous avons un premier ministre qui non seulement parle de féminisme, mais qui est aussi un vrai féministe. Nous sommes fiers des gestes qu'il pose quotidiennement pour faire valoir que c'est aujourd'hui et non pas demain que les femmes ont un rôle à jouer dans la société et qu'il faut agir dans cette perspective chaque fois que c'est possible. Les toutes premières annonces qu'il a faites portaient d'ailleurs sur ce thème.

Lorsque nous examinons le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous constatons que nous n'aurons pas simplement un Cabinet paritaire. Nous aurons aussi un Cabinet au sein duquel tous les ministres sont traités de la même façon. Il s'agit d'un Cabinet dont tous les membres sont égaux. Je crois que nous pouvons tous reconnaître et apprécier cela. Qu'il s'agisse de la ministre de la Condition féminine ou du ministre des Finances, à la table du Cabinet, tout le monde est égal. Tout le monde dispose d'une voix.

Initiatives ministérielles

Je sais que la ministre de la Condition féminine a une personnalité tout aussi forte que le ministre des Finances ou ses autres collègues, et elle devrait avoir une voix égale au Cabinet.

Je suis très fier du fait que nous avons un premier ministre qui a reconnu l'importance d'avoir un seul niveau de ministres. Cela crée un sentiment d'égalité. Il ne s'agit pas de quelque chose qui entrera en vigueur quand le projet de loi sera adopté, mais bien d'un sentiment qui existe depuis le jour où le Cabinet a été assermenté.

● (2120)

La leader du gouvernement à la Chambre m'a fait penser à l'équité salariale. C'est un sujet dont nous parlons tous énormément. Une députée néo-démocrate a dit quelque chose d'intéressant, que j'aimerais maintenant répéter. Il y a un peu plus d'un an — je crois que c'était lors d'une journée de l'opposition —, nous avons un débat sur l'équité salariale, et la députée a affirmé ceci:

En 1981, le Canada a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui prévoit le droit à l'égalité de rémunération et à l'égalité de traitement pour un travail d'égale valeur. Le Canada s'est engagé il y a 40 ans à respecter ces trois documents fondamentaux, mais la situation n'est toujours pas ce qu'elle devrait être.

Je suis d'accord avec la députée. Des améliorations s'imposent. Le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a pris des engagements novateurs en matière d'équité salariale, comme l'a souligné l'une de mes collègues néo-démocrates. Cette mesure législative se fait donc attendre depuis longtemps. Or, que dit-elle? Elle dit que tous les ministres doivent recevoir le même salaire. Un enjeu comme l'équité salariale exige une profession de foi. Je ne sais pas exactement comment les députés voteront, mais nous avons un projet de loi qui prend cela en considération. J'estime qu'il s'agit là d'une occasion formidable. Au lieu de nous contenter de parler de cette question, nous la mettrons aux voix.

Je veux rappeler encore une fois qu'il y a cinq ministres d'État, mais, pour nous, ce sont des ministres à part entière. Il s'agit de la ministre du Développement international et de la Francophonie, de la ministre des Sciences, de la ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, de la ministre des Sports et des Personnes handicapées et de la ministre de la Condition féminine. Ce sont ces postes que nous avons décidé qu'il fallait changer afin d'en faire des postes de ministres de premier rang afin d'avoir un Cabinet dont les membres sont tous égaux.

Je crois sincèrement que, si nous faisons un tour de table au Cabinet ou un examen des ministères un par un pour trouver les plus importants, l'un d'eux serait certainement le ministère de la Petite Entreprise et du Tourisme, que je viens de nommer. Plus tôt aujourd'hui, la ministre a dit à quel point les petites entreprises sont importantes pour l'économie du Canada. Lorsqu'il est question de la croissance de l'économie, il faut parler des petites entreprises. La ministre chargée de ces questions n'est pas une ministre d'État, mais une ministre qui, lorsqu'elle siège au Cabinet, est traitée comme n'importe quel autre ministre.

Avec l'entreprise vient le tourisme. Nous avons connu une augmentation incroyable du tourisme au cours de la dernière année. On parle de plus d'un million de touristes en plus qui sont venus au pays l'année dernière. L'augmentation dont je parle concerne 2016 par rapport à 2015, je crois; il y a déjà quelque temps que j'ai consulté ces données. Pensons en termes d'emplois. Si on demande aux Canadiens ce qui les préoccupe, ceux de la classe moyenne et ceux qui travaillent à en faire partie répondent tous que c'est l'emploi. Pensons à tous les emplois créés par l'arrivée de plus d'un million de touristes supplémentaires et à tous les débouchés. C'est très important pour nous. La ministre responsable des petites entreprises,

des entrepreneurs et du tourisme a autant d'importance que tout autre ministre au sein du Cabinet.

● (2125)

C'est pourquoi je m'inscris en faux contre les députés d'en face qui affirment qu'il existe deux catégories de ministres, pour ensuite soulever des questions concernant l'équité salariale ou l'infrastructure. Ce sont là toutes de bonnes raisons pour voter en faveur du projet de loi à l'étude.

Une autre partie du projet de loi concerne le développement régional. Nous proposons de réunir les organismes suivants sous la responsabilité d'un même ministère: l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario et l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

Je comprends un peu les points de vue soulevés par les députés de l'opposition à ce sujet. Je les invite tout de même à adopter une vue d'ensemble et à considérer les avantages d'avoir un ministre pour diriger tout le portefeuille de l'innovation, de la technologie et du développement. Le ministre en place a sous sa responsabilité une multitude de programmes qu'il gère de belle façon. Les députés n'ont qu'à lire les récentes statistiques pour constater que les tendances sont très encourageantes. Le ministre a le mandat de maintenir et d'améliorer l'efficacité de ces organismes. Le gouvernement et le ministère sont les mieux placés pour réaliser cela.

J'estime que c'est la meilleure façon de faire. Prenons pour exemple la santé et la ministre de la Santé. Même si l'administration des soins de santé est de compétence provinciale, les députés d'en face ne préconisent pas pour autant la création de régions qui relèveraient de la ministre fédérale de la Santé. Non, celle-ci est responsable des diverses facettes des soins de santé, comme la santé mentale, les soins palliatifs, les urgences, les accords sur la santé, et plus encore. Malgré les différences entre les différents territoires et provinces, la ministre arrive à établir une cohésion et à proposer d'excellentes solutions.

À mon avis, il y a un autre merveilleux ministre capable de voir le Canada dans son ensemble, ce qui lui permet de respecter l'importance des investissements dans les différentes régions et d'appuyer les organismes régionaux, tout en participant à une multitude de programmes, afin que les organismes collaborent et aient un mode de fonctionnement plus sain. Je ne puis parler pour les autres caucus, mais les membres de notre caucus sont fortement encouragés à communiquer et à défendre l'importance de leur région et encore plus de leur circonscription aux divers ministères. En ce qui concerne l'adoption du projet de loi, je ne crois pas que nous y perdrons au change. J'encourage, pour plusieurs raisons, les députés d'en face à reconnaître que le projet de loi mérite leur appui.

Initiatives ministérielles

En conclusion, j' ai déjà expliqué, tout comme d'autres députés, pourquoi nous avons recours à une motion d'attribution de temps. Il arrive qu'un gouvernement ait besoin de recourir à cette motion. Je l'ai déjà affirmé lorsque je siégeais dans l'opposition parce que je reconnais ce fait. J'ai également voté en faveur du prolongement des heures de séance jusqu'à minuit, même lorsque Stephen Harper le demandait. Nous avons agi ainsi parce que nous sommes disposés à travailler dur pour améliorer la vie quotidienne des Canadiens de toutes les régions du pays. C'est pour cette raison que je suis un député.

• (2130)

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, le député a déclaré que tous les ministres sont désormais des ministres de premier rang, mais, bien entendu, nous savons que ce n'est pas vrai. Les responsabilités de tous les ministres ne sont pas équivalentes. Certains d'entre eux ont des sous-ministres tandis que d'autres n'en ont pas. Certains ont des portefeuilles de ministre de second rang tandis que d'autres ont des responsabilités beaucoup plus grandes.

La beauté avec le Parlement, c'est que nous sommes tous des députés de premier rang. Nous sommes tous sur un pied d'égalité. Bien sûr, il arrive que le gouvernement ait recours à l'attribution de temps pour étouffer le débat, et il permet à ses députés de se prononcer au sein de son caucus lorsqu'il présente des mesures législatives. Or, nous savons aussi pourquoi il y aura trois ministres mystères qui seront ajoutés dans le projet de loi C-24: le gouvernement fera en sorte que le député de Winnipeg-Nord, qui a travaillé d'arrache-pied, se joigne au Cabinet. Ministre de la Désinformation: voilà un titre qui lui conviendrait.

Compte tenu de mon expérience en ressources humaines, je mets de l'avant un concept provenant du secteur privé: la rémunération au rendement. Je propose de fonder la rémunération sur le rendement et je sais que l'ancienne ministre des Institutions démocratiques n'a pas répondu aux exigences de sa lettre de mandat, qu'elle a insulté le comité sur la réforme électorale et qu'elle n'a pas réussi à atteindre les objectifs définis par le premier ministre et dans le programme électoral des libéraux.

Le député est-il d'accord avec moi pour dire qu'il faudrait instaurer la rémunération au rendement pour tous les ministres?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député et je l'encourage sincèrement à changer d'avis quant à son vote sur cette mesure. J'explique pourquoi à l'aide d'un exemple. Il parle des sous-ministres et des ministres qui ont un sous-ministre. La ministre de la Condition féminine, dont le député a parlé, a une sous-ministre. En fait, si le député savait de quoi il parlait, il saurait que la sous-ministre en question est la femme autochtone qui occupe le rang le plus élevé.

Pour ce qui est de faire le travail, la ministre ainsi que d'autres ministres du gouvernement ont montré quotidiennement qu'ils savent comment obtenir des résultats, quelque chose que les ministres de Stephen Harper ne maîtrisaient pas trop, même dans leurs meilleurs moments.

• (2135)

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, mon collègue n'aura pas beaucoup de mal à me convaincre du principe de base « à travail égal, salaire égal ». Cependant, où sont les descriptions de tâches? J'ai l'impression qu'on essaie tranquillement de déguiser en ministres des ministres d'État.

Voici un exemple fort simple. Lorsque je pose une question sur la pyrrhotite, qui touche de nombreuses familles dans ma circonscription, à la ministre des Sciences, c'est le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique qui me répond. Cela démontre, du moins en apparence, qu'une hiérarchie semble s'établir.

Alors, s'il y a hiérarchie, il n'y a vraisemblablement pas la même description de tâches, c'est-à-dire pas de travail égal et donc pas de salaire égal. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une vaste opération de maquillage où un gouvernement qui a nommé plusieurs femmes ministres mais qui ne leur a pas accordé des portefeuilles importants tente de faire du rétropédalage en disant qu'il va donner le même salaire à tout le monde, peu importe les descriptions de tâches. Ce à quoi on se rattache, c'est le fait que chaque ministre a un vote à la table des ministres.

J'aimerais donc avoir un éclaircissement sur les descriptions de tâches des différents ministres.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, peut-être que le député d'en face ne s'en souvient pas, mais le premier ministre s'est engagé à accroître la transparence et la reddition de comptes. Je me permets d'utiliser la question du député pour en faire la preuve. Nous savons tous que, lorsque Stephen Harper était premier ministre, il remettait des lettres de mandat ministériel. C'est une pratique assez courante. Cependant, à l'époque, nous ne le réalisions pas nécessairement — et je sais que mon collègue d'en face était alors ici —, car c'était une question privée entre les ministres et le premier ministre.

En plus d'annoncer un Cabinet comptant un nombre égal d'hommes et de femmes et l'existence d'un seul rang de ministres au Cabinet, nous avons également rendu publiques les lettres de mandat des ministres pour faire preuve de transparence.

Le député pourrait commencer par en lire quelques-unes publiquement. Elles sont faciles à trouver. Si le député n'y arrive pas, je suis certain que nous pouvons l'aider. Je peux lui assurer, dans un souci de transparence, d'ouverture et de reddition de comptes absolues, que nous avons un premier ministre qui communique à la population la lettre de mandat de chaque ministre. À nos yeux, c'est une bonne chose.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, nous voyons des secteurs prioritaires, pas seulement pour le gouvernement, mais également pour les Canadiens, dans chacun de ces titres. Nous le constatons par le rendement de chacune de ces femmes, par leurs réussites et par leur sens du devoir dans le cadre de leurs fonctions. Je dois souligner moi aussi les efforts qu'elles déploient et les exigences qu'elles respectent: ce type de Cabinet, dont tous les membres sont égaux, est absolument essentiel. Ce sont des secteurs prioritaires pour nous tous.

À titre de père d'une fille de 15 ans et de fils d'une mère seule, je suis fier de venir travailler tous les jours avec ces excellentes ministres. Je ne vois aucune raison justifiant qu'elles ne soient pas traitées sur un pied d'égalité. Le député pourrait-il dire ce qu'il en pense?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la question de mon collègue donne une certaine mesure de l'importance que les libéraux accordent à la notion d'équité salariale.

Initiatives ministérielles

Plus tôt aujourd'hui, la ministre de la Condition féminine m'a dit que son équipe cherche activement des façons de tendre vers la parité salariale parmi les fonctionnaires fédéraux. C'est un sujet de discussion très populaire au sein de notre caucus. J'ai eu l'occasion, comme d'autres, de présenter mes observations sur le dossier par le passé.

Je peux assurer aux députés que le député n'est pas le seul à m'avoir parlé de cette question. La ministre de la Condition féminine l'a aussi fait. On en discute abondamment dans bien des milieux. C'est très certainement un sujet récurrent au sein du caucus libéral.

• (2140)

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, je ne dirais pas que je me lasse d'entendre les discours de mon collègue d'en face, même si je dois reconnaître que j'avais besoin de ma dose, car cela faisait un petit bout de temps que je l'avais entendu parler. Cela fait du bien, on est bel et bien à la Chambre des communes. Il est là et il sonne.

J'aimerais lui demander s'il est conscient du fait qu'encre encore fois, son gouvernement a promis n'importe quoi en campagne électorale. Ils sont arrivés ici en disant que tout serait beau et qu'ils y auraient une belle équité ministérielle hommes-femmes.

Finalement, ne constate-t-on pas comme moi que dans leurs cabinets de ministre, les ministres d'État sont essentiellement des femmes? Les libéraux rétro-pédalent maintenant en disant que c'est pareil, parce qu'elles reçoivent le même salaire.

Ne peut-on pas constater que ce sont des femmes qui sont à ces postes de ministres d'État?

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le député d'en face ne me convaincra jamais que le poste de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme est un poste de second rang, puisque les PME sont le moteur de l'économie canadienne. Stephen Harper faisait fausse route. S'il avait vraiment été convaincu de l'importance des petites entreprises, il aurait agi comme l'a fait le premier ministre actuel. J'aurais aussi rehaussé le poste de ministre d'État à la Condition féminine, à l'époque. Les ministres devraient tous être au même niveau, et c'est ce qu'accomplira le projet de loi à l'étude. Nous devrions en être fiers.

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, l'ancien premier ministre Harper a réduit le fardeau fiscal des petites entreprises, ce qui les aide beaucoup plus que les rajustements de salaire des ministres.

Je souhaite revenir à mon exemple de rémunération fondée sur le rendement et poser une question au secrétaire parlementaire.

Il semble que, chaque fois que les libéraux parlent d'ouverture et de transparence, ils finissent par piger un peu plus dans les poches des contribuables. Conséquence: ils sont confrontés à des enquêtes parlementaires ou ils n'arrivent pas à nommer un candidat au poste de commissaire aux langues officielles.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il d'augmenter le salaire des ministres les moins payés au lieu de diminuer le salaire des ministres les mieux payés afin que tous soient au même niveau? Pourquoi les contribuables finissent-ils toujours par payer plus au lieu de payer moins?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, vu le temps dont je dispose, je vais revenir sur deux points. Le député a parlé de fardeau fiscal et de petites entreprises.

Dois-je rappeler au député que, lorsque nous avons réduit de centaines de millions de dollars l'impôt de la classe moyenne du Canada, une mesure qui a bénéficié à plus de neuf millions de Canadiens et leur famille, le Parti conservateur s'y est opposé? Or, cette mesure a laissé des centaines de millions de dollars dans les poches des Canadiens. Ce faisant, nous avons augmenté le revenu disponible de ces Canadiens, ce qui a permis à un plus grand nombre d'entre eux de dépenser de l'argent dans les petites entreprises. Que désire par-dessus tout un petit entrepreneur? Il veut des clients, et le gouvernement a livré la marchandise sur toute la ligne.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Monsieur le Président, il y a traditionnellement une distinction au Canada entre les ministres de premier rang et les ministres d'État, selon la portée et l'étendue du travail se rattachant au portefeuille de chacun. Par exemple, les petites entreprises et le tourisme sont des composants suffisamment importants de l'économie canadienne pour qu'une personne les représente au Cabinet. Cependant, défendre les intérêts des petites entreprises et du secteur touristique lors des discussions stratégiques au sein du Cabinet n'est pas la même paire de manches que de devoir superviser le traitement d'un grand nombre de dossiers, ce qui est le cas, par exemple, de la ministre responsable de Service Canada. Ce n'est pas non plus du même ordre de grandeur que de devoir administrer un budget équivalent, disons, à celui qui est confié au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

La distinction qui est faite entre les ministres de premier rang et les ministres d'État repose sur les exigences et les responsabilités rattachées à leur poste et non sur l'utilité ou l'importance d'un domaine visé par les politiques de l'État ni sur les caractéristiques démographiques du titulaire de la fonction.

Les libéraux perdent de vue cette distinction. Dans ce projet de loi, ils essaient de trouver une justification au changement officiel de titre des ministres d'État, qui seraient désormais des ministres de premier rang. Ils prétendent que, en ne changeant que les titres et les salaires des ministres d'État, sans changer leurs responsabilités, ces ministres deviendront l'équivalent des ministres de premier rang. Ce n'est pas seulement malhonnête, c'est aussi une insulte pour les ministres d'État concernés.

Quand la Chambre a débattu du projet de loi pour la première fois, la leader parlementaire de l'opposition a dit à juste titre que cela pourrait être insultant qu'un candidat soit nommé à un poste important, mais subalterne, sans sous-ministre, sans ministère et sans le genre de budget accordé à un ministère à part entière, et qu'il se fasse dire que les postes se valent parce que le même titre et le même salaire y sont rattachés. Les postes sont ainsi équivalents sur papier, mais pas dans les faits. Le gouvernement devrait être honnête avec les ministres d'État et les Canadiens.

Le débat sur l'égalité entre les ministres n'est qu'une distraction visant à faire oublier une question plus pressante contenue dans le projet de loi. L'importante préoccupation que soulève le projet de loi est celle de l'obligation démocratique des ministres de rendre des comptes sur les fonds qu'ils sont censés superviser. En fait, on nous fait des tours de passe-passe. Ce n'est qu'un leurre, de la poudre aux yeux pour camoufler l'affaiblissement des responsabilités démocratiques en regroupant six agences de développement régional dans un seul bureau de ministre.

Avant de poursuivre, monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Richmond-Centre.

Initiatives ministérielles

Ces six agences représentent différentes régions avec chacune leurs difficultés et leurs possibilités, raison principale pour laquelle elles existent.

Je ne mets pas en question les capacités du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Il me semble être un homme doué et compétent. Toutefois, en ayant sous sa responsabilité autant de secteurs, il s'éparpillera et la surveillance ministérielle en sera réduite. Comme le ministre ne pourra pas s'occuper lui-même de ces portefeuilles disparates, la tâche incombera à des employés non élus et à des fonctionnaires non élus. Ce n'est pas bon pour la responsabilité en démocratie.

Les Canadiens élisent les députés qui servent comme ministres. Ils n'élisent pas des employés ou des fonctionnaires. Si les employés et les bureaucrates gèrent mal les fonds destinés au développement régional, ce sera parce que le ministre n'aura pas pu exercer une surveillance adéquate. Il sera néanmoins responsable.

Rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics n'est pas important uniquement pour les conservateurs; c'est important pour tous les Canadiens. L'effet réel des modifications proposées à la Loi sur les traitements n'a rien à voir avec les salaires. C'est un leurre. Elles visent uniquement à centraliser le pouvoir de dépenser à Ottawa et à réduire l'obligation, en démocratie, de rendre compte des dépenses.

Plus tôt dans le débat sur ce projet de loi, le député de Yukon a dit être déçu que la Chambre prenne un temps considérable pour en débattre. Il a dit en octobre qu'il pensait que nous n'aurions pas à discuter du projet de loi et qu'il était surpris que l'opposition soit prête à en débattre. Je me demande ce qu'il aurait pensé alors s'il avait su que nous en débattrions à 21 h 45 un mercredi soir de juin.

Remanier les titres et les salaires pour des postes peut sembler une bagatelle à certains députés, mais ces modifications, en apparence mineures, sont importantes pour les Canadiens et les gens vont inévitablement se demander pourquoi les ministres nouvellement nommés n'ont pas de ministères, de sous-ministres ou de budget désigné. Les Canadiens ne sont pas et ne seront pas impressionnés par les honneurs et les titres vides sans responsabilités proportionnelles.

Les mesures du projet de loi et le mépris pour toute discussion affiché par le député d'en face durant la première période de débat donnent une preuve supplémentaire que le gouvernement actuel est déconnecté des Canadiens.

● (2145)

Plutôt que de mettre des ministres responsables des régions à la tête des organismes de développement régional, les libéraux donnent des pouvoirs de dépenser importants à des fonctionnaires non élus et à un ministre surchargé de travail de Mississauga.

Les libéraux affirment vouloir plus de consultations et de consensus. Ils affirment aussi vouloir écouter les Canadiens et collaborer avec les provinces et les municipalités. Or, ils décident ensuite d'abolir les postes de ministres responsables des régions, ceux-là mêmes qui gardent les canaux de communication ouverts. En ajoutant les organismes de développement au portefeuille d'un seul ministre, on fait taire la voix des régions au sein du Cabinet.

Les gouvernements précédents nommaient toujours des ministres responsables des régions et s'en servaient pour établir la communication entre le Cabinet, les provinces et les municipalités.

Comme ils habitaient la région et la municipalité dont ils étaient responsables, les ministres responsables des régions pouvaient sentir le pouls de la population, ce que ni des bureaucrates éloignés ni un

député de la région du Grand Toronto ne pourront faire. Sans ministres responsables des régions, les maires et les conseillers municipaux n'auront personne de la région vers qui se tourner pour indiquer leurs besoins et les possibilités qui s'offrent à eux.

Le gouvernement se vante constamment de tenir des consultations, mais l'abolition des ministres responsables des régions montre plutôt son manque d'intérêt à tenir compte de l'avis des régions quant à la meilleure façon de distribuer les fonds publics. D'ailleurs, quand le gouvernement dit qu'il tient des consultations, on dirait de plus en plus qu'il cherche à gagner du temps lorsqu'il doit prendre une décision difficile.

Lorsque le gouvernement décide de faire quelque chose, il passe le bulldozer, tout comme il l'a fait pour les nouvelles règles hypothécaires de la SCHL en octobre dernier, sans consulter qui que ce soit. Cependant, lorsqu'il veut retarder une décision difficile ou lorsqu'il ne veut pas prendre de décision du tout, il tient des consultations pendant des mois, des consultations extrêmement coûteuses pour l'État. C'est ce qu'il a fait en ce qui concerne les institutions démocratiques, avant de rompre sa promesse.

Les gouvernements précédents savaient que les ministres régionaux renforçaient le système fédéral en donnant aux régions une voix au Cabinet.

Le projet de loi C-24 demande également au Parlement de laisser les libéraux créer trois nouveaux postes de ministre, dont le portefeuille sera déterminé plus tard. Ils veulent que nous autorisions des dépenses sans savoir ce qui sera financé. C'est comme demander un chèque en blanc. C'est comme demander un emprunt important et dire à la banque que nous n'avons pas de plan d'affaires, aucun achat majeur prévu, mais nous sommes convaincus de pouvoir trouver une façon de dépenser les fonds. Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement agir ainsi, alors que les dépenses sont hors de contrôle, que les promesses relatives aux déficits ont été rompues, que la dette ne cesse de s'accroître et que le gouvernement a laissé tomber sa promesse électorale concernant l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici 2019. Nous n'allons pas donner au gouvernement d'autres chèques en blanc.

Il y a déjà eu des ministres sans portefeuille au Canada. Ils ont tous été nommés parce qu'il y avait un besoin à combler. Personne n'a jamais cru bon leur réserver une case bien précise dans l'organigramme au cas où le gouvernement voudrait la combler. Le gouvernement actuel nous fait sans cesse la preuve qu'il est incapable de gérer prudemment le Trésor public, alors il est hors de question que nous donnions notre appui à la création de ces nouveaux ministères.

Le Canada n'a pas besoin de ministères en bonne et due forme pour les sports, la réforme démocratique, la petite entreprise et le tourisme, avec tout le personnel, la structure ministérielle et les sous-ministres que cela suppose. Ces sujets sont importants, je ne dis pas le contraire, et quelqu'un doit s'en faire le porte-parole au Cabinet, mais cette tâche peut très bien être confiée à des ministres d'État.

Initiatives ministérielles

Le Canada n'a pas besoin d'un Cabinet qui serait rétroactivement paritaire sur papier. Il n'a pas besoin non plus de postes de ministres fantômes à combler plus tard. Il a plutôt besoin de ministres pour qui la reddition de comptes dans un contexte démocratique est importante, qui font preuve de transparence financière et dont les tâches sont connues et comprises de tous au moment où on se parle. Le Canada n'a pas besoin d'un appareil gouvernemental toujours plus gros où les décisions qui touchent les différentes régions du pays sont toutes prises à Ottawa. Il n'a pas besoin d'attachés politiques non élus qui ne rendent de comptes à personne ni de bureaucrates chargés de voir au financement du développement régional. Il a plutôt besoin qu'on surveille de près les dépenses des ministres. Il a besoin de ministres provenant de toutes les régions et profondément attachés aux localités qu'ils représentent.

Le député de Yukon avait peut-être raison, au fond: pourquoi passer un temps fou, pendant les séances prolongées par-dessus le marché, à parler d'une mesure législative pareille? Rejetons-la vite fait et passons à autre chose de plus prioritaire.

• (2150)

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je trouve un peu fort les propos du député sur les ministres régionaux et les ministres d'État. Je me souviens que, sous le gouvernement de Stephen Harper, James Moore était le ministre régional de l'Ouest canadien. Nous ne nous sommes jamais adressés au titulaire du poste de ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest. Nous nous adressions plutôt à Colin Metcalfe, en Colombie-Britannique. En Ontario, il y avait un ministre d'État chargé de FedDev Ontario, mais personne ne s'adressait à lui. Les gens consultaient plutôt Stella Ambler, qui était directrice des affaires régionales et travaillait pour le ministre des Finances.

Je trouve cela un peu fort d'entendre le député dire que nous avons besoin d'un ministre régional. Dans le passé, nous nous sommes toujours adressés à des membres du personnel plutôt qu'à des élus.

Pourquoi le député ne veut-il pas que tous les ministres soient traités sur un pied d'égalité au sein du Cabinet? Je suis un peu surpris d'entendre le député parler de fonctionnaires non élus qui ne rendent de comptes à personne.

M. Pat Kelly: Monsieur le Président, le député cherche à faire diversion. La question n'est pas vraiment de savoir si tous les ministres sont sur un pied d'égalité au Cabinet. Ce qui me pose réellement problème, c'est la centralisation des pouvoirs. En effet, au sein du gouvernement actuel, la seule personne qui est consultée pour les décisions de financement est Gerald Butts.

• (2155)

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Je pense qu'il y a effectivement matière à se gratter la tête. Qu'est-ce qui motive le gouvernement à nous arriver encore une fois avec quelque chose comme cela qui est clairement de la poudre aux yeux?

Ce n'est pas clair pour moi, et j'aurais seulement voulu m'assurer que pour mon collègue, il s'agissait évidemment d'une urgence. J'espère que tous les partis politiques ont bien compris que la parité, l'équité, en ce qui concerne la répartition des hommes et des femmes dans les Cabinets, c'est une priorité, tant pour les ministres que pour les ministres responsables, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Pat Kelly: Monsieur le Président, le sexe d'un ministre ou d'un ministre d'État importe peu. Si l'on a les responsabilités d'un ministre, on devrait être payé en conséquence, et si l'on n'a pas de ministère à gérer ni de responsabilités de la sorte, on ne devrait pas être payé autant.

Dans son ensemble, le projet de loi ne vise qu'à détourner l'attention de la centralisation du pouvoir décisionnel.

Si j'ai bien compris l'urgence à laquelle il faisait allusion, je répondrai que ce projet de loi a été déposé en juin dernier, qu'il a été débattu à quelques reprises et mis de côté en octobre. Nous voilà avec des heures de séance prolongées, après quelques jours de débats sur des motions portant sur des mesures législatives déjà adoptées. Nous sommes là, à cette heure avancée, en train de parler de quelque chose que l'on aurait peut-être pu régler bien avant si la Chambre était mieux gérée.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons un premier ministre féministe. Nous avons établi que l'égalité entre hommes et femmes serait une priorité du gouvernement. C'est une priorité pour les Canadiens. Le Cabinet comprend un nombre égal d'hommes et de femmes. Nous avons un projet de loi sur l'équité salariale. Pourquoi la ministre de la Condition féminine ne serait-elle pas sur un pied d'égalité avec les autres ministres? C'est clairement une priorité pour le gouvernement.

M. Pat Kelly: Évidemment, monsieur le Président, selon cette logique, ils pourraient tout simplement baisser le salaire de tous les autres. Je rejette la prémisse selon laquelle tout doit tourner autour des augmentations de salaire.

Je le répète, c'est un moyen de détourner l'attention. La question n'est pas de savoir de quel ministère il s'agit ou de quel sexe est le titulaire d'une charge. Un ministre doit être payé pour remplir les fonctions de ministre et un ministre d'État qui assume les fonctions d'un ministre d'État doit être payé en conséquence.

L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir de nouveau ce soir au sujet du projet de loi C-24, qui porte sur la Loi sur les traitements.

Ce projet de loi vise à apporter cinq modifications importantes aux rôles et désignations des ministres. Il prévoit notamment la création de nouveaux postes, l'élimination de plusieurs postes importants, l'autorisation par voie législative de désigner des ministères pour fournir un soutien aux titulaires de ces nouveaux postes mystérieux, la délégation de pouvoirs et un changement à la désignation du ministre de l'Infrastructure.

Ce soir, j'aimerais parler de deux aspects du projet de loi C-24 qui sont particulièrement importants pour moi, pour ma circonscription et pour ma province, et qui ont également un lien avec mon expérience parlementaire. Sous le gouvernement précédent, j'occupais une fonction visée par le projet de loi, soit celle de ministre d'État, et je représentais les gens de Richmond-Centre, une circonscription de la Colombie-Britannique. Cette province était autrefois représentée par un ministre régional au Cabinet, jusqu'à ce que les libéraux arrivent au pouvoir.

Par conséquent, ce projet de loi aurait une incidence directe sur ma circonscription, et je crois que ma propre expérience m'a permis de bien comprendre ce qui est en jeu dans le projet de loi C-24.

Initiatives ministérielles

J'aborderai d'abord le premier aspect important, soit la hausse du salaire des ministres d'État — qui, au sein du Cabinet libéral actuel, sont des femmes — pour le rendre égal à celui des ministres de premier rang. Il faut toutefois en faire davantage pour créer une véritable égalité.

Voici mon expérience personnelle. En tant que ministre d'État, j'avais ma propre équipe et mon propre budget, mais je travaillais étroitement avec le ministre de l'Emploi. La différence la plus notable entre un ministre et un ministre d'État, c'est que ce dernier ne dispose pas d'un sous-ministre consacré au dossier. De plus, un ministre d'État ne gère pas le même type de budget ministériel et ne dispose pas des mêmes pouvoirs qu'un ministre.

Les libéraux affirment que les modifications apportées à la loi ne visent qu'à corriger des inégalités en matière de salaire. En réalité, toutefois, ce projet de loi est un pur produit de libéraux agissant comme des libéraux. De la même façon, quand quelque chose cancanne comme un canard et marche comme un canard, c'est un canard.

J'appuie toujours le principe d'un salaire égal pour un travail égal. Cela ne m'aurait pas dérangé de gagner un meilleur salaire lorsque j'étais ministre d'État. J'accomplissais un travail remarquable, non pas en raison de mon salaire, mais bien en raison de mon excellent personnel et de ma passion. J'ai été en mesure de protéger les personnes âgées. J'ai pu élaborer des mesures législatives avec l'aide du premier ministre pour apporter une réelle vague de changement. Cela m'importait peu d'être ministre ou ministre d'État; ce qui m'importait, c'était de bien faire mon travail. J'étais fière de mon poste ministériel.

J'appuie toujours le principe d'un salaire égal pour un travail égal. À moins que les ministres d'État ne deviennent ministres de premier rang, avec les pouvoirs, les responsabilités et les ministères qui sont confiés aux autres ministres, je ne crois pas que les libéraux réussiront à atteindre une véritable égalité. De plus, nous croyons en un système fondé sur le mérite. Nous croyons qu'il faut donner une chance égale aux femmes en fonction de leur travail et de leurs compétences, et non les nommer simplement parce qu'elles sont des femmes et qu'il y a un quota à respecter.

Le projet de loi ne fait que prouver que le gouvernement tente de rehausser les postes et de faire grimper les salaires pour des raisons politiques, plutôt que de se servir d'un système fondé sur le mérite qui en ferait beaucoup plus pour accroître l'influence des femmes.

Je tiens aussi à préciser que le gouvernement a choisi de ne nommer que des femmes aux postes de ministre d'État. C'était sa décision, et elle ne correspond pas tout à fait à ses beaux discours sur la parité hommes-femmes.

Si les libéraux y avaient pensé avant même de nommer tous les ministres, s'ils croyaient vraiment à l'amélioration du statut des femmes, ils auraient nommé toutes les femmes à des postes de ministre de premier rang. Le gouvernement prétend-il que le seul moyen de promouvoir les femmes est de les nommer à des postes inférieurs puis de rehausser le statut de ces postes?

• (2200)

Examinons les autres problèmes que présente le projet de loi.

Le gouvernement libéral actuel néglige les difficultés et les besoins uniques des régions de la Colombie-Britannique et, bien franchement, de partout au pays. Ma province, la Colombie-Britannique, offre des occasions extraordinaires. Nous sommes fiers du rôle que nous jouons en tant que porte d'entrée du Canada pour l'Asie-Pacifique. Toutefois, ce grand potentiel de croissance

s'accompagne de défis que d'autres parties du pays n'ont pas. Les Britanno-Colombiens ont hâte de surmonter ces obstacles, mais le gouvernement ne semble pas disposé à appuyer leurs efforts.

Les gens dont les activités sont liées à nos terminaux sont impatients d'exporter les ressources tout en demeurant résolus à trouver un juste équilibre entre la croissance économique et la protection des eaux côtières.

Outre les occasions que présente l'exportation des ressources, les secteurs du tourisme et de la technologie prennent également de l'expansion rapidement. La jeune génération est sous-employée, mais elle est éduquée et prête à se joindre à la population active. En ne reconnaissant pas la nécessité de régler ces problèmes en nommant un ministre responsable de ces questions, le premier ministre manque à ses obligations envers la population de la Colombie-Britannique. Il manque également à ses obligations envers l'ensemble des provinces de l'Ouest, lesquelles ont des affinités au chapitre des ressources, des défis et des besoins de planification stratégique pour favoriser leur croissance économique.

Je sais que ma province et ma région ne sont pas les seules à se ressentir du manque de représentation au Cabinet. On a beaucoup parlé de la représentation des provinces de l'Atlantique et du manque apparent de financement et de possibilités dans cette région. Dans un rapport présenté par le caucus libéral de l'Atlantique, les députés ont reconnu qu'on avait indiqué que les délais de traitement normaux avaient triplé parce qu'il fallait attendre des approbations ministérielles pour des choses comme les programmes et le financement. Je crains que cela ne s'étende à d'autres régions. J'engage le gouvernement à écouter ses propres députés de la région de l'Atlantique et à rétablir une représentation régionale adéquate.

Nous sommes toujours intéressés par les possibilités d'accroître l'efficacité du gouvernement. Toutefois, en éliminant des postes clés de ministres régionaux, le gouvernement montre qu'il ne reconnaît pas que les différentes régions du pays ont chacune des besoins qui leur sont propres. En gouvernant selon une approche imposée d'en haut, les libéraux ne font rien pour améliorer l'efficacité. En fait, ils se trouvent plutôt à négliger ceux qu'ils disent aider. Alors que des emplois locaux sont en jeu en Colombie-Britannique, les libéraux se livrent à des jeux politiques pour adapter le Cabinet à leur programme plutôt que de tenir compte des besoins locaux.

Je mentionnerai aussi que l'élimination de ces postes est contrebalancée par la création de nouveaux postes, dont nous ne connaissons pas encore le titre dans certains cas.

Je me souviens encore de l'excellent travail accompli par les gens qui ont occupé le poste de ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien lorsque nous étions au pouvoir. Ils travaillaient sans relâche pour toutes les provinces de l'Ouest. À cette époque, nous pouvions commercialiser collectivement nos produits à l'étranger et un nombre record d'emplois à temps plein avaient été créés. Le commerce est la principale source de création d'emplois. Comme on l'a mentionné, les petites entreprises dépendent grandement des débouchés commerciaux.

Revenons à l'aspect prépondérant du projet de loi. Les libéraux se servent du principe de l'égalité pour justifier le projet de loi, mais l'égalité n'a rien à y voir. Si le gouvernement avait vraiment souhaité que tous les ministres soient d'un rang égal, le projet de loi aurait inclus les autres modifications appropriées. Le simple fait de changer la rémunération ne change pas le rôle du ministre ou sa quantité de travail.

Initiatives ministérielles

Les libéraux ont décidé d'exclure la représentation régionale du projet de loi C-24, sans raison apparente. Je crois que mon expérience montre exactement pourquoi les modifications prévues dans le projet de loi C-24 sont inutiles et j'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision d'éliminer le rôle des ministres régionaux.

• (2205)

Je crois qu'il est irresponsable de supposer qu'un seul ministre de l'Ontario puisse bien soulever toutes les préoccupations propres à cette région, et ce, malgré ce que je présume être tous ses efforts. J'espère que le gouvernement reconnaîtra ces préoccupations et décidera de continuer de nommer des ministres régionaux, comme le veut la tradition vieille de nombreuses décennies.

Pat Carney, le ministre régional de la Colombie-Britannique de Brian Mulroney dans les années 1980...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je crains que le temps de parole de la députée soit écoulé.

Le député de Guelph a la parole pour amorcer la période de questions et observations.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je suis à l'écoute depuis le début du débat pour tenter de comprendre le point de vue de l'opposition. Nous sommes en présence de deux modes de gestion très différents. D'un côté, il y a l'approche autoritaire des conservateurs préconisée par Stephen Harper. De l'autre côté, il y a l'approche du gouvernement actuel, qui, à la table, parle d'une seule voix pour l'ensemble des régions du pays, selon le principe de l'égalité des sexes et des antécédents. C'est ce que nous reconnaissons officiellement dans le projet de loi C-24, qui prévoit que tous les ministres auront non seulement une voix égale, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale.

En tenant compte de notre façon de voir les choses, la députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale?

L'hon. Alice Wong: Monsieur le Président, comme je l'ai signalé plus tôt, je souscris tout à fait au principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Toutefois, le projet de loi C-25 ne prévoit rien quant à l'égalité des mesures de soutien. Si on se contente de hausser les salaires, sans accorder aux ministres le soutien nécessaire, ce n'est que de la poudre aux yeux. C'est pourquoi cette partie aurait dû être retirée du projet de loi et débattue de manière plus détaillée. Les libéraux sont passés maîtres dans l'art de mettre tous les éléments dans un seul projet de loi. Ainsi, les députés qui votent contre le projet de loi votent aussi, par exemple, contre l'équité salariale pour les femmes.

S'ils avaient vraiment été convaincus, les libéraux auraient dès le départ accordé tout le soutien nécessaire aux femmes qui sont ministres d'État. Pourquoi ont-ils attendu 18 mois avant d'agir?

• (2210)

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, je pense qu'elle vient de répondre à ma question.

Ma collègue ne pense-t-elle pas que, si le premier ministre était un vrai féministe et croyait vraiment à l'équité entre les sexes, il aurait nommé dès le début des femmes ministres, ce qui leur donne tous les pouvoirs, plutôt que de les nommer ministres d'État, ce qui leur donne des pouvoirs réduits?

[Traduction]

L'hon. Alice Wong: Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. Les libéraux se disent féministes et prétendent attacher de

l'importance aux femmes, mais, dès le départ, ils ont donné des postes de ministres de second rang à des femmes qui n'étaient pas assez solides pour assumer les responsabilités d'un ministre de premier rang. Ils remettent maintenant en question cette façon de faire. Signalons qu'ils ont rattaché le projet de loi C-24 à autre chose, ce qui montre le peu de cas qu'ils font de cet enjeu. Voilà pourquoi je considère que leur promesse de respecter les femmes autant que les hommes n'est qu'un leurre.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée pour l'excellent travail qu'elle a accompli, précédemment, à titre de ministre aux Aînés. Comme je l'ai souligné plus tôt, on compte parmi les aînés canadiens plus de femmes que d'hommes, et les femmes âgées forment le groupe qui connaît la plus forte croissance démographique. L'ancien gouvernement le comprenait et travaillait fort pour aider les aînés.

Je suis déçu que la députée ait été ridiculisée et dénigrée par le gouvernement libéral, qui se dit féministe. La députée croit-elle que le gouvernement libéral est aussi féministe qu'il le prétend et qu'il lutte vraiment pour la dignité de toutes les femmes?

L'hon. Alice Wong: Monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai dit. Les libéraux ne font que des beaux discours. Le fait qu'il n'y ait même pas de ministère pour les aînés, de ministre d'État ou de ministre qui se consacre entièrement aux questions qui touchent les aînés prouve que les libéraux font peu de cas de ces questions. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons réclamé un débat plus approfondi. Or, le gouvernement veut maintenant couper court au débat en imposant l'attribution de temps. Nous sommes ici pour représenter nos circonscriptions. Je suis ici pour m'opposer vigoureusement à ce projet de loi au nom de ma circonscription, au nom des femmes âgées que je compte parmi mes amies et en mon nom.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, je salue les gens à la maison qui nous écoutent ce soir et qui portent attention à nos délibérations et au bon travail que nous faisons au nom des Canadiens que nous représentons dans cette enceinte.

Je suis ravi de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-24, qui vise à mettre à jour et à moderniser la Loi sur les traitements. J'aimerais revenir à des arguments que certains de mes collègues ont déjà fait valoir, mais qui méritent d'être répétés.

Le projet de loi vise à mettre à jour la Loi sur les traitements de manière à tenir compte de la structure ministérielle actuelle en ajoutant cinq postes désignés. Il tombe sous le sens de faire en sorte que le cadre législatif reflète la réalité opérationnelle. Les cinq nouveaux postes qui seraient inclus dans la Loi sur les traitements sont déjà occupés par des ministres qui gèrent des dossiers prioritaires pour le gouvernement et pour les Canadiens, c'est-à-dire les sciences, la petite entreprise et le tourisme, la condition féminine, la francophonie, les sports et les personnes handicapées. Les modifications confirmeraient de façon officielle que ce sont des ministres à part entière et d'égale importance au Cabinet, ce que nous devrions tous applaudir.

Je vais me concentrer sur le portefeuille de la condition féminine, parce que notre parti et notre gouvernement, sous la direction du premier ministre, ont beaucoup de raisons d'être fiers. Oui, je suis moi aussi un féministe. Lors de notre récent voyage en Italie, j'ai été fier d'entendre notre premier ministre parler aux députés italiens de l'importance d'avoir un Cabinet paritaire et de faire en sorte que les jeunes femmes puissent être fières de leur gouvernement.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement croit en l'avancement d'un programme qui tient compte de l'égalité des sexes. Parmi les politiques que nous avons adoptées, il y a l'Allocation canadienne pour enfants, qui permet de sortir environ 40 % des enfants de la pauvreté et qui vient en aide aux mères seules. Il y a les changements à l'assurance-emploi prévus dans la loi d'exécution du budget. Grâce à ces changements, les femmes ou les hommes pourront prolonger leur congé de maternité ou de paternité et le faire passer de 12 mois à 18 mois. Il y a le crédit canadien pour aidant naturel, qui remplace trois crédits fiscaux que nous avons fusionnés. Cette nouvelle mesure est, elle aussi, favorable aux familles. Nous savons que, dans la plupart des cas, ce sont les femmes qui accomplissent la majorité du travail à la maison pour s'occuper de membres de leur famille. Ce sont des faits, et nous avons présenté un programme d'action qui en tient compte.

Lorsque j'étais en Italie avec le premier ministre, celui-ci a discuté avec les députés italiens et la délégation commerciale. J'ai vu comment a réagi le Président de la Chambre en Italie. Ils ont souligné qu'il y a un premier ministre dans le monde qui défend les intérêts des femmes et qui accorde la priorité à l'égalité des sexes.

J'ai deux filles et je suis fier du fait qu'elles auront un brillant avenir parce que le gouvernement porte attention à leurs besoins, ainsi qu'aux besoins de tous les Canadiens. Les partis de l'opposition pourraient en tirer des leçons.

Nos investissements dans les services de garde d'enfants, les fonds que nous avons mis de côté et le travail que nous accomplissons en collaboration avec les provinces sont sans précédent et aident les mères qui travaillent. Il faut accroître le taux de participation au marché du travail des femmes au foyer qui souhaitent occuper un emploi. C'est bon pour l'économie, pour le Canada et pour notre avenir.

En ce qui a trait aux infrastructures, le projet de loi C-24 officialisera la désignation du ministère de l'Infrastructure et des Collectivités. L'une des promesses que nous avons faites dans notre plateforme, c'était d'investir dans le Canada et les Canadiens grâce aux infrastructures. Je suis fier de dire que nous investissons plus de 180 milliards de dollars sur 12 ans, ce qui stimulera l'économie du pays. Les statistiques sur l'emploi des sept ou huit derniers mois et le taux de croissance du pays ont facilement dépassé ceux des 10 années où le gouvernement Harper a été au pouvoir. On n'a qu'à regarder les statistiques sur l'emploi. Nous sommes en tête du G7 en matière de croissance de l'emploi et de croissance du PIB. Le taux de chômage a chuté de près d'un point de pourcentage. Il était de 7 % et des poussières et il se situe maintenant dans les environs de 6 %. Je le répète, il y a de quoi être fier.

Dans ma circonscription, Vaughan—Woodbridge, on obtiendra un merveilleux métro grâce aux investissements dans les infrastructures. En Ontario, nous investissons 2 milliards de dollars dans le réseau GO pour permettre aux gens de rentrer plus rapidement à la maison après le travail afin d'être présents pour les parties de soccer et de hockey ou les leçons de piano de leurs enfants.

Voilà les priorités du gouvernement, et je suis fier de faire partie de ce gouvernement. C'est pourquoi les Canadiens nous ont élus. C'est pourquoi ils nous ont envoyés ici et qu'ils nous ont donné le mandat d'investir dans le Canada et les Canadiens d'un océan à l'autre. J'en suis très fier.

• (2215)

Je pense aux annonces que nous avons faites au sujet des investissements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées dans la région d'York, où j'ai été fier de me trouver avec mes collègues de la région d'York il y a à peine deux ou trois semaines.

Nous avons investi plus de 50 millions de dollars dans des projets régionaux pour des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Les Canadiens et la population de la région d'York peuvent être certains que leurs infrastructures sont mises à niveau, qu'elles sont modernes, et que nous avons de l'eau potable pour les familles.

Nous pouvons profiter de ces investissements aujourd'hui, demain, et dans les années à venir. Nous en sommes fiers.

Sur le plan des infrastructures, nous investissons dans les autobus, le transport en commun régional, les ports, les services...

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoute le discours du député et je ne vois pas de rapport entre les dépenses liées aux infrastructures et le débat qui a cours sur la Loi sur les traitements et le traitement ministériel. Je me demande si le député pourrait revenir au sujet du débat, car je ne vois pas à quoi il veut en venir.

Je vous laisse juger si son intervention est pertinente, monsieur le Président.

• (2220)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Le secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement voudrait répondre.

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le propos du député est tout à fait pertinent. Le projet de loi dont nous débattons prévoit changer les ministères, notamment par la création d'un poste de ministre de l'Infrastructure. Je dirais que toute question liée aux infrastructures...

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je crois que le secrétaire parlementaire est en train d'entrer dans le vif du sujet du débat.

Comme je l'ai dit auparavant, lorsqu'on occupe le fauteuil de la présidence, on entend toutes sortes d'histoires et on se demande parfois comment ce qui est dit finira par s'avérer pertinent et être rattaché à la question débattue. Toutefois, chacun des 338 députés de la Chambre a été élu par les gens de sa circonscription pour les représenter. Je laisse aux députés le soin de déterminer comment ils doivent s'acquitter de ce devoir de représentation et je me fie à eux pour que, malgré les détours qu'ils font parfois, ils finissent par ramener leur propos sur le sujet à l'étude. Je fais toujours grandement confiance aux 337 autres députés qui siègent avec moi dans cette enceinte, et je suis certain que tout ira pour le mieux.

Je laisse le député poursuivre son intervention et je reste attentif. Je voudrais remercier le député de Calgary Shepard.

Le député de Vaughan—Woodbridge a la parole.

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, le mot « collectivités » n'a pas été inclus dans le titre de ministre de l'Infrastructure et des Collectivités de manière cynique; le Canada est composé de collectivités d'un océan à l'autre. C'est ce dont nous nous préocupons et c'est ce dont le ministre s'occupe, et je suis très fier de siéger à ses côtés à la Chambre alors que nous investissons dans le Canada et dans les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, au sujet de la condition féminine, je reviens au chapitre 5. Nous avons mis tous les ministères sur le même pied. C'est pourquoi il est important que la condition féminine soit un portefeuille à part entière, ce qu'il est d'ailleurs. Le chapitre 5, qui comprend l'analyse comparative entre les sexes, est le premier énoncé du budget relatif aux sexes. Les femmes représentent à peu près 52 % de la population. Le gouvernement a mis de l'avant ce programme féministe afin de favoriser la participation des femmes à la population active.

Les chiffres sont très encourageants pour les petites entreprises et l'industrie touristique du Canada. De plus en plus de touristes visitent le pays. Partout dans le monde, les gens nous disent qu'ils souhaitent venir au Canada et découvrir ce que nous faisons ici. Les gens aiment le Canada et l'orientation du gouvernement actuel. Encore une fois, le ministère de la Petite Entreprise et du Tourisme sera un ministère de premier rang. Les petites entreprises, ou PME, comme j'aime les appeler, sont le moteur de la croissance économique de ma merveilleuse circonscription, Vaughan—Woodbridge. Les PME emploient des milliers d'habitants de Vaughan et de la région d'York. Nous avons besoin de mettre ainsi l'accent sur les petites entreprises.

L'une des mesures que nous avons prises a été de réduire l'impôt de la classe moyenne tout en l'augmentant pour le 1 % le mieux nanti. Cela a créé une demande globale qui a fait en sorte que les gens se sont sentis mieux et plus optimistes par rapport à leur avenir et qu'ils ont donc dépensé et investi dans leur famille, leur région et leur collectivité. Voilà pourquoi le ministère de la Petite Entreprise et du Tourisme sera un ministère de premier rang. L'industrie touristique continue d'être un moteur économique pour le Canada. Nous devons en faire davantage pour elle, et c'est ce que nous ferons. Nous investissons dans les agences de publicité et nous prenons d'autres mesures semblables.

Quand je regarde ces cinq modifications de titre et les dispositions de la Loi sur les traitements, je me dis que nous allons dans la bonne direction. Le gouvernement met l'accent sur la condition féminine, les petites entreprises et le tourisme; il s'agit exactement de l'orientation qu'il doit prendre, et je suis fier de faire partie de ce gouvernement. Ce type de mise à jour n'a rien de nouveau. La liste des ministres que l'on retrouve dans la Loi sur les traitements a été modifiée à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie; la dernière fois, c'était en 2013. Dans chaque cas, les modifications ont reflété les priorités de l'époque ainsi que les préférences du premier ministre relativement à la composition de son Cabinet et à l'organisation de l'administration de l'État.

Le projet de loi modernisera également la Loi sur les traitements en apportant une certaine souplesse dans le processus de composition du Cabinet.

En effet, il ajoutera trois postes de ministres sans titre à la liste de postes existants. Cela donnera la possibilité au premier ministre de nommer un ministre à une date ultérieure en fonction de l'évolution des priorités de l'heure. Selon moi, c'est de la planification astucieuse. J'ai travaillé plus de 25 ans dans le secteur privé. Le monde change. Il y a beaucoup d'incertitude à l'échelle mondiale. Les choses changent aussi ici. Nous voulons faire en sorte que le gouvernement dispose d'une certaine souplesse pour nommer des ministres ou constituer des ministères s'il le juge nécessaire pour s'adapter aux circonstances changeantes. Cela me semble tout à fait sensé. C'est ce qu'on ferait dans le secteur privé. Cela me plaît. C'est bien que nous apportions cela ici, au sein du gouvernement.

Des députés d'en face ont demandé à savoir quels étaient les plans du premier ministre pour les postes au Cabinet. Pourquoi ces postes sont-ils nécessaires? Pourquoi n'ont-ils pas de nom? À cela, je répons que ce changement s'inscrit dans une perspective d'avenir. Il apporte une certaine souplesse qui permettra de constituer à l'avenir des ministères en fonction des priorités de l'heure. Le gouvernement est tourné vers l'avenir et il reconnaît l'utilité de pouvoir s'adapter à tous les changements, petits et grands. En l'occurrence, le changement sera petit, mais néanmoins important. Il favorisera la modernisation et la capacité d'adaptation du Cabinet pendant des années à venir.

Des balises sont également prévues. Le projet de loi ne permettra pas la création d'un Cabinet démesuré. Nous savons tous à quoi cela ressemblait sous le gouvernement précédent. La hausse proposée du nombre de postes dans la Loi sur les traitements sera compensée par le retrait de six postes liés au développement régional. Le nombre maximal de ministres pouvant être nommés en vertu de la Loi, y compris le premier ministre, augmentera de deux, passant de 35 à 37.

J'ai entendu des observations de députés sur le retrait des postes liés au développement régional. À leur intention, je tiens à souligner que le retrait de ces postes de la Loi ne modifie en rien le statut des organismes de développement régional eux-mêmes. J'insiste sur ce point. FedDev, l'APECA et les organismes de développement régional poursuivront leurs activités et leur excellent travail pour les régions qu'ils représentent. Ils continueront à investir dans la population canadienne d'un bout à l'autre du pays.

J'ai grandi dans un village du Nord de la Colombie-Britannique. Je sais ce que cela signifie de vivre dans une région où la localité la plus proche se trouve à deux heures de route ou à 144 kilomètres, si ma mémoire est bonne. Les gens se sentent très loin des grands centres, comme Vancouver ou Toronto, et ils veulent avoir l'assurance que leur voix est entendue et que des investissements sont faits dans leur coin de pays. Les modifications à la Loi sur les traitements ne changeront pas la prérogative ou le rôle des organismes de développement régional. Il est trompeur d'affirmer le contraire.

● (2225)

Les organismes de développement régional continueront de jouer un rôle vital dans les efforts de développement économique du gouvernement et ils seront placés sous la surveillance d'un ministre. Le gouvernement actuel n'ignore pas les régions. Il ne fait pas fi des principes de responsabilité. Les modifications d'ordre administratif proposées à la Loi sur les traitements ne changeront rien à cela.

Je tiens à corriger une idée erronée sur le projet de loi qui a été véhiculée à la Chambre. On a laissé entendre que cette mesure législative aurait seulement pour effet d'autoriser une hausse de salaire pour les cinq ministres d'État nommés par décret le 4 novembre 2015 pour aider d'autres ministres et que ces décrets montrent clairement qu'il s'agit là de ministres de second rang, subordonnés à d'autres ministres, qui ne méritent donc pas un salaire égal à celui de ces derniers. Je veux être bien clair. Premièrement, tous les ministres reçoivent le même salaire depuis le premier jour parce que nous croyons au principe d'un salaire égal pour un travail égal. Le projet de loi n'y changera rien. Il ne prévoit aucune hausse de salaire pour des ministres.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, le gouvernement a expliqué clairement que le cadre législatif en place le 4 novembre 2015 avait empêché la nomination de quatre ministres à ces cinq postes. Par ailleurs, le recours à la Loi sur les départements et ministres d'État a permis de nommer à ces postes des ministres qui se sont ensuite immédiatement mis au travail afin de répondre aux priorités du gouvernement et des Canadiens.

Le premier ministre s'est engagé à présenter un projet de loi qui officialiserait l'égalité de tous les membres du Cabinet. Une promesse faite doit être une promesse tenue. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui tient les promesses qu'il a faites aux Canadiens et qui investit dans les Canadiens. Nous en avons vu des exemples éclatants ces derniers mois, car le taux de croissance de l'économie canadienne est de 2,5 %, ce qui ne s'était pas vu sous les conservateurs, si j'ai bien compris. Grâce à la croissance, le taux de chômage a baissé à 6,2 %. Les salaires augmentent, les exportations reprennent. On commence à voir des signes de relance dans les investissements des entreprises, autant de constatations dont on peut être fier à titre de gouvernement. Lorsque toutes les dépenses en infrastructures seront engagées — et elles le seront — nous verrons d'autres augmentations des chiffres de l'emploi dans tout le pays, d'un océan à l'autre.

Le projet de loi correspond à cet engagement. Lorsqu'il entrera en vigueur, les décrets visant à nommer ces ministres à titre de ministres d'État dont le rôle est de seconder d'autres ministres seront abrogés. En droit, comme en pratique, ce seront des ministres de premier rang, égaux entre eux.

Pour terminer, je répète ce que j'ai dit au début de mon intervention. Les amendements apportés à la Loi sur les traitements sont de nature administrative. Il est logique de mettre à jour et de moderniser la législation afin qu'elle reflète la structure du cabinet actuel et qu'elle suscite, aujourd'hui et demain, des ministères souples, capables de s'adapter. J'espère que tous les députés se joindront à moi pour appuyer ce projet de loi.

Le programme législatif du gouvernement, y compris le projet de loi C-24, reflète le mandat que les Canadiens nous ont confié et le contenu de notre plateforme électorale. Nous avons rempli bon nombre de nos promesses. Quand je pense à l'Allocation canadienne pour enfants, aux allègements fiscaux pour la classe moyenne et aux investissements dans l'infrastructure, je me demande : « Jusqu'où nous mènerons-nous le Canada? »

À la lecture des modifications proposées dans le projet de loi C-24, qui crée des postes de ministre de premier rang qui seront responsables de la condition féminine, de la francophonie, des petites entreprises et du tourisme, j'en déduis, en me fondant sur mes connaissances en finances, que nous menons le Canada là où il doit aller. Non contents de passer la rondelle, nous la suivrons où elle se rendra. J'espère que cette analogie tirée de mon passé de joueur de hockey fait sens. Nous mettrons la rondelle dans le filet et continuerons de compter des buts, ce qui, selon moi, signifie assurer un avenir meilleur aux Canadiens — un avenir où ils décrochent l'emploi convoité et rejoignent leur famille plus rapidement en fin de journée — et continuer d'investir en eux. C'est le mandat qu'a reçu le gouvernement.

En ce qui me concerne, je veux que mes deux filles, qui sont venues visiter le Parlement hier, Eliana et Natalia, aient un avenir radieux. Quand je n'aurai plus le privilège de siéger ici, même si je sais que ce n'est pas demain la veille, c'est ce que je nous souhaite le plus ardemment, à ma famille et à moi.

Je vais m'arrêter ici, mais je répondrai avec plaisir aux questions de mes humbles collègues.

● (2230)

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, le député a commencé en parlant de programmes qui aidaient les femmes, mais j'aimerais parler des vraies choses.

Par exemple, un programme de garderies à faible coût aiderait vraiment les femmes à retourner au travail et permettrait d'équilibrer leurs chances de gagner un meilleur salaire sur le marché du travail. Toutefois, il n'y a pas de projet de loi semblable sur la table.

Alors, plutôt que de proposer un projet de loi factice comme celui-là, pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas un vrai projet de loi qui aiderait vraiment les femmes au moyen d'un programme de garderies à faible coût?

[Traduction]

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, les investissements que nous consacrons aux Canadiens, et plus particulièrement aux Canadiennes, sont tout simplement phénoménaux. Je pense par exemple à l'Allocation canadienne pour enfants, grâce à laquelle 9 familles sur 10 verront leurs prestations augmenter en moyenne de 2 300\$. C'est incroyable.

Nous consacrerons environ 500 millions de dollars par année à la garde d'enfants, ce qui permettra de créer chaque année pas moins de 40 000 espaces en garderie pour les familles à faible revenu et à revenu moyen, c'est-à-dire celles qui en ont le plus besoin. Nous collaborons avec les provinces, les Canadiens, les regroupements de femmes et nous écoutons tout ce qu'ils ont à nous dire.

Ces deux investissements — je pourrais facilement en nommer cinq ou six autres — auront des effets réels dans la vie des familles d'un océan à l'autre.

M. David Lametti (secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, le député a soulevé quelques points intéressants.

En tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, je suis bien placé pour constater tout l'intérêt de remplacer les anciens ministres d'État responsables des agences régionales de développement économique. Je suis d'accord avec le député quand il dit que nous avons allégé l'appareil gouvernemental, que nous l'avons rendu plus efficace et qu'en uniformisant les pratiques dans les différentes agences régionales de développement économique, non seulement nous n'en avons pas compromis les fonctions ministérielles, mais nous les avons même amélioré, selon moi.

J'aimerais que le député nous en dise plus sur le fait qu'il s'agit d'une preuve de saine gouvernance, d'assainissement des pratiques gouvernementales et d'harmonisation des pratiques des agences régionales de développement économique dans le but de les rendre plus efficaces.

Initiatives ministérielles

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, il y a deux ou trois mois, j'ai annoncé dans la région d'York que FedDev accorderait un prêt remboursable de 3 ou 3,5 millions de dollars à un fournisseur commercial de pièces d'avions. Il s'agissait d'emplois hautement spécialisés qui payaient bien au-delà de 100 000 \$ par année. Je suis fier d'avoir annoncé que FedDev allait aider un fournisseur qui offre des emplois de qualité dans la région d'York et qui fait concurrence aux entreprises à l'échelle mondiale. C'est exactement ce genre d'investissements dont le Canada a besoin pour favoriser la croissance économique. Nous devons favoriser l'expansion des secteurs clés. Dans ce cas-ci, c'était le secteur aérospatial. C'est quelque chose dont j'étais très fier. J'ai parlé avec le propriétaire ce matin-là et il nous a remerciés de notre collaboration avec son entreprise. Il nous a remerciés pour ce prêt, qu'on peut aussi appeler une subvention.

Je me souviens très bien de notre conversation. J'ai dit que nous investirions dans des industries de haute technologie, dans des industries aux activités importantes et dans des industries où il y a un potentiel de croissance. Nous voilà avec une entreprise dans la région d'York qui fabrique des pièces pour les Boeing 787 et les Airbus A330 et A320. Nous étions fiers de pouvoir leur venir en aide grâce à FedDev.

Je suis entièrement d'accord avec la notion de gouvernance. Ayant œuvré dans le secteur privé, la gouvernance est très importante pour moi. Je n'investirais pas dans une entreprise qui n'a pas une bonne gouvernance, et je ne ferais pas confiance à un gouvernement qui n'a pas une bonne gouvernance.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, le député et moi avons beaucoup discuté de la question kurde au sein du groupe des parlementaires amis des Kurdes, dont nous sommes tous deux membres.

J'ai une question à lui poser au sujet des séances prolongées que nous tenons. Nous examinons le projet de loi C-24, qui a été présenté il y a bien un an. Est-ce là la question urgente dont le gouvernement voulait débattre en soirée, une augmentation de salaires pour les ministres du Cabinet libéral? Nous pourrions très bien le renommer « Loi sur l'augmentation de salaire des ministres libéraux ».

Pourquoi est-ce une question aussi cruciale pour le gouvernement alors que nous pourrions débattre de baisses d'impôt pour les petites entreprises, d'encadrement budgétaire et d'élimination du déficit, du suivi des mesures concernant les infrastructures ou de mener les projets à bien plutôt que de multiplier les annonces et les communiqués. Pourquoi siégeons-nous tard en soirée pour débattre des augmentations de salaire au Cabinet libéral?

● (2235)

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, je veux corriger une chose. Le projet de loi C-24 ne suppose ni augmentation ni création de dépenses ou de salaires. Les salaires sont entrés en vigueur le jour de la nomination des ministres. Les salaires n'ont pas changé. Ce projet de loi n'entraînerait aucune nouvelle dépense. Je tiens à le dire. Je pense que mon collègue a dit cela. Je tiens à le corriger parce qu'il se trompe.

Je suis ici pour travailler. J'ai été envoyé ici par les résidents de ma circonscription pour travailler. Franchement, si je dois rester ici jusqu'à minuit tous les soirs pour travailler pour eux et pour leurs priorités, je serai ici. C'est ce pour quoi nous sommes payés. Nous sommes payés par les impôts versés par les électeurs et les Canadiens. Je serai ici tous les soirs pour travailler jusqu'à minuit s'il le faut, pour faire du bon travail pour tous les électeurs d'un bout à l'autre du Canada.

Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, je sais que beaucoup nous regardent ce soir et je tiens simplement à dire que tous les pères parlent avec beaucoup de fierté de leurs filles, et ce, à juste titre. Je suis une fille fière, qui a appris de son père à ne pas se faire emberlificoter et à ne pas s'inquiéter des noms qu'on pourrait lui accoler si elle agit de manière intelligente ou assurée. Nous analysons certains propos avec une pensée critique. Je dirais aux filles qui nous regardent ce soir de réfléchir à cela. J'aimerais poser quelques questions au député, s'il le veut bien.

Est-ce que cela signifie que les ministres d'État disposeront des mêmes pouvoirs et des mêmes responsabilités que les ministres, selon la définition figurant dans l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*? Est-ce que cela signifie qu'il y aura maintenant des ministères d'État? Est-ce que cela signifie que le gouvernement accorde tellement d'importance à l'égalité entre les sexes qu'il va maintenant faire adopter le projet de loi qu'il avait promis? Est-ce que cela signifie qu'il y aura autant de femmes que d'hommes assumant des rôles et des responsabilités dans les postes supérieurs? Est-ce que cela signifie que le mot « féminisme » est plus qu'une simple mascarade? Que font au juste les ministres d'État? Ont-ils autant de pouvoirs que le titulaire d'un ministère s'ils n'ont pas de portefeuille?

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, les responsabilités de chacun de ces ministres sont décrites dans les lettres de mandat remises par le premier ministre. Si je prends l'exemple de la Condition féminine, je me dis que c'est l'orientation que nous devons adopter, que c'est l'orientation que souhaitent les Canadiens.

Pour ma part, je veux que le taux de participation des femmes au marché du travail augmente partout au pays pour rejoindre celui des hommes. C'est important. J'aimerais que ce soit le cas à l'échelle mondiale aussi. Que les femmes puissent prendre leur destin en main, c'est très important pour nous.

M. Lloyd Longfield (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, enfin, je commence à voir une entente entre les deux côtés de la Chambre, mais c'est peut-être parce que le député n'a pas la même appartenance que les autres personnes assises de ce côté-là. Nous avons abordé des questions de gouvernance, et le député a mentionné son expérience dans le secteur privé. Nous sommes en train de parler de gouvernance. Pourrait-il nous en dire plus sur le modèle de gouvernance que nous instaurons, dans lequel toutes les voix sont égales?

M. Francesco Sorbara: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la merveilleuse circonscription de Guelph, que j'ai eu l'occasion de visiter à quelques reprises.

La gouvernance exige une grande transparence. Le projet de loi C-24 consiste d'abord à assurer l'égalité entre les ministres, ce qui est très important. Le concept d'un salaire égal pour un travail égal est d'une importance capitale. Les responsabilités des ministres sont énoncées dans les lettres de mandat envoyées par le premier ministre, ce qui assure une pleine transparence à l'égard de ce que les ministres sont censés faire. Par conséquent, les lettres de mandat garantissent une reddition de comptes complète, ce qui est également très important. Il s'agit d'un facteur très important pour moi et mes concitoyens de la belle circonscription de Vaughan—Woodbridge, que j'espère visiter de nouveau bientôt.

Initiatives ministérielles

• (2240)

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole ce soir au sujet du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le projet de loi me pose quelques problèmes. Je vais commencer par parler de deux de ses aspects à titre d'ancienne ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest. Je crois comprendre que, si les parlementaires votent en faveur du projet de loi, pratiquement toutes les agences de diversification de l'économie au Canada relèveraient officiellement d'un seul ministre, et ce ministre vient de Mississauga. Je n'ai rien contre Mississauga. C'est un endroit magnifique. J'y étais justement il y a deux semaines. Cependant, Mississauga, ce n'est pas l'Ouest canadien.

L'un de mes collègues libéraux applaudit ce fait. Je ne suis pas certaine de comprendre pourquoi il applaudit le fait que Mississauga n'est pas l'Ouest canadien. D'accord, je vois; c'est quelqu'un de l'Ouest canadien qui a applaudi. Fantastique, c'est bon à savoir.

Maintenant qu'on a établi ce fait — qui semble susciter de l'enthousiasme —, il est important de souligner que les agences de diversification de l'économie ont été créées essentiellement pour mettre en évidence le fait que pendant que nous essayons d'élaborer des politiques de développement économique et des politiques économiques nationales, le Canada fonctionne avec une économie hautement régionalisée. Il existe des différences entre les différentes régions du pays. Pour assurer un fonctionnement cohérent à l'échelle nationale, ces agences s'efforcent de renforcer l'économie de chaque région, afin que le Canada soit plus grand que la somme de ses parties.

J'ai été ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Je viens du milieu de la gestion de la propriété intellectuelle. Avant de devenir politicienne, j'ai consacré la majorité de ma carrière à plusieurs domaines, mais dans mon dernier poste, j'ai participé, dans une certaine mesure, à la gestion du portefeuille de la propriété intellectuelle et de celui des recherches subventionnées de l'Université de Calgary. J'ai eu le privilège de travailler avec certains des plus grands fonctionnaires — qui travaillaient dans ce service avant de faire leur entrée en politique.

J'arrivais donc avec un certain niveau d'expertise dans le domaine. J'ai trouvé très intéressant de pouvoir tirer parti de mon expertise tout en étant consciente du rôle très important qu'une telle agence doit jouer afin d'encourager l'innovation et de soutenir différents secteurs de l'économie dans le but de stimuler la croissance à long terme dans cette région du pays.

Je suis Winnipégoise de naissance, mais Calgarienne par choix, à la grande déception de certains de mes collègues. Ce que j'essaie de dire, c'est que je connais très bien l'Ouest canadien. On m'a nommée ministre pour que je contribue à stimuler l'économie de l'Ouest canadien. Je suis ravie de parler de ce que j'ai réussi à accomplir dans le cadre de ces fonctions.

Ce que je veux dire, c'est qu'il était important de nommer au Cabinet un ministre d'État non seulement pour s'occuper des subventions et des contributions ainsi que de leur attribution dans l'Ouest canadien, mais aussi pour rencontrer des groupes d'intervenants en tant que ministre responsable des questions économiques afin de faire valoir leur point de vue au Cabinet et de faire en sorte qu'on en tienne compte dans la politique économique de l'ensemble du pays. En somme, si nous adoptons ce projet de loi, nous abolirons le rôle fondamental que joue le ministre régional en tant

qu'intermédiaire entre l'agence de développement régional et le Cabinet, et ce, par pur opportunisme.

Je veux dire pourquoi il est particulièrement important d'avoir un ministre de la Diversification de l'économie ou du Développement économique de l'Ouest canadien, mais je vais plutôt parler de certaines des préoccupations de mes collègues du Canada atlantique. J'ai lu un rapport qui a été publié plus tôt cette année — je crois qu'il a été produit par le comité de l'industrie — qui portait sur le fait que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique constatait des retards de près de 12 mois pour l'approbation de certaines de ses subventions pour l'innovation. Les retards étaient causés par le goulot d'étranglement au cabinet du ministre de Mississauga.

Bon nombre de mes collègues de tous les partis ont entendu la grande frustration des intervenants du Canada atlantique. Ils affirment que 12 mois d'attente avant qu'un ministre approuve les subventions, ce n'est pas une pratique très utile pour de nombreuses entreprises en démarrage, des entreprises qui ont besoin de ces fonds de démarrage rapidement afin d'obtenir des résultats. Ce processus n'est pas favorable.

• (2245)

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi le gouvernement libéral a inscrit dans la loi une disposition qui fait en sorte que les Canadiens de l'Atlantique doivent demander les fonds pour l'innovation en passant par le ministre de Mississauga. D'une certaine façon, le processus va à l'encontre du mandat de l'agence. J'ignore complètement ce qui se passe. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi on procéderait ainsi.

Nous pourrions avoir une discussion philosophique complète sur la nécessité des organismes de développement régional, mais, s'il doit y avoir de tels organismes dont le mandat consiste à présenter au Cabinet et au Parlement les opinions des intérêts économiques de chaque région du pays, il ne fait donc aucun doute que des ministres devraient représenter ces organismes au Cabinet. Cet élément a été perdu. Il n'est tout simplement plus là désormais.

Lorsque j'étais ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest, j'ai mis à contribution mon expertise dans le domaine et j'ai assumé mes fonctions à l'agence avec une excellente équipe de fonctionnaires. Je souligne à quel point ils étaient fantastiques dès que j'en ai l'occasion. Je saisis donc l'occasion de le faire encore une fois aujourd'hui. Nous avons réfléchi ensemble à des moyens de rendre l'agence plus efficace. J'ai chargé les fonctionnaires de consulter les parties intéressées qui se prévalaient de nos services et de leur demander ce que devraient être, selon eux, le mandat et l'objectif de l'agence. Je leur ai dit qu'il faudrait faire cet exercice de manière continue, car la réponse peut évoluer d'année en année. Il faut continuellement évaluer ce dont nous avons besoin pour stimuler la diversification économique de l'Ouest canadien. C'est donc la première chose que nous avons faite. Nous avons décidé que nous aurions un processus de consultation officiel pour établir ce que nous gérons en tant qu'agence.

Initiatives ministérielles

J'ai entrepris une longue tournée de près de six mois dans l'Ouest du pays. Nous avons procédé de manière très formelle. Nous avons recueilli les commentaires de l'industrie, d'organismes à but non lucratif, d'universitaires et de propriétaires de petites entreprises. Nous avons défini cinq priorités qui, à l'époque, nous semblaient essentielles à la diversification économique de l'Ouest canadien. Ainsi, nous visions à ce que les Premières Nations participent à l'économie; que la main-d'oeuvre qualifiée soit suffisante, puisqu'il existait alors une pénurie importante dans ce domaine, pénurie qui dure toujours; et que les entreprises de l'Ouest canadien participent aux accords commerciaux ou tirent parti d'accords tels que l'accord avec l'Union européenne. Nous visions aussi à stimuler l'innovation, par exemple en examinant le cycle de recherche-développement. Nous ne voulions pas nécessairement nous concentrer sur la recherche fondamentale, mais plutôt sur des éléments comme l'élaboration de prototypes, la croissance des entreprises en démarrage, et ainsi de suite. Nous regardions comment la diversification de l'Ouest pourrait influencer tous ces domaines et beaucoup d'autres.

Ces grands critères sont devenus nos critères officiels. J'ai ensuite demandé à mon ministère de faire en sorte qu'ils se reflètent dans les subventions et contributions, et que les programmes de financement soient conformes aux buts et aux objectifs du processus.

En plus du domaine de la gestion de la propriété intellectuelle, j'ai aussi de l'expérience dans l'administration de la recherche universitaire. Je sais comment gérer un système de subventions et de contributions et j'ai dit à l'époque que je n'étais pas toujours à l'aise avec certaines méthodes employées par le ministère. Je souhaitais que ces méthodes soient mieux adaptées à l'orientation du ministère, c'est-à-dire qu'elles soient axées sur les résultats que l'on souhaitait obtenir avec les politiques. Les subventions et les contributions devaient être accordées dans cette optique, et je voulais que l'on applique un modèle de demandes de propositions.

Nous avons changé la méthode que les gens devaient employer pour faire des demandes de subventions au Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest. Nous avons lancé un programme de 100 millions de dollars sur cinq ans à la suite de la consultation dont je viens de parler. Nous avons appris que l'un des principaux facteurs limitant la croissance des petites entreprises novatrices au Canada était le manque de capital de démarrage, en particulier pour le développement des prototypes et les préparatifs en vue de la production. Par conséquent, nous avons taillé un programme sur mesure en respectant ces critères très précis.

En somme, je suis en train d'essayer de dire qu'en tant que ministre, j'ai consacré beaucoup de temps à ce travail. Cette période de deux ans fut probablement l'une des plus gratifiantes de ma carrière professionnelle, parce que j'ai pu faire partie du Cabinet d'un pays du G7, puis me servir de mon expertise dans le domaine des politiques et surtout des points de vue d'un groupe bien délimité, soit les entreprises de l'Ouest canadien, afin de tailler sur mesure des programmes de subventions et de contributions pour que tout le monde puisse participer également. Il en est ressorti des résultats pratiquement magiques.

● (2250)

Aujourd'hui, trois ou quatre ans après la tenue de ce processus, nous commençons à voir des résultats. Des emplois sont créés grâce à la commercialisation et à la rétention de la propriété intellectuelle dans l'Ouest du Canada. Il existe des programmes de formation innovateurs destinés aux communautés autochtones dans un large éventail de secteurs. Les tendances signalées dans le rapport ministériel sont le fruit du processus de subventions et de

contributions et de la volonté politique de la ministre, laquelle a été exprimée par l'intermédiaire des fonctionnaires de l'agence de développement économique.

Au risque de ne pas sembler très romantique, je dirai que c'est là la tâche d'un ministre. Certains pensent qu'elle se résume à se balader et à se faire prendre en photo, alors qu'en réalité, elle consiste à concrétiser le mandat politique en tant que membre de l'exécutif du gouvernement. Il s'agit de collaborer avec les fonctionnaires afin de donner corps à la volonté politique, grâce à des procédures, des processus et beaucoup d'effort. Parfois, les ministres doivent convaincre les bureaucrates de se rallier à eux, ce qui peut s'avérer un peu difficile. Il arrive qu'il faille gagner l'adhésion des parties intéressées et préciser le mandat.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il faut du temps et du travail. Si nous disposons d'organismes de développement régional, nous devons pouvoir compter sur une personne qui deviendra le pivot de cette tâche particulière de collaboration avec la fonction publique. Le projet de loi C-24 éliminerait cette relation. Il abolirait le lien entre un ministre et la fonction publique ainsi que le lien avec les intervenants du milieu. Il favoriserait la centralisation.

Je souscris sans réserve au principe d'efficacité du gouvernement. Il est très important d'examiner nos processus et de chercher à fournir les services de façon plus efficace et plus efficiente. Cependant, selon les témoignages de groupes d'intervenants comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ces subventions et ces contributions ne sont pas approuvées.

Je dois faire l'éloge de mon ancienne sous-ministre, Daphne Meredith, qui était l'une des fonctionnaires les plus talentueuses de l'histoire d'Ottawa. Elle est à la fois très intelligente, très douce et très ferme. J'ai appris beaucoup en la côtoyant. Cependant, sa marge de manoeuvre restait limitée si elle n'avait pas un mandat d'un ministre et le sentiment que le ministre l'appuyait dans la mise en oeuvre de certains changements apportés aux processus.

Il y a une image animée qui circule sur Internet où l'on voit un chien qui joue du piano et qui dit qu'il n'a pas la moindre idée de ce qu'il fait. C'est probablement comme cela que se sentent beaucoup des sous-ministres d'agences de développement économique en ce moment. Il ne s'agit pas d'un manque de compétence de leur part. Il s'agit d'un manque de surveillance politique en raison de projets de loi comme celui-ci.

Si l'objectif du gouvernement était d'éliminer toute surveillance au sein des agences de développement économique, il n'avait qu'à présenter un plan aux intervenants concernés leur indiquant comment il allait les faire participer et comment il allait procéder à une refonte des subventions et du processus de contribution pour atteindre les objectifs que j'ai mentionnés plus tôt avant de présenter ce projet de loi. Le projet de loi, sans cet élément, créé beaucoup d'incertitude pour les petites et moyennes entreprises, les universitaires et d'autres groupes, comme les collectivités des Premières Nations, qui comptent souvent sur les agences de développement économique pour obtenir des résultats.

Certains critiques disent que les agences de développement économique ne devraient tout simplement pas exister. L'une des choses fondamentales que nous devons nous demander en tant que parlementaires et en tant que personnes ayant la responsabilité de veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de la façon la plus efficace possible, c'est quel est le but que nous visons. Quels résultats obtenons-nous en dépensant l'argent des contribuables?

Initiatives ministérielles

Le problème, c'est que, sans la supervision d'un ministre, il est très difficiles d'établir ces paramètres et de déterminer si ces agences remplissent bien leur mandat. Le député de Mississauga—Malton, qui est aussi ministre de l'Industrie, doit s'occuper d'énormément de dossiers. Il a par exemple annoncé 1 milliard de dollars pour la création de supergrappes. Nous pourrions organiser un autre débat juste sur le bien-fondé d'une telle initiative. Il doit aussi s'occuper de l'accord sur le commerce intérieur, en plus de ses responsabilités relativement aux marchés publics, au développement de la chaîne d'approvisionnement, aux analyses coûts-avantages et j'en passe.

Avec le projet de loi C-24, le gouvernement est en train de dire que la gestion des agences de diversification et de développement économiques va se faire à la va-vite, sur le coin d'une table déjà surchargée. C'est loin d'être la meilleure façon de procéder, selon moi.

• (2255)

Selon moi, le gouvernement doit se brancher: soit il voit au développement économique des régions, soit il n'y voit pas; et s'il n'y voit pas, qu'il mette cartes sur table au lieu de faire patienter à peu près tout le monde pendant 18 mois.

Certains trouveront sans doute qu'il s'agit d'un débat oiseux, sauf que si ces agences demeurent en place et que nous disons aux contribuables que cela en vaut la peine, alors qu'elles soient sous la tutelle d'un ministre. Autrement, tout cet argent sera sous la responsabilité de bureaucrates. Je ne crois pas que personne ici ne souhaite qu'on en vienne là. Certains de mes collègues en doutent, et c'est leur droit. Peut-être pourrions-nous y revenir pendant la période des questions et réponses.

Je crois sincèrement que, sans la supervision d'un ministre, ces agences auront bien du mal à déterminer dans quel but elles existent et si leurs processus et façons de faire leur permettent d'atteindre leurs objectifs.

Pour être franche, à elle seule, cette raison suffit à m'empêcher d'appuyer le projet de loi C-24.

Nous allons parler de féminisme ce soir. Les libéraux affirment que le projet de loi C-24 contient des modifications d'ordre administratif afin que le principe du salaire égal pour tous les ministres soit inscrit dans la loi. Ce n'est que du blabla. Je signale à mes collègues qui n'ont pas fait partie d'un Cabinet ou qui ne comprennent peut-être pas les processus au Cabinet qu'il faut être un ministre de premier rang pour présenter un mémoire au Cabinet en tant que ministre. Un mémoire au Cabinet est essentiellement une directive au Cabinet qui dit: « Voici ce que l'exécutif doit faire et ce sur quoi il doit se prononcer. »

Le projet de loi ne tient pas compte du fait que certaines personnes nommées comme ministre de premier rang par le premier ministre dans son Cabinet paritaire n'ont toujours pas la capacité, par elles-mêmes, de présenter un mémoire au Cabinet. Je ne comprends pas comment cela peut représenter l'égalité des sexes. Il y a toujours des femmes au Cabinet que l'on désigne comme des ministres de premier rang, mais qui relèvent d'un homme pour la présentation d'un mémoire au Cabinet. Ce n'est pas du tout cela l'égalité.

J'ai travaillé d'arrache-pied pour en arriver où j'en suis. Il y a des hommes ici qui se moquent de moi pour cette raison. Je trouve cela très amusant.

J'ai fait beaucoup de sacrifices. J'ai toujours fait passer ma carrière avant tout dans ma vie. C'est un choix que j'ai fait.

Je n'accepte pas que quelqu'un vienne me voir et me félicite parce que je fais partie d'un Cabinet paritaire. Soit dit en passant, le

premier ministre a annoncé cela le jour avant que le Cabinet soit formé. Je ne suis peut-être pas d'accord avec elles sur bien des choses, mais certaines femmes du Cabinet libéral ont des feuilles de route et des curriculum vitae dont la valeur devrait être reconnue. Les Canadiens devraient dire: « Regardez, ce sont des femmes talentueuses. » Toutefois, le premier ministre s'est attribué le mérite pour leurs réalisations en disant que ces femmes sont là parce qu'il s'agit d'un Cabinet paritaire. Toutefois, certaines de ces femmes ne peuvent pas actuellement présenter d'elles-mêmes des mémoires au Cabinet. Elles doivent encore dire: « Oh, dites, monsieur le ministre, pourriez-vous approuver mon mémoire au Cabinet? »

Le projet de loi ne corrigerait pas ce problème. Je préférerais que le premier ministre avoue honnêtement que le Cabinet qu'il a nommé n'est pas paritaire, parce que c'est la vérité. Si le Cabinet était réellement paritaire, ces femmes pourraient présenter d'elles-mêmes des mémoires au Cabinet, mais elles n'ont pas cette capacité. Il est bien beau d'offrir un salaire égal à ces femmes, mais le projet de loi ne tient pas compte du fait que bon nombre d'entre elles n'ont pas de sous-ministre, ce qui est aussi l'apanage d'un ministre de premier rang.

Je ne comprends pas pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi. Il y a tellement de problèmes au Canada. Je pense notamment à notre politique étrangère, à nos processus d'immigration et au taux de chômage dans ma province. Pourtant, nous gaspillons le temps précieux de la Chambre à débattre d'un projet de loi qui n'aidera aucunement l'économie et ne permettra pas de favoriser l'égalité des femmes. C'est là la spécialité du gouvernement libéral: des mesures législatives inutiles et symboliques qui, au bout du compte, ne donnent aucun résultat. On se croirait dans un épisode de *Seinfeld*. Pour cette raison, j'encourage mes collègues à ne pas appuyer le projet de loi C-24.

• (2300)

M. David Lametti (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Monsieur le Président, après avoir passé pas mal de temps au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, après m'être rendu dans l'Ouest et après avoir collaboré avec le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest sur le terrain, je comprends pleinement aujourd'hui pourquoi, sous le gouvernement précédent, il n'y a pas eu de diversification dans cette région et pourquoi les organismes de développement régional n'ont généralement pas pu remplir leur mandat.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons dû redresser l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui, aujourd'hui, fonctionne très bien. Les 32 députés qui représentent le Canada atlantique sont très satisfaits, tout comme les intervenants à Calgary, à Fort McMurray et à Saskatoon, où je me suis rendu la semaine dernière avec des responsables du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui travaillent sur le terrain, dans les universités et ailleurs. Les gens sont très heureux de la façon dont nous avons opéré la restructuration.

J'invite la députée à nous dire pourquoi on ne voudrait pas procéder, de bonne foi et de concert avec le ministère et les responsables des organismes de développement économique régional, à une restructuration visant à nous permettre d'avoir un programme plus cohérent en matière d'innovation et de développement des compétences. C'est précisément ce que nous faisons, et les organismes de développement régional, y compris le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, mettent cette politique en pratique sur le terrain.

Initiatives ministérielles

Pourquoi ne serait-ce pas une bonne chose d'être attentif aux besoins de l'Ouest et d'être attentif aux besoins des régions de l'Atlantique et d'autres régions du Canada, grâce à une politique économique plus efficace, cohérente et diversifiée?

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de corriger son mélange bizarre de novlangue orwellienne et de jargonnerie générée automatiquement. J'ai entendu des mots comme « innovation », « synergie », « synergique » et « travailler ensemble », sans aucune donnée pouvant être mesurée, alors que c'est le noeud de la question.

J'aimerais clarifier certaines des affirmations de mon collègue.

D'abord, le gouvernement ne compte pas 32 députés de la région de l'Atlantique satisfaits. Ce sont plutôt 32 députés gardés en laisse et muselés dont 4 ont eu le courage de signer un rapport qui montre que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a entre 12 et 18 mois de retard dans l'approbation des subventions et contributions. On ne peut pas parler d'amélioration.

Au sujet de la diversification de l'économie de l'Ouest, si les libéraux avaient vraiment l'intention de s'en occuper, ils auraient compris que le secteur des ressources naturelles, particulièrement le secteur de l'énergie, possède une énorme capacité d'assimilation de technologies innovatrices, y compris les technologies propres, la capture et la séquestration du carbone et d'autres choses comme le développement des flocculants pour les bassins à résidus dans le secteur des sables bitumineux.

Je pourrais dresser la liste de nombreuses technologies en cours d'élaboration dans les établissements universitaires de l'Ouest du Canada, mais le gouvernement libéral n'est pas intéressé par le développement à long terme dans ce secteur. Les innovations développées sont brevetées dans d'autres pays. Aucun effort n'est déployé pour les garder dans l'Ouest canadien. En raison de la politique désavantageuse du gouvernement libéral pour le secteur de l'énergie, de l'interdiction des pétroliers, de l'absence de contribution au développement des pipelines et de l'absence de contribution à la rétention de la main-d'oeuvre qualifiée dans l'Ouest canadien, toute cette propriété intellectuelle quitte le pays et l'économie ne peut être diversifiée.

Je rejette entièrement la prémisse de la question; les libéraux n'ont pas la crédibilité pour parler de la diversification économique de l'Ouest du Canada.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Avant de passer au prochain député, je tiens à rappeler aux députés que s'ils sont assis près d'un micro et que celui-ci capte tout ce qu'ils disent. Cela crée beaucoup d'interférence.

Nous revenons aux questions et observations. Le député de Longueuil—Saint-Hubert a la parole.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de son discours qui, effectivement, était très intéressant. En effet, elle a elle-même occupé un des postes dont on parle ce soir, les postes qui seront éliminés en raison du choix de ce gouvernement. C'était vraiment une très bonne chose pour nous tous d'entendre parler de cette expérience. On voit bien qu'il y avait des avantages à avoir des ministres responsables du développement économique dans différentes régions.

Aujourd'hui, je voudrais demander à ma collègue si elle n'a pas l'impression que ces postes, qui étaient si pertinents pour le développement économique de nos régions, n'ont pas été complètement éliminés pour masquer, encore une fois, une autre promesse

lancée en l'air. Au bout du compte, cette promesse rattrape les libéraux et ils auraient été obligés de prévoir un budget pour pouvoir payer ces ministres. Ils ont donc dû éliminer quelque chose de valable pour réparer une erreur de campagne électorale.

• (2305)

[Traduction]

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Les libéraux dépensent simplement pour le plaisir de dépenser. C'est comme si l'argent était des coupons. C'est ce que j'essayais de dire au début de mon discours. Les libéraux n'ont aucunement défini ce qu'ils accomplissaient avec l'argent des contribuables. Tout est une question de dépenser pour le plaisir de dépenser.

Dans le budget de cette année, nous avons pu constater une augmentation du déficit d'année en année pour l'exercice 2016-2017, mais une baisse des projections du PIB par rapport à l'exercice 2016-2017. À cet égard, les libéraux ont dépensé davantage, mais ont obtenu de moins bons résultats.

En ce qui concerne la façon dont les agences de développement économique pourraient être utilisées, si nous prévoyons investir dans ces agences, nous devrions prévoir une surveillance politique par des personnes qui ont une expertise et une connaissance des économies des régions concernées, et amalgamer tout cela en une stratégie de croissance économique globale qui évolue dans le contexte d'un budget équilibré. Cela ne s'est pas produit.

C'est en partie ce qui cloche avec le projet de loi C-24. C'est comme si nous éliminions la surveillance politique dans un secteur donné tout en espérant que tout fonctionne bien. C'est de la mauvaise gestion. Je ne sais pas trop comment qualifier cela. Peut-on parler d'un échec, mais de bien belles chaussettes? Je sais simplement que les fonctionnaires qui travaillent dans ces ministères et les intervenants qui dépendent d'eux ne voudraient pas que nous appuyions ce projet de loi.

Beaucoup se sont dits consternés du fait que le projet de loi a été présenté sans être accompagné d'un plan opérationnel. Si le plan consiste à laisser les fonctionnaires s'occuper totalement de la surveillance des subventions et des contributions liées aux agences régionales de développement économique, c'est un mauvais plan.

M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur le Président, la députée a décrit ce qu'elle a fait et accompli lorsqu'elle était ministre responsable de la diversification économique de l'Ouest. Elle dit avoir travaillé dur, mis à profit ses connaissances et ses compétences et obtenu de très bons résultats. Nous n'allons pas remettre cela en question, mais j'aimerais savoir si elle a touché le même salaire que les autres ministres.

L'hon. Michelle Rempel: Monsieur le Président, j'avais été nommée ministre d'État. Je n'avais pas été nommée ministre de premier rang. Je le savais lorsque j'ai accepté le poste.

Il y a un traitement associé au poste de ministre d'État et un autre au poste de ministre de premier rang. C'est un peu comme si j'avais été engagée comme vice-présidente d'une société, mais je m'attendais à être recevoir le même salaire que la présidente de la société. J'avais les responsabilités d'un ministre d'État, dont j'estime m'être acquittée avec expertise, et j'ai été payé en conséquence. Je suis très fière d'avoir occupé un poste de ministre d'État dans le gouvernement précédent. Je pense avoir fait un excellent travail. Puisque la modestie me déplaît, je vais dire que j'ai été extraordinaire. J'ai bien aimé le travail et j'ai été payé en conséquence.

Initiatives ministérielles

Autrement dit, je n'ai pas tenté de recevoir le même salaire que mes pairs sans avoir les mêmes responsabilités qu'eux. Si mon collègue d'en face pense vraiment que j'aurais dû recevoir le même salaire que ses collègues féminines du Cabinet, j'aurais alors dû avoir le droit de présenter des mémoires au Cabinet, avoir un sous-ministre et être responsable de tout un ministère.

Compte tenu de mon expérience en gestion, de mon curriculum vitae et de mon expérience politique, je pense que, si nous avions formé le gouvernement, j'aurais eu un poste de ministre de premier rang et, je n'ai pas peur de le dire, j'aurais dû être rémunérée en conséquence. Toutefois, à l'époque, j'avais un salaire qui correspondait à mon niveau de responsabilité. Ce que je dis n'est pas sexiste, ce sont les faits. Le sexisme serait d'essayer de dire que les femmes ont un certain salaire sans avoir les mêmes responsabilités que leurs pairs, ce qui serait gênant et répugnant.

● (2310)

Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Calgary Shepard.

Je suis heureuse d'avoir cette occasion de prendre la parole sur le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela dit, il est tard et le gouvernement nous a clairement indiqué qu'il n'est pas intéressé par ce que les partis de l'opposition pourraient encore avoir à dire. Une fois de plus, il met fin au débat et renvoie le projet de loi au comité où, si les choses se passent comme d'habitude, il n'acceptera aucun des amendements proposés. Je ne sais donc pas vraiment quel poids mes propos de ce soir peuvent avoir. Je vais tout de même souligner quelques-uns des aspects du projet de loi C-24 qui me préoccupent.

Prenons d'abord l'élimination des six postes des ministres responsables des agences de développement régional. D'autres personnes en ont parlé, mais je vais aussi soulever quelques points. Ensuite, la création de trois postes de ministre mystères me préoccupe.

Le fait de modifier la Loi sur les traitements afin que tous les ministres aient un salaire égal me préoccupe. Tout cet exercice a déjà été fait. On a raconté plus tôt que, au tout début du mandat du gouvernement libéral, lorsque tout le monde a appris que le premier ministre avait donné des rôles de ministre de second rang aux femmes et qu'elles étaient moins payées que les autres ministres, il y avait eu un tollé et que la situation avait été corrigée sur-le-champ grâce au Budget des dépenses. Les libéraux se sont déjà débarrassés des ministres régionaux. Par conséquent, je ne sais même pas pourquoi nous devons en parler s'ils l'ont déjà fait, surtout lorsque le gouvernement n'a pas réussi à mettre en oeuvre son programme législatif, qu'il nous fait siéger tard le soir et qu'il présente maintenant des mesures qui ont déjà été prises. Ainsi, ce que nous disons ce soir importe peu.

Sur le plan du développement économique régional, je voudrais expliquer à la Chambre pourquoi les six postes m'apparaissent importants.

Nous devons créer des emplois au Canada. Nous devons stimuler la croissance économique. Chaque région a des industries et des contraintes particulières. Les réglementations provinciales et municipales varient d'une région à l'autre. Il y a beaucoup de facteurs à connaître.

La circonscription de Sarnia—Lambton faisait partie de celles qui relevaient du ministre chargé de la région du Sud-Ouest. Il connaissait bien l'industrie de Sarnia—Lambton, de London et de

Windsor. Il a beaucoup œuvré pour que notre secteur des bio-industries prenne son envol. Il nous a aidés à entrer dans le secteur de la fabrication de pointe et à nouer un partenariat dans l'industrie de l'eau. Il faut du temps pour arriver à connaître les industries et les possibilités économiques de la région, tâcher de convaincre le Cabinet que ces possibilités méritent d'être exploitées, puis débloquer les sommes nécessaires dans les meilleurs délais. En effet, lorsqu'on essaie de démarrer une nouvelle bio-industrie ou d'entrer dans un nouveau créneau, le temps est un facteur crucial.

Je pourrais raconter à la Chambre des histoires semblables au sujet des provinces de l'Atlantique. J'y ai beaucoup de relations, alors je suis au courant de ce qui se passe là-bas. J'entends parler de ce qui se passe au Québec et de l'importance des ministres régionaux. Par conséquent, il est extrêmement inquiétant que l'on veuille éliminer ces postes de ministre. Les ministères n'ont pas été éliminés, ce qui nous apporte une certaine dose de réconfort. Le gouvernement est conscient de la nécessité de traiter l'information à l'échelle locale et régionale. Cependant, il n'y aura personne d'autre pour piloter le navire que le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. C'est un type formidable, mais il est occupé. Il lui manque de temps pour tout superviser. Il doit être présent dans cette enceinte et doit aussi s'acquitter de ses responsabilités dans sa municipalité.

Voici quelques-unes des responsabilités du ministre. Outre la croissance économique dans les différentes régions du pays, il est aussi responsable de l'initiative Internet en région rurale, une initiative très importante. Nous en avons grandement besoin dans le Nord. Un programme ambitieux de grande envergure est en cours et je m'en réjouis. C'est aussi ce ministre qui tente d'instaurer les supergrappes. Cela suppose d'élaborer un plan et c'est un changement énorme. Cela requiert la coordination des différents joueurs. Il est responsable du recensement. Il est responsable du programme d'innovation. Il tente aussi de lancer de nouveaux secteurs, comme celui de l'intelligence artificielle. Il essaie de nous faire avancer dans le domaine des technologies vertes tout en maintenant notre leadership dans les secteurs de l'aérospatiale et de l'automobile. Si nous regardons toutes ces responsabilités, nous constatons qu'elles sont toutes importantes. Si nous leur accordons moins d'attention, nous n'avancerons pas aussi rapidement.

● (2315)

C'est la raison pour laquelle il était si important d'avoir ces six ministres. C'était parce qu'ils pouvaient prendre le temps d'étudier les possibilités et de les exploiter et, maintenant, cela manque.

Nous avons entendu des plaintes. J'ai entendu des plaintes du Québec comme quoi les choses n'avançaient pas vite maintenant qu'il n'y a plus ces ministres. J'ai entendu dans les provinces de l'Atlantique la même chose que ce que la députée de Calgary Nose Hill a raconté, qu'il y avait des retards de 12 et 18 mois. Il faut trois fois plus de temps pour obtenir des approbations. Lorsque des gens évoluent dans un milieu innovant, tentant de transformer des idées en emplois, le temps presse. Globalement, ce n'est pas une bonne idée.

Initiatives ministérielles

Quant aux ministres mystères, personne n'a pu les identifier. Peut-être découvrirons-nous la clé du mystère un jour. Est-il vraiment urgent de parler de choses qui pourraient se produire ou non à l'avenir, et d'en choisir trois qui pourraient se produire? Cela montre encore une fois le manque d'ouverture et de transparence du gouvernement. Les exemples abondent. On voit, chaque jour, le gouvernement refuser de répondre aux questions à la Chambre des communes. Quand on obtient un document à la suite d'une demande d'accès à l'information, on voit que les libéraux ont caviardé ce que la taxe sur le carbone coûtera aux contribuables. On voit qu'ils tentent de réaménager le travail du directeur parlementaire du budget afin qu'il ne puisse pas donner de renseignements aux députés. Je pourrais parler encore longuement des nominations partisans et de tous les gestes du gouvernement qui n'ont rien d'ouvert ou de transparent.

De toute évidence, les trois ministres mystères n'existent pas. S'ils n'existent pas et que les libéraux ont des intentions cachées, cet exemple s'ajoute à ceux que je viens de donner.

Cela m'amène à la discussion sur les salaires, où l'on se demande si le salaire des femmes qui occupent ces postes de ministres de second rang devrait être égal à celui des autres ministres. En tant que présidente du comité de la condition féminine, je souscris pleinement à l'égalité des sexes et à l'équité salariale. J'ai siégé au comité sur l'équité salariale. Nous avons passé d'innombrables heures à discuter de ce que nous pourrions faire, nous avons présenté nos recommandations au gouvernement, et celui-ci n'en a aucunement tenu compte dans le budget de 2017. Il aime de targuer d'être féministe, mais il ne fait rien de concret.

J'ajouterais qu'en tant que femme, j'ai déjà été victime de discrimination, ce qui m'amène probablement à vouloir redoubler d'efforts en vue d'assurer un traitement équitable. Lorsqu'on cherche à établir l'équité salariale et à déterminer si différents emplois méritent le même salaire, il importe d'effectuer une analyse. Il importe d'analyser les compétences nécessaires, l'effort requis, les responsabilités connexes, ainsi que les conditions de travail. C'est facile, il suffit de faire une recherche sur le site Web du gouvernement.

Lorsqu'on compare le poste de ministre des Finances avec un poste de second rang, comme celui de la ministre des Sports, on peut constater une grande différence dans les budgets à gérer. Il y a aussi l'exemple de la ministre des Institutions démocratiques, qui aurait été responsable de la réforme électorale si les libéraux n'avaient pas rompu leur promesse. Si la ministre responsable de la réforme électorale fait mal son travail, les conséquences sont-elles les mêmes que si le ministre de la Sécurité publique fait mal son travail? La différence est énorme. Pensons aux responsabilités de la ministre de la Condition féminine, qui gère un budget de 38 millions de dollars, comparativement à celles du ministre de la Défense, disons.

Lorsqu'on se penche sur la question de l'équité salariale, on se rend compte que, en réalité, il y a différents niveaux de responsabilité entre ces postes. Je ne suis donc pas d'avis que les titulaires de ces postes devraient toucher un plein salaire de ministre, car je ne crois pas qu'ils ont les mêmes responsabilités. Il est évident qu'ils ne fournissent pas les mêmes efforts, et que, dans certains cas, le niveau de compétence démontré dans le cadre de ces fonctions est plutôt consternant. La leader du gouvernement à la Chambre est une recrue sans expérience relative à la procédure parlementaire établie par le Règlement de la Chambre, et nous avons vu à quel point cela a perturbé le programme du gouvernement et contribué aux manœuvres d'obstruction et aux retards observés au cours des dernières séances.

Voilà mes principales préoccupations à l'égard du projet de loi. Évidemment, ce que je dis n'a pas vraiment d'importance, puisque tous ces changements ont déjà été mis en place de toute façon, et je m'attends à ce qu'il n'y ait aucune proposition d'amendement au comité.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):

Monsieur le Président, nous devrions parler des chiffres, puisque c'est surtout là-dessus que les députés d'en face se concentrent. Je me souviens que, en 2006, le premier ministre Harper a dit qu'il allait commencer par former un petit Cabinet. Or, son Cabinet est passé d'environ 28 à 41 membres. De toute évidence, les conservateurs, qui parlaient de faire des économies et de bien gérer l'argent des contribuables, ne s'y prenaient pas de la bonne façon.

L'approche que nous avons choisie consiste à affirmer que les femmes méritent un salaire égal pour des responsabilités égales au Cabinet. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à accorder un salaire égal pour des responsabilités égales au Cabinet. La députée n'appuie-t-elle pas ce principe?

• (2320)

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, selon les dispositions prises par le gouvernement quant à la façon dont l'équité salariale doit être appliquée, le fait de pouvoir voter au Cabinet ne fait pas partie des responsabilités, des compétences, des efforts et des conditions de travail. Ce n'est qu'un seul élément modeste de l'ensemble de l'équation.

Bien que je sois d'accord avec le fait que les femmes doivent toucher un salaire égal à celui des hommes qui occupent le même poste, je viens de donner de nombreux exemples qui démontrent que ce n'est pas ce qui se produit. Je vais parler d'un poste de ministre qui a été modifié, puisque le gouvernement met maintenant l'accent sur l'infrastructure. Il s'agit du poste du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, qui vient de se voir attribuer 180 milliards de dollars à dépenser au cours des 10 prochaines années, dont seulement 2 milliards de dollars sont destinés aux régions rurales, bien entendu.

La responsabilité a changé parce que le gouvernement met maintenant l'accent sur les responsabilités, les efforts et les compétences nécessaires pour accomplir le travail. Le ministre devra gérer la Banque de l'infrastructure. Ce sera un fouillis monstre qui prendra beaucoup de temps. Dans ce cas-là, je comprendrais qu'il y ait une réévaluation de ce en quoi consiste ce poste en fonction des fonds qui sont investis.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours. C'est toujours intéressant de l'entendre.

J'avoue que j'aurais aimé mieux qu'on discute d'un véritable projet de loi qui aurait traité d'équité salariale. J'aurais eu l'impression qu'on aurait vraiment pu avancer. Dans une carrière précédente, avant d'être en politique, j'ai travaillé au Québec, dans le milieu scolaire, à l'avènement de cette équité salariale. Avant d'en arriver à un traitement équitable, on a mis des mois et des années à comparer des descriptions de tâches pour nous assurer qu'on demandait les mêmes habiletés et que les tâches étaient comparables.

Alors, est-il vraiment possible de croire qu'en deux coups de cuillère à pot, les libéraux ont réglé la question *ad vitam aeternam* en disant qu'ils vont tout simplement donner le même salaire à tout le monde?

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le gouvernement a eu amplement l'occasion de suivre l'exemple des personnes du Québec qui sont venues témoigner au Comité spécial sur l'équité salariale au sujet de la mesure législative qui a été adoptée et qui a resserré l'écart entre les hommes et les femmes et les salaires que ceux-ci touchent.

Le gouvernement a eu 18 mois pour prendre des mesures. Aucune mesure législative n'a été adoptée. Rien n'est prévu dans l'énoncé relatif aux sexes, un énoncé qui fait six pages dans le budget de 2017. Le gouvernement a sans aucun doute raté une occasion.

Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de ma collègue d'en face. Je sais très bien qu'elle est ingénieure, et elle a dit à de nombreuses reprises que les données doivent nous orienter, que les faits doivent nous aider à prendre les décisions les plus éclairées. J'ai écouté son discours. Il me laisse bouche bée. Ce qu'elle cite n'est pas du tout le même genre d'expérience que j'ai eue avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Nous avons pu constater l'excellent travail qui a été accompli. Nous n'avons pas vu de ralentissement.

La députée a dit qu'il y a eu des retards et de nombreux problèmes. J'aimerais qu'elle nous dise où elle a trouvé ces informations. Ce n'est pas du tout l'expérience que je vis. Je suis mélangée. J'aimerais qu'elle nous explique d'où proviennent ces données.

Mme Marilyn Gladu: Monsieur le Président, je vais donner un seul exemple, et il provient de Sarnia—Lambton. En novembre 2015, le ministre s'est engagé à assurer un financement, mais les fonds ont été distribués un an et demi plus tard.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à une heure aussi tardive. Il n'est pas encore tout à fait minuit, mais ce ne sera pas long.

Comme je l'ai dit pendant la période réservée aux questions et aux observations d'autres députés, il faudrait rebaptiser le projet de loi « Loi sur l'augmentation de salaire des ministres libéraux ». C'est vraiment ce que je pense. Je sais que certaines personnes disent que les salaires ont déjà été ajustés. Alors, la question logique qui se pose est la suivante: pourquoi examinons-nous ce projet de loi s'il vise simplement à changer une série de titres? Les libéraux auraient pu faire cela bien avant. En réalité, ils n'ont absolument rien fait. Ils auraient pu simplement griffonner les nouveaux titres sur leurs blocs-notes et leurs cartes professionnelles, et le tour aurait été joué.

Ils consacrent de nombreuses heures de séance à la Chambre dans le but, disent-ils, d'améliorer le sort de la classe moyenne. Or, je ne vois vraiment pas comment le fait de hausser le salaire des ministres libéraux permettra d'améliorer le sort ou la situation économique de la classe moyenne.

Le projet de loi, que j'ai lu plusieurs fois déjà, officialise les huit nouveaux ministres libéraux. Il s'agit, soi-disant, de ministres de premier rang. Or, comme nous l'avons entendu de la part de la députée de Calgary Nose Hill, ils ne seront pas réellement des ministres de premier rang car ils ne pourront pas présenter de mémoires au Cabinet directement. Pour ce faire, ils devront toujours demander aux ministres dont ils relèvent.

Le projet de loi prévoit également trois nouveaux postes de ministre à doter. Appelons-les les ministres mystérieux. Une bonne partie de mon discours portera sur ces trois postes, car ce que les libéraux nous demandent, comme l'a dit le député de Calgary Rocky Ridge, c'est essentiellement de leur donner un chèque en blanc. Ils veulent nommer ces trois nouveaux ministres à un moment donné

dans le futur. J'ai donc une panoplie de suggestions de rôles qu'ils pourraient remplir dans des domaines où j'estime que les ministériels ont désespérément besoin d'aide. Ils ont besoin de renforts pour faire progresser leur programme.

J'ai, bien sûr, un proverbe yiddish. J'en ferai part sous peu, car je sais que plusieurs députés l'attendent impatiemment.

Pour ce qui est des augmentations de salaire que toucheront les ministres de second rang qui deviendront ministres de premier rang, j'ai l'impression de me répéter, mais on dirait vraiment que, chaque fois qu'il est question d'ouverture et de transparence, il en coûte plus cher aux contribuables. Pourquoi les libéraux augmentent-ils le salaire des ministres de second rang? Pourquoi n'abaissent-ils pas au contraire le salaire de tout le monde? J'imagine que certains ministres doivent trembler à la simple évocation de cette idée, mais c'est ce qu'ils feraient s'ils pensaient aux contribuables. Les libéraux ont fait grimper le déficit quasiment jusqu'à 30 milliards de dollars sans jamais penser aux contribuables de demain, qui devront rembourser le tout à un moment ou un autre.

Ce serait une excellente façon de traiter tout le monde également: une baisse de salaire généralisée. C'est la solution parfaite: égalitaire, juste, ouverte, transparente et généreuse. Pourquoi pas? Comme je viens de le dire, nous pouvons faire le contraire. Il suffirait d'un simple amendement de la part du gouvernement. Pourquoi faut-il toujours plus d'argent, plus de dépenses pour ceci ou pour cela, comme une voiture, un sous-ministre, du personnel exonéré, des déplacements? Il faut toujours que le gouvernement aille puiser dans les poches des contribuables. Chaque fois, c'est pareil.

Voici mon proverbe yiddish: un sage entend un mot et en comprend deux. Je me sens comme ce sage quand j'exhorte les députés à lire le projet de loi, car beaucoup plus que des salaires y sont en jeu. Les libéraux embaucheront trois ministres mystères. Ce n'est pas comme s'ils n'avaient pas déjà assez de ministres au sein du Cabinet. Semaine après semaine, ces ministres de pacotille manquent à leurs engagements annoncés dans leurs communiqués de presse ou établis dans leur lettre de mandat. D'ailleurs, des remaniements ministériels ont été effectués, et je m'attends pleinement à ce qu'il y en ait d'autres plus tard et que certains ministres changent de poste, surtout après cette semaine que les libéraux ont eue, comme ils ont failli à la tâche de nommer un commissaire aux langues officielles juste pour tous les partis à la Chambre et en consultation réelle avec tous les députés.

Parlons maintenant de ces ministres mystères. Je crois que c'est le terme qui convient. Si les libéraux avaient amendé le projet de loi pour les appeler ainsi, j'aurais peut-être même brièvement songé à l'appuyer.

Maintenant, quels députés libéraux d'arrière-ban peuvent bien avoir assez travaillé pour être nommés à l'un de ces postes de ministre mystère? Quelles pourraient être leurs fonctions? Quels sont les députés qui se sont le plus distingués? J'y ai réfléchi, et j'ai quelques idées là-dessus. Toutefois, commençons par examiner ces nouveaux portefeuilles.

Initiatives ministérielles

Je crois que nous devrions avoir un ministre de l'Équilibre budgétaire, car je constate que le ministre des Finances souffre terriblement de ne pas pouvoir respecter les convictions qu'il avait lorsqu'il était dans le secteur privé et travaillait pour la firme Morneau Shepell, une entreprise de ressources humaines, un important fournisseur de programmes d'aide aux employés. J'ai déjà travaillé en ressources humaines, et j'ai côtoyé de nombreux spécialistes en ressources humaines. C'était la principale entreprise du domaine. Elle était considérée comme une experte en la matière. Maintenant, elle a besoin d'aide. Un ministre de premier rang chargé d'équilibrer le budget pourrait réaliser les économies nécessaires dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental et n'aurait même pas à dépendre du ministre des Finances pour y parvenir.

Maintenant, je pense qu'ils ont également besoin d'un ministre chargé de compiler les promesses libérales brisées. Je le dis à la blague, mais il y en a vraiment beaucoup. Ce serait un emploi à temps complet. Le ministre serait obligé de travailler des heures supplémentaires, tard le soir, pour les compiler. Ils auraient également besoin d'un ministre chargé des séances de photo stratégiques ou des apparitions surprises dans les photos. Comme le dit si bien le député de Calgary Rocky Ridge, ce serait peut-être aussi utile d'en nommer un chargé d'Instagram aussi puisque cela semble être l'une des grandes passions du premier ministre. Pourquoi ne pas en faire un ministère à part entière pendant qu'on y est?

• (2325)

La proposition de créer un poste de ministre pour les aînés est sérieuse. Il n'y a pas de ministre pour les aînés, mais une de mes collègues a été ministre d'État aux aînés. Voilà ce qu'on fait pour les aînés et la population croissante d'aînés au Canada. Il y a de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre qui demandent au gouvernement de nommer une personne qui serait chargée de défendre les intérêts des aînés au gouvernement et qui pourrait soulever les questions importantes pour eux. Dans ce cas-ci, je ne plaisante pas. Cela aurait un impact réel sur les mesures législatives et la réglementation gouvernementale et sur le choix des secteurs d'intervention privilégiés.

Les libéraux pourraient aussi nommer un ministre de lutte contre la corruption. Le Cabinet libéral a organisé plusieurs événements de financement bien arrosés. Il a également fait des nominations très douteuses en ce qui concerne le poste de commissaire aux langues officielles. La candidate a maintenant retiré sa candidature. De nombreuses autres nominations ont été annoncées pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et d'autres organismes gouvernementaux. Nous attendons toujours que des juges soient nommés.

Pourquoi ne pas nommer un ministre de l'Approvisionnement pour régler les problèmes de l'autre côté de la Chambre? La ministre des Travaux publics et le ministre de la Défense nationale n'y arrivent pas et ils n'y parviendront jamais. Pourquoi ne pas nommer une personne dont l'unique responsabilité au gouvernement serait d'acquérir du matériel pour les Forces armées canadiennes, la Garde côtière et tous les ministères? Nommons simplement quelqu'un, sauf la ministre des Travaux publics, puisqu'elle a évidemment failli à la tâche.

Pourquoi ne pas nommer un ministre ayant comme tâche exclusive de tenir la main du président du Conseil du Trésor pour lui faire respecter sa lettre de mandat qui lui demande de procéder à la modification de la Loi sur l'accès à l'information, ce qu'il a maintenant dit qu'il ne fera pas? Les libéraux ne donnent pas suite à ces réformes. Ils n'ont plus l'intention de les entreprendre. Pourquoi ne pas assurer une véritable transparence et respecter une promesse

électorale qui n'était pas, selon moi, une mauvaise idée? Pourquoi ne pas le faire?

J'ai moi-même fait une demande d'accès à l'information auprès d'un ministère et je suis à même de constater que le système ne fonctionne pas. Ma demande porte sur le cadre de travail pour les médicaments orphelins, que je soupçonne d'être fictif. On m'a dit qu'on ne répondra pas à ma demande avant huit ans. Il s'agit pourtant d'une demande d'accès tout à fait raisonnable. On m'a fait savoir que les dispositions de la loi en matière de prolongation seraient évoquées pour m'empêcher d'obtenir ce que je réclame — c'est-à-dire un millier de documents — avant huit ans, ce qui dépasse largement la durée d'un mandat de député.

Pourquoi pas un poste de ministre pour la sélection de chaussettes? Je dis cela à la blague. Comme nous l'avons vu, les possibilités sont multiples.

Monsieur le Président, vos chaussettes n'attirent pas autant l'attention que celles du premier ministre. Je le dis à regret.

Comme mon collègue de Perth—Wellington, le premier ministre est un grand parleur, mais un petit faiseur. Nous passons plus de temps à discuter de ses chaussettes que de ses réalisations. Qu'a-t-il accompli au juste, presque deux ans après son arrivée au pouvoir? Il n'y a pratiquement aucune réalisation ni projet de loi adopté, seulement une énorme dette, une taxe sur le carbone, et pas de plan véritable. En fait, les libéraux imposent la taxe sur le carbone à chacune des provinces, que la population et le gouvernement le veuillent ou non.

Je dirai que de nombreux excellents députés de l'autre côté de la Chambre pourraient s'acquitter des mystérieux portefeuilles ministériels dont il est question. Je regarde en ce moment l'un d'entre eux qui, j'en suis sûr, voudrait désespérément en obtenir un.

Que dire du député de St. John's-Est, avec qui j'ai parcouru la région de l'Atlantique à l'occasion de l'examen de la mission de Postes Canada, ou du député de Malpeque, qui a tendance à se montrer indépendant?

Je conclurai avec ceci: je pense que le dernier ministre qu'ils pourraient nommer — et je m'inspire de l'une de mes séries télévisées préférées — serait le ministre des Affaires administratives. Je suis convaincue que Paul Eddington, Nigel Hawthorne, Derek Fowlds et Diana Hoddinott seraient tout simplement ravis qu'un tel titre soit créé au gouvernement. En effet, je crois que *Yes Minister* représente avec justesse tout ce que le gouvernement actuel arrive à faire, c'est-à-dire très peu, parce qu'il est bloqué par la bureaucratie qui semble l'adorer. Il n'arrive à réaliser aucun des objectifs pour lesquels il a été élu; il est incapable de respecter les cibles décrites dans les lettres de mandat; il a en fait réussi très peu de choses dans les deux dernières années. Sauf que maintenant, lors d'une séance qui se poursuit tard en soirée, nous débattons d'augmentations du Cabinet, de hausses salariales des ministres, plutôt que de discuter de la Loi sur le cannabis ou peut-être des façons d'atteindre l'équilibre budgétaire, ou encore de tout autre projet de loi qui aurait pu être présenté à la Chambre par le gouvernement. Les libéraux ont choisi de ne pas le faire.

C'est une piètre mesure législative et je ne l'appuierai pas.

Initiatives ministérielles

• (2330)

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Monsieur le Président, le député ne convient-il pas que les cinq portefeuilles, dont les sciences — une discipline pour laquelle nous avons un grand respect, contrairement au gouvernement précédent qui, je pense, ne croyait pas vraiment aux données scientifiques, à l'étude des faits et des preuves et à la prise de décisions fondées sur des données probantes —, devraient chacun former un ministère à part entière? Il en va de même pour la condition féminine. Qu'en est-il de la petite entreprise et du tourisme? Ils forment l'épine dorsale de l'économie. Les touristes sont plus nombreux à visiter le Canada. Les petites entreprises prospèrent, et l'économie est en croissance.

N'est-il pas important que ces excellents députés ministériels, qui servent les gens de leur région et les Canadiens, disposent de l'autorité des ministres de premier rang et reçoivent un salaire égal? Encore une fois, je rectifie les faits: il n'est pas question de hausses salariales dans le projet de loi C-24. Je tiens à le préciser au député.

• (2335)

M. Tom Kmiec: Le projet de loi ne nous permettrait d'atteindre aucun de ces objectifs, monsieur le Président. Tout ce qu'il fait, c'est fixer le niveau de traitement des divers postes au Cabinet. Tous les ministres ont déjà une voix à la table. Ils ont déjà des dossiers dont ils sont responsables. Le problème, c'est que tous les ministres n'ont pas les mêmes responsabilités. Certains ministres ne peuvent pas s'adresser directement au Cabinet. Comme l'a fait remarquer la députée de Calgary Nose Hill, certains ministres n'ont pas l'autorité de présenter un mémoire au Cabinet sans l'approbation du ministre principal. Les titulaires de ces postes ne touchent pas le même salaire parce que leurs responsabilités ne sont pas les mêmes. Cela n'a rien du tout à voir avec leur sexe.

J'ai soulevé ce point et posé une question semblable lorsque d'autres députés avaient la parole. A-t-on songé à la rémunération au rendement? Pourquoi les ministres ne pourraient-ils pas être rémunérés selon leur rendement, leur aptitude à s'acquitter des exigences énoncées dans leur lettre de mandat? Ce serait là un excellent régime de rémunération pour les ministres.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Je suis désolé d'avoir à décevoir le député, monsieur le Président, mais sous l'ancien gouvernement, les ministres ne pouvaient rien décider d'eux-mêmes sans passer par les fameux gamins en culottes courtes.

Je rappelle au député la situation des ministres d'État sous le précédent gouvernement. Je me souviens d'une ministre en particulier dont les pouvoirs avaient été limités par son patron au Cabinet. Elle avait péché lorsqu'elle avait accordé 400 000 \$ aux organisateurs du défilé de la fierté gaie à Toronto. Telle était la situation de ces ministres sous le précédent gouvernement.

Je reviens donc à la question des voix égales au Cabinet et du salaire égal. Pourquoi le député a-t-il autant de mal à saisir le concept de salaire égal pour un travail égal?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, le député parle de « gamins en culottes courtes ». Je lui répondrai que je préfère les gamins en culottes courtes que les gamins en pantalon Prada.

Je pense que le député a travaillé pour Dalton McGuinty. J'ai moi-même été employé exonéré pour Gordon O'Connor lorsqu'il était à la Défense nationale. Ceux qui critiquent les autres feraient bien de se regarder dans le miroir. Nous ne devrions pas nous en prendre aux gens qui occupent aujourd'hui des postes d'employés exonérés dans les cabinets des ministres. Je ne m'en prends pas à ceux qui ont servi dans le gouvernement conservateur. Je ne critique pas non plus le personnel des cabinets des ministres.

Le Cabinet du premier ministre, par contre, est très différent. Tout passe par Gerald Butts, n'est-ce pas? Personne ne semble vouloir en parler. De ce côté-ci de la Chambre, on en parle tout le temps. Il semble que tout est décidé par les principaux collaborateurs du premier ministre, et non pas par ce dernier.

M. Michael Levitt (York-Centre, Lib.): Chaque gouvernement a ses priorités, monsieur le Président. Nous avons été très clairs. Dès que le Cabinet a été formé, le premier ministre a indiqué très clairement que tous les ministres seraient sur un pied d'égalité. C'est ce que réalise ce projet de loi. Nous avons clairement fixé nos priorités pour les postes de ministre responsable de la Francophonie, de ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, de ministre de la Condition féminine et de ministre des Sciences, et j'en oublie un. Chacun de ces postes constitue une priorité. Nous avons été transparents, nous avons été clairs et le projet de loi remet les pendules à l'heure. Pourquoi le député ne veut-il pas comprendre que ce sont là les priorités du gouvernement?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, le député et moi siégeons au comité des affaires étrangères. Je respecte beaucoup sa spécialisation en matière de droits de la personne. Il n'est pas rare que nous soyons d'accord au comité. Cependant, la priorité du gouvernement devrait être de ramener le déficit à zéro, de bâtir un excédent, de rembourser la dette du pays et d'aider la classe moyenne plutôt que de donner des augmentations de salaire aux ministres libéraux.

Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée d'Hochelega.

Je souhaite prendre la parole au sujet du projet de loi C-24 et discuter des raisons pour lesquelles il s'agit d'une tentative de camoufler un jeu politique de la part du premier ministre lorsqu'il s'est engagé envers la parité hommes-femmes. Lorsqu'on s'attarde à la question, on constate que cet engagement était creux et que le projet de loi ne fait que créer de nouveaux problèmes en matière de développement économique.

Il ne s'agit que d'une mascarade pour nous éloigner des vrais problèmes et des mesures requises. Les Canadiens méritent qu'on leur dise la vérité quant au contenu du projet de loi C-24. Il comprend trois mesures principales. Premièrement, il ajoute les ministres d'État actuels à l'article de la Loi sur les traitements concernant les ministres, de façon à leur accorder le même salaire que les autres ministres. Deuxièmement, il crée trois nouveaux postes de ministres fantoches qui seront nommés et dont les responsabilités seront établies lorsque le premier ministre le voudra bien. Troisièmement, le projet de loi retire les ministres à la tête des organismes de développement régional de la Loi sur les traitements.

Conséquence: si une personne est à la tête d'une agence de développement économique régional, elle n'est plus ministre. Ce n'est pas rien, car il est évident que le ministre responsable du développement économique d'une région doit connaître et comprendre cette région. Les libéraux ont commis une grave erreur en regroupant toutes les agences de développement économique sous la responsabilité d'un seul ministre. La centralisation du contrôle du développement régional est une décision malavisée qui aurait dû être abandonnée. Maintenant, le projet de loi ne laisse aucune possibilité de nommer un ministre responsable spécifiquement du développement économique d'une région précise. Les libéraux enchâssent leur erreur dans la loi.

Initiatives ministérielles

Dans un communiqué émis par le gouvernement lors de la présentation du projet de loi C-24, on pouvait lire que le projet de loi vise à montrer que le gouvernement du Canada est déterminé à créer un Cabinet dont tous les membres sont égaux, qui reconnaît l'égalité de tous ses membres et qui les appuie dans leur travail à l'égard des priorités du gouvernement. Le gouvernement veut nous faire croire qu'un grand principe d'égalité est en jeu dans ce projet de loi. En réalité, la mesure ne permet aucune amélioration de l'égalité entre les ministres ou, à ce compte-là, entre les hommes et les femmes du Cabinet.

Le NPD dit depuis longtemps qu'il faut combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Cabinet de même que pour tous les Canadiens. Le problème que pose ce projet de loi, cependant, c'est qu'il ne vise pas tant à combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes qu'à régler un problème politique que le premier ministre a créé lorsqu'il s'est vanté de compter autant de femmes que d'hommes dans son gouvernement, mais qu'il a nommé un nombre disproportionné de femmes à des postes de second rang.

Les députés se rappellent sans doute que le premier ministre s'était initialement vanté d'avoir autant de femmes que d'hommes dans son Cabinet. Toutefois, il a vite essuyé des critiques pour avoir nommé la plupart des femmes ministres d'État plutôt que ministre de premier rang. Comme je l'ai mentionné, les ministres d'État ne dirigent pas des ministères et, de 2008 à 2015, ils n'ont pas touché le même salaire que les ministres de premier rang.

Modifier la loi pour que des ministres d'État reçoivent le même salaire et aient le même statut que les ministres de premier rang est la solution fourbe qu'a trouvée le premier ministre, mais elle ne règle que le problème de l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Cabinet qu'il a lui-même causé. Cette mesure n'indique pas si une réelle parité hommes-femmes au Cabinet veut dire nommer un nombre égal de femmes à la tête de ministères.

En gommant la distinction entre ministres d'État et ministres de premier rang, le premier ministre fait passer l'égalité de la rémunération avant l'égalité des responsabilités dans le contexte de la parité hommes-femmes dans le gouvernement qu'il dirige.

● (2340)

Outre ce problème énorme, nous sommes très préoccupés par la décision des libéraux de regrouper les agences de développement économique sous un seul ministre, originaire de Mississauga, soit le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. C'est une grave erreur. Il va sans dire que le ministre responsable du développement économique d'une région donnée doit connaître la région en question. Les provinces et les territoires seront mieux servis par des initiatives économiques adaptées à leurs difficultés et à leurs besoins particuliers que par une approche pancanadienne.

Pire encore, il faut noter que ce projet de loi éliminerait la possibilité de nommer un ministre responsable du développement économique d'une région donnée. Le développement économique régional devrait absolument être une priorité du gouvernement, mais le gouvernement actuel fait fausse route en concentrant tous les pouvoirs en la matière entre les mains d'un seul ministre ontarien. Le gouvernement ne devrait pas inscrire ses erreurs dans la loi.

Selon la loi actuelle, les ministres d'État dont les responsabilités sont suffisantes peuvent recevoir le même salaire que les ministres responsables d'un ministère. *La procédure et les usages de la Chambre des communes* décrit clairement la différence entre ces deux rôles. En voici un extrait:

Le principe de la responsabilité individuelle veut que les ministres soient comptables non seulement de leurs décisions comme chefs de ministère, mais également des actes de leurs subordonnés. C'est cette responsabilité individuelle qui est à la base de notre système de reddition de comptes. Virtuellement toutes les activités d'un ministère se font au nom du ministre, qui, de son côté, est responsable de ces activités devant le Parlement. Les ministres exercent le pouvoir et ils sont constitutionnellement responsables de l'action et de la conduite du gouvernement; le Parlement les en tient personnellement responsables.

Autrement dit, le ministre doit assumer la responsabilité des gestes posés dans son ministère. Il peut déléguer ses responsabilités à une autre personne, mais il est responsable des gestes de celle-ci.

Les libéraux ont deux options. S'ils créent une situation dans laquelle les exigences de reddition de comptes ne sont pas claires, ils compromettent le principe de la responsabilité ministérielle. S'ils reconnaissent que certains ministres sont subordonnés à d'autres, ils doivent admettre que les ministres ne sont pas tous égaux.

Il n'y a rien de mal à ce que certains ministres dirigent des ministères tandis que d'autres n'en dirigent pas et il n'y a rien de mal non plus à posséder un titre pratique, comme ministre d'État, pour désigner les ministres qui ont moins de responsabilités.

On demande aux contribuables canadiens de payer davantage pour les ministres de second rang afin que le premier ministre ne soit pas mis dans l'embarras en devant expliquer qu'il existait un écart de salaire entre les hommes et les femmes au sein du Cabinet parce qu'il n'avait pas nommé assez de femmes à des postes de ministres de premier rang. Si le projet de loi vise simplement à éliminer l'écart de salaire entre les sexes créé par la nomination d'un nombre disproportionné de femmes à des rôles de second rang, il est complètement inutile. Nous pourrions corriger la situation de deux façons: en faisant en sorte que les ministres d'État actuels deviennent chefs d'un ministère, ou en créant des ministères d'État pour les ministres d'État actuels.

Entretemps, l'argument de la parité hommes-femmes est embarrassant. Le gouvernement libéral se traîne les pieds lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre l'équité salariale pour toutes les Canadiennes qui ne sont pas au Cabinet. Nous attendons encore que le premier ministre féministe adopte une mesure législative proactive en matière d'équité salariale avant la fin de 2016. Nous attendons encore l'abrogation de l'injuste Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public de 2009 et, enfin, nous attendons encore l'adoption des recommandations formulées en 2004 par le Groupe de travail sur l'équité salariale.

Si le gouvernement est sincère, il doit réaliser une analyse comparative entre les sexes pour le projet de loi et la rendre publique, combler l'écart de salaire entre les hommes et les femmes et combler l'écart entre les responsabilités des ministres du Cabinet en nommant davantage de femmes comme chefs de ministère. Le gouvernement doit régler la question de l'équité salariale et de l'égalité des chances pour tous les Canadiens parallèlement à ces importantes initiatives.

● (2345)

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'entendre les observations de ma collègue d'en face au sujet des problèmes vécus par les femmes et de ce domaine en général. Elle met l'accent sur l'importance des problèmes vécus par les femmes au pays. Au cours du débat sur le projet de loi, j'ai entendu les députés d'en face affirmer que le poste de ministre de la Condition féminine a une importance moindre. Il n'aurait pas la même importance et il ne comporterait pas autant de responsabilités que d'autres postes de ministre. En ce qui me concerne, je suis plutôt d'avis que les responsabilités en question concernent 50 % de la population du pays.

Initiatives ministérielles

La députée aurait-elle un mot à dire au sujet de l'idée que la ministre de la Condition féminine n'a pas un rôle aussi important à jouer que d'autres ministres au sein du gouvernement?

• (2350)

Mme Cheryl Hardcastle: Monsieur le Président, je pense que certaines personnes déforment les paroles des autres et font dévier la discussion.

Lorsqu'on regarde les définitions des postes de ministre d'État, on peut voir la différence et les nuances. Il ne s'agit pas de dire qu'un rôle est moins important en soi, d'un point de vue idéologique. C'est plutôt une question de structure salariale.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle le projet de loi C-24 nous est soumis. C'est parce que vous voulez changer la Loi sur les traitements.

Le projet de loi s'inscrit dans une démarche qui est contraire à la position idéologique adoptée. Voilà pourquoi j'encourage tous les députés à retourner lire les définitions.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Je suis sûr que la députée voulait parler des libéraux et non de la présidence, parce que je ne change rien à quoi que ce soit, moi.

[Français]

L'honorable député de Longueuil—Saint-Hubert a la parole.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue pour son discours très bien senti et lui demander si ce n'est pas triste de voir à quel point, encore une fois, on a un gouvernement libéral qui ne reconnaît jamais la moindre parcelle d'erreur qu'il peut avoir faite.

De toute évidence, on est en train de faire du rafistolage à coup de centaines de milliers de dollars, à coup de centaines d'heures de travail de la part de députés qui siègent jusqu'à des heures indues pour réparer les erreurs de ce gouvernement.

Les libéraux peuvent-ils au moins reconnaître une fois de temps en temps qu'ils n'ont pas la science infuse et qu'ils ne font pas tout parfaitement?

[Traduction]

Mme Cheryl Hardcastle: Monsieur le Président, je suis très chanceuse de représenter la circonscription de Windsor—Tecumseh, parce que les gens qui y vivent sont extrêmement progressistes et très bien informés. Je crois que c'est en partie parce que nous vivons tout près de la frontière américaine, à un jet de pierre de nos extraordinaires voisins de Detroit, au Michigan.

Nous avons la chance de discuter des politiques publiques en toute collégialité et de les décortiquer tous ensemble. J'aime bien écouter ce qui se dit quand je rentre chez moi, parce que j'entends souvent les gens parler du jeu de la politique, et c'est exactement ce qui m'a poussée à faire de la politique. J'ai vu le cynisme qui anime les gens et j'ai senti qu'il me gagnait à mon tour, mais j'ai aussi constaté un certain espoir qui ne manquait pas de les intriguer.

Aujourd'hui, nous avons droit à un exemple probant d'immaturation émotionnelle et d'arrogance. Au lieu de travailler en toute collégialité, d'éviter les décisions unilatérales, de discuter sincèrement de leurs promesses électorales et de tendre sincèrement la main à l'opposition, les libéraux ont joué avec les mots de la même façon tordue que les personnages des *Habits neufs de l'empereur*, que nous racontons à nos enfants pour leur enseigner une grande leçon sociale.

[Français]

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Nous reprenons le débat. J'aimerais rappeler à l'honorable députée d'Hochelaga qu'elle disposera d'environ sept minutes avant la fin de la séance.

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NDP): Monsieur le Président, j'essaierai d'aller à l'essentiel, bien que ce ne soit pas évident.

Je vais parler d'équité. Je ne sais pas si mes collègues connaissent le principe du trompe-l'œil. Il s'agit d'un dessin qui a réellement l'air d'un objet. J'aimerais qualifier le projet de loi C-24 de trompe-l'œil. C'est du faux, c'est une illusion. Le projet de loi est censé créer l'équité entre les ministres de sexe féminin et ceux de sexe masculin, mais ce n'est pas vraiment ce qu'il fait.

Le premier ministre a modifié un titre, une catégorie d'emplois, et il a donné le même salaire pour les deux emplois. Les anciens ministres d'État auront maintenant le même salaire que les ministres. S'agit-il vraiment d'équité? Je crois que non.

Plus tôt, la députée de Calgary Nose Hill a démontré que l'équité n'existe pas entre les deux genres de postes. Personnellement, j'ajouterais qu'un ministre désigné peut déléguer des tâches à une autre catégorie de personnes, appelées ministres, pour qui le ministère est désigné. Qui sont les ministres pour lesquels les ministères sont désignés? On les appelait autrefois les ministres d'État.

Certaines catégories de ministres peuvent déléguer des tâches à d'autres. Il me semble que la hiérarchie est assez évidente. Qui fait partie de la catégorie à qui on peut déléguer? Des femmes. Elles vont recevoir la même paie, mais elles n'ont pas toutes les mêmes responsabilités. Certaines ministres occupent des postes subalternes, et ce sont toutes des femmes. Elles n'ont donc pas les mêmes pouvoirs.

Si le premier ministre était un vrai féministe, il aurait nommé plus de femmes à la tête des ministères dès le départ. Plutôt que de déposer des projets de loi factices qui n'agissent pas sur le fond et qui ne règlent pas les vrais problèmes, pourquoi ne pas plutôt travailler sur quelque chose qui aiderait vraiment les femmes, toutes les femmes? J'ai deux exemples à donner. Le premier, c'est l'équité salariale. Je serai brève.

On a déjà parlé du fait que les femmes canadiennes gagnent à peine les trois quarts du salaire des hommes canadiens. Les emplois traditionnellement féminins sont sous-estimés dans le système d'évaluation et de rémunération des emplois.

Mes collègues ne croient-ils pas qu'un gouvernement réellement féministe aurait déposé un projet de loi sur l'équité salariale dès son élection, plutôt que le projet de loi C-24 qui ne fait qu'effleurer la surface et pour une infime fraction de la population seulement? Pendant ce temps, les femmes continuent à s'appauvrir.

Le deuxième exemple est celui de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public. Je pense que cette loi devrait être complètement abrogée. C'est une loi qui a été imposée, il y a huit ans, aux travailleuses du secteur public, par le gouvernement Harper, et c'est vraiment une abomination. J'expliquerai pourquoi.

Motion d'ajournement

Elle exige des femmes qu'elles déposent des plaintes individuelles au lieu de permettre à un syndicat de les aider. Elle interdit l'accès à la Commission canadienne des droits de la personne. De plus, elle assujettit l'équité salariale à la négociation collective, au lieu de la considérer comme un droit de la personne. On demande aux syndicats de faire un choix entre régler une discrimination salariale systémique et voir ce qui reste ensuite pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés qu'il représente. On fait donc porter le blâme aux femmes.

Comme mon collègue de Trois-Rivières le disait tout à l'heure, il a négocié en faveur de l'équité salariale. Moi aussi, j'ai négocié l'équité salariale au musée où je travaillais auparavant. C'est un processus très long et très complexe. J'imagine que pour une personne seule qui veut déposer une plainte, cela doit sembler être une barrière insurmontable. C'est très difficile. J'imagine que la plupart des femmes ne le font pas, à cause de ces règles.

Évidemment, le NPD est favorable à l'élimination de l'écart salarial entre les sexes au Conseil des ministres, un salaire égal pour un travail de valeur égale. Avec le projet de loi C-24, malgré le salaire, l'équité n'est pas créée. L'iniquité entre les pouvoirs des hommes et ceux de plusieurs femmes siégeant au Cabinet des ministres est toujours présente. Pour créer une réelle équité, il faut créer des chances et des responsabilités égales pour les femmes et les hommes. La loi fédérale sur l'équité salariale doit être imposée tout de suite. Il faut aussi immédiatement abroger la loi que je viens de mentionner, soit la mauvaise Loi sur l'équité de la rémunération du secteur public.

Le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les traitements et apportant une modification corrélative à la Loi sur la gestion des finances publiques n'est pas très utile pour ce qui en est d'arriver à une réelle égalité entre les sexes au sein du Cabinet des ministres canadiens.

Je n'ai pas mentionné les autres raisons pour lesquelles je ne voterai pas en faveur du projet de loi.

• (2355)

Ce projet de loi nous rappelle le manque de bonne foi du gouvernement. Il y a des projets bien plus structurants qui pourraient être déposés à la Chambre. Je vais donc m'opposer à l'adoption de ce projet de loi, et j'espère que tous les autres vrais féministes feront de même.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur la question que j'ai posée au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile le 21 février dernier.

À cette occasion, j'ai soulevé la question des migrants qui traversent illégalement la frontière pour entrer au Canada à partir des États-Unis. C'est une question qui touche directement des résidents de ma circonscription, tout particulièrement ceux habitant dans des collectivités frontalières comme Emerson.

J'ai depuis ce temps soulevé la question à plusieurs autres reprises, notamment auprès de la porte-parole de l'opposition officielle en

matière d'immigration, la députée de Calgary Nose Hill, afin d'inviter le premier ministre à se rendre à Emerson pour constater de visu la situation. Les libéraux n'ont pris aucune mesure afin d'intervenir, et nous n'avons reçu aucune réponse à notre invitation.

Lorsque j'ai posé la question en février, environ 160 migrants clandestins avaient été interceptés par la GRC au Manitoba. Le total provincial à ce jour est de 477, soit trois fois plus, et cela ne comprend même pas le mois de mai. Le mois de juin est maintenant arrivé, et nous n'avons toujours pas les chiffres pour le mois de mai. Le nombre total de migrants clandestins interceptés dans l'ensemble du Canada à la fin du mois d'avril était de 2 719. À ce rythme, il pourrait y avoir 8 000 personnes traversant illégalement la frontière à partir des États-Unis d'ici la fin de l'année. Je souligne qu'il ne s'agit là que des personnes qui sont interceptées par la GRC.

La montée en flèche du nombre de migrants clandestins est attribuable à la confusion créée par le premier ministre. À plusieurs reprises, il a publié des remarques sur Twitter du genre: « Peu importe qui vous êtes ou d'où vous venez, il y a aura toujours une place pour vous au Canada. » De nombreux membres des médias ont signalé que ces propos sont trompeurs.

Par exemple, dans un article paru sur le site de CBC le 3 avril, Graeme Gordon écrit ceci:

Toute personne qui connaît un tant soi peu le processus d'immigration comprend que les portes du Canada sont loin d'être grandes ouvertes. Or, [le premier ministre] ne répand pas uniquement des faussetés de manière éhontée en envoyant ce message. Il encourage, en réalité, les gens à se déraciner, semant ainsi encore plus la pagaille dans un système d'immigration déjà chaotique, tout cela à cause d'un message malhonnête.

M. Gordon a tout à fait raison. Quand le premier ministre accorde plus d'importance à la proclamation de la vertu qu'à l'adoption de bonnes politiques publiques, cela a des conséquences réelles sur la scène internationale. De nombreux Canadiens, moi y compris, veulent que le Canada aide les personnes qui fuient la guerre, la violence ou la persécution. Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de personnes traversant illégalement la frontière, le premier ministre aurait dû savoir que ces messages, diffusés partout dans le monde, laisseraient croire à de nombreux candidats à la migration illégale qu'il n'existe pas vraiment de frontière.

Nous avons récemment appris une tragique nouvelle. D'après les autorités du Minnesota, une femme est morte en tentant de traverser illégalement la frontière. J'avais dit craindre, de nombreux mois auparavant, que des personnes décident d'entrer au Canada d'une manière illégale et dangereuse à cause des déclarations trompeuses du premier ministre.

Pensons également aux risques pour la sécurité. Le dirigeant du syndicat qui représente les agents des services frontaliers du Canada a indiqué que près de la moitié des personnes qui traversent illégalement la frontière au Manitoba sont détenues en raison d'un lourd casier judiciaire. Nous avons ensuite appris qu'une agente de l'ASFC a été agressée par un migrant dans l'exercice de ses fonctions. Heureusement, elle n'a pas été gravement blessée. Par ailleurs, des preuves laissent croire qu'on se prête au passage de clandestins.

Le Canada est un pays généreux et accueillant, ce qui se reflète dans son système d'immigration. Il faut néanmoins protéger l'intégrité de la frontière. Comme le Canada est une terre d'avenir aux yeux de beaucoup de gens, nous devons veiller à ce que notre système d'immigration et de détermination du statut de réfugié traite de manière uniforme et équitable les demandes de tous ceux qui souhaitent s'établir au Canada.

Le premier ministre refuse toujours de condamner les passages illégaux à la frontière, même si leur nombre ne cesse d'augmenter. Pour régler un problème, il faut que la personne en mesure de le corriger en reconnaisse l'existence. Il est grand temps que le gouvernement libéral passe à l'action. Le premier ministre doit intervenir et faire montre de leadership. Encore une fois, quelles mesures les libéraux ont-ils...

● (2400)

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a la parole.

[Français]

M. Jean Rioux (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier une fois de plus les citoyens, les fournisseurs de services et les premiers intervenants des régions les plus touchées par l'arrivée de demandeurs d'asile, particulièrement Emerson, au Manitoba, et la région d'Hemmingford et Lacolle, au Québec. Je tiens réellement à saluer la compassion et la générosité dont ils ont fait preuve à l'égard des demandeurs d'asile au cours des derniers mois.

Le gouvernement sait pertinemment que l'arrivée accrue de demandeurs d'asile a des répercussions sur Emerson, sur les collectivités frontalières du Québec et, dans une moindre mesure, sur la Colombie-Britannique, et que cela a soulevé des préoccupations en matière de sécurité.

Je tiens à assurer à la Chambre et à tous les Canadiens que les responsables gouvernementaux de la sécurité veillent ensemble à l'intégrité de la frontière canadienne. L'intégrité de nos frontières est maintenue de façon proactive par la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, qui continuent de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs pour appliquer la loi aux ports d'entrée et entre ceux-ci.

Comme il a déjà été mentionné, la sécurité et le bien-être des communautés canadiennes et des personnes qui franchissent la frontière sont de la plus grande importance pour le gouvernement ainsi que pour les agents qui se trouvent en première ligne.

Le gouvernement continue d'être en liaison en constante avec la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada, et il reçoit régulièrement des mises à jour détaillées sur l'arrivée de demandeurs d'asile provenant des États-Unis qui franchissent la frontière entre les ports d'entrée au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

La GRC est le premier intervenant entre les ports d'entrée, et dans le cadre de son évaluation constante de la situation, d'autres ressources ont été affectées temporairement dans les régions les plus touchées. Reconnaisant que la situation évolue rapidement, la GRC et ses partenaires continuent d'évaluer la situation afin de déterminer si les démarches et les exigences opérationnelles doivent être modifiées.

L'approche de la GRC en matière de sécurité frontalière comporte de multiples facettes. Elle comprend la technologie, le renseignement et l'exploitation de partenariats canadiens et internationaux, en particulier avec la U.S. Customs and Border Protection et la Homeland Security Investigations.

Je tiens à préciser que le fait de traverser la frontière canadienne sans se rapporter à un point d'entrée est illégal et constitue une infraction prévue dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les douanes. Par conséquent, tout contrevenant est passible d'arrestation et s'expose aux sanctions applicables. Le Canada impose des exigences à l'entrée sur son territoire, qu'il

Motion d'ajournement

s'agisse de procédures normales d'immigration ou d'une demande d'asile.

La GRC est vigilante. C'est pourquoi elle intercepte les demandeurs d'asile lorsqu'ils se présentent au Canada entre les ports d'entrée. Les demandeurs d'asile sont contrôlés, puis ils sont escortés au port d'entrée le plus près, où l'Agence des services frontaliers du Canada entreprend les procédures d'immigration applicables.

Les efforts de collaboration et de coopération entre la Gendarmerie royale du Canada et ses partenaires, y compris les organisations non gouvernementales, les autorités sanitaires et les agences de services aux immigrants, traduisent une authentique réponse communautaire à la situation.

Pour le moment, le gouvernement conserve l'assurance que la GRC, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, compose de manière efficace et appropriée avec cette situation complexe et changeante.

● (2405)

[Traduction]

M. Ted Falk: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à souligner l'excellent travail des membres de l'Agence des services frontaliers du Canada et de la GRC, qui fournissent de l'aide entre les points d'entrée au pays pour arrêter ces immigrants illégaux.

Cependant, le problème touche toujours la sécurité des frontières et le maintien de leur intégrité. Une échappatoire semble exister dans l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis, et il faudrait l'éliminer. Les immigrants illégaux continuent d'affluer, encouragés par les messages irréfléchis envoyés sur Twitter par le premier ministre. Une fois ces personnes en sol canadien, je sais que les forces de l'ordre sont très déçues de la procédure à suivre par rapport à ces personnes.

[Français]

M. Jean Rioux: Monsieur le Président, la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada continuent d'effectuer une surveillance active de la frontière entre les ports d'entrée et d'intervenir avec efficacité lorsque les demandeurs d'asile en provenance des États-Unis s'y présentent.

La GRC a déjà réaffecté temporairement des ressources supplémentaires pour s'occuper de cette situation. Le gouvernement fédéral a clairement fait savoir qu'il est prêt à discuter de toutes les options pour s'assurer que les organismes d'application de la loi canadienne disposent des outils et des ressources nécessaires pour faire leur travail.

Le gouvernement participe encore pleinement à la situation et il tiendra la Chambre informée des principaux changements.

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Mike Lake (Edmonton—Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord saluer les personnes qui nous suivent sur Facebook Live. Nous diffusons le débat sur Facebook Live parce que nous voulons que les Canadiens vivent avec l'autisme, qui nous suivent, entendent le genre de réponses que nous obtenons depuis un moment à la Chambre des communes. J'espère que le député libéral qui répondra aux questions aujourd'hui ne fera pas que débiter les réponses prémâchées que nous avons déjà entendues.

Motion d'ajournement

Nous avons posé 13 questions sur le Partenariat canadien pour l'autisme. À titre d'information, en 2015, le gouvernement conservateur de l'époque a investi 2 millions de dollars pour constituer le groupe de travail du Partenariat canadien pour l'autisme, un groupe d'experts dont le mandat était d'indiquer le chemin à suivre au gouvernement pour faire avancer les choses au chapitre du Partenariat canadien pour l'autisme. Les 12 experts, avec sept personnes incroyables qui défendent leur propre cause et la communauté canadienne de l'autisme, se sont consultés. En automne 2016, ils ont demandé au gouvernement un budget modeste de 19 millions de dollars sur cinq ans, soit 3,8 millions de dollars par année. Leur proposition a été rejetée.

Il y a eu une motion à la Chambre dans les dernières semaines qui visait à financer le Partenariat canadien pour l'autisme. Tous les députés libéraux, sauf un, l'ont rejetée. Tous les députés conservateurs, verts et néo-démocrates l'ont appuyée, mais tous les députés libéraux, sauf un, ont voté contre.

Nous avons posé des questions à ce sujet, et les raisons qui ont été données pour expliquer pourquoi les libéraux ont voté contre peuvent être résumées en trois catégories.

La première raison qui nous a été donnée est que le gouvernement tient actuellement des consultations et des rencontres sur la loi sur l'accessibilité. Je reconnais la valeur de la loi sur l'accessibilité et le fait qu'elle sera importante lorsqu'elle sera présentée à la Chambre, mais le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke a bien résumé la situation lors du débat lorsqu'il a déclaré: « Nous n'avons toutefois entendu qu'un autre de ces discours teintés de promesses de consultation, de réflexion, de discussion ultérieure et, enfin, de conclusion dans un horizon lointain. » Les Canadiens atteints d'autisme ont besoin de soutien dès maintenant, et le Partenariat canadien pour l'autisme leur permettrait d'obtenir ce soutien.

La deuxième raison que le gouvernement nous donne continuellement pendant la période des questions est que celui-ci investit dans déjà des initiatives comme Prêts, disponibles et capables ou le programme de surveillance de l'autisme. Ces programmes ont été mis en place par le gouvernement conservateur précédent. Je les connais très bien, car j'ai participé au processus décisionnel qui a permis de les inscrire dans les budgets. Cela a été effectué sous la gouverne de Jim Flaherty, qui s'est assuré d'inclure quelque chose pour les personnes handicapées dans tous les budgets. C'est l'héritage qu'il laisse à la Chambre.

La troisième raison constamment invoquée, notamment par le premier ministre à la période des questions aujourd'hui, ce sont les 39 millions de dollars investis depuis cinq ans dans la recherche sur l'autisme. Je soupçonne que nous entendrons le député parler de ces 39 millions de dollars dans sa réponse préparée aujourd'hui.

Premièrement, ces 39 millions de dollars ont largement été investis par l'ancien gouvernement conservateur. Deuxièmement, et c'est très important, faisaient partie du groupe de travail dont le gouvernement a rejeté les conseils Lonnie Zwaigenbaum, de l'Université de l'Alberta, Jonathan Weiss, de l'Université York, Stelios Georgiades, de l'Université McMaster, et Stephen Scherer, de l'Hôpital pour enfants malades, certains des plus éminents chercheurs du monde. Ce que désirent ces chercheurs par-dessus tout, c'est que le fruit de leurs recherches soit utilisé pour le bénéfice des familles canadiennes vivant avec l'autisme.

Il est temps pour les libéraux de cesser de se cacher derrière ces chercheurs et de faire équipe avec eux à l'appui des familles canadiennes vivant avec l'autisme.

Je suis impatient d'entendre le député. J'espère qu'il laissera de côté sa réponse préparée et expliquera aux Canadiens vivant avec l'autisme pourquoi tous ses collègues, sauf un, ont voté contre le Partenariat canadien pour l'autisme.

● (2410)

[Français]

M. Jean Rioux (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement reconnaît les défis auxquels sont confrontés les Canadiens et les Canadiennes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme. Nous savons que leurs familles et ceux qui leur fournissent des soins doivent affronter des défis de nature sanitaire, sociale et financière.

C'est pourquoi les investissements réalisés par le gouvernement fédéral permettent de faire progresser la recherche, de collaborer avec les provinces et les territoires à l'amélioration des données et de soutenir la formation professionnelle nécessaire pour améliorer les conditions de vie des familles.

Grâce aux Instituts de recherche en santé du Canada, nous appuyons les chercheurs qui approfondissent les connaissances scientifiques, afin d'élaborer de nouveaux outils de diagnostic et de nouveaux traitements. Par exemple, les scientifiques canadiens sont à l'avant-garde en matière de techniques génomiques, un domaine où les découvertes font progresser plus rapidement nos connaissances et notre compréhension de ce trouble.

Les Instituts de recherche en santé du Canada et leurs partenaires financent une chaire de recherche sur les troubles du spectre de l'autisme à l'Université York afin d'étudier la santé mentale dans le contexte de l'autisme. Depuis la création de cette chaire, le Dr Jonathan Weiss et son équipe ont fait paraître plusieurs publications informant les médecins et les parents des meilleures approches pour aborder les problèmes de santé mentale chez les jeunes atteints d'autisme. Le Dr Weiss a également créé un blogue afin de mettre à la disposition des fournisseurs de soins et des patients les conclusions de nouvelles recherches en langage plus clair.

Il est également essentiel d'avoir des données exactes sur les taux de trouble du spectre de l'autisme au Canada. L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces et les territoires au développement d'un système de surveillance national, afin d'aider à déterminer combien de Canadiens et de Canadiennes vivent avec l'autisme et combien de nouveaux cas sont diagnostiqués. Ce système permettra d'améliorer la base d'information et de données probantes nécessaire pour aider les organismes, les professionnels et les familles à aborder les questions de nature sanitaire et sociale et les autres répercussions des troubles du spectre de l'autisme.

Emploi et Développement social Canada investit 40 millions de dollars par année dans le soutien communautaire et la formation professionnelle au moyen du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées. Des investissements additionnels dans l'initiative Ready, Willing and Able, de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, et dans l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique permettent de favoriser l'intégration au marché du travail.

Une fois que cet investissement sera complètement engagé, il servira à soutenir jusqu'à 1 200 nouveaux emplois pour les personnes présentant une déficience développementale, y compris un trouble du spectre de l'autisme. Un financement additionnel de 11,4 millions de dollars a été accordé à la Sinneave Family Foundation pour le programme CommunityWorks, qui favorise l'acquisition des compétences afin de faciliter l'accès à l'emploi en bonifiant le réseau de programmes des centres de formation professionnelle partout au Canada.

De plus, notre gouvernement consulte les Canadiens et les Canadiennes au sujet de l'élaboration d'une législation fédérale planifiée sur l'accessibilité, qui permettra d'éliminer les obstacles systémiques et ainsi d'assurer l'égalité des chances. Tous les paliers gouvernementaux jouent un rôle important dans le soutien apporté aux familles touchées par un trouble du spectre de l'autisme.

Notre gouvernement s'est engagé à collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les organismes qui soutiennent ces familles. J'admire énormément le dévouement de nos partenaires qui, au quotidien, fournissent des services importants et visent à accroître la sensibilisation permettant de mieux comprendre les troubles du spectre de l'autisme.

Nous continuerons de collaborer avec les intervenants, y compris l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique, afin que les initiatives fédérales répondent aux besoins.

• (2415)

[Traduction]

L'hon. Mike Lake: Monsieur le Président, ce discours prouve ce que j'ai dit. J'ai prédit tout ce qu'il allait dire parce qu'il reprend le même discours prémâché que le ministre de la Santé et le premier ministre s'amuse à répéter jour après jour à la Chambre.

En fait, le député prend la peine de féliciter les organismes, comme la Sinneave Family Foundation, ainsi que le Dr Jonathan Weiss, les personnes et les scientifiques qui travaillent dans le domaine de la génomique et qui font partie du groupe de travail du Partenariat canadien pour l'autisme. Des douze experts qui faisaient partie de ce groupe de travail, le député n'en a nommé que six dans son discours. Ce sont ces personnes-là qui cernent les problèmes et

Motion d'ajournement

qui s'unissent pour demander au gouvernement qu'un mécanisme soit mis en place pour présenter des conseils fondés sur des données probantes aux provinces afin de les aider à livrer les services dont ont si désespérément besoin les familles au Canada.

Si le député prend cet enjeu au sérieux, pourquoi lui et les députés de son parti, à l'exception d'un seul, ont-ils voté contre le Partenariat canadien pour l'autisme?

[Français]

M. Jean Rioux: Monsieur le Président, je tiens à remercier l'Alliance canadienne des troubles du spectre autistique et les membres du groupe de travail d'experts sur les troubles du spectre de l'autisme de leur participation à la proposition d'un partenariat canadien pour l'autisme. Je remercie également l'Alliance de son engagement continu afin de soutenir les enfants et les familles vivant avec l'autisme.

Je reconnais l'ampleur du processus de consultation et de mobilisation nécessaire aux travaux d'élaboration de la proposition. Celle-ci tient compte des discussions avec les groupes d'intervenants de défense des droits des personnes atteintes d'autisme.

En tant que gouvernement fédéral, nous nous engageons à continuer de travailler en partenariat avec la communauté d'intervenants du domaine des troubles du spectre de l'autisme afin de relever les défis soulevés dans la proposition.

Je prévois que, dorénavant, l'Alliance et les membres du groupe de travail d'experts sur les troubles du spectre de l'autisme deviendront d'importants partenaires dans le cadre de cet effort.

Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota): L'honorable députée de Calgary Nose Hill n'est pas présente à la Chambre pour soulever une question pendant le débat d'ajournement, en conséquence, l'avis est réputé retiré.

[Traduction]

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 18.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 7 juin 2017

La Loi sur les traitements

Projet de loi C-24 — Motion d'attribution de temps

Mme Chagger	12253
Motion	12253
Mme Bergen	12253
M. Mulcair	12253
Mme Gladu	12254
M. Nater	12254
Mme Hardcastle	12255
M. Kelly	12255
Mme Tassi	12255
Mme Wong	12255
M. Falk	12256
Mme Boucher	12256
M. Eglinski	12256
M. Lamoureux	12257
M. Warawa	12257
Adoption de la motion	12258
Deuxième lecture	
M. Lamoureux	12259
M. Kmiec	12261
M. Aubin	12261
M. Levitt	12261
M. Nantel	12262
M. Kelly	12262
M. Drouin	12264
M. Nantel	12264
M. Levitt	12264
Mme Wong	12264
M. Longfield	12266
Mme Boutin-Sweet	12266
M. Warawa	12266

M. Sorbara	12266
Mme Boutin-Sweet	12269
M. Lametti	12269
M. Kmiec	12270
Mme Hardcastle	12270
M. Longfield	12270
Mme Rempel	12271
M. Lametti	12273
M. Nantel	12274
M. Hardie	12274
Mme Gladu	12275
M. Drouin	12276
M. Aubin	12276
Mme Schulte	12277
M. Kmiec	12277
M. Sorbara	12279
M. Drouin	12279
M. Levitt	12279
Mme Hardcastle	12279
Mme Dabrusin	12280
M. Nantel	12281
Mme Boutin-Sweet	12281

MOTION D'AJOURNEMENT

La sécurité publique

M. Falk	12282
M. Rioux	12283

La santé

M. Lake	12283
M. Rioux	12284

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>